



DOCUMENT DE REFERENCE
RAPPORT FINANCIER ANNUEL



2011



Document de référence Rapport financier annuel

Exercice clos le 31 décembre 2011



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2012, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'Emetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 sur les prospectus, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- les comptes annuels de la Société NATUREX S.A ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société NATUREX S.A pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels que présentés aux pages 181 à 201 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2011 sous n°D.11-0389 ;
- les comptes consolidés du Groupe ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels que présentés aux pages 131 à 180 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2011 sous n°D.11-0389.
- les comptes annuels de la Société NATUREX S.A ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société NATUREX S.A pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels que présentés aux pages 146 à 173 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2010 sous n°D.10-0387 ;
- les comptes consolidés du Groupe ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels que présentés aux pages 82 à 145 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2010 sous n°D.10-0387.

Ces deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles :

- sur le site Internet de la société, www.naturex.com
- ou sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais auprès de :
NATUREX SA, Site d'Agroparc – BP 1218 – 84911 Avignon Cedex 9

Sommaire

1. NATUREX ET SON ENVIRONNEMENT	
	Historique _____ 1
	Organigramme juridique _____ 2
	Chiffres Clés 2011 _____ 3
I-	NATUREX : Leader mondial des ingrédients de spécialité d'origine végétale _____ 5
II-	Un positionnement solide sur des marchés à forte croissance _____ 18
2. DEVELOPPEMENT DURABLE	
I-	Informations sociales _____ 33
II-	Responsabilités environnementales _____ 41
III-	Identification et gestion des principaux facteurs de risque _____ 47
3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE	
I-	Renseignements de caractère général _____ 53
II-	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne mises en place _____ 59
	Rapport des commissaires aux comptes sur le Rapport du Président _____ 82
III-	Gouvernement de l'entreprise _____ 84
4. EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT	
I-	Evolution du capital _____ 95
II-	Evolution et répartition de l'actionnariat _____ 104
III-	Capital potentiel _____ 113
IV-	Carnet de l'actionnaire _____ 116
5. ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2011	
I-	Commentaires sur les comptes consolidés 2011 _____ 119
II-	Commentaires sur les comptes annuels de NATUREX S.A _____ 134
III-	Activité en matière de recherche et développement _____ 140
IV-	Dépenses à caractère somptuaire _____ 140
V-	Proposition d'affectation du résultat et distribution de dividende _____ 140
VI-	Dividendes versés au titre des trois exercices précédents _____ 141
6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2011	
	Bilan consolidé _____ 144
	Compte de résultat consolidé _____ 145
	Tableau des flux de trésorerie consolidés _____ 147
	Tableau de variation des capitaux propres consolidés _____ 148
	Notes annexes aux états financiers consolidés _____ 150
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés _____ 193
7. ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2011	
	Bilan _____ 196
	Compte de résultat _____ 197
	Notes annexes aux états financiers annuels _____ 198
	Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels _____ 215
	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés _____ 217
8. EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES	
I-	Des acquisitions porteuses de synergies _____ 223
II-	Des tendances de marché qui offrent de belles perspectives _____ 225
III-	Un très bon début d'année 2012 _____ 226
IV-	Prévisions _____ 228
9. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 8 JUIN 2012	
I-	Projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale mixte du 8 juin 2012 _____ 229
10. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES	
I-	Responsable du document de référence _____ 235
II-	Responsable du contrôle des comptes _____ 236
III-	Politique d'information _____ 237
11. TABLES DE CONCORDANCE AVEC LE SCHEMA DU REGLEMENT COMMUNAUTAIRE N°809/2004	
	Table de concordance avec le schéma du règlement communautaire N°809/2004 _____ 238
	Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel et le rapport de gestion _____ 241
12. ANNEXES	
	Honoraires des Commissaires aux Comptes _____ 244
	Document d'information annuel _____ 245

1. NATUREX ET SON ENVIRONNEMENT

HISTORIQUE

20 ans de croissance organique et de conquête de marchés

2012 **Acquisition de Pektowin en Pologne et Valentine en Inde**

Naturex concrétise début 2012 deux nouvelles acquisitions, l'une en Pologne, Pektowin, spécialisée dans la production de pectines et de jus concentrés de fruits et légumes, l'autre en Inde, spécialisé dans la production de poudres de fruits et légumes et de couleurs naturelles.

Grâce à ces acquisitions, Naturex s'implante industriellement dans deux pays émergents à fort potentiel de croissance.

2011 **Acquisition de Burgundy (France et Espagne)**

Naturex a lancé en octobre 2011, une augmentation de capital qui lui a permis de lever 48,8 millions d'euros afin de financer un nouveau cycle de croissance externe. L'acquisition de BURGUNDY, spécialisée dans la production et la commercialisation d'extraits végétaux pour les industries nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique, en est la première concrétisation. Avec cette acquisition, Naturex dispose de deux sites industriels pharmaceutiques de qualité et de grande capacité et bénéficie d'une offre enrichie pour la pharmacie et la cosmétique.

2010 **Intégration réussie de la division Ingrédients du groupe espagnol Natraceutical et poursuite du développement commercial mondial**

Naturex a multiplié sa taille par deux en un an et affiche une croissance organique record sur l'année, tout en poursuivant le développement de son réseau commercial.

2009 **Acquisition de la division Ingrédients du groupe espagnol Natraceutical**

Avec cette acquisition, Naturex devient le leader mondial des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale grâce à une présence géographique mondiale équilibrée, des sites de production performants et complémentaires, et une offre de produits élargie.

2008 **Acquisition de la Division Actifs Innovants de la société française Berkem**

Naturex bénéficie d'une gamme d'extraits végétaux innovants à l'efficacité prouvée par des études cliniques. Naturex crée une filiale chinoise basée à Shanghai comprenant un laboratoire Contrôle Qualité dédié au sourcing de matières premières.

Création de la Fondation Naturex, dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés dans les pays

où Naturex source ses matières premières. La Fondation soutient des missions au Maroc, au Pérou et en Inde et a vocation à étendre son programme à de nouveaux projets dans d'autres pays.

2007 **Acquisition d'Hammer Pharma et HP Botanicals, sociétés italiennes basées à Milan.**

Grâce à Hammer Pharma, Naturex se dote d'un véritable site pharmaceutique.

Acquisition de la société américaine Chart Corporation

Cette opération enrichit l'offre de Naturex pour l'industrie aromatique et le marché des boissons.

2005 **Acquisition de Pure World Inc., société américaine spécialisée dans la production d'extraits de plantes pour les industries agro-alimentaires, nutraceutiques, pharmaceutiques et cosmétiques.**

Naturex dispose désormais d'une réelle identité sur le marché américain et d'un outil industriel lui permettant de compléter et d'élargir son offre.

2004 **Acquisition d'une activité d'extraits de romarin détenue par deux sociétés américaines RFI Ingrédients et Hauser**

Naturex devient un acteur majeur sur le marché des antioxydants naturels avec à son actif deux marques de renom et trois brevets sur les extraits de romarin.

2002 **Acquisition de la société américaine Brucia Plant Extracts Inc.**

Naturex complète ainsi son offre sur le marché nutraceutique et renforce ses positions sur le marché américain.

1997 **NATUREX étend ses activités au marché nutraceutique**

Naturex ouvre une filiale aux Etats-Unis (Mamaroneck, New York). L'unité de production au Maroc déménage à Casablanca et s'agrandit.

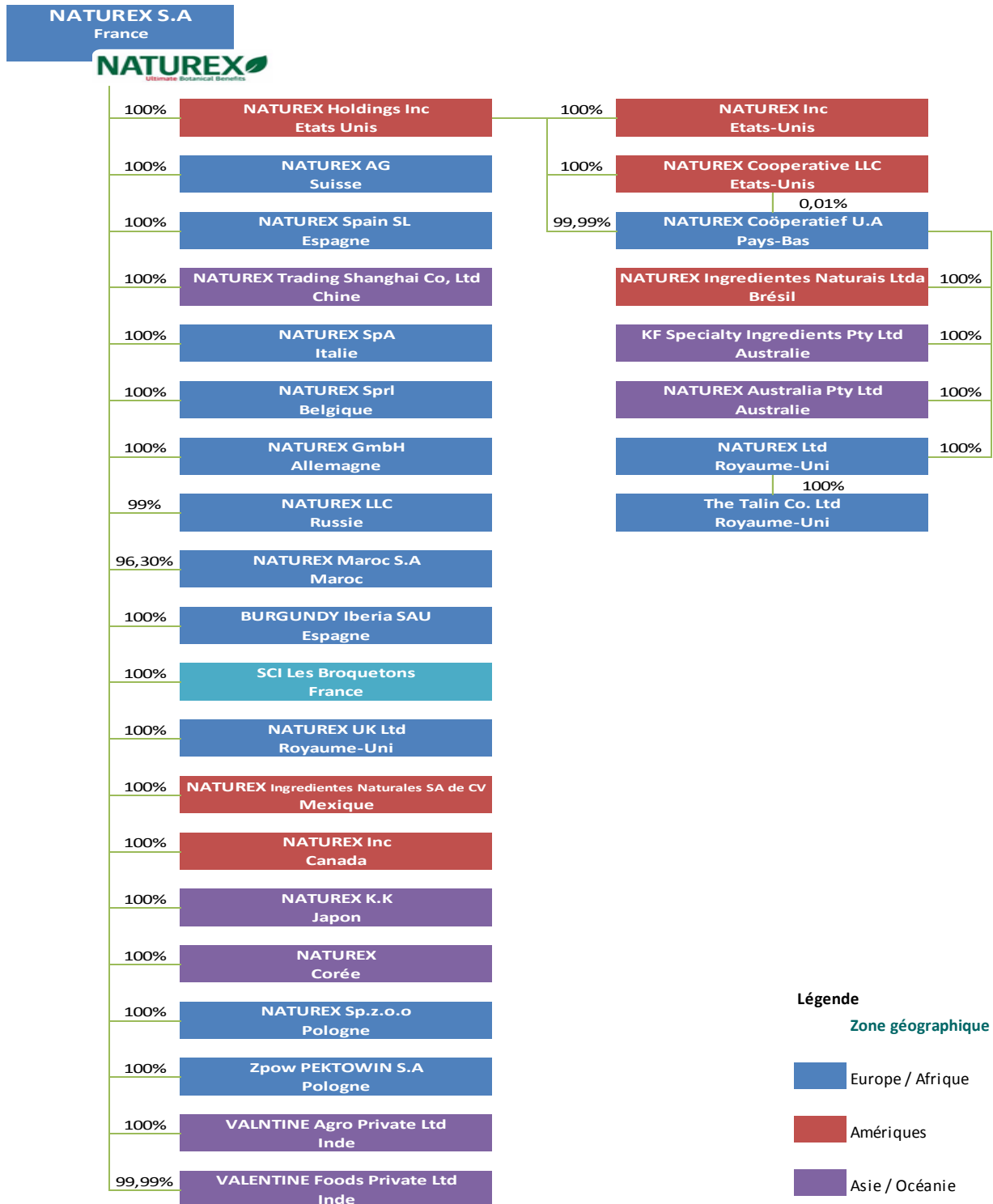
1996 **Introduction à la Bourse de Paris (NYSE Euronext Paris – Compartiment B)**

1992 **Création de NATUREX à Avignon par Jacques DIKANSKY**

La société ouvre deux usines, à Avignon en France et à Kenitra au Maroc, et se lance dans la production d'extraits végétaux aux propriétés aromatisantes, colorantes et anti-oxydantes à destination de l'agro-alimentaire.

ORGANIGRAMME JURIDIQUE (Avril 2012)

Une structure multinationale intégrée

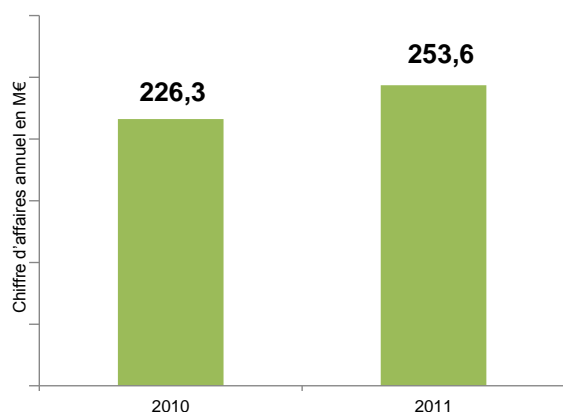


1. NATUREX ET SON ENVIRONNEMENT

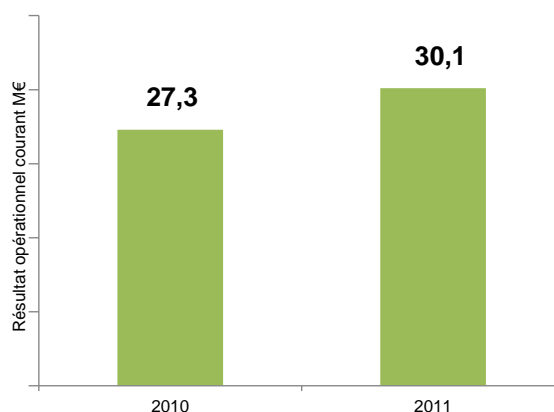
CHIFFRES CLES 2011

Une excellente année de croissance

- ▶ **Une forte croissance organique : +12,3%**
à périmètre et taux de change constants

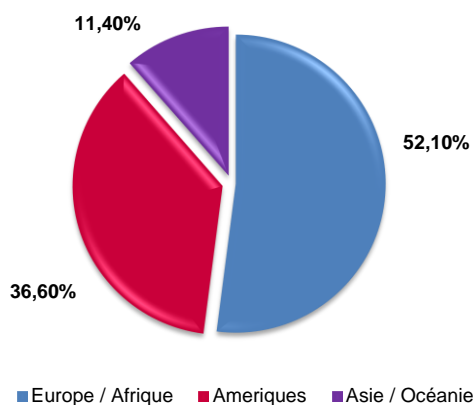


- ▶ **Des leviers opérationnels favorables**



Les charges non courantes ont impacté le résultat opérationnel 2011 de 1,6 million d'euros, à 28,5 millions d'euros.

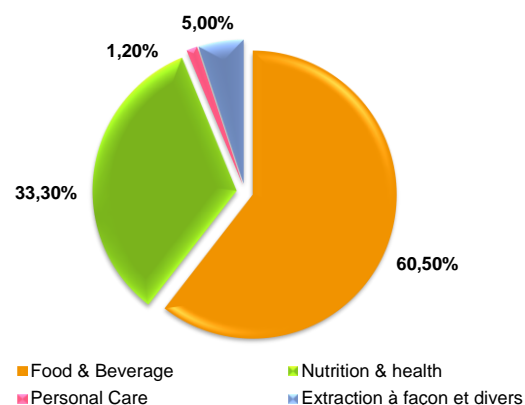
- ▶ **Croissance soutenue dans les trois zones géographiques**



	Europe/ Afrique	Amériques	Asie/ Océanie	Total
Ventes en M€	132,0	92,7	28,8	253,6
	+12,1%	+10,2%	+17,8%	+12,0%

△ 2011 vs 2010
Nouveau périmètre (Intégration de Burgundy sur le T4 2011)
A devises courantes

- ▶ **Croissance vive des trois marchés**



	F&B	N&H	Personal Care	Divers	Total
Ventes en M€	153,4	84,5	3,0	12,7	253,6
	+11,9%	+11,9%	+11,0%	+15,4%	+12,0%

△ 2011 vs 2010
Nouveau périmètre (Intégration de Burgundy sur le T4 2011)
A devises courantes

► Informations financières sélectionnées

En M€ IFRS	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Compte de résultat consolidé			
Chiffre d'affaires	253,6	226,3	101,9
Marge brute	148,6	132,1	68,5
Résultat opérationnel courant	30,1	27,3	13,1
Résultat opérationnel	28,5	27,3	13,1
<i>% marge opérationnelle</i>	<i>11,3%</i>	<i>12,1%</i>	<i>12,8%</i>
Résultat net, part du Groupe	15,6	14,8	5,2
Résultat de base par action	2,32	2,33	1,75
Bilan consolidé			
Actif non courant	209,9	189,4	164,0
- dont goodwill	93,5	83,9	74,1
- dont Immobilisations corporelles	103,2	92,3	83,7
Actif courant	216,3	168,7	133,3
- dont stocks	115,2	98,2	76,8
- dont clients et autres débiteurs	61,6	49,6	39,4
- dont Trésorerie	37,7	17,5	15,6
Total actif	426,2	358,1	298,1
Capitaux propres	236,1	168,8	144,8
Passif non courant	103,9	124,4	91,9
- dont dettes financières non courantes	87,3	108,4	82,8
Passif courant	86,2	65,0	61,4
- dont dettes financières courantes	17,6	9,9	16,3
- dont fournisseurs et autres créditeurs	65,2	51,2	36,7
- dont concours bancaires	0,9	1,3	5,2
Total passif	426,2	358,1	298,1
Endettement financier net du Groupe	68,2	102,1	88,8
Flux de trésorerie			
Capacité d'autofinancement	42,1	33,4	18,7
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	25,6	17,1	18,1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(25,9)	(15,7)	(14,7)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	20,9	4,2	13,3
Variation de la trésorerie	20,6	5,6	16,6

1. NATUREX ET SON ENVIRONNEMENT

I. NATUREX : Leader mondial des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale¹

NATUREX produit et commercialise des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale à destination des industries agroalimentaires, nutraceutiques, pharmaceutiques et cosmétiques.

La force de NATUREX est d'avoir su développer une véritable expertise sur des produits spécifiques qui constituent des niches de marché.

NATUREX mène une stratégie autour de deux axes, une croissance organique soutenue et une croissance externe continue, se positionnant ainsi comme le leader mondial du marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale.

Cette stratégie a permis à NATUREX d'accroître considérablement sa taille en multipliant son chiffre d'affaires par vingt ces dix dernières années, lui conférant ainsi un savoir-faire et une légitimité reconnus dans l'intégration de sociétés ou branches d'activité, porteuses de synergies et créatrices de valeur.

Le succès de cette stratégie s'appuie sur un modèle économique éprouvé, dont les principaux moteurs sont :

- Des ressources industrielles performantes et certifiées qualité, complétées par une grande expertise dans le sourcing des matières premières et un programme de Recherche & Développement soutenu ;
- Une offre de produits à forte valeur ajoutée, segmentée autour de trois marchés complémentaires ;
- Un réseau commercial mondial dynamique.

I.1 Une expertise unique dans la production d'ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale

NATUREX contrôle toutes les étapes du processus de production, de la sélection des matières premières au produit fini, à travers une démarche qualité des plus rigoureuses.

Au cœur de ce processus, la Recherche et Développement constitue une source majeure d'innovations dans l'élaboration d'ingrédients naturels à forte valeur ajoutée, en vue de satisfaire au mieux les besoins spécifiques de la clientèle.



¹ Selon l'appréciation de NATUREX au regard de son positionnement sur ses marchés

Un sourcing de qualité et responsable

Fort de son positionnement de leader mondial des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, NATUREX dispose d'importantes capacités d'approvisionnement lui permettant d'avoir accès à un large choix de plantes et de sélectionner les meilleures espèces dans le monde.

Cette recherche de la qualité s'accompagne d'une politique d'achat très rigoureuse auprès de fournisseurs dans plus de cinquante pays dans le monde, centralisée au niveau du siège social du Groupe, afin de répondre au mieux aux critères de qualité, prix et délais attendus par la clientèle :

- NATUREX a développé, au fil des années, des relations étroites avec ses partenaires et s'approvisionne :
 - directement auprès des producteurs locaux (coopératives, récoltants indépendants...) pour une qualité irréprochable et une traçabilité parfaite des matières premières ;
 - à proximité des sites de production qui représentent des sources d'approvisionnement stratégiques (Romarin, noyaux d'abricots au Maroc...);
 - auprès d'intermédiaires industriels lorsqu'il s'agit d'achats d'extraits bruts (paprika, curcuma, ginseng, thé vert...) ou de concentrés (concentré de tomates...).
- NATUREX identifie ses principaux fournisseurs dans le but d'améliorer les performances du processus d'approvisionnement.
- NATUREX apporte une attention particulière à la sélection de transporteurs et transitaires pour un acheminement en toute fiabilité, des matières premières ou produits semi-finis jusqu'aux sites de production.



Le Groupe partage également avec ses partenaires locaux, les règles éthiques essentielles à une collaboration responsable et durable :

- NATUREX est membre du Pacte Mondial des Nations Unies et veille au respect des principes des droits de l'homme, règles du travail, lutte anti-corruption, protection de l'environnement ;
- NATUREX a créé en mars 2008, la Fondation NATUREX, entité indépendante sans intérêt économique, dont le but est d'améliorer les conditions de vie des communautés installées dans les régions où le Groupe source ses matières premières. Depuis sa création, la Fondation NATUREX soutient des missions au Maroc, au Pérou, en Inde, et a étendu son programme à de nouveaux projets en Mongolie et au Cambodge.

1. NATUREX ET SON ENVIRONNEMENT

Des ressources industrielles performantes

Au fil des années NATUREX a constitué un outil industriel très performant, en majeure partie par le biais des acquisitions réalisées. En effet, seuls les sites d'Avignon en France et de Casablanca au Maroc ont fait l'objet de création.

Ses 15 sites de production implantés en Europe (France (2), Italie, Espagne (2), Royaume-Uni et Suisse (2), Pologne), au Maroc, aux Etats-Unis (2), au Brésil, en Australie et en Inde, permettent à NATUREX, non seulement d'accroître ses capacités de production mais également d'acquérir un avantage concurrentiel non négligeable tant en termes de produits ou de marchés, que de savoir-faire et de potentiel d'innovation (sites pharmaceutiques homologués en France, en Espagne et en Italie, plus haute tour de séchage au monde en Suisse...). Il est par ailleurs important pour NATUREX de cultiver une image de producteur local afin de renforcer le lien de proximité avec la clientèle.







Les équipements industriels de chaque site répondent à des standards de qualité élevés et font appel à des moyens technologiques très avancés ; même si la durée de vie de ces équipements est relativement longue, une maintenance régulière, une veille technologique ainsi que des investissements ciblés contribuent à pérenniser l'outil industriel et dynamiser le savoir-faire de NATUREX.

Grâce à la flexibilité et la qualité de ses ressources industrielles, NATUREX a développé une véritable expertise, permettant de proposer des solutions sur-mesure à ses clients, en accord avec les exigences réglementaires. Les différentes étapes du processus de production sont les suivantes :

- **L'extraction**, qui consiste à transformer le végétal en extrait.
Le savoir-faire d'extraction relève de la chimie du naturel. Il s'agit d'identifier et d'extraire les principes actifs aromatiques, colorants, santé... contenus dans les végétaux.
- **Le séchage**, qui consiste à faire évaporer toute l'humidité contenue dans l'extrait jusqu'à l'obtention d'un produit sec, ou déshydrater un produit liquide et le transformer en poudre, par le biais d'une technique d'atomisation ou de séchage sous vide.
C'est une étape intermédiaire importante du processus, qui demande un outil industriel puissant et lourd et qui permet d'obtenir des ingrédients de qualité premium (poudres de tomates, ingrédients pour bébé...). NATUREX possède la plus haute tour d'atomisation basse température à Burgdorf en Suisse.
- **La formulation**, qui consiste à transformer l'extrait brut en extrait mis en forme.
La formulation permet de modifier les propriétés chimiques et physiques des extraits afin de les adapter selon les applications finales.

A ce jour, NATUREX bénéficie de l'une des plus grandes capacités d'extraction et de séchage au monde sur son métier, se traduisant par une production annuelle de plusieurs milliers de tonnes d'extraits de plantes.

► 15 sites industriels dans le monde

France		Espagne	
 <p>Création 1992 Avignon 3 700m² sur 1,6 Ha</p>	 <p>Acquisition 2011 Reyssouze -</p>	 <p>Acquisition 2010 Valence 11 200m² sur 11 Ha</p>	 <p>Acquisition 2011 Palafolls -</p>
Royaume-Uni	Suisse		Italie
 <p>Acquisition 2010 Birmingham 5 600m² sur 1,1 Ha</p>	 <p>Acquisition 2010 Burgdorf 8 700 m² sur 1,7ha</p>	 <p>Acquisition 2007 Milan 7 300m² sur 2,3 Ha</p>	 <p>Acquisition 2010 Bischofszell 9 843m² sur 1,6 Ha</p>
Etats-Unis		Brésil	Australie
 <p>Acquisition 2002 Shingle Springs-Californie 2 460m² sur 1,4 Ha</p>	 <p>Acquisition 2005 South Hackensak-New Jersey 9 000m² sur 2,0 Ha</p>	 <p>Acquisition 2010 Bischofszell 9 843m² sur 1,6 Ha</p>	 <p>Acquisition 2010 Sydney 2000m² sur 0,4 Ha</p>
Maroc	Pologne	Inde	
 <p>Création 1998 Casablanca 3 600m² sur 1,4 Ha</p>	 <p>Acquisition en 2012 Jaslo -</p>	<p>Photo non disponible</p> <p>Acquisition en 2012 Bombay -</p>	

1. NATUREX ET SON ENVIRONNEMENT

Un contrôle qualité strict pour une traçabilité parfaite

NATUREX doit son expertise non seulement à son outil industriel sans cesse optimisé, mais également à une équipe d'hommes et de femmes animés d'un même esprit de créativité et de réactivité, soucieux d'accompagner les clients dans le développement de leurs projets, et de leur offrir une prestation soignée et personnalisée, dans le respect des exigences réglementaires nationales et internationales.

NATUREX s'est engagé dans une démarche qualité basée sur le principe de l'amélioration continue, qui s'articule autour de trois axes majeurs :

- L'amélioration de la compétitivité ;
- Le maintien de la dynamique de croissance ;
- La fiabilisation des systèmes existants.

Cette politique Qualité vise, d'une part à affirmer le dynamisme de NATUREX vis-à-vis de ses concurrents et confirmer ainsi sa position de leader sur le marché mondial, et d'autre part à optimiser son organisation en améliorant au quotidien le processus qualité, en adéquation avec les impératifs de ses clients.

NATUREX a mis en place des étapes de contrôle qualité à toutes les phases du processus de fabrication.

- Les matières premières réceptionnées sont échantillonnées et analysées de façon complète ;
- Chaque lot de plantes subit ainsi une série de tests pour vérifier leur identité et leur qualité avant l'entrée dans le cycle de production ;
- Les produits finis (extraits de plantes), sont contrôlés afin de répondre aux normes analytiques les plus strictes et de garantir la sécurité du consommateur (pathogènes, pesticides, métaux lourds...).

Ce travail s'appuie sur le développement et la validation de nouvelles méthodes d'analyse pour les nouveaux produits, en lien avec les attentes des clients.

Enfin, chaque nouveau produit développé fait l'objet d'une revue complète afin de s'assurer de sa conformité avec les exigences réglementaires applicables, les exigences spécifiées par les clients, et les critères qualité internes.

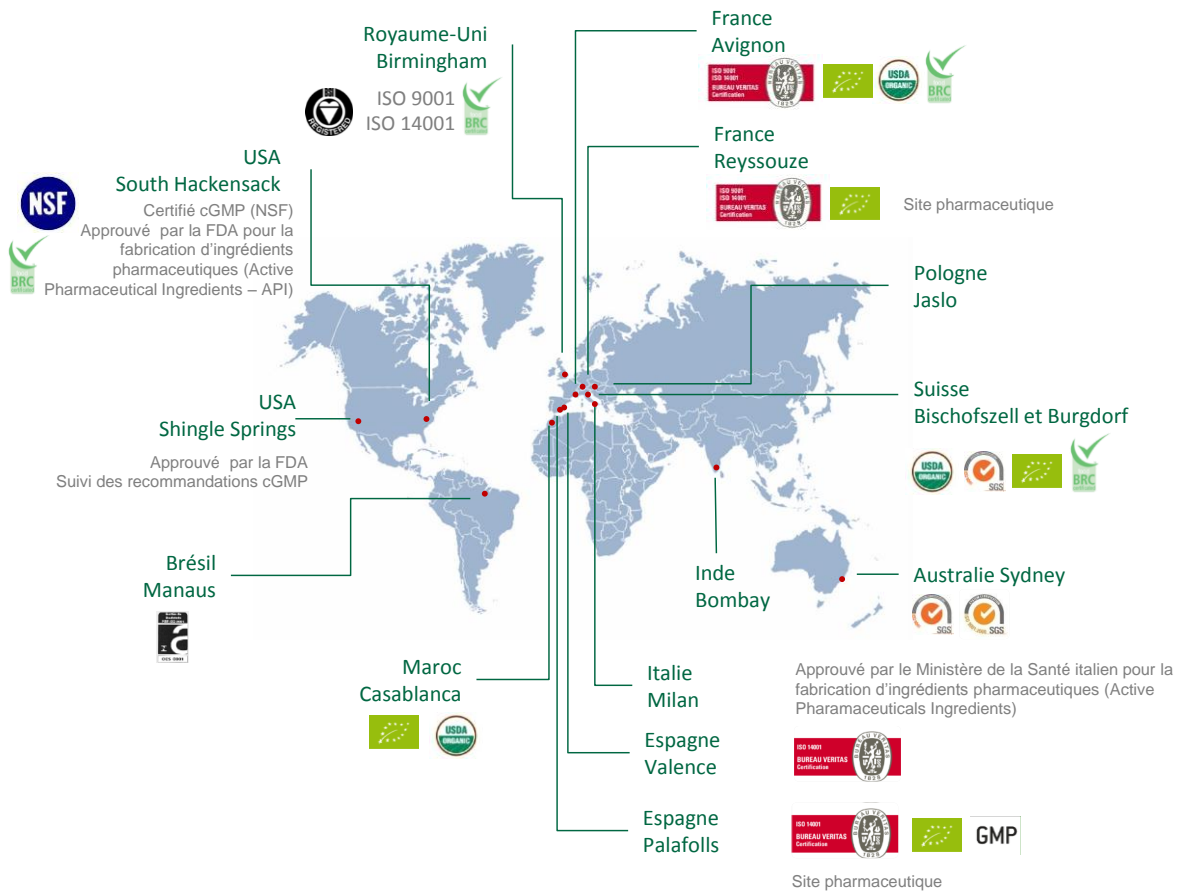
Tous les sites de production du Groupe disposent d'un laboratoire de Contrôle Qualité autonome et d'équipements analytiques performants (HPLC-MS, HPLC, PPSL, NMR, GC-MS, ICP, ICP-MS, HPTLC, TLC).

Sur chaque site, un Responsable Management de la Qualité coordonne l'application du Système de Management de la Qualité et veille à son amélioration continue auprès des différents services de l'entreprise par le biais de supports documentaires régulièrement mis à jour, d'indicateurs de suivi et d'audits planifiés, afin de mener toute action corrective et préventive dans le but d'assurer la conformité des objectifs préalablement définis dans le cadre de la politique Qualité.



1. NATUREX ET SON ENVIRONNEMENT

► Des sites industriels flexibles et performants, certifiés qualité



1. NATUREX ET SON ENVIRONNEMENT

Une Recherche et Développement soutenue

Au cœur de l'ensemble de ce processus (approvisionnement - production - contrôle qualité), la Recherche et Développement constitue un enjeu stratégique majeur pour développer des solutions innovantes, personnalisées et à forte valeur ajoutée.

Le Groupe dispose d'un département Recherche et Développement dans sept pays (dont France, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Suisse, Etats-Unis, Australie) et 15% des effectifs du Groupe travaillent au sein du Département Scientifique regroupant la R&D, l'assurance Qualité, les affaires réglementaires et le contrôle Qualité.

Au sein de laboratoires à la pointe de la technologie, les équipes R&D de NATUREX ont su développer un savoir-faire unique dans l'identification botanique, l'extraction et la formulation des extraits.

Ce travail au fil des années, a permis de faire des découvertes innovantes (propriétés spécifiques d'un ingrédient naturel, actifs inconnus...) et de mettre au point de nouveaux procédés de fabrication.

Cette forte implication dans la Recherche et Développement et cette capacité d'innovation confèrent à NATUREX un avantage concurrentiel certain. A titre d'illustration, NATUREX dispose aujourd'hui d'une famille de plus de 50 brevets. Les équipes de recherche de NATUREX publient régulièrement des articles dans des revues scientifiques internationales.

NATUREX travaille également en étroite collaboration avec les départements R&D de ses clients pour davantage de proximité et d'anticipation de leurs exigences techniques, ainsi qu'avec les centres de recherches universitaires internationaux dans le but d'être toujours informé des avancées technologiques.

▶ **Dossiers ASMF**

NATUREX a constitué depuis des années, des dossiers ASMF pour de nombreux extraits végétaux, autorisant ainsi leur utilisation pour n'importe quelle application, y compris pour des produits pharmaceutiques.

L'ASMF (Active Substance Master File) est un dossier qui comprend toutes les informations sur le mode de préparation et la qualité d'une substance active pharmaceutique. Il est utilisé lors d'une demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) d'un médicament. Il sert de base pour l'évaluation de la substance active et permet aux experts de vérifier la qualité de cette substance avant sa mise sur le marché. Pour ce qui concerne NATUREX, les extraits de plantes entrent dans la composition des médicaments traditionnels à base de plantes.

▶ **SENIFOOD, une initiative commune avec les industriels de l'agro-alimentaire en Espagne**

Senifood est un projet initié par le Ministère des Sciences et de l'Innovation espagnol dans le cadre du Programme Stratégique National de Recherche Technique (CENIT-E).



Le programme a pour but de définir une ligne de plats élaborés pour les personnes âgées afin de leur permettre d'avoir une alimentation plus équilibrée.

NATUREX est chef de file du projet qui a débuté en 2009, autour d'un consortium d'entreprises spécialisées en Recherche et Développement (Biopolis), mais aussi de professionnels du secteur alimentaire (Biobiotica, Ordesa Group, Corporacion Alimentaria Penasanta – Capsa, Campofrio, Fundacion Matia et Mugaritz...) et des centres de recherches ainsi que les principaux centres universitaires d'Espagne spécialisés dans la nutrition.

Par cette initiative, NATUREX entend mettre à profit son expertise dans la Recherche et Développement en proposant des solutions innovantes en matière d'ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale en faveur de la santé et du bien-être à destination des seniors, plus exposés à la malnutrition et aux carences alimentaires ainsi qu'à des pathologies issues d'une mauvaise alimentation.

1.2 Trois marchés stratégiques et complémentaires

Depuis sa création et grâce aux différentes opérations de croissance externes réalisées ces dernières années, le savoir-faire de NATUREX dans la conception, la production et la commercialisation d'ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale n'a cessé de s'affirmer.

La gamme d'ingrédients naturels développée par NATUREX s'est considérablement élargie au fil du temps, notamment grâce aux acquisitions réalisées dans le cadre de sa stratégie de développement, et s'est de plus en plus segmentée compte tenu des propriétés spécifiques offertes par chaque extrait de plantes et des applications possibles :

- propriétés aromatisantes, colorantes, conservatrices, texturantes pour le marché agro-alimentaire d'une part ;
- et d'autre part, effets santé et bien-être étendus aux marchés nutraceutiques, pharmaceutiques et cosmétiques.

De plus, NATUREX jouit d'une tendance de fond très favorable liée à une demande mondiale croissante, y compris dans les pays émergents, pour les produits d'origine naturelle et santé, soutenue par une réglementation de plus en plus stricte.

Afin de valoriser son expertise métier auprès de sa clientèle et bénéficier d'une meilleure visibilité de son offre, NATUREX s'est organisé autour de trois marchés stratégiques et complémentaires :

Food & Beverage



Nutrition & Health



Personal Care



- **Food & Beverage**, à destination des industries agro-alimentaires, des aromaticiens mondiaux. Cœur de métier du Groupe, cette activité a représenté 60,5% du chiffre d'affaires 2011.
- **Nutrition & Health**, à destination des marchés nutraceutique et pharmaceutique. Cette activité, très dynamique aux Etats-Unis ainsi qu'en Asie du Sud Est, et dont la réglementation s'intensifie en Europe, a représenté 33,3% du chiffre d'affaires 2011.
- **Personal Care**, à destination de l'industrie cosmétique et des marques de soins et beauté. Cette activité, dont le potentiel de croissance est important, a représenté 1,2% du chiffre d'affaires 2011.

Cette segmentation permet de concevoir, par le biais d'une offre globale, des gammes d'ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale parfaitement ciblées et adaptées aux besoins précis de chaque type de clientèle.

Chaque gamme de produits est pilotée par un responsable de marché qui assure la liaison entre les différents services supports (R&D, marketing, commercial...) et les clients, afin de pouvoir apporter toute l'assistance et le conseil propres à leurs attentes dans le respect de leurs contraintes et spécificités.

NATUREX réalise également **une activité d'extraction à façon** pour le compte de certains de ses clients. Cette activité consiste à mettre à disposition des clients, pour leurs besoins spécifiques, les outils et le savoir-faire de NATUREX en matière d'extraction. Cette activité (5,0% du chiffre d'affaires 2011) repose sur des partenariats industriels de longue date et durables, impliquant une étroite collaboration compte tenu du process industriel assez long.

1. NATUREX ET SON ENVIRONNEMENT

Les acquisitions réalisées par NATUREX dans le cadre de sa stratégie de développement lui ont permis d'une part d'enrichir ses gammes de produits mais également d'acquérir une connaissance spécifique, un savoir-faire additionnel sur une plante, un extrait, un procédé de production...

Ainsi, l'intégration de la division Ingrédients de NATRACEUTICAL sur 2010 a permis à NATUREX d'enrichir son portefeuille produits avec une gamme de poudres de fruits et légumes, de pectines de fruits, de colorants naturels, de levures et du Talin® (*Thaumatococcus daniellii*).

De la même manière, l'acquisition de BURGUNDY en octobre 2011, a apporté à NATUREX un savoir-faire technique additionnel sur certains principes actifs purifiés et extraits titrés (pépins de raisin, réglisse).

Egalement, l'acquisition réalisée début 2012 en Pologne (PEKTOWIN) va permettre de proposer une gamme complète de jus concentrés de fruits et légumes et de favoriser le développement des gammes de poudres de fruits et légumes et de couleurs grâce à l'intégration d'une partie de l'approvisionnement en matières premières.

Enfin, l'acquisition de VALENTINE en Inde, spécialisé dans la production de poudres de fruits et légumes et de couleurs naturelles, permettra de bénéficier de la richesse des matières premières locales pour l'ensemble du Groupe.

Food & Beverage, cœur métier du Groupe

Food & Beverage

Ingrédients naturels aux vertus aromatiques, colorantes, conservatrices, santé, texturantes et édulcorantes



Ce marché est spécialisé dans la conception et le développement d'ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale aux propriétés aromatiques, colorantes, conservatrices, texturantes, édulcorantes ou apportant un bénéfice sur la santé. NATUREX s'adresse aux aromaticiens mondiaux ainsi qu'aux industriels de l'agro-alimentaire (multinationales, filiales de grands groupes ou PME locales).

Sur l'année 2011, l'intérêt croissant des consommateurs pour les produits d'origine naturelle a continué d'influencer les stratégies d'innovation des professionnels de l'agro-alimentaire, soutenues par une réglementation renforcée, notamment dans le cadre de l'usage de colorants artificiels dans les produits alimentaires, et dans l'étiquetage des ingrédients entrant dans la composition des produits.

L'offre Food & Beverage est composée de 7 gammes qui répondent à une demande pour les applications alimentaires et les boissons et qui permettent de satisfaire à la fois les attentes des industriels pour des ingrédients performants et innovants, et la demande des consommateurs pour des produits entièrement naturels :

- **NAT stabil**® est une gamme d'extraits végétaux (romarin, grenade...) qui améliorent la conservation des aliments et des boissons grâce à leur propriété anti-oxydante.
- **NAT arom**® propose une riche palette d'extraits aromatiques (hydro-alcooliques, oléorésines et huiles essentielles) pour les aromaticiens, les fabricants de boissons et les industriels de l'agro-alimentaire. Des procédés industriels d'élaboration exclusifs permettent de protéger les composés aromatiques contre la perte et la dégradation naturelle des arômes.
- **NAT color**® regroupe deux segments :
 - **E-Color**™ désigne une gamme d'additifs colorants naturels. Extraits à partir de matières premières naturelles, ces additifs sont conformes à la réglementation européenne et couvrent un large spectre de couleurs précises et intenses. Ils sont formulés afin d'apporter une solution stable à tous les types d'applications agro-alimentaires.
 - **VegeBrite**™ regroupe une gamme de concentrés de fruits et légumes dotés de pouvoirs colorants obtenus sans aucun solvant d'extraction, ni additifs de formulation, ni conservateurs. Ces « Colouring Foodstuffs » répondent aux critères les plus exigeants du « clean label », très prisés par les industriels.

- **NAT healthy™** est une ligne d'extraits végétaux reconnus pour leurs bénéfices santé. Elle regroupe des ingrédients naturels aux bienfaits physiologiques (antioxydants, propriétés digestives, énergisantes, anti-stress...) à destination des aliments fonctionnels.
- **NAT F&V™** désigne une gamme de poudres de fruits et légumes grâce à un procédé de séchage à la pointe de la technologie. Ces poudres sont élaborées à partir de jus et de concentrés de fruits et légumes et sont destinées à des applications de type aliments pour bébé, soupes, sauces, assaisonnement, céréales...
- **NAT textur™** est une gamme de pectine de pomme et d'agrumes proposée pour des applications sur mesure dans la confiserie, les confitures, les préparations pour yaourt, autres desserts...La pectine est connue pour ses propriétés gélifiantes et épaississantes mais c'est également une source de fibres solubles qui présente des intérêts nutritionnels et de santé indéniables.
- **NAT taste™** est une gamme qui propose des ingrédients permettant d'améliorer le goût des produits alimentaires :
 - **Talin®** (*Thaumatococcus daniellii*), est une protéine naturelle extraite du fruit Katemfe, récolté dans les forêts tropicales d'Afrique Occidentale. Talin® est un ingrédient « multifonctions » qui peut notamment agir en tant qu'exhausteur de goût ou comme masqueur d'amertume. Il peut être utilisé dans les boissons, les pâtisseries, les confiseries... **Talin®** a reçu le prix "**Best innovative Stevia Product 2010**" à la Conférence 2010 de Malte sur la Stevia (édulcorant naturel), organisée par l'ISANH (International Society of Antioxidant in Nutrition and Health).
 - **Kemfe™** est un ingrédient naturel, également extrait du fruit Katemfe, à la saveur sucrée capable d'améliorer la perception globale du goût.

1. NATUREX ET SON ENVIRONNEMENT

Nutrition & Health, une expertise scientifique reconnue

Nutrition & Health

Extraits végétaux et actifs innovants pour les applications nutraceutiques et les produits pharmaceutiques



Ce marché est spécialisé dans la conception et le développement d'extraits végétaux et de concepts d'ingrédients pour les applications nutraceutiques, et d'extraits de plantes à destination des produits pharmaceutiques.

Les tendances de consommation du marché pharmaceutique / nutraceutique (produits vendus en parapharmacies, compléments alimentaires...), sont principalement liées aux préoccupations d'une population plus âgée, plus urbaine, plus attentive à son bien-être et à l'orientation favorable des pouvoirs publics d'une grande majorité de pays dans le monde vers des programmes nutritionnels en faveur de la santé, avec en toile de fond, un cadre réglementaire relatif aux bénéfices et allégations santé particulièrement contraignant.

L'innovation est un axe de développement essentiel pour répondre aux exigences des professionnels du marché et être en conformité avec les autorités réglementaires.

L'offre Nutrition Health est composée de 3 gammes qui répondent non seulement à des exigences réglementaires strictes (Directives Européennes, procédures ASMF – *Active Substance Master Files*...) mais aussi à des contrôles drastiques de la part des partenaires de NATUREX (audits réguliers des usines NATUREX par les laboratoires pharmaceutiques internationaux).

NATUREX compte parmi ses équipes, des scientifiques chevronnés qui apportent leur expertise dans l'identification des caractéristiques précises des matières premières, une assistance dans des recherches bibliographiques approfondies, et la conduite d'études in vitro, in vivo ou cliniques.

Un support réglementaire et marketing est également mis à disposition des clients pour la création de concepts et la commercialisation des produits sous leur propre marque (constitution de dossiers réglementaires, dépôt de brevets, marque déposée, étude de positionnement, site internet d'information consommateurs...).

- **NAT life™** est une gamme d'ingrédients naturels brevetés, dont les effets sont cliniquement prouvés, qui est commercialisée sous des marques déposées pour les compléments alimentaires et les aliments fonctionnels. Parmi ces extraits innovants, on peut citer des ingrédients naturels favorisant la performance cognitive (Cereboost®), des ingrédients minceur (Svetol®), des antistress (Cyracos®), des ingrédients améliorant la performance et l'énergie (Powergrape®), des extraits reconnus pour leur action sur les inconforts associés à la ménopause (Lifenol®), et dernièrement, un extrait de fleur d'hibiscus pour la réduction de l'incidence des infections urinaires (Utirose™)...
- **NAT activ®** est une large gamme d'extraits de plantes purs, reconnus pour leurs effets bénéfiques sur la santé, formulés pour le marché nutraceutique.
- **NAT pharma™** est une gamme d'extraits de plantes destinés aux laboratoires pharmaceutiques. Cette gamme bénéficie de dossiers ASMF (Active Substance Master Files) constitués par les équipes de NATUREX pour de nombreux extraits végétaux, afin d'autoriser leur usage dans des produits pharmaceutiques comme les médicaments traditionnels à base de plantes.

Personal Care, un marché à fort potentiel

Personal Care

Actifs innovants naturels,
extraits végétaux et matières
premières fonctionnelles

NATselect™ NATprotect™ NATbeauty™
effineo™ aurealis™ macaderm™
seveov™ dragon's blood™

Ce marché est spécialisé dans le développement d'actifs, d'ingrédients naturels et d'extraits végétaux pour les applications cosmétiques.

Le marché des cosmétiques naturels bénéficie d'excellentes perspectives de croissance en Asie, en Europe et aux Etats-Unis pour les années à venir (Etude Kline Group).

Ces tendances confirment en premier lieu la prise de conscience des consommateurs, essentiellement des femmes, sur la toxicité des produits de beauté ordinaires qui se tournent alors vers des produits naturels à base de plantes, et d'autre part le nombre accru de sociétés de cosmétiques d'envergure internationale qui se lancent dans les produits naturels. La qualité des produits naturels sélectionnés pour les applications cosmétiques et les divers modèles de certification sont des facteurs essentiels qui guident les choix des consommateurs très exigeants dans ce domaine.

L'offre Personal Care est composée de 3 gammes qui répondent aux besoins spécifiques et aux exigences de l'industrie cosmétique. Les équipes scientifiques de NATUREX mettent à profit leur expertise pour l'identification de matières premières parfaitement adaptées aux applications cosmétiques, la sélection d'extraits très ciblés et standardisés et la conduite d'études in vitro pour la formulation d'extraits uniques.

- **NAT beauty™** propose des actifs innovants. Cette gamme se concentre sur des extraits uniques dont le mécanisme d'action et l'activité ont été démontrés par des études in vitro :
 - Macaderm™ est un actif anti-âge issu du Maca péruvien ;
 - Effineo™ est un actif minceur sans caféine à base de café vert ;
 - Seveov™ est un actif capillaire stimulant la pousse des cheveux ;
 - Aurealis™ est un actif hydratant issu de la fleur d'oranger ;
 - Dragon's blood (extrait de dragon's blood – Croton lechleri) est un actif revitalisant qui répare et régénère les tissus cutanés pour une peau rajeunie.
- **NAT select™** est une gamme d'extraits végétaux spécialement formulés pour les applications cosmétiques.
- **NAT protect™** est une gamme d'extraits naturels aux propriétés conservatrices.
 - les antioxydants, sous la marque Natrox™ ;
 - les antimicrobiens sous la marque Efficlear™.

1. NATUREX ET SON ENVIRONNEMENT

1.3 Un réseau commercial mondial intégré

NATUREX s'appuie sur une présence commerciale mondiale à travers un réseau parfaitement intégré dans 21 pays (France, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Belgique, Allemagne, Suisse, Russie, Pologne, Maroc, Inde, E.A.U, Thaïlande, Singapour, Japon, Chine, Australie, Etats-Unis, Canada, Mexique, Brésil).

Cette implantation locale sur les 5 continents conduit à un maillage géographique dense qui contribue à accroître la visibilité de NATUREX dans le monde, à la fois dans les pays développés, matures, et les pays émergents à fort potentiel de croissance, et permet de répondre aux demandes spécifiques des multinationales de l'agro-alimentaires, de l'industrie pharmaceutique / nutraceutique et du secteur des cosmétiques.

En effet, l'implantation des bureaux commerciaux a plusieurs avantages :

- Proximité avec les principaux sites de production et les sources de matières premières ;
- Renforcement des relations avec les PME locales ou les filiales des grands groupes internationaux qui ont des problématiques propres à leur site et leur processus de fabrication ;
- Meilleure visibilité et renommée sur le plan local qui peut constituer un point d'entrée sur certains marchés et des prises de position, notamment en Chine.

Ce réseau mondial assure ainsi une réponse flexible, efficace et rapide aux clients.

NATUREX conjugue cette implantation commerciale avec une implantation industrielle lorsque les opportunités se présentent dans le cadre de sa stratégie de développement afin de renforcer sa présence industrielle au niveau local pour davantage de proximité avec ses clients.



II. Un positionnement solide sur des marchés à forte croissance

II.1 Nouveaux défis dans la perception du naturel et de la santé

Une problématique sociétale mondiale

Selon les estimations de l'ONU, les prévisions de croissance démographique mondiale sont impressionnantes : en 2012, la population mondiale a atteint 7 milliards d'habitants et il est prévu d'atteindre les 8 milliards en 2025 et vers 2050, pas moins de 9 milliards.

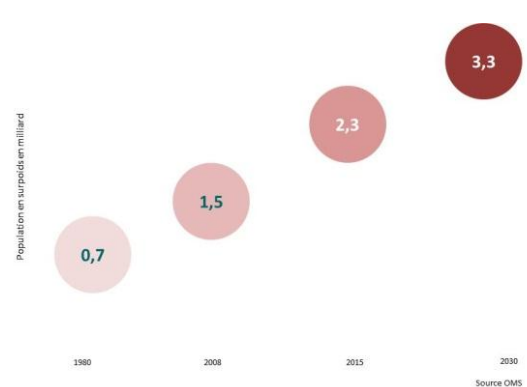
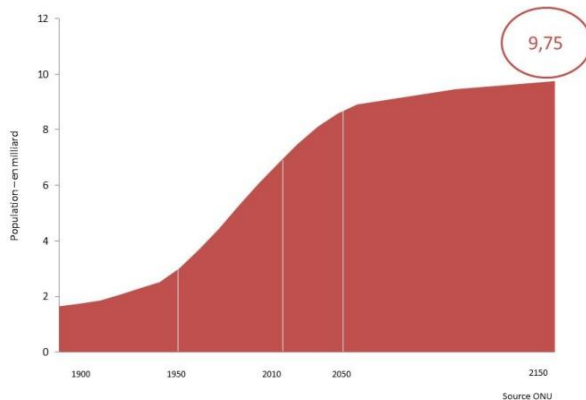
Par ailleurs, les différentes étapes de la transition démographique, surtout dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle, à la fois dans les pays dits développés (20% de la population mondiale) et les pays intermédiaires (70% de la population mondiale), ont conduit à un vieillissement accéléré de la population.

Par conséquent, les phénomènes de croissance démographique et de vieillissement de la population ont eu des incidences et des répercussions majeures sur l'alimentation et la santé.

Ainsi, d'après les estimations mondiales de l'OMS, l'obésité dans le monde a presque doublé entre 1980 et 2008 :

- Environ 1,5 milliard d'adultes avaient un surpoids ;
- Plus de 300 millions de femmes et près de 200 millions d'hommes étaient obèses.

L'OMS prévoit en outre que d'ici 2015, quelque 2,3 milliards d'adultes auront un surpoids et plus de 700 millions seront obèses. Le surpoids et l'obésité entraînent de graves conséquences pour la santé, notamment les maladies cardiovasculaires, le diabète et certains cancers.



► Croissance et vieillissement de la population

- 9 milliards de personnes dans le monde en 2050 (9,75 milliards en 2150)
- 2 milliards de personnes au-dessus de 60 ans en 2050 (x3 vs 2000)

► Surpoids et obésité

- 3 milliards d'adultes en surpoids ou obèses en 2030 (vs 1,5 milliard en 2008)
- Accroissement des risques de maladies chroniques

La fréquence de plus en plus grande du surpoids et de l'obésité dans le monde est due à plusieurs facteurs, dont :

- un changement d'alimentation observé à l'échelle mondiale : une plus grande consommation d'aliments élaborés industriellement, très caloriques, riches en graisses et en sucres mais pauvres en vitamines, en minéraux et autres micronutriments ;
- et la tendance à faire moins d'exercice physique en raison de la nature de plus en plus sédentaire du mode de vie (travail, transport, urbanisation...).

1. NATUREX ET SON ENVIRONNEMENT

Autrefois considérés comme des problèmes propres aux pays à haut revenu, le surpoids et l'obésité augmentent également de façon spectaculaire dans les pays à faible ou moyen revenu, surtout en milieu urbain, confirmant ainsi la préoccupation mondiale.

Une prise de conscience des pouvoirs publics, des consommateurs et des industriels

La santé et la nutrition se sont imposées ces dernières années comme des enjeux mondiaux majeurs, y compris dans les pays émergents, suscitant une prise de conscience :

- des pouvoirs publics et des autorités sanitaires et sociales, qui ont multiplié les initiatives dans le but de maîtriser les comportements alimentaires par le biais de mesures préventives, campagnes d'information et de mise en place de politiques nutritionnelles (en Europe – FoodRisC (Food Risk Communication), en France - Programme National Nutrition Santé (PNNS), en Espagne - SENIFOOD...);
- des consommateurs, qui portent un intérêt de plus en plus marqué pour les produits respectueux de leur santé, et sont à la recherche d'aliments de qualité au profil nutritionnel adapté à leurs besoins ;
- des industriels, qui multiplient les innovations en modifiant la composition des aliments transformés afin de proposer aux consommateurs, des produits aux effets spécifiques et ciblés dans le but de construire le capital santé, optimiser les fonctions de l'organisme ou améliorer la qualité de vie.

Par ailleurs, la création d'un environnement permettant de mettre en pratique le choix d'un mode de vie sain est fortement soutenue par une réglementation stricte en faveur d'une meilleure communication sur les risques et les bienfaits alimentaires et nutraceutiques.

Des leviers de croissance induits par une évolution des besoins et des réglementations

Dans ce contexte, les consommateurs sont constamment confrontés à de nouvelles informations sur la santé et ne cessent de se préoccuper de la sécurité alimentaire et des promesses annoncées par les fabricants de compléments alimentaires et nutritionnels.

L'évolution des modes de vie (70% de la population mondiale sera urbaine en 2050 contre 46% aujourd'hui) et la part croissante d'une population vieillissante et par conséquent plus aisée, ont modifié les comportements des consommateurs vis-à-vis de leurs besoins :

- Les besoins physiologiques (faim, soif...) décrits par Maslow sont surpassés par les besoins de sécurité (corps, santé...), d'appartenance (tranche d'âge, groupe...), d'estime et d'accomplissement, se traduisant par la recherche du bien-être qui s'illustre par une forte tendance à la prévention, à l'automédication, et conduit à une demande accrue de produits avec un effet santé instantané pour un épanouissement total ;
- Un nouveau besoin a fait son apparition au sein de nos sociétés (y compris dans les pays émergents), non décrit dans la pyramide des besoins de Maslow, il s'agit du besoin d'éternité, d'immortalité. Il se traduit par une attirance envers des produits qui promettent le rajeunissement ou ayant une action sur le temps, comportement symptomatique d'une population de plus en plus hédoniste.

Ces comportements ont par conséquent des répercussions immédiates sur les marchés sur lesquels NATUREX évolue, et sont porteurs de facteurs de croissance pour les années à venir.

La réglementation mise en place sur les différents segments de marché constitue également un levier de croissance favorable aux ingrédients naturels :

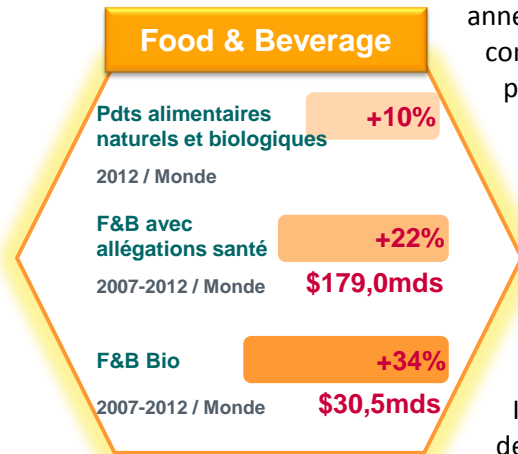
- Lorsque la réglementation vise à renforcer les dispositifs d'informations à l'égard des consommateurs (étiquetage, liste d'ingrédients interdits, alertes sur les risques encourus...), elle peut alors favoriser la substitution des ingrédients de synthèse et autres additifs chimiques par des ingrédients naturels et notamment d'origine végétale ;
- Lorsque la réglementation vise à renforcer les dispositifs de contrôle et de qualité sur la composition d'un ingrédient ou les normes de fabrication (études cliniques, dossiers ASMF, bonnes pratiques de fabrication...), celle-ci peut alors favoriser l'adoption d'ingrédients dont la traçabilité aura été parfaitement vérifiée.

Marché agro-alimentaire

► Une demande spontanée pour les ingrédients naturels et santé

Une tendance de fond autour du naturel et du bien-être s'est installée durablement depuis quelques années, favorisée par une demande croissante de la part des consommateurs, non seulement soucieux des effets néfastes des produits de synthèse et autres additifs chimiques contenus dans les aliments qu'ils consomment, mais aussi désireux de bénéficier de l'effet santé de certains produits alimentaires.

Cette tendance est d'ailleurs soutenue par une offre élargie de la part des industriels de l'agro-alimentaire qui se positionnent sur les segments des ingrédients naturels et de la nutrition préventive afin de se différencier de leurs concurrents, dans le respect des recommandations réglementaires.



Il existe des ingrédients naturels dans pratiquement tous les segments de produits alimentaires, et même si la substitution d'une catégorie à l'autre est théoriquement possible, celle-ci n'est cependant pas systématique (toutes les fonctionnalités des ingrédients synthétiques ne peuvent pas être remplacées ou restituées par des ingrédients naturels), ni immédiate car elle implique souvent des contraintes techniques et économiques importantes, de la production à la commercialisation.

Les perspectives de croissance du marché des ingrédients naturels et biologiques dans l'agro-alimentaire sont d'ailleurs très favorables sur les différents segments :

Le marché des ingrédients naturels dans le monde atteindra 155 milliards d'euros¹ en 2012 et le marché des produits biologiques 24 milliards d'euros, avec un taux de croissance estimé de 10%. Ces deux catégories continueront d'afficher des taux de croissance significatifs d'ici 2017, +13% en moyenne pour les ingrédients naturels et +7% en moyenne pour les ingrédients biologiques sur le marché américain.

- **Les extraits antioxydants de romarin** font également partie des ingrédients naturels dont les perspectives de croissance seront importantes dans les années à venir compte tenu de l'inscription des extraits de romarin sur la liste des additifs alimentaires autorisés par la réglementation de l'Union Européenne, pour ses propriétés antioxydantes. En effet, les directives 2010/67/EU et 2010/69/EU ont établis les critères de pureté des extraits de romarin antioxydants et les doses maximales d'utilisation dans les applications où leur usage est autorisé. Cette reconnaissance va d'une part encourager les industriels de l'agro-alimentaire qui attendait cette classification pour employer les extraits antioxydants de romarin dans leurs produits, et d'autre part contribuera à satisfaire une demande croissante des consommateurs du monde entier pour des produits naturels de spécialité d'origine végétale, exempts d'additifs d'origine chimique.

NATUREX a lancé le processus d'enregistrement des extraits de romarin en tant qu'antioxydant alimentaire auprès de l'Union Européenne en 1996 et a investi dans des études toxicologiques aux côtés de deux autres producteurs en constituant l'EREMG (European Rosemary Extracts Manufacturers Group).

L'activité antioxydante des extraits de romarin est directement liée à leur teneur en acide carnosique et en carnosol qui sont les principaux composés antioxydants liposolubles issus du romarin. Selon la Directive 2010/69/EU, c'est l'apport total d'acide carnosique et de carnosol qui doit être considéré et non pas la dose globale d'extrait ; cela implique par conséquent de maîtriser l'identification et l'isolation des principes actifs du romarin.

NATUREX, leader sur ce marché, dispose de toute l'expertise et des moyens nécessaires afin de proposer aux industriels de l'agro-alimentaire, une alternative sûre, efficace et naturelle aux antioxydants synthétiques.

¹ Euromonitor 2009-2010

1. NATUREX ET SON ENVIRONNEMENT

- **Le segment des extraits aromatiques naturels** devrait poursuivre sa percée en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, principaux contributeurs des ventes mondiales d'arômes dans l'industrie agro-alimentaire, tirée par le fort engouement des consommateurs pour les produits naturels dans les aliments et les boissons. La croissance de ce segment dans les pays émergents comme l'Europe de l'Est, la Russie, la Chine, l'Inde et l'Amérique du Sud, devrait être plus rapide compte tenu d'un changement de comportement de la part des consommateurs.
- **Le marché mondial des couleurs dans l'industrie agro-alimentaire est estimé à environ** 1,3 milliard d'euros dont 600 millions d'euros¹ pour les couleurs naturelles, y compris les « Colouring Foodstuffs² » pour 50-100 millions d'euros, contre 450 millions d'euros pour les couleurs de synthèse et 165 millions d'euros pour les couleurs semi-artificielles (« Nature Identical »). La part de marché des couleurs naturelles n'est aujourd'hui que de 20% en volume mais représente 45% du marché global en valeur. Compte tenu du potentiel de substitution important sur ce segment et de la volonté des industriels de l'agro-alimentaire d'apporter, en accord avec la réglementation, de réelles innovations dans les applications telles que la catégorie des boissons, confiseries, pâtisseries ..., les effets sur la consommation vont se faire sentir dans les prochaines années, dynamisant les ventes de ce segment dont les taux de pénétration sont encore faibles dans l'ensemble des pays du monde, et notamment dans les pays émergents d'Europe de l'Est, d'Asie et d'Amérique du Sud.

Aujourd'hui, les consommateurs sont plus que jamais conscients que l'alimentation joue un rôle primordial pour favoriser leur bien-être et leur santé ; ils adoptent donc un comportement alimentaire en phase avec cet objectif. Ainsi, dans la **catégorie des aliments fonctionnels**, les ventes mondiales devraient croître de 22% d'ici 2012 pour se situer à 175 milliards de dollars³ compte tenu d'une demande accrue des consommateurs pour des produits nutritionnels avec action préventive sur la santé, relayée par une offre innovante des professionnels de l'agro-alimentaire. La part de cette catégorie devrait atteindre 23% du marché alimentaire américain en 2017, pionnier dans ce domaine, et la tendance devrait se propager en Europe de l'Ouest et dans les pays émergents, s'agissant de la préoccupation première des consommateurs en matière de nutrition. La frontière entre cette catégorie d'aliments avec « allégation » santé et la nutraceutique est d'ailleurs très mince, et certains spécialistes de l'agro-alimentaire jouent de plus en plus sur un positionnement mixte alors que la réglementation se durcit sur les allégations nutritionnelles et santé d'une part, et les effets bénéfiques sur la santé scientifiquement prouvés d'autre part.

► Une réglementation qui accélère l'adoption du naturel

Les consommateurs sont de plus en plus exigeants à la fois sur les fonctionnalités des produits qu'ils consomment mais surtout sur les caractéristiques qu'ils présentent : la couleur, le goût, la texture...

Les nombreux problèmes de santé publique liés aux ingrédients alimentaires les ont conduits à être plus vigilants vis-à-vis des ingrédients de synthèse qu'ils consomment et des effets potentiellement nuisibles sur leur santé.

Communiquer de manière ciblée sur les risques alimentaires est un défi important pour l'Union Européenne ; les multiples sources d'information peuvent accroître la confusion ou les risques d'interprétation erronée.

La réglementation européenne s'est organisée en conséquence, pointant du doigt les effets néfastes sur la santé de certains additifs et colorants alimentaires ou veillant à la conformité des allégations nutritionnelles ou santé figurant sur les étiquettes de certains produits :

- Un nombre croissant d'aliments vendus au sein de l'Union Européenne fait l'objet d'allégations nutritionnelles et de santé. Une allégation nutritionnelle communique ou suggère qu'une denrée alimentaire possède des propriétés nutritionnelles bénéfiques. Par allégation de santé, on entend toute mention utilisée sur les étiquettes, à des fins de publicité ou marketing, selon laquelle la consommation d'un aliment donné peut avoir des bienfaits pour la santé. En 2006, l'Union Européenne a adopté un règlement concernant l'utilisation des allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires, basées sur des profils nutritionnels dont l'un des objectifs clés est de garantir que toute allégation figurant sur l'étiquette d'un aliment vendu au sein de l'Union Européenne soit claire et justifiée par des preuves scientifiques.

¹ Leatherhead Food Research – Novembre 2010

² Ingrédients ayant des propriétés colorantes

³ Euromonitor 2009/2010

Depuis novembre 2010, l'EFSA, l'agence européenne de la sécurité alimentaire, a lancé un vaste programme d'évaluation scientifique sur les produits alimentaires afin de garantir la conformité entre les allégations nutritionnelles et santé figurant sur l'étiquette de ces produits, la publicité dont ils font l'objet et le bénéfice réel pour le consommateur.

- L'agence britannique de sécurité des aliments a financé une étude réalisée par des chercheurs de l'université de Southampton en 2007. Cette étude a démontré qu'un mélange de colorants et d'un conservateur pouvait avoir un effet sur l'hyperactivité des enfants. La plupart de ces colorants (E102-tartrazine, E104-jaune de quinoléine, E110-jaune orangé, E122-carmoisine, E124-Ponceau 4R et E129-rouge allura) et le conservateur (E211-benzoate de sodium) sont surtout présents dans les sucreries et les boissons dont les premières cibles sont les enfants.

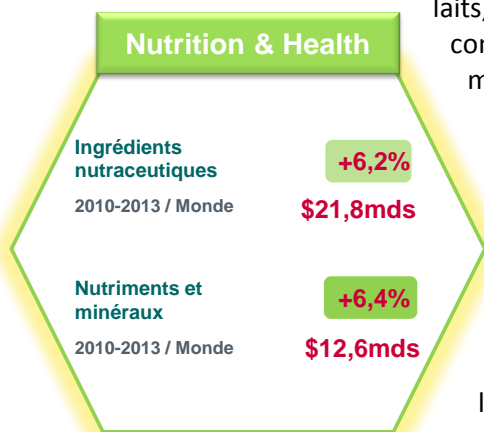
En juillet 2008, le parlement européen a décidé d'obliger les fabricants à adapter les étiquettes des produits qui contiennent ces substances en apposant une mention obligatoire (« peut avoir des effets indésirables sur l'activité et l'attention chez les enfants »), obligeant ainsi les industriels de l'agro-alimentaire à retirer ces produits de leur processus de fabrication et à favoriser l'usage de couleurs naturelles.

Marché de la Nutraceutique

Une demande de plus en plus ciblée « santé »

Probiotiques, prébiotiques, phytostérols, fibres alimentaires, extraits de plantes, oméga-3, protéines de

laits, vitamines et minéraux...le marché mondial des ingrédients santé a connu ces dernières années, une croissance supérieure à l'ensemble du marché des ingrédients alimentaires compte tenu des préoccupations de santé grandissantes de la part des consommateurs et une tendance forte à l'automédication, ainsi que la volonté des industriels du secteur de développer des ingrédients positionnés sur des pathologies porteuses, notamment celles liées au vieillissement et à l'obésité.



Dans ce contexte, le marché mondial des ingrédients nutraceutiques devrait croître de 6,2% par an et atteindre 21,8 milliards de dollars dans le monde d'ici 2013¹. Les Etats-Unis devraient continuer à être les leaders sur ce marché compte tenu d'une gamme extrêmement riche de compléments alimentaires et de préparations nutraceutiques, mais les marchés chinois et indien devraient se développer rapidement du fait de

leur croissance économique et de l'évolution de leur savoir-faire séculaire dans la production de principes actifs à base d'extraits végétaux de plus en plus variés. Les marchés européens, encore peu matures, devrait se développer à un rythme soutenu compte tenu des leviers d'optimisation du marché des ingrédients santé pour les industriels du secteur :

Innovation dans le processus de fabrication afin de stabiliser et protéger les ingrédients pour qu'ils puissent garantir leurs promesses santé une fois incorporés dans les applications ;



Diversification et montée en gamme de l'offre produits, via une caution scientifique sur les fonctionnalités et les effets santé annoncés.

Par ailleurs, la demande mondiale en vitamines naturelles devrait également augmenter de 5,9% par an pour atteindre 7,1 milliards de dollars d'ici 2013.

Enfin, la popularité grandissante auprès des consommateurs et la reconnaissance progressive des professionnels médicaux, pour les extraits végétaux et leurs effets bénéfiques sur la santé (ail-cœur, thé vert-cancer, chou palmiste-prostate...) devraient conduire ce segment à croître de 6,2% par an pour atteindre 2,2 milliards de dollars en 2013.

¹ World Nutraceutical study – Freedonia Group – Novembre 2009

1. NATUREX ET SON ENVIRONNEMENT

► Une réglementation proche des standards pharmaceutiques

Cependant, l'insuffisance de fondements scientifiques des ingrédients santé et la surexploitation de l'argument santé/bien-être dans l'offre produits des acteurs du marché nutraceutique, sèment le doute et génèrent la méfiance des consommateurs.

La réglementation sur les produits fonctionnels, nutraceutiques ou les médicaments à base de plantes (Traditional Herbals Remedies) tend à se renforcer, notamment en Europe, en adoptant des standards proches de ceux appliqués pour les produits pharmaceutiques. Ces mesures visent d'une part à lever les craintes des consommateurs, et d'autre part à assainir le marché en s'appuyant sur des études scientifiques poussées et des procédures d'enregistrement strictes, afin d'apporter la preuve du bénéfice réel du principe actif qui compose le produit et d'établir des normes de fabrication universelles.

En Amérique du Nord, tout nouvel ingrédient fonctionnel doit faire l'objet d'une demande d'approbation de la FDA (Food & Drug Administration), qui réunit un comité d'experts afin de statuer sur le produit. Par ailleurs, le fabricant du produit doit respecter les « bonnes pratiques de fabrication » dès qu'il s'agit de suppléments diététiques. Ces deux processus sont autant de barrières à l'entrée pour la fabrication et la commercialisation des ingrédients fonctionnels. Les études cliniques ne sont pas obligatoires mais elles sont un atout non négligeable en termes d'argument de vente du produit sur les différents circuits de distribution spécialisés, notamment les pharmacies.

En Europe, le règlement européen n°1924/2006 et les différents processus d'autorisations mis en place, pour les allégations nutritionnelles (source de, riche en,...) et les allégations de santé (bénéfice) des produits sont très contraignants :

- Les allégations «fonctionnelles génériques» relevant de l'article 13.1, du règlement européen, portent sur le rôle d'un nutriment ou d'une autre substance dans la croissance, le développement et les fonctions de l'organisme, les fonctions psychologiques et comportementales, l'amaigrissement et le contrôle du poids, la satiété ou la réduction de la valeur énergétique du régime alimentaire. L'évaluation scientifique de l'EFSA contribue à garantir le sérieux et la précision des allégations concernant l'étiquetage des denrées alimentaires et la publicité sur la nutrition et la santé.
- Pour les produits aux allégations spécifiques (activité sur la performance cognitive, amélioration de la circulation sanguine...), relevant des articles 13.5 et 14 du règlement européen, il est nécessaire de déposer un dossier ASMF (Active Substance Master File, anciennement EDMF – European Drug Master File), document renfermant des informations sur le mode de préparation d'une substance active médicamenteuse et sur la qualité de celle-ci, en support d'une demande d'autorisation de mise sur le marché.

Très peu d'acteurs du marché ont la capacité de supporter le montage d'un tel document et cela constitue un réel frein à la commercialisation des produits si le fabricant ne peut prouver la qualité de la substance active utilisée.

NATUREX a constitué depuis des années, des dossiers ASMF pour de nombreux extraits végétaux, autorisant ainsi leur utilisation pour n'importe quelle application, y compris pour des produits pharmaceutiques.

- Selon la directive européenne 2004/24/EC entrée en vigueur le 30 avril 2011, les allégations qui concernent les substances végétales (médicaments à base de plantes entrant dans le cadre des « Traditional Herbals Remedies ») doivent également être adossées à des études cliniques afin d'obtenir une autorisation de mise sur le marché. Les médicaments à base de plantes doivent être fabriqués selon les « Bonnes Pratiques Industrielles » (Good Manufacturing Practice - GMP) afin de démontrer leur effet bénéfique et confirmer la qualité du produit fini. Seules les substances végétales figurant dans les pharmacopées depuis moins de 30 ans échappent à cette directive ; concernant les extraits végétaux dont les effets bénéfiques ont été consignés dans les pharmacopées il y a plus de 30 ans mais qui sont tombés en désuétude depuis, aucune autorisation de mise sur le marché ne sera accordée sans étude clinique préalable.

Cette directive constitue de véritables barrières à l'entrée pour les intervenants du marché qui n'auraient pas anticipé le durcissement de cette réglementation et qui n'auraient par conséquent ni les infrastructures nécessaires, ni les moyens techniques adéquats pour y répondre.

NATUREX dispose de trois sites industriels pharmaceutiques, en France, en Espagne et en Italie, permettant de mener des études cliniques sur les extraits végétaux et de les produire conformément aux normes pharmaceutiques en

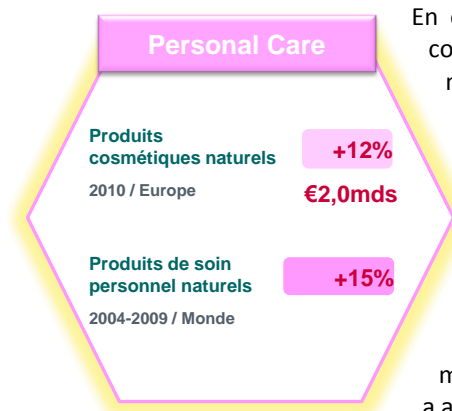
vigueur, ce qui lui confère un avantage compétitif certain pour répondre à une demande très ciblée des principaux laboratoires pharmaceutiques mondiaux en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur.

Marché des Cosmétiques

► Les cosmétiques naturels, créateurs de tendance dans le monde entier

Selon une enquête menée par Datamonitor¹, plus de la moitié des consommateurs (52%) dans le monde considère que les produits cosmétiques formulés avec des ingrédients naturels sont meilleurs que les produits de synthèse.

Ce simple constat explique en partie la forte croissance de ce secteur depuis quelques années, peu affecté par les conséquences de la crise financière.



En effet, bien qu'encore marginal en termes de parts de marché, le marché des cosmétiques naturels et biologiques a enregistré entre 2004 et 2009 une croissance moyenne annuelle de 15,1%², surperformant le marché mondial des cosmétiques (croissance moyenne de l'ordre de 5%), et traduisant la crainte induite par certains ingrédients chimiques contenus dans les cosmétiques classiques et l'engouement des consommateurs pour les produits naturels. Les zones géographiques les plus actives ont été l'Asie (+13%), l'Europe (+9%) et les Etats-Unis (+8%).

Sur 2010, les ventes de produits cosmétiques naturels en Europe se sont élevées à 2 milliards d'euros, en croissance de 12% par rapport à 2009. Au niveau mondial, la croissance des ventes de produits cosmétiques naturels et biologiques a atteint +15% à environ 23 milliards de dollars.

Alors qu'en Europe, les cosmétiques naturels représentent environ 3% du marché des cosmétiques ; dans certains pays du monde comme les Etats-Unis, l'Allemagne et la Suisse, leur part de marché approche les 10%. Selon Organic Monitor, les cosmétiques bio et naturels représenteront d'ici 5 ans, 30% du marché total des cosmétiques.

Parmi les différents segments du secteur des cosmétiques naturels dans le monde, les soins s'affirment comme le moteur de croissance du marché tandis que le maquillage, les produits capillaires et d'hygiène-toilette connaissent une croissance plus modérée³. Toutefois, le potentiel du maquillage est très fort en Asie, y compris au Japon.

Selon l'institut international d'études de marché Kline Group, les perspectives de croissance pour les cosmétiques naturels d'ici 2014 sont excellentes en Asie, en Europe et aux Etats-Unis :

- Les marchés asiatiques (notamment Japon et Corée) pourraient enregistrer des taux de croissance à deux chiffres (environ 14%), atteignant des ventes de près de 14,8 milliards de dollars, grâce notamment au savoir-faire traditionnel de la population asiatique dans les produits à base d'herbes, notamment en Indonésie, en Chine et en Inde, et à une tendance de consommation positionnée haut de gamme, proche de celle des marchés occidentaux, compte tenu d'une population de plus en plus urbaine.
- En Europe, les spécialistes des études de marché s'attendent pour les cinq prochaines années à un chiffre d'affaires de plus de 6,3 milliards de dollars, avec des croissances très soutenues en Allemagne, en France et au Royaume-Uni.
- Aux Etats-Unis, les ventes sur le segment des cosmétiques naturels pourraient atteindre 5,8 milliards de dollars avec une orientation très marquée vers des produits 100% naturels compte tenu des efforts des industriels dans la formulation des produits.

¹ Datamonitor juillet/août 2010 – Enquête de consommation 2010

² Kline's Global Natural Care Market Report - Mars 2010

³ Eurostaf

1. NATUREX ET SON ENVIRONNEMENT

Le marché brésilien affiche également un excellent dynamisme avec un taux de croissance annuel moyen de 20% entre 2005 et 2010 grâce à la richesse de la biodiversité du pays, et particulièrement la flore de la région d'Amazonie, dont de nombreux extraits sont déjà connus pour leurs propriétés cosmétiques.

Les principaux facteurs de cette croissance mondiale sont :

- La hausse des investissements R&D de la part des géants mondiaux de la cosmétique, résolument tournés vers l'innovation et la recherche de matières premières performantes sur ce segment de marché fortement concurrentiel ;
- La hausse des investissements marketing associés aux produits naturels, permettant d'élargir l'offre des marques internationales ;
- Le fort engouement des pays émergents pour ce type de produits, rendu possible par l'ouverture de sites de production délocalisés, permettant de répondre à une demande spécifique à des prix plus accessibles ;
- La montée en puissance des réseaux de distribution (GMS et réseaux sélectifs) et la multiplication de la distribution de détail (boutiques exclusives, spas, sites internet...).

► Une réglementation longue à se structurer

Face à la multiplication croissante d'une offre cosmétique dite « naturelle » ou « biologique », la problématique de la réglementation s'est imposée d'elle-même.

Cependant, si le nombre de standards de cosmétiques biologiques et naturels prolifère, les perspectives concernant un standard mondial et unifié apparaissent réduites et l'émergence récente de nouveaux labels et logos ainsi que les procédures de certification n'ont pas contribué à faciliter le choix des professionnels ni des consommateurs :

- C'est en Europe que les standards sont le plus largement utilisés, où presque deux tiers des produits font l'objet d'une certification. **Ecocert** et **BDIH** sont les principaux standards, partiellement du fait de taux élevés d'adoption en France et en Allemagne, respectivement. La popularité d'Ecocert est également due au fait qu'il s'agit à la fois d'un standard pour produits naturels et pour produits biologiques, là où la plupart des autres organismes de certification ne proposent que l'un ou l'autre.
- Bien que différents standards aient été introduits en Amérique du Nord au cours des deux dernières années, très peu de produits ont été certifiés. Organic Monitor estime que moins de 5% des produits naturels ou biologiques sont certifiés dans la région.
Soutenu par les principaux fabricants de cosmétiques naturels, le standard de la **Natural Products Association** (NPA) fait la course en tête mais s'agissant d'une norme privée, il n'est pas reconnu par l'ANSI (American International Standards Institute), représentant officiel de l'ISO aux Etats-Unis. Le standard **NSF ANSI 305 'made with organic'** devrait gagner en popularité dès que le processus de certification aura débuté. L'absence de standard applicable pour les cosmétiques biologiques conduit plusieurs sociétés américaines à adopter le standard NOP de l'USDA. Bien que celui-ci soit conçu pour les produits alimentaires, il est assez populaire parmi les sociétés qui utilisent des ingrédients cosmétiques.
- Des standards de cosmétiques naturels et biologiques sont également créés dans d'autres régions, telles que l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine. Les taux d'adoption sont toutefois particulièrement faibles. De nombreuses sociétés cosmétiques de ces régions se focalisent sur l'export et préfèrent utiliser les standards européens. Le référentiel Ecocert est ainsi devenu le plus populaire dans des pays tels que le Japon, la Malaisie et le Brésil.

Bien que les standards gagnent en popularité, leur adoption se fait principalement sur une base nationale. Très peu de standards ont construit une présence régionale, et encore moins une présence internationale.

Deux initiatives récentes en France pourraient cependant faire évoluer la situation et harmoniser la certification de ce segment de marché :

- Le référentiel **Cosmos-Standard AISBL**, officiellement lancé lors des salons Biofach-Vivaness à Nuremberg en février 2011, a été développé après plus de sept années de négociations entre les principales agences de

certification en Europe, également membres fondateurs du label (BDIH en Allemagne, Cosmebio et Ecocert en France, ICEA en Italie et Soil Association au Royaume-Uni).

Le lancement de ce label représente une étape marquante pour l'industrie des cosmétiques naturels et biologiques en Europe et le Cosmos-Standard sera également ouvert à d'autres organismes de certification. Les membres fondateurs du Cosmos-Standard représentent ensemble plus de 1 400 marques de cosmétiques certifiées et plus de 24 000 produits vendus dans plus de 40 pays.

Les produits certifiés conformes au nouveau référentiel seront étiquetés avec la mention « COSMOS ORGANIC » ou « COSMOS NATURAL » selon leur niveau de certification, en conjonction avec le label de l'organisme de certification impliqué.



- Toutefois, son objectif de devenir un standard européen se heurte à la concurrence de **NaTrue**, un groupement d'intérêt international de fabricants de cosmétiques naturels et biologiques, créé en 2007 dans le but de promouvoir les vertus des ingrédients utilisés dans la cosmétique naturelle et biologique, tant pour la santé des consommateurs que pour l'environnement, et qui a également lancé en 2010 son propre label européen du même nom, NaTrue.

NaTrue a défini les critères de son label en établissant trois niveaux de certification, qui répondent à une définition rigoureuse de la cosmétique naturelle et biologique afin de préserver le niveau d'exigences le plus élevé possible pour cette catégorie de produits :

- niveau 1 : « Cosmétiques Naturels » ;
- niveau 2 : « Cosmétiques naturels avec une part biologique » ;
- et niveau 3 « Cosmétiques biologiques ».



NaTrue a annoncé en février 2011 lors des salons Biofach-Vivaness à Nuremberg, un partenariat avec NSF International, un organisme de certification accrédité par l'ANSI (American Standards Institute) pour développer la première norme américaine officielle en matière de cosmétiques naturels.

En parallèle, un accord de reconnaissance mutuelle a été conclu entre NaTrue et NSF International concernant le label NaTrue – niveau 2 (Cosmétiques naturels avec une part biologique) et le NSF 305.

L'harmonisation des différents labels et certifications sur ces segments nécessite des critères de transparence plus stricts au niveau international auxquels les consommateurs pourront faire confiance et auxquels les fabricants pourront adhérer dans un souci de qualité et de réduction des coûts de certification.

1. NATUREX ET SON ENVIRONNEMENT

II.2 Preferred Partner, à l'écoute du client

Pour s'assurer la confiance et la satisfaction de ses clients, NATUREX s'est engagé à fournir des matières premières d'une qualité irréprochable et des services en amélioration permanente, avec des règles d'hygiène et de sécurité très strictes.

L'écoute du client est l'un des axes forts de la stratégie mise en œuvre par NATUREX et constitue le fil conducteur de la relation privilégiée qu'entretient NATUREX avec chacun de ses clients.

Ainsi, les besoins et attentes du client sont identifiés par les ingénieurs commerciaux de NATUREX qui assurent le lien avec les différents services du Groupe, et notamment les équipes Recherche et Développement.

Une clientèle internationale et diversifiée

NATUREX entretient des relations très étroites de longue date avec une clientèle très diversifiée, aromaticiens mondiaux, PME locales indépendantes, filiales de grands groupes internationaux de renom sur les marchés de l'agroalimentaire et des boissons, dans l'industrie pharmaceutique et nutraceutique et sur les marchés cosmétiques.

Ces partenariats accélèrent le développement de NATUREX et renforce son positionnement sur les différents marchés.

Fournisseur de solutions personnalisées

L'offre de NATUREX ne se limite pas à proposer un portefeuille de produits standardisés ; la valeur ajoutée réside dans la capacité du Groupe à créer des solutions techniques personnalisées sur la base d'un cahier des charges très précis, défini préalablement avec les laboratoires des clients et le département Recherche et Développement de NATUREX.

En effet, la relation client s'initie très en amont de la phase de production du produit, soit dans le cadre d'une demande de substitution d'un ingrédient de synthèse par un ingrédient naturel de spécialité d'origine végétale, mais surtout au travers de partenariats de long terme conclus dans le cadre de projets stratégiques concernant le lancement de nouveaux produits.

La gestation d'un projet peut être longue (deux à trois ans) et peut parfois ne pas aboutir ou faire l'objet de nombreuses simulations afin de pouvoir trouver un compromis entre les exigences du client, les spécificités de leur produit final et les propriétés de l'extrait naturel.

Fort de son expertise et grâce à la créativité de ses équipes, NATUREX a su développer un portefeuille très varié de formules et solutions sur mesure, en adéquation avec les exigences des clients et en accord avec les pratiques réglementaires en vigueur.

Un lien permanent pour fidéliser durablement les clients

La relation client perdure tout au long du cycle de vie du produit afin de détecter les améliorations à apporter dans la composition des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale et anticiper les besoins futurs du client en fonction des tendances et des évolutions du marché.

NATUREX a mis en place une véritable plate-forme informatique centralisée permettant de réunir une base de données régulièrement mise à jour par les services Recherche & Développement et Assurance Qualité, réunissant tous les extraits créés figurant dans le portefeuille produits du Groupe. En cas de demandes d'information de la part des clients sur leur produit, les équipes commerciales internationales de NATUREX ont accès à l'ensemble des certificats et des fiches techniques afin de pouvoir les renseigner.

De leurs côtés, les clients diligents effectuent également des audits qualité sur les sites de production du Groupe afin de s'assurer de la qualité de notre processus de production.

Cette relation d'échanges et de confiance est essentielle pour continuer à innover en parfaite collaboration avec les clients.

► Une présence systématique sur les salons professionnels internationaux

NATUREX est également présent sur de nombreux salons professionnels dans le monde afin de faire connaître l'étendue de son savoir-faire en matière d'innovation et de qualité.

Ces manifestations représentent une source essentielle de contacts commerciaux afin de présenter les différentes gammes de produits à l'ensemble des professionnels des marchés sur lesquels NATUREX évolue et initier de nouveaux partenariats.

Les responsables de marché du Groupe interviennent également lors de ces salons dans le cadre de conférences sur des thèmes ciblés afin d'informer les professionnels sur les dernières avancées techniques et scientifiques d'un produit ou dresser un panorama des tendances.



1. NATUREX ET SON ENVIRONNEMENT

II.3 Une concurrence encore fragmentée dans un métier qui tend à se consolider

Le marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, sur lequel évolue NATUREX est un marché encore fragmenté malgré une tendance lourde à la consolidation sur ces dix dernières années.

Un marché compartimenté

Parmi les intervenants qui évoluent sur le marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, on distingue deux catégories :

- **Une multitude d'acteurs de taille petite ou moyenne**, qui représentent près de la moitié du marché. Il s'agit le plus souvent d'entreprises familiales de petite taille, bénéficiant d'un savoir-faire historique sur le marché et d'un outil de production presque artisanal. De structures légères, ces PME ont un profil similaire. Elles sont pour la grande majorité, profitables car elles disposent d'une base fidélisée de clients, même si elles voient leur développement entravé par des moyens de plus en plus restreints et des contraintes de plus en plus lourdes (réglementation, concentration des fournisseurs...).

Il est possible de répartir ces acteurs sous trois catégories :

- ▶ Entreprises de taille moyenne positionnées sur des niches de marché avec des gammes de produits ou des cibles de clients spécifiques.
- ▶ Petites entreprises ou coopératives implantées à proximité des matières premières qu'elles exploitent. Pour la plupart, elles sont mono-clients.
- ▶ Des entreprises, dont le cœur métier est différent mais qui exercent une activité accessoire de transformation de matières premières (exemple : aromaticiens...).

- **Environ une quinzaine d'acteurs** de taille moyenne

Il s'agit de PME indépendantes ou filiales de grands groupes de l'industrie agro-alimentaire, pharmaceutique ou cosmétique.

Peu nombreuses, ces entreprises disposent de capitaux importants provenant soit des marchés financiers, de financements privés de grands groupes ou de banques d'affaires, et bénéficient d'une rentabilité positive sur leur marché.

Ces sociétés ont acquis au fil des années, une très forte notoriété sur leur segment, liée à leur expertise métier, la renommée de leur clientèle ou encore la performance de leur outil industriel et leur forte capacité d'innovation.

C'est dans ce groupe que se trouvent les acteurs les plus dynamiques, concurrents directs ou indirects de NATUREX, à l'origine de la concentration du marché des ingrédients naturels.

Un positionnement de leader sur le marché des ingrédients naturel de spécialité d'origine végétale

NATUREX est positionné sur des marchés de niche (produits de spécialité) et couvre les marchés agro-alimentaires, nutraceutiques, cosmétiques :

- Chaque marché possède son propre écosystème et ses propres intervenants ;
- NATUREX est amené à être en concurrence avec plusieurs intervenants dans le monde sur chacun de ses marchés, et ces mêmes intervenants peuvent représenter parfois une cible de clientèle ;
- Enfin, NATUREX n'intervient pas sur les produits traditionnels dits de commodité, mais commercialise des spécialités dont la production initiale nécessite un savoir-faire particulier ou dont la mise en forme répond à des exigences spécifiques. Les concurrents pour chaque produit ou gamme de produits sont alors peu nombreux, d'autant plus que chaque acteur cherche à différencier son propre produit (matière première, propriétés nouvelles, formulation...).

Depuis près de dix ans, NATUREX figure parmi les principaux consolidateurs du marché avec à son actif onze acquisitions réussies en dix ans, et le Groupe estime être le leader sur l'ensemble de ses marchés en termes de chiffre d'affaires. En effet, la stratégie de NATUREX a toujours consisté à acquérir des sociétés ou branches de sociétés qui exercent le même métier, qui ont la capacité d'offrir une gamme de produits complémentaires, un savoir-faire technique et industriel additionnel et qui complètent la présence géographique du Groupe non seulement sur le plan commercial mais également sur le plan industriel.

L'avantage concurrentiel de NATUREX est d'être une société indépendante bénéficiant d'un outil industriel performant, d'une recherche et Développement très soutenue, d'un accès privilégié à un large choix de matières premières et d'une large gamme de solutions sur mesure à forte valeur ajoutée, à destination du marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, lui permettant d'être le Partenaire Privilégié d'une clientèle de renom international.

1. NATUREX ET SON ENVIRONNEMENT

► Principaux concurrents par gamme de produit

NATUREX est un « pure player » sur le marché des ingrédients naturels de spécialités d'origine végétale, qui collecte un ensemble de savoir-faire dans différents extraits qui constituent des niches.

NATUREX n'a pas identifié de concurrents ni sur l'ensemble de ses marchés (Food&Beverage, Nutrition&Health, Personal care), ni sur l'ensemble de ses gammes : son offre globale est unique.

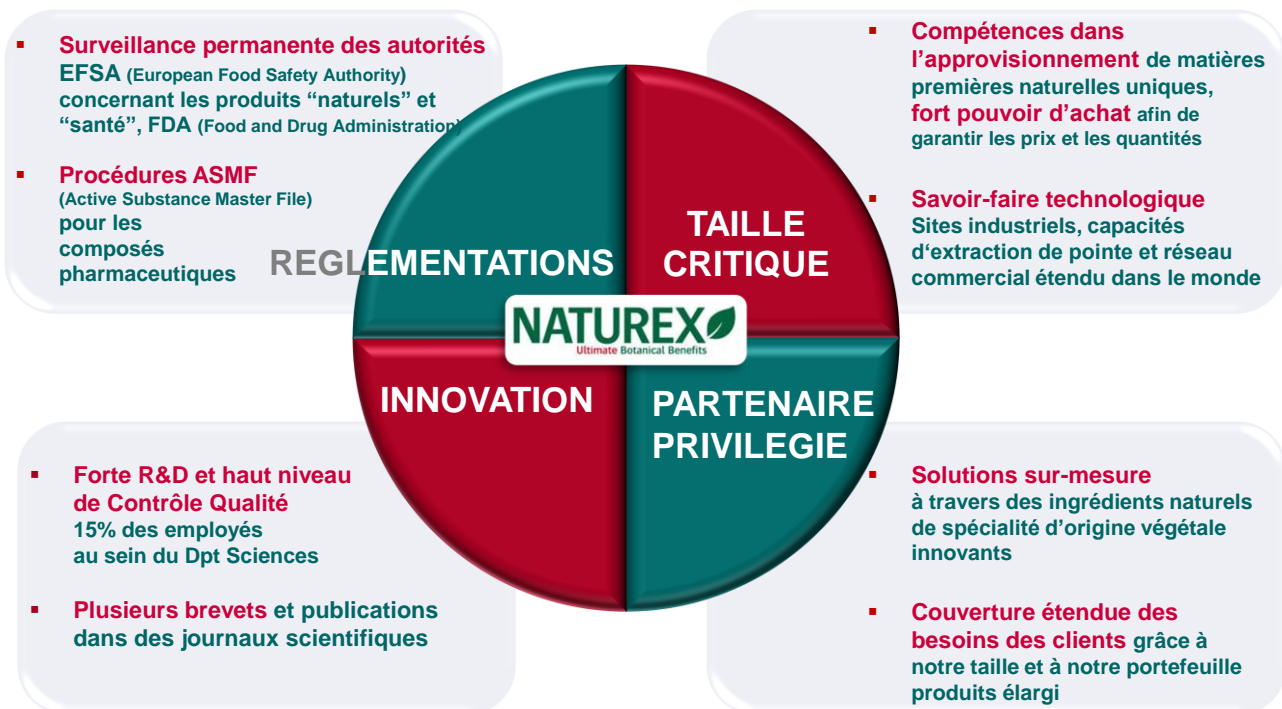
Le tableau ci-après recense les concurrents identifiés par gammes de produits sur les deux marchés principaux Food & Beverage et Nutrition & Health. Le marché Personal Care est très fragmenté et constitué de nombreux petits acteurs ; la taille de ce marché est peu significative à ce jour.

	Food & Beverage					Nutrition & Health
	Couleurs naturelles	Extraits aromatiques	Extraits antioxydants de romarin	Poudres et concentrés de fruits et légumes	Pectines de fruits	Extraits santé
Chris Hansen (Denmark)	✓					
CPKelco (USA)					✓	
Cargill (USA)					✓	
Danisco (Denmark)			✓		✓	
D.D Williamson (USA)	✓					
Diana Naturals (France)				✓		
Euromed (Spain)						✓
Finzelberg-Plantextrakt (Germany)						✓
Frutarom (Israel)		✓				
GNT (Germany)	✓					
Indena (Italy)						✓
Kalsec (USA)		✓	✓			
Kerry (Ireland)				✓		
Sensient (USA)	✓					
Vitiva (Slovenia)			✓			

De solides barrières à l'entrée

Le risque de l'arrivée de nouveaux entrants est limité compte tenu des fortes barrières à l'entrée du marché des ingrédients naturels, qui sont étroitement liées entre elles :

- Les normes réglementaires sur les différents marchés sont de plus en plus contraignantes et nécessitent une véritable organisation interne en termes d'assurance qualité et d'anticipation grâce à une démarche de recherche et développement très active ;
- Les contraintes technologiques sont importantes tant en termes de savoir-faire métier (approvisionnement matières premières, procédés industriel...) qu'en termes de capacité d'innovation et nécessitent de mobiliser des niveaux élevés de capitaux ;
- L'effet de taille est un enjeu stratégique à la fois en termes de pouvoir d'achat pour l'approvisionnement de matières premières spécifiques, mais aussi dans le cadre du référencement auprès de multinationales et des procédures d'audits menées par celles-ci tout au long de l'année ;
- Les produits naturels de spécialité d'origine végétale répondent à un cahier des charges très spécifique réalisé en collaboration étroite avec les clients dans des délais souvent très longs, qui ne peuvent donc être substitués par le portefeuille produits d'un concurrent.



2. DEVELOPPEMENT DURABLE

DEVELOPPEMENT DURABLE Concilier développement et responsabilités



NATUREX s'est engagée depuis l'origine auprès de ses collaborateurs, de ses partenaires, de ses clients et de ses actionnaires, dans une démarche de responsabilité sociale, commerciale et environnementale.

Pour NATUREX, le développement durable consiste à concilier le développement économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement dans une logique d'amélioration continue et de la gestion et de la prévention des risques.

Cette démarche RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) s'inscrit sur la durée afin d'être pleinement intégrée dans les prises de décision au sein de NATUREX et ses filiales, et d'être partagée, en tenant compte des spécificités propres à chaque pays.

Le respect de ces engagements constitue le socle du développement à long terme du Groupe qui entend ainsi affirmer sa volonté d'être une entreprise citoyenne.

I. Informations sociales

Le développement de NATUREX et sa capacité à satisfaire les exigences de ses clients reposent en grande partie sur l'expertise et l'implication de ses collaborateurs.

Le Groupe NATUREX s'appuie sur le partage d'une culture d'entreprise forte et de valeurs communes pour mener à bien sa stratégie de développement.

La priorité de la Direction des Ressources Humaines est d'accompagner à la fois la très forte croissance organique générée par le Groupe et la stratégie de croissance externe initiée ces dix dernières années au travers d'acquisitions internationales majeures, et notamment :

- En 2010, le Groupe a doublé de taille avec l'intégration du personnel des 6 entités internationales de la division Ingrédients de NATRACEUTICAL acquise en décembre 2009, représentant 317 employés supplémentaires ;
- Le nouveau programme d'acquisitions débuté en octobre 2011 va également engendrer une hausse des effectifs du Groupe ; la première acquisition réalisée fin octobre 2011, possède deux sites de production en France et en Espagne qui totalisent un effectif de 91 personnes.

I.1 Une politique sociale dynamique et centralisée

Le processus de gestion des ressources humaines comprend :

- la gestion des recrutements ;
- la gestion des formations et des compétences du personnel.

La Direction Générale fixe les grands principes directeurs de la politique sociale du Groupe, dans le but d'anticiper les besoins en ressources humaines et d'identifier les compétences nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe pour faire face à son développement et répondre aux futurs enjeux économiques.

La Direction des Ressources Humaines veille à faire appliquer ces orientations auprès de chaque filiale du Groupe, dans le respect des spécificités culturelles et réglementaires locales, en accord avec les valeurs de l'entreprise : réactivité et motivation pour le métier, mobilité, créativité et sens de l'innovation, esprit d'équipe et d'entreprise.

Anticiper les besoins en ressources humaines

▶ Une politique de recrutement proactive

NATUREX mène une politique de recrutement proactive tout au long de l'année, non seulement auprès des cabinets de recrutement internationaux mais également auprès des établissements d'enseignement supérieur spécialisés, notamment dans la chimie et l'agroalimentaire, après identification des besoins par les différents départements du Groupe et la Direction Générale.

▶ Une gestion internationale des carrières

NATUREX conjugue à la fois une politique de mobilité internationale équilibrée et un développement conjoint de talents locaux, favorisant ainsi la diversité culturelle et le partage de savoir-faire dans chacun des métiers du Groupe.

Compte tenu de sa croissance continue et de sa forte expansion à l'international, NATUREX a adopté une gestion internationale des carrières afin :

- de favoriser la mobilité géographique et fonctionnelle des cadres au sein des différentes entités du Groupe ;
- de détecter les jeunes talents ;
- d'anticiper sur les orientations du Groupe en fonction des opportunités de marché.

Favoriser l'engagement des hommes

NATUREX a pour ambition d'offrir à ses collaborateurs des conditions de travail propices à leur épanouissement professionnel et à la réalisation de leurs missions.

La politique sociale de NATUREX vise à consolider, valoriser et accroître les compétences du personnel afin de favoriser son évolution.

NATUREX a mis en place une démarche active d'intégration et de formation dans le but de faciliter l'adaptation de chaque salarié à son métier et son environnement de marché.

▶ Un accompagnement individualisé

La Direction des Ressources Humaines remet à chaque nouveau salarié, le jour de son arrivée, un Livret d'Accueil, le Règlement Intérieur ainsi que le Plan de Gestion et Prévention des Risques de la société qu'il intègre.

Une Charte Informatique, visant à préciser les dispositions relatives à la bonne utilisation des ressources informatiques et des services Internet est également remise aux collaborateurs du Groupe.

L'ensemble du personnel est sensibilisé sur l'importance de ses activités et de sa contribution à l'atteinte des objectifs Qualité du Groupe dans le cadre du Système de Management de la Qualité.

▶ Un développement de compétences ciblé

Le développement des savoir-faire et de l'innovation est prioritaire dans la politique de gestion des compétences de NATUREX, compte tenu de son évolution rapide sur des marchés en croissance.

Ainsi, NATUREX a mis en place un processus de développement de compétences qui s'articule autour de deux maillons essentiels : l'organisation d'entretiens annuels d'évaluation et la gestion des formations.

- Les entretiens d'évaluation sont organisés dans l'ensemble du Groupe une fois par an entre le collaborateur et son manager à partir d'un formulaire élaboré par la Direction des Ressources Humaines, afin de mesurer la performance individuelle sur l'année écoulée et de fixer les objectifs de l'année suivante. Ces entretiens sont l'occasion d'évaluer les actions de développement des compétences menées au cours de l'année, et de déterminer les actions à engager ou à poursuivre pour progresser dans la fonction, ou dans la perspective d'une évolution ultérieure (mobilité fonctionnelle ou géographique).

2. DEVELOPPEMENT DURABLE

- La gestion des formations représente non seulement un atout pour le Groupe, mais constitue surtout un outil de promotion sociale au service des collaborateurs.

Chaque manager procède au moins annuellement et chaque fois que nécessaire à l'identification des besoins en formation au sein de son service en accord avec la Direction Générale.

Ces besoins sont identifiés par le biais :

- de l'analyse de la grille de compétences qui permet de définir les besoins de chaque département en termes de polyvalence et d'identifier les opportunités d'évolution et les nouvelles compétences à acquérir pour le collaborateur ;
- des besoins exprimés par le personnel auprès des managers lors des réunions de service, réunions Hygiène et Sécurité et réunions Bonnes Pratiques de Fabrication...

Egalement, toute personne amenée à travailler au sein de la Direction Industrielle ou de la Direction Scientifique est formée aux règles d'hygiène, de sécurité ainsi qu'aux bonnes pratiques environnementales applicables à chaque site de production.

Cette formation a pour objectif de fournir au personnel effectuant un travail ayant une incidence sur la qualité du produit, les compétences requises pour leur poste. Cette formation est conduite par le responsable HSE.

Enfin, NATUREX a mis en place au travers du Système de Management de la Qualité, une démarche d'amélioration de ses performances en matière de santé et de sécurité au travail dans le but de prévenir et maîtriser les risques existants sur ses sites, pour ses propres collaborateurs comme pour tous les sous-traitants y intervenant.

► Une véritable cohésion de Groupe

NATUREX maintient un lien permanent avec l'ensemble des salariés du Groupe quelle que soit leur implantation géographique, à travers des supports de communication interne mais également à travers des contacts fréquents.

Ces outils contribuent à renforcer la notion d'appartenance à un Groupe autour de valeurs communes, et par conséquent à stimuler la motivation et l'implication des collaborateurs :

- Un journal interne, édité en sept langues, est distribué à l'ensemble du personnel. Ce format permet à la fois de faire un point non seulement sur l'évolution des activités du Groupe mais également de mettre en lumière un collaborateur qui apporte un témoignage sur son métier, ses expériences... ;
- Les principaux cadres des différentes directions opérationnelles sont fréquemment présents sur les différents sites, contribuant ainsi à diffuser la culture du Groupe ;
- Des réunions de travail ciblées sont régulièrement organisées au siège social du Groupe ou sur l'un des sites principaux, favorisant ainsi les moments de partage d'expérience et de progrès.

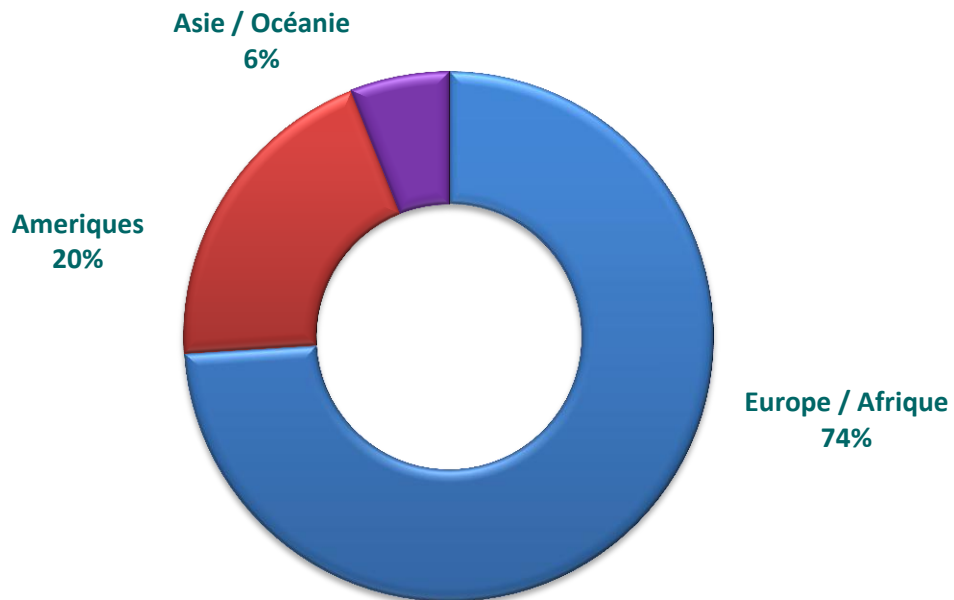
1.2 La diversité des équipes, source de richesses et de créativité

Un Groupe international

La proximité avec les clients est un axe majeur de la stratégie de NATUREX dont le dispositif industriel et commercial est largement déployé à l'international. Soucieux de cultiver cette relation et de confirmer sa dimension internationale, NATUREX favorise le développement local de ses effectifs.

Au 31 décembre 2011, le Groupe est implanté sur tous les continents et emploie 1 055 personnes dont 28% en France et 72% à l'international. En 2010, l'effectif du Groupe représentait 916 personnes dont 24% en France et 76% à l'international.

► **Répartition de l'effectif Groupe par zone géographique**



Compte tenu de sa dimension internationale, NATUREX est signataire du Pacte mondial (Global Compact) initié par les Nations Unies pour promouvoir la responsabilité sociale des entreprises.

NATUREX s'engage ainsi à respecter et promouvoir les principes des droits de l'homme, les règles du travail, la lutte anti-corruption et la protection de l'environnement.

Cultiver la diversité et l'égalité des chances

La valeur de NATUREX réside dans la diversité de ses collaborateurs.

Cultiver la diversité c'est tirer profit des compétences de chacun et favoriser le partage des meilleures pratiques.

La diversité de l'effectif de NATUREX permet une réelle réactivité vis-à-vis des clients et représente une véritable source d'innovation pour favoriser la croissance du Groupe.

NATUREX est aujourd'hui implanté dans 22 pays sur les 5 continents.

2. DEVELOPPEMENT DURABLE

NATUREX mène une politique d'égalité professionnelle en organisant le recrutement, la gestion des carrières et le développement personnel des collaborateurs équitablement sans discrimination.

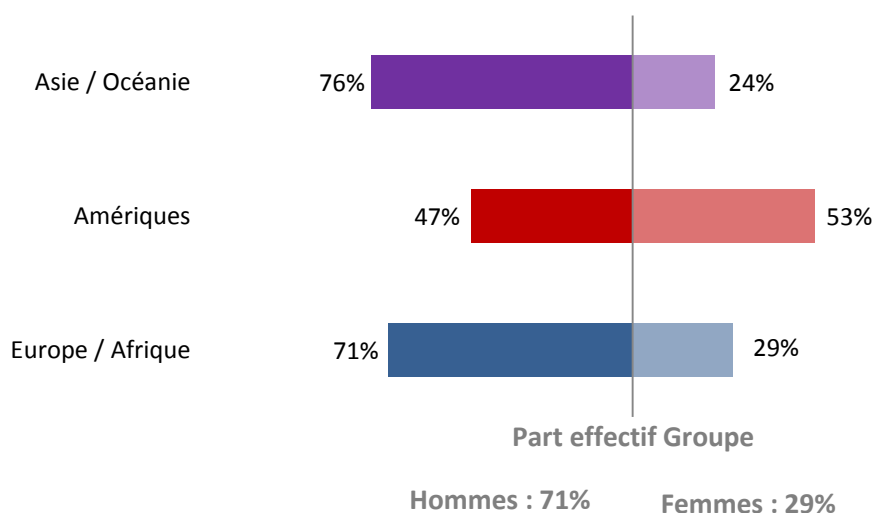
L'égalité des chances, l'égalité dans l'accès à l'emploi entre personnes valides et handicapées, l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, sont ainsi des champs d'actions prioritaires de NATUREX dans sa gestion quotidienne des Ressources Humaines.

► Répartition hommes-femmes de l'effectif Groupe par zone géographique

Au 31 décembre 2011, les femmes représentent 29% de l'effectif total contre 27% au 31 décembre 2010.

En France, les femmes représentent 37% de l'effectif au 31 décembre 2011, contre 31% au 31 décembre 2010.

La répartition hommes-femmes par zone géographique se présente comme suit au 31 décembre 2011 :



► Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Le Groupe emploie au 31 décembre 2011, six travailleurs handicapés, en Italie (5) et au Maroc (1).

Une politique de rémunération équitable

La politique du Groupe est d'accorder, dans chaque pays, une rémunération proportionnelle au niveau de compétences, de formation, de responsabilités et de performances de chacun et d'assurer un niveau de vie conforme à la législation locale en termes de droit du travail.

NATUREX s'attache à respecter la législation locale dans chacun de ses pays d'implantation. Tous les effectifs sont situés dans des pays ayant ratifié la convention internationale du travail.

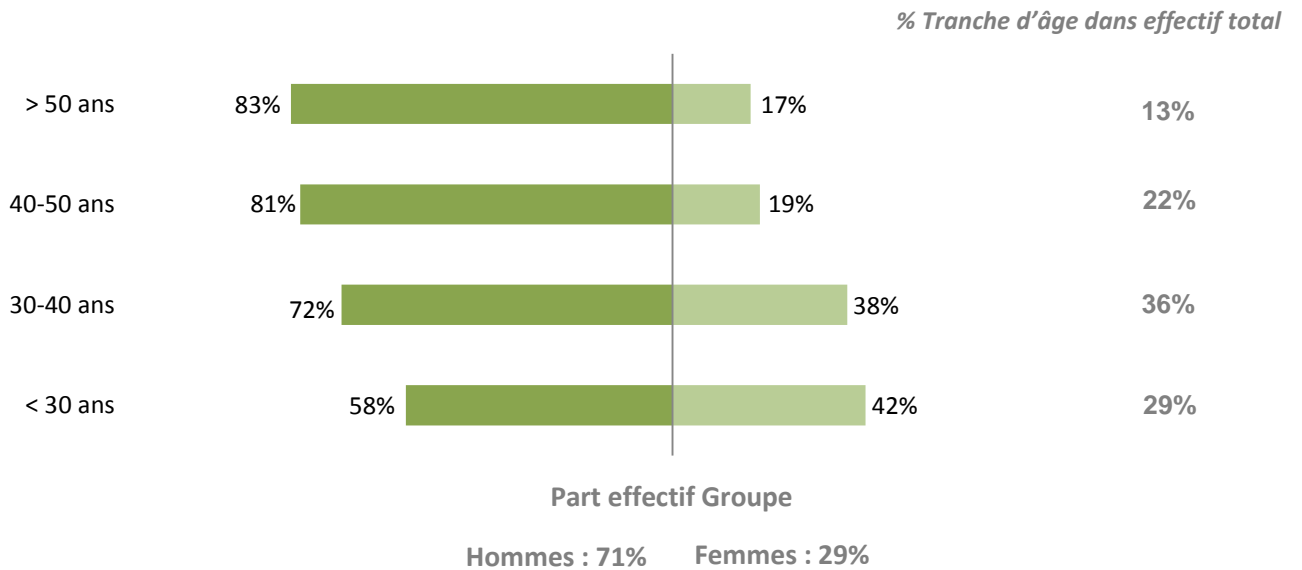
Sur l'exercice 2011, la masse salariale du Groupe a représenté 49,1 millions d'euros contre 43,2 millions d'euros sur l'exercice précédent.

La masse salariale de NATUREX S.A France est passée de 10,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 à 13,5 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Un effectif jeune et multiculturel

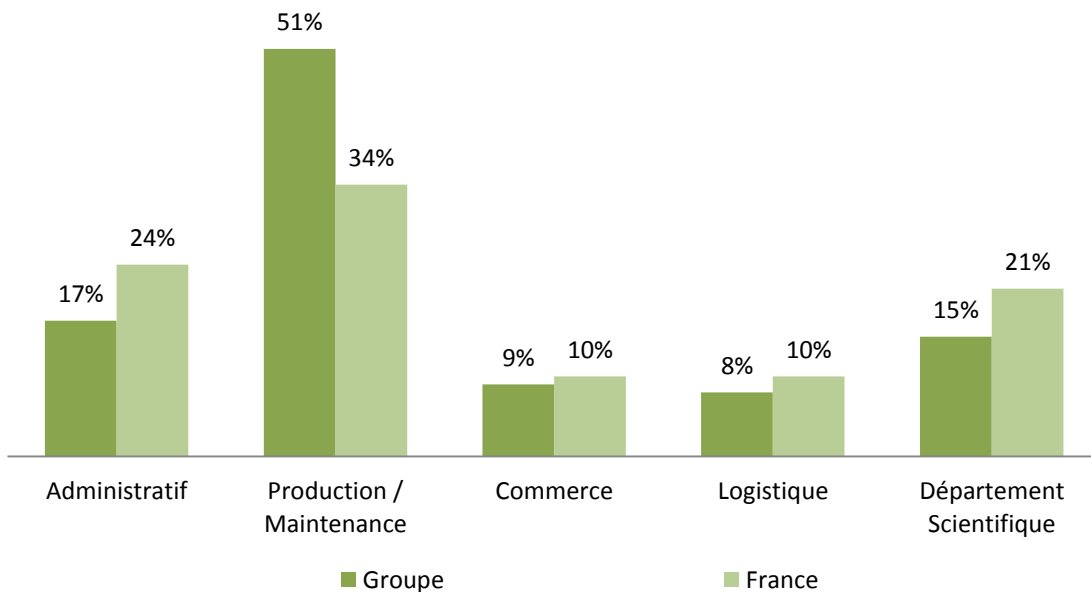
L'effectif du Groupe est un effectif jeune dont les deux tiers se situent dans les tranches d'âge « inférieur à 30 ans » et « entre 30 et 40 ans ». Sur le plan géographique, la tendance est similaire alors qu'en France, 84% de l'effectif est concentré sur ces deux premières tranches.

► **Répartition hommes-femmes de l'effectif Groupe par tranche d'âge**



Une grande diversité de métiers et de savoir-faire

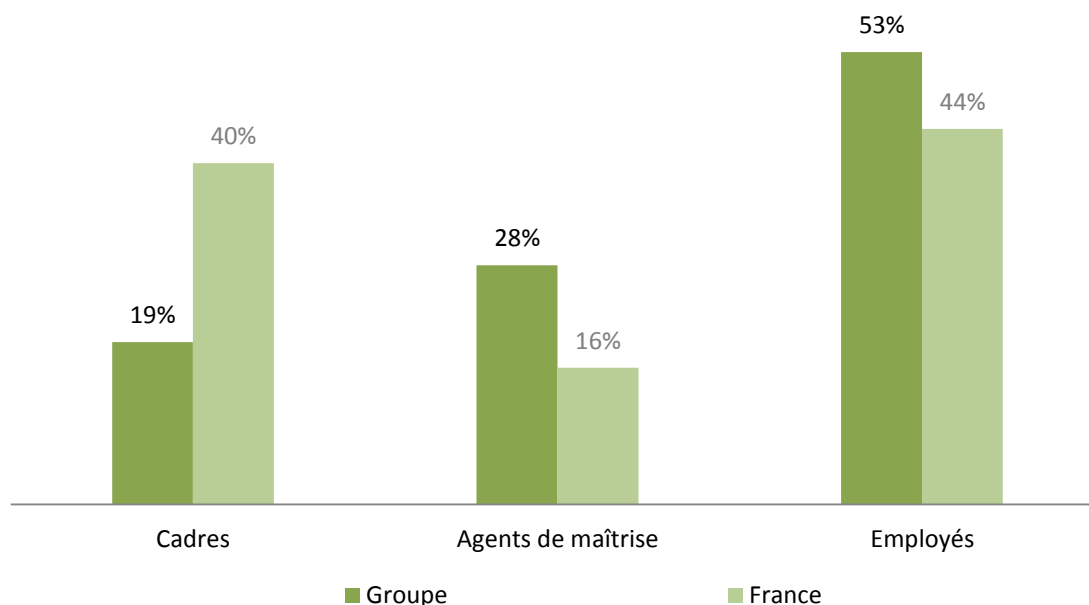
► **Répartition de l'effectif Groupe et France par département**



2. DEVELOPPEMENT DURABLE

Des responsabilités partagées

► Répartition de l'effectif Groupe et France par catégorie



1.3 Représentations professionnelles et sous-traitance

Les informations ci-après concernent uniquement la société NATUREX S.A en France.

Représentation du personnel

Par accord collectif signé avec les délégués syndicaux, la durée des mandats des représentants du personnel a été fixée à quatre ans.

Les membres du Comité d'Entreprise et les Délégués du Personnel ont été élus en date du 25 juillet 2007.

Représentation syndicale

En application de la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale, trois organisations syndicales (CGT, CFTC, CFDT) sont représentées au sein de NATUREX S.A.

Accord d'aménagement du temps de travail

Un accord de réduction sur l'aménagement du temps de travail a été signé le 20 avril 2000, formalisant le passage aux 35 heures sur la base de l'accord de branche de la Chimie dont la Société dépend.

Dans un souci de qualité de service à la clientèle, des amplitudes horaires suffisantes et des aménagements du temps de travail sont mis en place dans certains départements de NATUREX S.A.

Un accord d'entreprise pour les salariés cadres et agents de maîtrise autonomes a été signé le 2 janvier 2007 dans le cadre de l'annualisation du temps de travail.

Durée du temps de travail

Sur l'exercice 2011, la durée moyenne hebdomadaire de travail des salariés de la Société est de 35 heures pour les salariés à temps plein.

Les salariés à temps partiel représentent 3% de l'effectif global.

Intéressement aux résultats de l'entreprise et du Groupe

Aucun dispositif d'intéressement n'est mis en place au sein de NATUREX S.A.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Des réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT) ont lieu régulièrement afin de prévenir tout risque dans l'entreprise pour la santé et la sécurité du personnel.

Des formations liées à la prévention des risques ont été organisées tout au long de l'année.

Œuvres sociales

La Société a versé sur l'année 2011, 12,5 milliers d'euros aux œuvres sociales du Comité d'Entreprise et 32 milliers d'euros à des fondations.

Formation

Les dépenses engagées par NATUREX S.A pour le plan de formation représentent environ 0,9% de la masse salariale pour des formations relatives aux langues, la sécurité et les référentiels Qualité (normes ISO...).

Importance de la sous-traitance

La Société fait appel à la sous-traitance pour certaines activités (entretien des espaces verts, des bureaux, maintenance usine...) ; sur l'exercice 2011, le montant de ces prestations s'est élevé à 5,5 millions d'euros contre 4,5 millions d'euros sur l'exercice précédent.

2. DEVELOPPEMENT DURABLE

II. Responsabilités environnementales

II.1 Une politique environnementale responsable et mondiale

Economiser les ressources naturelles et respecter l'environnement

La nature est l'unique source de matières premières pour NATUREX. Depuis sa création, NATUREX a placé le respect de l'environnement et la préservation des ressources naturelles au cœur de stratégie.

Ainsi, NATUREX est un groupe engagé auprès des communautés au sein desquelles il opère et sa Fondation contribue à intégrer ces communautés dans un but de développement économique, social et environnemental durable ;

Les activités industrielles du Groupe sont menées et développées suivant le principe du développement durable.

NATUREX s'engage à respecter la réglementation en vigueur dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté.

Enfin, NATUREX entend partager ses préoccupations en matière de développement durable avec l'ensemble des parties prenantes :

- En sensibilisant l'ensemble de ses collaborateurs aux enjeux environnementaux dans le cadre d'une information et de formations régulières en la matière ;
- En partageant son éthique avec ses fournisseurs et sous-traitants afin d'appliquer les principes de développement durable.

Appliquer un Système de Management de l'Environnement

NATUREX considère le développement durable comme une dimension incontournable de ses activités. Cette préoccupation s'est traduite par la rédaction d'un « engagement développement durable », dont les objectifs sont les suivants :

- Naturex encourage la mise en place de systèmes de management environnemental sur ses sites industriels ;
- Naturex s'engage à respecter la réglementation en vigueur dans l'ensemble des pays où le groupe est implanté ;
- Naturex s'engage à ne pas utiliser d'OGM ;
- Naturex s'engage à adopter une attitude constructive de transparence et de dialogue vis-à-vis des tiers et des parties intéressées.

Ces objectifs sont déclinés en Politique Environnementale sur chaque site du Groupe NATUREX souhaitant mettre en œuvre un système de Management de l'Environnement.

Le Système de Management mis en place sur certains sites du groupe permet d'améliorer ses performances industrielles tout en réduisant les impacts de ses activités sur l'homme et l'environnement dans le respect de la réglementation.

Les dispositions adoptées par NATUREX pour établir et maintenir son Système de Management de l'Environnement reposent sur le principe de l'amélioration continue :

Planifier > Mettre en œuvre > Contrôler > Revoir et améliorer

Le but étant d'atteindre un niveau de performance toujours plus élevé.

A partir d'une démarche Groupe harmonisée, cohérente, et adaptée à chaque site disposant d'un Système de Management de l'Environnement, une analyse environnementale détaillée ainsi qu'une veille réglementaire personnalisée permettent de définir les objectifs environnementaux.

Les objectifs peuvent concerner des thèmes très variés :

- Consommations (énergie, eau) ;
- Rejets aqueux, rejets atmosphériques ;
- Déchets ;
- Reporting et auto surveillance ;
- Prévention des pollutions ;
- Implication des fournisseurs et sous-traitants.

La Direction Générale de NATUREX s'est engagée à mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

A ce jour les sites d'Avignon et de Birmingham disposent d'un Système de Management de l'Environnement certifié ISO 14001 (Avignon certifié depuis 2007 et Birmingham depuis 2008).

Sur d'autres sites, des Systèmes de Management de l'Environnement sont en cours de mise en place (Suisse, Espagne, Maroc).

Une structure adaptée

La mise en place d'une politique HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) au sein du Groupe est notamment rendue possible par la présence de correspondants HSE, de niveau ingénieur, dédiés intégralement sur les principaux sites (France, Espagne, New Jersey, Italie, Maroc, Suisse), ou partiellement sur les sites de taille plus modeste (Royaume-Uni), appuyés par un Coordinateur HSE Groupe chargé d'harmoniser et diffuser les bonnes pratiques.

Les nouveaux sites acquis depuis octobre 2011 (BURGUNDY en France et en Espagne) bénéficieront également de cette organisation.

De plus, le Groupe peut s'appuyer sur un personnel sensibilisé aux questions environnementales et impliqué dans la démarche d'amélioration continue.

II.2 Un suivi strict des indicateurs environnementaux

Un vaste programme de certifications

NATUREX a engagé un programme de certifications de ses sites industriels selon des normes internationales reconnues, et notamment les normes ISO 9001 (Management de la Qualité), ISO 14001 (Management de l'Environnement) et OHSAS 18001 (Sécurité et Santé au travail) :

- En France, sur le site d'Avignon : ISO 9001, ISO 14001, et OHSAS 18001 ;
- Au Royaume-Uni, sur le site de Birmingham : ISO 9001, ISO 14001 ;
- En Espagne, sur le site de Valence : ISO 9001 ;
- En Suisse, sur les sites de Burgdorf et Bischofszell : ISO 9001 ;
- Au Brésil, le site de Manaus : ISO 9001 ;
- En Australie, sur le site de Sydney : ISO 9001.

Chaque site industriel est sensibilisé aux problématiques liées à l'environnement afin de s'assurer que les procédés de fabrication n'affectent pas l'environnement, pour réduire les déchets et prévenir les pollutions de l'eau et de l'air.

En dehors de ces certifications, les sites d'Avignon, de Casablanca, de Burgdorf et Bischofszell ont reçu la certification biologique européenne et la certification américaine « National Organic Program (N.O.P.) ».

Enfin, les sites d'Avignon et de Birmingham, ont obtenu le référentiel BRC (British Retail Consortium) qui atteste la maîtrise de la qualité et la sécurité alimentaire. Les consommateurs et les autorités exigent de plus en plus que notre alimentation présente des garanties de qualité et de sécurité sanitaire. Pour l'ensemble des acteurs de l'agro-alimentaire, la sécurité sanitaire des denrées alimentaires est devenue un enjeu clé pour pérenniser leur activité et

2. DEVELOPPEMENT DURABLE

obtenir de nouveaux marchés, notamment dans leurs échanges avec les distributeurs. Ce référentiel prouve non seulement l'engagement et l'efficacité des équipes de NATUREX en matière de référentiel Qualité, et représente également un avantage concurrentiel non négligeable pour NATUREX.

Un tableau de bord qui favorise la mise en place de solutions en faveur de l'environnement

Afin de suivre son engagement en faveur de l'environnement, NATUREX a mis en place un tableau de bord pour l'ensemble de ses sites industriels comprenant quelques indicateurs de performances selon « les lignes directrices pour un reporting développement durable » du cadre GRI (Global Reporting Initiative).

Environment: Performance indicators

	Avignon, France		Valencia, Spain		Milan, Italy		Birmingham, UK		Bischofszell, Switzerland		Burgdorf, Switzerland		Casablanca, Morocco		Manaus, Brazil		South Hackensack, New Jersey, USA		Shingle Springs, California, USA		Sydney, Australia		Reyssouze, France		Palafolls, Spain	
	FY 2011	FY 2010	FY 2011	FY 2010	FY 2011	FY 2010	FY 2011	FY 2010	FY 2011	FY 2010	FY 2011	FY 2010	FY 2011	FY 2010	FY 2011	FY 2010	FY 2011	FY 2010	FY 2011	FY 2010	FY 2011	FY 2010	FY 2011	FY 2010	FY 2011	FY 2010
Energy [KWh]																										
Main type of energy (natural gas, light fuel, heavy fuel, liquid petroleum gas, electricity...)	electricity	electricity	natural gas	natural gas	natural gas ⁽¹⁾	natural gas ⁽¹⁾	light oil ⁽²⁾	light oil ⁽²⁾	natural gas	natural gas	natural gas	natural gas	Heavy fuel ⁽³⁾	Heavy fuel ⁽³⁾	light oil ⁽²⁾	light oil ⁽²⁾	natural gas	natural gas	electricity	electricity	electricity	electricity	gas	gas	gas	gas
Consumption	5 160 043	5 405 250	7 520 349	5 762 733	19 407 437	15 979 074	1 829 716	2 229 738	30 516 930	30 696 314	29 096 567	28 660 827	24 664 356	21 885 198	3 691 601	3 444 722	9 527 301	8 899 280	553 840	463 840	304 295	270 226	6 451 189	4 991 583		
Other type of energy used (natural gas, light fuel, heavy fuel, liquid petroleum gas, electricity...)	natural gas	natural gas	electricity	electricity	electricity	electricity	electricity	electricity	electricity	electricity	electricity	electricity	electricity	electricity	electricity	electricity	electricity	electricity	no other source	no other source	gas	gas	electricity	electricity	electricity	electricity
Consumption	3 104 111	3 339 215	3 448 999	3 078 537	3 420 439	3 277 575	1 498 457	1 535 049	6 858 474	5 972 350	7 058 200	6 413 860	5 501 531	5 272 844	1 411 860	1 342 080	6 784 388	6 622 200			138 354	138 679	1 669 950	2 293 948		
Water [m3]																										
Quantity used	56 134	49 226	73 650	196 050	164 845	144 001	16 945	16 413	306 614	222 466	116 437	122 269	34 382	27 483	8 000	8 200	111 742	98 090	5 244	4 570	1 045	1 410	35 439	9 684		
Quantity rejected	42 314	39 176	not measured	not measured	95 000	129 715	not measured	not measured	not measured	not measured	not measured	not measured	not measured	not measured	not measured	not measured	not measured	not measured	not measured	not measured	not measured	not measured	not measured	not measured	not measured	
Solvents [Loss ratio (% solvent / kg raw material)]																										
Ethanol 1% MEK	0,58	0,47	not used	not used	0,19	0,21	no solvents used	no solvents used	not used	not used	no solvents used	no solvents used	0,54	1,00	no solvents used	no solvents used	0,88	0,84	no solvent used	no solvent used	no solvent used	no solvent used	no data	no data	no data	no data
Ethanol 99.9 %	not significant	not significant	not used	0,27	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used
Ethanol bio	not significant	not significant	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used
Acétone	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	0,51	0,55	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used
Hexane	0,36	0,56	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	0,76	0,78	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used
Méthanol	not used	not used	not used	not used	not used	not used	0,23	0,25	not used	not used	not used	not used	0,79	0,84	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used
Isopropanol	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	0,03	0,03	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used
Acétate d'éthyle	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used
Butanol	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used
Heptane	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used	not used
Hazardous Waste [tonnes]																										
	155	100	144	4,5	167	140	5,42	1,41	2	2,65	0,5	0,2	0	0	0	35	1	5,46	0,09	0,1	0	0			385	
Non hazardous Waste [tonnes]																										
Landfill	16	64	1652	146	124	0	232	205	0	20	0	100	not monitored	not monitored	83	8	388	463,2	25	16	13	20	18		171	
Compost (used plants after extraction)	602	2073	306	753	1351	1633	0	0	85	0	0	0	not monitored	not monitored	0	0	2888	739,218	0	0	0	0	829		1214	
Incineration with energy recovery	182	146	0	0	3,5	102	0	0	97	108,15	148	256,53	not monitored	not monitored	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recycled	215	192	164	109	244	130	118	105	158	68,85	765	114,47	not monitored	not monitored	31	17	197	43,1	70	18	13	20	12		83	
CO2 emissions [tonnes]																										
Emission factor for electricity (tCO2/MWh)	0,056	0,056	0,440	0,440	0,483	0,483	0,543	0,543	0,342	0,342	0,342	0,342	0,809	0,809	0,093	0,093	0,782	0,782	0,350	0,350	0,324	0,324	0,056		0,448	
CO2 emissions from electricity	286,96	302,69	1517,56	1354,56	1652,07	1581,07	813,66	833,53	973,90	848,07	1002,26	910,77	4450,74	4265,73	131,30	124,81	5395,39	5176,56	193,84	162,34	281,17	249,69	93,52		1009,34	
CO2 emissions from main fossile energy used	614,61	661,16	1489,03	1141,02	2905,80	2905,80	540,42	540,42	6042,35	6077,87	5879,92	5674,84	5371,15	5371,15	722,56	722,56	1886,41	1762,06	0	0	0	0	1277,34		988,33	
Certifications																										
Quality	ISO 9001 & BRC, Organic Europe & NOP	ISO 9001 & BRC, Organic Europe & NOP	ISO 9001; NSF	ISO 9001			ISO 9001 & BRC	ISO 9001 & BRC	ISO 9001; Organic Europe & NOP	ISO 9001; Organic Europe & NOP	ISO 9001; Organic Europe & NOP	ISO 9001; Organic Europe & NOP	Organic Europe & NOP	Organic Europe & NOP	ISO 9001	ISO 9001	NSF	NSF			ISO 9001	ISO 9001				
Safety																										
Environment	ISO 14001	ISO 14001					ISO 14001	ISO 14001																		
Investments⁽⁴⁾ [k€]																										
Environmental investments	43 k€	98 k€	3 k€	27 k€	53 k€	30 k€	9 k€	46 k€	12 k€	unknown	0 k€	unknown	17 k€	0	not relevant	not relevant	1 k€	37 k€	4,41 k€	104 k€	370 k€					
Occupational health/safety investments	165 k€	91 k€	43 k€	19 k€	38 k€	55 k€	10 k€	3 k€	66 k€	unknown	8 k€	unknown	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investments that are mainly for other industrial purpose but with a positive impact on safety or environment	63 k€	/	/	165 k€	/	/	/	/	/	/	25 k€						90 k€									
Compliance																										
Monetary value of significant fines for non-compliance with environmental laws and regulations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non-monetary sanctions for non-compliance with environmental laws and regulations	no	no	no	no	no	no	no	no	no	no	no	no	no	no	no	no	no	no	no	no	no	no	no	no	no	no
Comments																										
	Kosher & Halal	Kosher & Halal			Kosher	Kosher	Kosher & Halal	Kosher & Halal	Kosher & Halal	Kosher & Halal	Kosher & Halal	Kosher & Halal	Kosher & Halal	Kosher & Halal	Kosher & Halal	Kosher & Halal	Kosher & Halal	Kosher & Halal	Kosher & Halal	Kosher & Halal	Kosher & Halal	Kosher & Halal	Kosher & Halal	Kosher & Halal	Kosher & Halal	Kosher & Halal

(1) : 1 l de gazoil = 10,89 kWh Données brutes 2012 UK : 168019 L ; BR : 292380 kg 2011 UK : 204 751 L ; BR : 273760 L
 (1) : 1 kg de gazoil = 12,583 kWh Données brutes 2012: 293380 kg ; 2011 BR : 273760 kg
 (2) : 1kg de fioul = 12,806 kWh Données brutes 1 708 980 kg 2010 et 1 552 150 kg 2009
 (3) : 1 m3 de gaz = 11,13 kWh Données brutes 1 743 705 m3 2011 et 1 435 676 m3 2010
 (4) : hors consommables et coûts de fonctionnement (EPI, traitement des eaux usées, tri et traitement des déchets, frais de personnel)

2. DEVELOPPEMENT DURABLE

II.3 La Fondation NATUREX, un engagement communautaire



Depuis sa création, NATUREX sillonne le globe pour rechercher et sélectionner les meilleures matières premières végétales pour ses extraits. Cette démarche a naturellement renforcé au fil des ans ses liens avec les populations qui produisent et récoltent ces plantes. Cette proximité a permis à NATUREX d'être au fait des difficultés auxquelles ces populations sont confrontées au quotidien.

La Fondation NATUREX a été créée en 2008 à l'initiative de Jacques DIKANSKY, Président Directeur Général de NATUREX. Cette Fondation a pour vocation d'améliorer les conditions de vie des populations dans les pays où NATUREX source ses matières premières, de manière désintéressée, indépendante et dans un but strictement humanitaire.

L'environnement, la santé, l'éducation et le développement économique sont ses domaines d'intervention prioritaires. Cette initiative constitue un engagement à long terme et témoigne de la volonté de NATUREX d'assumer sa responsabilité sociétale et environnementale, au travers de valeurs qu'elle a toujours défendues.

La Fondation NATUREX s'implique dans la réalisation de programmes à forte dimension humaine et environnementale et souhaite à ce titre mener un partenariat actif avec les associations porteuses de projets contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des populations locales dans les pays où NATUREX intervient.

Soucieuse de donner le maximum d'efficacité aux moyens financiers qui lui sont confiés, la Fondation NATUREX ne collabore qu'avec des associations et ONG pratiquant la plus totale transparence financière.

NATUREX a également mis en place un fonds de dotation, adossé à la Fondation, permettant de percevoir les dons de la part de tiers.

La Fondation NATUREX est dirigée par un Conseil d'administration composé de six membres, représentants de la Société et de personnalités qualifiées, qui se réunit trois fois par an afin de définir la politique et les orientations générale de la Fondation et étudier les projets qui lui sont adressés.



La Fondation NATUREX soutient des projets au Maroc, au Pérou, en Inde et au Cambodge :

- Au Maroc, le projet lancé en 2008 s'est poursuivi avec succès. L'objectif est de promouvoir l'intégration sociale d'un groupe de jeunes personnes handicapées dans les régions de Ouarzazate et Zagora. Exclues du système éducatif officiel, ces jeunes se retrouvent sans aucune structure scolaire appropriée. Dix jeunes Marocains sont parrainés par la Fondation et ont suivi avec succès leur programme d'apprentissage. Ils disposent à présent de leurs propres fermes.

La Fondation soutient également l'association « Enfance Maghreb Avenir » en faveur de l'aide à la scolarisation des jeunes défavorisés qui vivent dans les bidonvilles. Le projet a pour but de rénover l'école de Nouaceur, en périphérie de Casablanca. Des rénovations ont été menées afin d'améliorer durablement le cadre de vie scolaire et favoriser l'accès à l'éducation. Ces améliorations ont permis de fédérer le personnel éducatif, les parents d'élèves et les jeunes autour d'un projet commun.

- Au Pérou, le projet en coopération avec « Kalisayas Out Reach » est axé sur l'amélioration des conditions de vie des personnes qui vivent à Ninacaca, un village situé dans les régions montagneuses péruviennes. L'accès aux soins et à l'éducation est restreint pour les populations locales. La Fondation NATUREX a contribué à améliorer le cabinet dentaire du village en fournissant des appareils de soins médicaux. En parallèle, la Fondation a aidé à maintenir un centre Internet dans lequel sont dispensés des cours informatiques aux enfants. Ces actions améliorent durablement la vie des habitants de Ninacaca.
- En Inde, la Fondation soutient le projet « Lutte contre la pauvreté à travers la promotion de micro-entreprises agricoles ». Situé dans le nord de l'Inde (Sahaspur Block), ce projet est conduit par « Agrisud », une organisation à but non lucratif. Elle aide à lutter contre la pauvreté en créant des petites fermes spécialisées dans la production de plantes aromatiques. Les bénéficiaires sont les populations locales qui vivent sous le seuil de pauvreté. La première phase du projet qui a débuté en février 2010, s'est achevée en octobre 2010 avec la mise en place de 20 parcelles de démonstration de plantes à épices et à fleurs et l'accompagnement de 25 nouveaux producteurs de citronnelle.
- Au Cambodge, la Fondation NATUREX soutient un projet de diversification de l'agriculture périurbaine dans le nord-ouest du pays. Ce projet est conduit par « AgriSud ». L'objectif est de contribuer à lutter contre la pauvreté des familles en soutenant leur activité par un accompagnement matériel et une assistance technique et de structurer la filière agricole en favorisant la création de groupements de producteurs. La première phase de ce projet est en cours et consiste à expérimenter de nouveaux systèmes de production avec un groupe de 40 exploitants pilotes, afin de pouvoir faire bénéficier de ces techniques 280 autres familles d'ici la fin de l'année. Ce projet est planifié jusque fin 2013.

Ces réalisations et les succès qui en découlent, ouvrent la voie à d'autres projets à travers le monde avec pour objectif de renforcer l'engagement communautaire de NATUREX en aidant à subvenir aux besoins essentiels de populations vulnérables, tout en protégeant les ressources naturelles.

2. DEVELOPPEMENT DURABLE

III. Identification et gestion des principaux facteurs de risques

Conformément aux obligations réglementaires, le Groupe NATUREX a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques spécifiques et significatifs identifiés, hormis ceux présentés ci-après :

III.1 Risques financiers

Les risques à caractère financier sont décrits en note 15 des annexes aux états financiers consolidés figurant au chapitre 6 du présent document :

- Risques de crédit ;
- Risques de liquidité ;
- Risques de change ;
- Risques de taux.

III.2 Risques juridiques

Risques sur le dépôt de brevets

Les risques juridiques afférents à l'activité sont principalement liés aux brevets.

Les recherches effectuées par NATUREX ont notamment pour but de développer un savoir-faire de fabrication et à la création de solutions sur mesure à destination de la clientèle.

Conformément aux pratiques du marché, NATUREX ne dépose pas systématiquement de brevets et préfère veiller à la confidentialité des formulations conçues.

NATUREX effectue une veille sur les dépôts de brevets, cependant il est possible que des concurrents déposant ou ayant déposé des brevets soient susceptibles d'attaquer NATUREX à ce titre.

Les risques en la matière peuvent être significatifs aux Etats-Unis où les coûts de défense et de remise en cause de brevets peuvent être non négligeables et se traduire par des montants significatifs d'honoraires.

Par ailleurs, il n'existe pas de risque de dépendance vis-à-vis d'un brevet en particulier.

Risques liés à la réglementation

Compte tenu des problématiques de santé publique consécutives à la croissance démographique mondiale, au vieillissement de la population ainsi que des risques accrus de malnutrition (gras, sucre...) et de carences (vitamines, minéraux, nutriments...), la réglementation s'est considérablement renforcée ces dernières années, principalement sur les marchés agro-alimentaires et nutraceutiques.

Selon les cas, cette réglementation vise à renforcer :

- les dispositifs d'informations à l'égard des consommateurs (étiquetage, liste d'ingrédients interdits, alertes sur les risques encourus...), elle peut alors contribuer favorablement à la substitution des ingrédients de synthèse et autres additifs chimiques par des ingrédients naturels et notamment, des ingrédients naturels de spécialités d'origine végétale ;
- les dispositifs de contrôle et de qualité sur la composition d'un ingrédient ou les normes de fabrication (études cliniques, dossiers ASMF, bonnes pratiques de fabrication...), celle-ci peut alors favoriser l'adoption d'ingrédients dont la traçabilité aura été parfaitement vérifiée.

Les exemples ci-après détaillent l'étendue des contraintes réglementaires en vigueur :

- Etiquetage obligatoire des produits alimentaires basés sur des profils nutritionnels ;

- Etude de Southampton sur les risques des colorants synthétiques sur l'hyperactivité des enfants et mention obligatoire sur les emballages ;
- Dépôt de dossiers ASMF (Active Substance Master File) obligatoire en Europe pour les « Traditional Herbal Remedies » ;
- Normes GMP (Good Manufacturing Practice) imposées par la FDA (Food and Drug Administration) à l'industrie des compléments alimentaires aux Etats Unis.

Ces évolutions réglementaires sont plutôt favorables à NATUREX car elles constituent d'une part un levier de croissance en faveur des ingrédients naturels de spécialités d'origine végétale, et d'autre part elles représentent de véritables barrières à l'entrée pour certains acteurs n'auraient pas anticipé le durcissement de cette réglementation et qui n'auraient par conséquent ni les infrastructures nécessaires, ni les moyens techniques adéquats.

NATUREX dispose à la fois du potentiel technique et scientifique requis :

- NATUREX a constitué depuis des années, des dossiers ASMF pour de nombreux extraits végétaux, autorisant ainsi leur utilisation pour n'importe quelle application, y compris pour des produits pharmaceutiques ;
- NATUREX dispose d'un site pharmaceutique basé en Italie, permettant de mener des études cliniques sur les extraits végétaux, ce qui lui confère un avantage compétitif certain pour répondre à une demande très ciblée des principaux laboratoires pharmaceutiques mondiaux en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur.

III.3 Risques opérationnels

Risque sur la volatilité du prix des matières premières

L'année 2010 a été marquée par une hausse généralisée du prix des matières premières agricoles et de certaines denrées alimentaires de base, qui s'est poursuivie sur l'année 2011.

D'une manière générale, NATUREX est exposé de façon très limitée à la volatilité du prix de certaines matières premières, comme le poivre, le curcuma, le paprika ou plus récemment le carmin.

En effet, les ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale utilisés dans la composition d'un produit sont extrêmement limités en quantité et représentent par conséquent souvent entre 0,1 et 1% du coût de revient industriel, la part la plus importante revenant aux coûts marketing et de publicité.

Néanmoins, la part de « naturel » contenu dans les produits industriels est certes faible en coût mais représente une valeur non négligeable pour les industriels en termes de qualité compte tenu du dispositif de marketing et de communication mis en place autour du positionnement du produit fini.

Sur les produits nutraceutiques comme les compléments alimentaires (capsules), la part de l'ingrédient naturel de spécialité d'origine végétale constitue la totalité du produit : là encore, les coûts marketing et promotionnels du produit fini sont bien supérieurs au prix de revient de la matière première contenue dans la capsule.

Ainsi, NATUREX n'a pas de difficultés à répercuter la hausse des prix des matières premières auprès de ses clients et peut neutraliser ainsi l'effet sur la marge.

Cependant, sur la durée, la probabilité que les prix augmentent de façon significative et sur une part significative des matières premières de niche demeure très faible.

Risque sur l'environnement concurrentiel

Depuis l'intégration de la Division Ingrédients de Nutraceutical, NATUREX considère qu'il est le seul Groupe de cette taille à intervenir sur les segments de marché sur lesquels il évolue : Food & Beverage, Nutrition & Health, Personal Care.

En effet, le marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, sur lequel évolue NATUREX est un marché encore fragmenté malgré une tendance lourde à la consolidation sur ces dix dernières années.

Parmi les intervenants sur le marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, on distingue deux catégories :

- Une multitude d'acteurs de taille petite ou moyenne, qui représentent près de la moitié du marché ;

2. DEVELOPPEMENT DURABLE

- Environ une quinzaine d'acteurs de taille moyenne, PME indépendantes ou filiales de grands groupes de l'industrie agro-alimentaire, pharmaceutique ou cosmétique.
Peu nombreuses, ces entreprises disposent de capitaux importants provenant soit des marchés financiers, de financements privés de grands groupes ou de banques d'affaires, et bénéficient d'une rentabilité positive sur leur marché.
Ces sociétés ont acquis au fil des années, une très forte notoriété sur leur segment, liée à leur expertise métier, la renommée de leur clientèle ou encore la performance de leur outil industriel et leur forte capacité d'innovation.
C'est dans ce groupe que se trouvent les acteurs les plus dynamiques, concurrents directs ou indirects de NATUREX, à l'origine de la concentration du marché des ingrédients naturels.

Le risque de voir apparaître de nouveaux entrants sur ce marché est très limité pour les raisons suivantes :

- Les normes réglementaires sur les différents marchés sont de plus en plus contraignantes et nécessitent une véritable organisation interne en termes d'assurance qualité et d'anticipation grâce à une démarche de recherche et développement très active ;
- Les contraintes technologiques sont importantes tant en termes de savoir-faire métier (approvisionnement matières premières, procédés industriels...) qu'en termes de capacité d'innovation et nécessitent de mobiliser des niveaux élevés de capitaux ;
- L'effet de taille est un enjeu stratégique à la fois en termes de pouvoir d'achat pour l'approvisionnement de matières premières spécifiques, mais aussi dans le cadre du référencement auprès de multinationales et des procédures d'audits menées par celles-ci tout au long de l'année ;
- Les produits naturels de spécialité d'origine végétale répondent à un cahier des charges très spécifique réalisé en collaboration étroite avec les clients dans des délais souvent très longs, qui ne peuvent donc être substitués par le portefeuille produits d'un concurrent.

Risque pays

NATUREX est un Groupe international, présent dans 22 pays sur les 5 continents.

Ces positions internationales sont un atout indispensable dans le cadre de sa stratégie de développement, sa politique d'approvisionnement en matières premières, et surtout la relation de proximité avec la clientèle mondiale que NATUREX a su créer au fil des années.

La diversité de ses implantations à la fois sur des marchés matures et des pays en développement permet de mieux appréhender les risques de toute nature (environnementaux, politiques, économiques ou financiers) qui pourraient avoir un impact sur la rentabilité et les actifs du Groupe, même si les sites de production ne sont pas dédiés à une zone géographique spécifique.

En effet, compte tenu des capacités de production accrues depuis l'acquisition de la Division Ingrédients de Nutraceutical d'une part et d'autre part de l'acquisition en octobre 2011 de BURGUNDY en France et en Espagne, ainsi qu'en 2012 des acquisitions de PEKTOWIN en Pologne et VALENTINE en Inde, NATUREX possède à la date de dépôt du présent document, 15 sites de productions dans le monde, contre 5 trois ans auparavant.

Par conséquent, certains sites peuvent se substituer momentanément à d'autres pour faire face à une situation de crise ou compenser d'éventuels défauts de production.

A titre d'exemple, le site d'Avignon est capable de produire la plupart des ingrédients fabriqués au Maroc.

Egalement, NATUREX a pris les dispositions nécessaires afin de diversifier ses sources d'approvisionnement en matières premières afin d'éviter toute pénurie et faire face à ses engagements.

Risque clients

Compte tenu de la grande diversité de la clientèle de NATUREX, aromaticiens mondiaux, PME locales indépendantes, filiales de grands groupes internationaux et multinationales de renom sur les marchés de l'agroalimentaire, dans l'industrie pharmaceutique et nutraceutique et sur les marchés cosmétiques, le risque clients est relativement dilué.

Ainsi, sur l'exercice 2011, les dix premiers clients représentent 18% du chiffre d'affaires du Groupe, les 20 premiers, 26% et les 30 premiers 31%.

Risque lié à l'outil industriel

Au fil des années NATUREX a constitué un outil industriel très performant, en majeure partie par le biais des acquisitions réalisées. En effet, seuls les sites d'Avignon en France et de Casablanca au Maroc ont fait l'objet de création.

NATUREX compte aujourd'hui 15 sites de production implantés en Europe (France, Italie, Espagne, Royaume-Uni et Suisse), au Maroc, aux Etats-Unis, au Brésil, en Australie, en Pologne et en Inde.

Les équipements industriels de chaque site répondent à des standards de qualité élevés et font appel à des moyens technologiques très avancés.

La durée de vie de ces équipements est relativement longue ; une maintenance régulière ainsi que des investissements ciblés contribuent à pérenniser l'outil industriel et dynamiser le savoir-faire de NATUREX.

Ainsi, une perte de maîtrise technique de la production paraît improbable, compte tenu des éléments suivants :

- Les équipements sont de caractère « classique » pour fabriquer des produits de cette nature,
- l'essentiel du savoir-faire de fabrication réside dans la mise au point de formules dont la mise en œuvre ne pose pas de problème majeur.

Concernant le risque d'incidents de fonctionnement des installations et du fait de l'utilisation de solvants plus ou moins inflammables ou explosifs, NATUREX est exposée, comme toute entreprise travaillant avec des matières de cette nature. L'outil de production se compose d'un certain nombre de lignes spécialisées par produit et indépendantes, ce qui limite les risques d'arrêts de production prolongés.

NATUREX est également assuré contre les pertes d'exploitation.

De plus, dans le cadre du Système de Management de l'Environnement mis en place par le Groupe, un responsable Hygiène Sécurité et Environnement (HSE) Groupe, chargé de coordonner les responsables Hygiène Sécurité et Environnement de chaque site de production, veille au respect des pratiques HSE sur l'ensemble des sites du Groupe et à l'application des mesures de sécurité définies (tenues de sécurité, ateliers antidéflagrants...).

Risque de qualité et d'image de marque

Les produits de NATUREX sont pour l'essentiel destinés à une consommation alimentaire ou nutraceutique. Il existe donc un risque de toxicité de ces produits, pouvant résulter notamment d'une défaillance lors de leur élaboration.

Cependant, ce risque est atténué en alimentaire puisque dans le produit final, les ingrédients développés par NATUREX sont présents dans des proportions extrêmement faibles.

Par ailleurs, les relations de confiance étant très fortes entre les partenaires de ce secteur, tout problème grave concernant la qualité d'une livraison serait susceptible d'entraîner une dégradation de l'image de marque de la Société et du Groupe.

NATUREX a mis en place dans le cadre du Système de Management de la Qualité, une politique de Contrôle Qualité stricte afin :

- de contrôler les matières premières réceptionnées selon des méthodes standardisées prédéfinies et vérifier par le biais de tests leur pureté avant l'entrée dans le cycle de production ;
- de contrôler les extraits de plantes afin de répondre aux normes les plus strictes d'hygiène et de sécurité (microbiologie, pesticides, métaux lourds...).
- d'assurer une revue complète des produits finis avant livraison afin de vérifier leur conformité avec les exigences légales et réglementaires applicables et les exigences spécifiées par les clients.

De leur côté, les clients procèdent également au sein de leurs laboratoires à des tests sur le produit fini.

Tous les sites de production du Groupe sont équipés d'un laboratoire de Contrôle Qualité.

Sur chaque site, un Responsable Management de la Qualité coordonne l'application du Système de Management de la Qualité et veille à son amélioration continue auprès des différents services de l'entreprise par le biais de supports documentaires régulièrement mis à jour, d'indicateurs de suivi et d'audits planifiés, afin de mener toute action corrective et préventive dans le but d'assurer la conformité des objectifs préalablement définis dans le cadre de la politique Qualité.

2. DEVELOPPEMENT DURABLE

Risque de dépendance à l'égard des fournisseurs

Fort de son positionnement de leader mondial des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, NATUREX dispose d'importantes capacités d'approvisionnement lui permettant d'avoir accès à un large choix de plantes et de sélectionner les meilleures espèces dans le monde.

La Supply Chain, centralisée au niveau du Groupe, a développé une politique d'approvisionnement très rigoureuse auprès de fournisseurs dans plus de cinquante pays dans le monde, afin de répondre au mieux aux critères de qualité, prix et délais fixés par la clientèle.

NATUREX a développé au fil des années des relations étroites avec ses partenaires et veille à identifier ses principaux fournisseurs dans le but d'améliorer les performances du processus d'approvisionnement.

En effet, si les besoins d'approvisionnement de NATUREX sont faibles au regard de la taille des marchés de matières premières, il n'en demeure pas moins vrai que les plantes ne poussent en grande majorité qu'une fois par an et qu'il est par conséquent important de planifier ses approvisionnements en adéquation avec les différentes campagnes de récoltes à travers le monde, et d'anticiper au moins un an à l'avance l'approvisionnement en matières premières pour éviter les conséquences désastreuses d'une rupture de stocks.

Ainsi, outre les mesures d'anticipation et de planification prises par le Groupe, certaines matières premières font l'objet de contrats avec les fournisseurs identifiés.

Risques technologiques et environnementaux

NATUREX a décidé depuis quelques années, de mettre en place un Système de Management de l'Environnement pour améliorer ses performances industrielles tout en réduisant les impacts de ses activités sur l'homme et l'environnement dans le respect de la réglementation.

L'engagement développement durable est décliné pour l'ensemble des filiales du Groupe NATUREX.

Le principal risque identifié sur les sites industriels de NATUREX réside dans la manipulation de liquides inflammables (solvants utilisés pour l'extraction des végétaux) ; néanmoins, les quantités utilisées restent très inférieures aux seuils de la directive SEVESO.

NATUREX a mis en œuvre différents moyens techniques, humains et organisationnels pour maîtriser ces risques et savoir réagir en cas d'incident, et le service Hygiène Sécurité et Environnement assure une veille technique et réglementaire permanente afin d'appliquer la démarche d'amélioration continue en termes de sécurité et d'environnement.

Risque de dépendance à l'égard des dirigeants

L'équipe dirigeante de NATUREX est composée de sept personnes qui se complètent parfaitement mais ne sont pas interchangeable.

D'autre part, Monsieur Jacques DIKANSKY, Président Directeur Général et Fondateur de NATUREX est directement et indirectement présent au capital de NATUREX au travers de la SCA SGD, actionnaire de référence de la Société ; il a une influence significative sur toutes les décisions stratégiques engageant le développement du Groupe, secondé par Monsieur Thierry LAMBERT, administrateur et Directeur Général Délégué.

Le développement de NATUREX tient en grande partie à la « conjugaison des talents » au sein de cette équipe de cadres expérimentés qui, pour la plupart, œuvrent depuis de nombreuses années pour la croissance et la réussite du Groupe. En cas d'empêchement de longue durée de l'un d'entre eux, spécifiquement le Président Directeur Général-Fondateur et le Directeur Général Délégué, le développement de la Société et du Groupe se trouverait probablement perturbé.

Ce risque a été fortement atténué ces dernières années :

- Sur le plan de la gouvernance, par l'entrée d'administrateurs indépendants au Conseil d'administration de la Société dans le but de renforcer les organes de contrôle et assurer une continuité de fonctionnement en cas d'indisponibilité d'un des mandataires dirigeants ;
- Sur le plan opérationnel, par le renforcement des équipes qui a permis de structurer davantage le Groupe dont l'organisation demeure centralisée malgré sa taille et dont le pilotage des différentes filiales est parfaitement intégré.

Ainsi en cas d'absence prolongée de l'une de ces personnes, la pérennité du Groupe ne serait pas remise en cause.

Risques contractuels

Il n'existe au sein du Groupe aucun contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, concernant des contrats d'approvisionnement en matières premières ou produits semi-finis auprès des fournisseurs référencés par le Groupe NATUREX ou des contrats de partenariat dans le cadre de projets long terme (SENIFOOD en Espagne...).

A la date de publication du présent document, aucun membre du Groupe n'est partie prenante dans un contrat susceptible de générer une quelconque obligation ou engagement important pour le Groupe dans son ensemble, en dehors des contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

III.4 Autres risques

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société ou le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

III.5 Assurances et couverture des risques

Les objectifs du Groupe en matière d'assurances et couvertures des risques sont de protéger son patrimoine, prévenir les conséquences des responsabilités encourues vis-à-vis des tiers et du personnel et minimiser l'impact des sinistres sur les comptes du Groupe.

Le Groupe a souscrit auprès de compagnies d'assurance de renom, des programmes d'assurances en responsabilité civile, d'assurances dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives, d'assurances en termes d'atteinte à l'environnement et au transport des marchandises.

Le détail des assurances souscrites par type de risques est présenté ci-après :

Type de risque	Total en millions d'euros
Dommages et perte d'exploitation (dans la limite de 100 ME par sinistre)	449,1
Atteinte environnement	4,6
Marchandises transportées (par sinistre)	0,5
Responsabilité Civile Exploitation	16,0
Responsabilité Civile après livraison	16,0

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

I. Renseignements de caractère général

Forme juridique (art.1 des statuts)

Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce.

Dénomination sociale (art. 2 des statuts)

NATUREX

Objet social (art. 3 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la fabrication, la commercialisation et la distribution en gros, demi-gros et détail de tous produits comestibles se rapportant à l'alimentation humaine et animale et la prestation de services ;
- la fabrication et la commercialisation de tous extraits destinés aux Industries cosmétiques, diététiques, pharmaceutiques et toutes activités connexes ;
- la prise de participation et la gestion de titres dans toutes sociétés en France et dans tous pays, dans toutes sociétés ayant des activités connexes ou complémentaires.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Siège social (art. 4 des statuts)

Le siège de la société est fixé : Z.A.C. du Pôle Technologique AGROPARC - BP 1218 - 84911 AVIGNON CEDEX 09.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

Date de constitution et durée de la Société (art. 5 des statuts)

La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés le 22 juillet 1992, sauf prorogation ou dissolutions anticipées.

Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro : 384 093 563 RCS AVIGNON

Le code APE de la Société est 2053 Z. Il correspond au secteur Industrie Chimique.

Exercice social (art. 46 des statuts)

Du 1er janvier au 31 décembre.

Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

Affectation et répartition du bénéfice (art. 48 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur le bénéfice distribuable, après dotation, le cas échéant à la réserve spéciale des plus-values à long terme, l'assemblée générale ordinaire, sur la proposition du Conseil d'administration, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables de fixer pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ou affectées à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaire, généraux ou spéciaux. Ce ou ces fonds de réserve peuvent recevoir toutes affectations décidées par l'assemblée, sur proposition du Conseil d'administration.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, amorties ou non amorties.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

Assemblées générales (art. 30 à 45 des statuts)

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

► Convocation et réunion des assemblées

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires titulaires d'actions ordinaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu en France Métropolitaine.

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Trente-cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, la société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des Annonces légales obligatoires qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolutions présenté à l'assemblée par le Conseil d'administration.

► Ordre du jour

L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixé par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Le comité d'entreprise dispose des mêmes droits. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

► Admission aux assemblées – Représentation des actionnaires – Vote par correspondance

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire titulaire d'actions de même catégorie ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 14.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

► Tenue de l'assemblée - Bureau

L'assemblée est présidée par le président du Conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président. A défaut elle élit elle-même son président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

A chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par la réglementation en vigueur. Elle est émargée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même.

► Effets des délibérations

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables. Toutefois, dans le cas où des décisions de l'assemblée générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions,

ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

► Procès-Verbaux

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les règlements en vigueur. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le président du Conseil d'administration, par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'assemblée. En cas de liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

Droits de vote et Quorum (art. 37, 40 à 43 des statuts)

► Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions ordinaires de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action ordinaire donne droit à une voix au moins. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ordinaires entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom d'un même actionnaire, étant précisé qu'en ce qui concerne les actions ordinaires résultant ou qui résulteront de la conversion d'actions de préférence, la computation du délai susvisé court à compter de la date à laquelle elles auront été inscrites, sous forme d'actions de préférence, au nom d'un même titulaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions ordinaires nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions ordinaires anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription, les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 27 et les actions de préférence sauf pour les assemblées spéciales réunissant les titulaires de cette catégorie d'actions.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les

► Quorum et majorité de l'Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Conseil d'administration par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ordinaires ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

► **Quorum et majorité de l'Assemblée générale extraordinaire**

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de « rompus » en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital. Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration

Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ordinaires ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l'Assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorums et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.

► **Assemblées spéciales**

Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votent par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation le tiers et sur deuxième convocation le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Droit de communication des actionnaires – questions écrites (art. 45 des statuts)

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute assemblée générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le Conseil d'administration sera tenu de répondre au cours de la réunion.

Forme et transmission des actions (art. 12 et 13 des statuts)

Les actions ordinaires sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

Les actions de préférence sont obligatoirement nominatives et ne peuvent être conventionnellement démembrées.

La société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Titres au porteur identifiables

Conformément à l'article 263-1 de la loi du 24 juillet 1966, la Société peut recourir à tout moment auprès d'EUROCLEAR à la procédure des titres au porteur identifiables.

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

II. Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société NATUREX S.A

En application des dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce, modifié par la loi de sécurité financière n°2003-706 du 1^{er} août 2003, le Président du Conseil d'administration rend compte dans ce rapport, de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, et notamment celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale.

Par ailleurs, nous vous informons que conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés dans le document de référence (Chapitre 4 - Evolution du capital et de l'actionnariat).

Le présent rapport a été présenté et revu par le Comité d'audit, puis approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 26 mars 2012 et transmis aux Commissaires aux comptes.

Il sera rendu public dans les conditions prévues par la loi.

II.1 Gouvernement d'Entreprise et Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

II.1.1 Code de gouvernement d'entreprise de référence

En application de la loi du 3 juillet 2008 et au titre de l'article L.225-37 du code de commerce, NATUREX S.A se réfère depuis l'exercice 2010, aux principes de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, publié en décembre 2009 par l'association MiddleNext, et disponible sur le site internet www.middlenext.com.

En effet, compte tenu de la situation de la société NATUREX S.A, en particulier de son organisation centralisée, sa taille, son évolution et la composition de son Conseil d'administration, il est apparu plus opportun d'adhérer au Code MiddleNext.

Ce code s'inscrit dans le prolongement des lois, règlements et recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers applicables en la matière.

Le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, qui ne donnent pas lieu à des recommandations.

Le présent document indique comment la Société applique les recommandations du Code et explique les raisons pour lesquelles elle a décidé de ne pas appliquer certaines dispositions compte tenu de sa taille, de sa structure, de son organisation et de son fonctionnement historique.

II.1.2 Rappel des règles de composition du Conseil d'administration

Composition

Le nombre de membres du Conseil d'administration est statutairement limité à trois au moins et dix-huit au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion.

Au 31 décembre 2011, la Société est administrée par un Conseil d'administration de cinq membres, dont un administrateur indépendant au regard des critères du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites.

Prénom - Nom	Statut	Age	Date de nomination/renouvellement	Date d'expiration du mandat
Jacques DIKANSKY	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	51 ans	14 juin 2006	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2011
Thierry LAMBERT	Administrateur, Directeur Général Délégué et Directeur Financier	57 ans	14 juin 2006	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2011
Stéphane DUCROUX	Administrateur	38 ans	30 juin 2008	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2013
Jacqueline DIKANSKY	Administrateur	82 ans	27 juin 2011	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2016
Paul LIPPENS	Administrateur indépendant	59 ans	13 septembre 2011 (cooptation)	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2014

Conformément au point de vigilance n°4 du Code MiddleNext, l'expérience et les compétences des membres du Conseil sont suffisamment larges et diversifiées pour leur permettre de se forger une opinion sur les propositions du Président et échanger leurs points de vue, afin d'être en mesure de s'assurer que la stratégie de la Société est pertinente au regard de son intérêt social. Par ailleurs, l'administrateur indépendant dispose également de compétences particulières en matière financière et comptable.

Nomination et renouvellement des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son propre nom.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la Société par contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Le Conseil d'administration de la Société réuni le 24 août 2011 a pris acte de la démission de la société Edmond De Rothschild Investment Partners, du poste d'administrateur qu'elle occupait au sein de NATUREX S.A au travers de son représentant permanent, Monsieur Pierre-Michel PASSY.

Compte tenu de la vacance d'un siège d'administrateur, et malgré un nombre d'administrateurs encore en fonction supérieur au minimum légal, le Conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 13 septembre 2011, de nommer à titre provisoire, en remplacement de la société Edmond De Rothschild Investment Partners, et sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée générale qui se réunira le 8 juin 2012, Monsieur Paul LIPPENS, pour la période restant à courir du mandat de Edmond De Rothschild Investment Partners, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

Egalement, les mandats d'administrateurs de Messieurs Jacques DIKANSKY et Thierry LAMBERT arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, il est prévu de proposer leur renouvellement lors de la réunion de l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

A l'issue de cette Assemblée et sous réserve de l'approbation de ces renouvellements par les actionnaires de la Société, le Conseil d'administration proposera le renouvellement des mandats de Président Directeur Général et Directeur Général Délégué, respectivement de M. Jacques DIKANSKY et M. Thierry LAMBERT, pour une durée identique à celle des mandats d'administrateurs.

Afin d'assurer une plus grande diversité d'opinion au sein du Conseil d'administration, il sera également proposé lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2011, le 8 juin 2012, de désigner Monsieur Olivier LIPPENS en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Durée des mandats

La durée des mandats des administrateurs de NATUREX S.A est de six années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Le Code MiddleNext de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites recommande que le Conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de la Société, dans les limites fixées par la loi.

La Société ne juge pas utile de proposer une modification statutaire sur ce point afin de réduire la durée des fonctions des administrateurs dès lors que la loi et les statuts permettent de mettre un terme au mandat d'un membre du Conseil d'administration, sans préavis ni indemnité. En outre la Société estime que compte tenu de sa taille et de la composition de son Conseil, la durée des mandats de six années n'est pas de nature à limiter l'expérience des administrateurs sur la connaissance de la Société, ses marchés et ses activités dans le cadre de leurs prises de décision, ni à diminuer la qualité de la surveillance.

Limite d'âge

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

A ce jour, un seul membre a dépassé l'âge de 70 ans au sein du Conseil de la Société.

L'âge moyen des membres actuels du Conseil d'administration est de 57,4 ans au 31 décembre 2011.

Indépendance des administrateurs

Le Code MiddleNext recommande que le Conseil d'administration accueille un membre indépendant dans l'hypothèse où sa composition est inférieure ou égale à cinq membres.

Quatre critères permettent de justifier l'indépendance des membres du Conseil au regard de l'absence de relations financières, contractuelles ou familiales significatives susceptibles d'altérer l'indépendance de leur jugement.

Sur la base de ces critères, le Conseil a estimé que sur les cinq membres en exercice, un membre est indépendant :

- Monsieur Paul LIPPENS, coopté par le Conseil d'administration du 13 septembre 2011 dans l'attente de la ratification de sa nomination par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011, n'est ni salarié de NATUREX S.A, ni salarié ou mandataire social d'une société du Groupe et ne l'a pas été au cours des trois dernières années ;
- Il n'est pas non plus client, fournisseur, banquier significatif de la Société ou du Groupe NATUREX ou pour lequel la Société ou le Groupe NATUREX représente une part significative de l'activité ; En outre, Monsieur Paul LIPPENS

n'est actionnaire de référence de la Société et n'a pas de lien familial proche avec un autre mandataire social de la Société, n'a pas été auditeur de la Société au sein du Groupe au cours des trois dernières années.

Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

La loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, a été publiée au Journal Officiel du 28 janvier 2011 et a instauré les principes suivants au sein des sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé :

- La proportion des membres de chaque sexe ne peut être inférieure à 40% dans les conseils d'administration ou de surveillance ;
- Lorsque l'un des deux sexes n'est pas représenté au sein du Conseil d'administration à la date de publication de la loi, au moins un représentant de ce sexe doit être nommé lors de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire ayant à statuer sur la nomination d'administrateurs ;
- Lorsque la composition du Conseil n'est plus conforme (40%), celui-ci procède à des nominations à titre provisoire afin d'y remédier dans le délai de six mois à compter du jour où se produit la vacance.

La loi prévoit qu'au 1^{er} janvier 2014, les conseils d'administration et de surveillance des sociétés cotées devront comporter au moins 20% de femmes ou d'hommes, et qu'au 1^{er} janvier 2017, le seuil des 40% devra être atteint. L'appréciation de cette conformité se fera à la première Assemblée générale suivant cette échéance.

Le Conseil d'administration de la Société étant composé de quatre hommes et une femme au 31 décembre 2011, la Société est d'ores et déjà en conformité avec le dispositif transitoire mis en place par la loi.

Compte tenu de la nomination de Monsieur Olivier LIPPENS en qualité d'administrateur de la Société, lors de la réunion d'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011 et sous réserve de l'approbation de cette résolution par les actionnaires, la Société envisagera de rétablir le taux de représentation minimum des femmes au sein de Conseil avant le 1^{er} janvier 2014 conformément à la loi.

Déontologie des membres du Conseil

Conformément aux recommandations du Code MiddleNext, les administrateurs de la Société sont encouragés, au moment de leur nomination, à observer un certain nombre de règles de déontologie afin de les sensibiliser aux responsabilités qui leur incombent dans le cadre de leur mandat et dans le respect de l'intérêt social de l'entreprise.

Au moment de la prise de mandat, chaque membre du Conseil doit prendre connaissance des obligations résultant de son mandat et notamment celles relatives aux règles légales de cumul des mandats. Chaque nouvel administrateur signe le règlement intérieur du Conseil.

Chaque administrateur doit également s'assurer qu'il a obtenu préalablement aux réunions du Conseil, toutes les informations nécessaires sur les sujets figurant à l'ordre du jour de sa convocation. Il doit également faire preuve d'assiduité et participer à toutes les réunions du Conseil et des Comités dont il est membre et être présent lors des assemblées générales.

Enfin, les administrateurs ont le devoir de respecter un véritable secret professionnel sur les sujets évoqués en séance. Chaque administrateur doit en outre informer immédiatement le Conseil en cas de conflit d'intérêts et s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante et le cas échéant, démissionner. Une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe.

Cette liste d'obligations fondamentales des membres du Conseil est complétée ci-après et figure dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

► Obligation d'être actionnaire

Conformément aux statuts de la Société et au règlement intérieur du Conseil, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action inscrite au nominatif.

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

Les actions détenues par les administrateurs dont les titres sont inscrits en nominatif depuis deux ans au moins, bénéficient de droits de vote double, conformément aux statuts de la Société. Au 31 décembre 2011, les actions détenues par les administrateurs de NATUREX S.A se présentent ainsi :

Administrateurs	Actions NATUREX
Jacques DIKANSKY	13 190
Thierry LAMBERT	1 024
Stéphane DUCROUX	4 837

A la date de publication du présent document, les formalités d'enregistrement des titres en nominatif détenus par les deux administrateurs, Mme Jacqueline DIKANSKY et M. Paul LIPPENS, sont toujours en cours auprès du gestionnaire du registre des titres nominatifs purs de la Société. A l'issue de ce délai d'enregistrement, chacun d'entre eux possèdera une action NATUREX en nominatif.

► Limitation des cumuls de mandats

Chaque membre du Conseil doit prendre connaissance des obligations résultant de son mandat avant de l'accepter, et notamment celles relatives aux règles légales de cumul des mandats.

Le Code MiddleNext recommande que l'administrateur, lorsqu'il exerce un mandat de « dirigeant », n'accepte pas plus de trois autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.

La liste de mandats et fonctions exercés par les administrateurs au 31 décembre 2011, en conformité avec les exigences de l'article L. 225-21 du Code de commerce, est détaillée dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du document de référence.

► Informations privilégiées et déclaration des opérations sur titres

Du fait des informations privilégiées, non encore rendues publiques dont ils sont détenteurs, les administrateurs sont considérés comme des « initiés » quasi-permanents et sont tenus à ce titre d'observer la plus grande prudence lorsqu'ils envisagent d'effectuer des opérations sur les titres de la Société.

Les administrateurs qui ont des fonctions exécutives au sein de la Société sont soumis quant à eux à une obligation générale d'abstention définie à l'article 622-1 du Règlement Général de l'AMF. Dans ce cadre, ils doivent s'abstenir d'intervenir sur les titres de la Société dès lors qu'ils détiennent une information privilégiée.

Conformément aux recommandations de l'AMF, la Société a instauré des « fenêtres négatives » applicables aux administrateurs, aux personnes assimilées aux dirigeants de la Société ainsi qu'à toute personne qui a accès de manière régulière ou occasionnelle à des informations privilégiées.

Il est par conséquent interdit d'effectuer des opérations sur les titres de la Société aux périodes suivantes :

- 30 jours calendaires minimum avant la publication des comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, des comptes trimestriels complets ;
- 15 jours calendaires minimum avant la publication de l'information trimestrielle.

Lorsque les administrateurs de la Société et les personnes qui leur sont étroitement liées, effectuent des opérations sur les titres de la Société, ils sont tenus de déclarer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), les transactions effectuées en application des prescriptions légales et réglementaires (Article L. 621-18-2 a) et b) du code monétaire et financier), dès lors que le montant excède 5 000 euros pour l'année civile en cours.

A cet effet, ils transmettent leur déclaration à l'AMF par voie électronique dans un délai de 5 jours de négociation suivant la réalisation de l'opération et transmettent une copie de cette déclaration au Secrétaire du Conseil d'administration de la Société.

II.1.3 Fonctionnement du Conseil d'administration

Règlement intérieur

Les principales dispositions relatives au Conseil d'administration sont définies par le Code de commerce et les statuts de la Société.

Elles sont complétées par un règlement intérieur conformément aux recommandations du code MiddleNext.

Le règlement intérieur en vigueur de NATUREX précise :

- le rôle du Conseil ainsi que la liste des opérations soumises à autorisation préalable en application de la loi et des statuts ;
- la composition du Conseil ainsi que les critères d'indépendance des membres ;
- les devoirs des membres et les règles de déontologie qui leur incombent (loyauté, confidentialité, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, information privilégiée, opérations sur titres et fenêtres négatives...) ;
- le fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication) et du Comité d'audit (Conseil d'administration réuni en formation de Comité d'audit) ;
- les règles de détermination de la rémunération des membres.

Le Conseil du 26 mars 2012 a révisé son règlement intérieur qui avait été approuvé le 19 mars 2004, afin de l'actualiser par rapport aux dernières recommandations de l'AMF et intégrer la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil réuni en formation de Comité d'audit. Au cours de la même réunion, le Conseil d'administration a également adopté le règlement intérieur du Comité d'audit.

Afin de se conformer aux recommandations du Code MiddleNext, le règlement intérieur du Conseil précise également les modalités de mise en œuvre de l'évaluation du Conseil. Il s'agit non pas d'instaurer une évaluation externe qui revêt trop de formalisme compte tenu de la composition du Conseil mais de privilégier l'autocontrôle par les administrateurs afin qu'ils puissent s'exprimer sur le respect des principes de fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux dans le but d'améliorer son efficacité.

Ainsi, le Conseil procèdera chaque année après la réunion d'approbation des comptes de l'exercice écoulé, à sa propre évaluation sur les thèmes suivants :

- Modalités de fonctionnement ;
- Modalité de traitement des points à l'ordre du jour ;
- Mesure de la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil, du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Cette discussion sera inscrite au procès-verbal de la séance et les points d'amélioration pourront conduire, le cas échéant, à une mise à jour et un aménagement du règlement intérieur.

Durant les exercices antérieurs, la Société ne considérait pas nécessaire d'évaluer le fonctionnement du Conseil d'administration. En effet, compte tenu de sa composition, les échanges de points de vue entre les administrateurs sur les différents sujets abordés étaient suffisants au bon déroulement des séances du Conseil et à une autoévaluation en continue de son fonctionnement.

Concernant l'exercice 2011, la relecture des différents documents relatifs à la gouvernance de la Société (rapport du Président sur les travaux du Conseil, règlement intérieur du Conseil, règlement intérieur du Comité d'audit) et les échanges qui ont suivi dans le cadre de leur approbation, ont permis aux administrateurs d'analyser les travaux du Conseil réalisés au cours de l'exercice écoulé et de mesurer les progressions du Conseil dans le cadre de son organisation et de son fonctionnement. Cette démarche respecte l'esprit des recommandations du Code MiddleNext.

L'évaluation du Conseil telle que définie dans le règlement intérieur du Conseil sera appliquée à compter de l'exercice 2012.

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

Convocations et information des membres

Les convocations au Conseil d'administration sont faites par tout moyen écrit (lettre, télécopie ou télégramme) et même verbalement. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

A chaque envoi est joint l'ordre du jour du Conseil.

Le Président du Conseil d'administration est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Ainsi, au plus tard le jour de la réunion du Conseil d'administration, un dossier comprenant les documents afférents aux principaux sujets à l'ordre du jour, est remis à chaque administrateur :

- Pour les réunions relatives aux arrêtés de comptes annuels ou semestriels : les comptes sociaux et/ou consolidés et annexes, le rapport de gestion ainsi que les éléments de gestion prévisionnels et les documents de communication au marché (communiqué de presse, présentation, document de référence...);
- Pour les autres réunions : toute information permettant aux administrateurs de prendre une décision sur l'ordre du jour proposé.

Au cours de l'exercice 2011, le délai moyen constaté de convocation formelle du Conseil d'administration est de 10 jours. Le taux de présence des membres du Conseil d'administration a été de 74,6% au cours des 13 réunions de cet exercice.

Il n'existe pas de calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'administration.

Toutefois, compte tenu du calendrier de communication des informations financières au marché boursier, publié chaque année conformément aux obligations relatives à la cotation en bourse sur NYSE Euronext Paris et aux recommandations de l'AMF, les réunions du Conseil d'administration relatives aux arrêtés de comptes annuels et semestriels sont planifiées en conséquence.

Sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration :

- Les membres du Conseil ;
- Deux membres du Comité d'entreprise délégués par ce Comité et appartenant, l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers. Ces membres peuvent assister aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative.
- Les Commissaires aux comptes, uniquement pour les réunions qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires (en particulier les arrêtés de comptes semestriels) ou pour tout autre objet qui nécessiterait leur présence.

Représentation des membres

Tout administrateur peut donner, par écrit (par exemple : lettre, télécopie ou télégramme...), mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Cette faculté a été utilisée 2 fois au cours de l'exercice 2011.

Participation aux réunions par visioconférence ou par des moyens de télécommunication

Les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil prévoient la possibilité pour les administrateurs de participer et de voter par tout moyen de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions légales en vigueur.

Cette possibilité a été utilisée 8 fois par la Société au cours de l'exercice 2011.

Prises de décisions

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, avec voix prépondérante du Président en cas de partage des voix.

Délibérations

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Le règlement intérieur prévoit que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur, et signés par le Président de séance et par un administrateur, ou en cas d'empêchement du Président de séance, par deux administrateurs.

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration indiquent le nom des administrateurs présents.

Le cas échéant, les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont certifiés par le Président du Conseil d'administration ou le Directeur Général Délégué.

II.1.4 Missions du Conseil d'administration

Pouvoirs et attributions

Le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserves des pouvoirs attribués aux assemblées générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société et régler les affaires qui la concernent.

Outre ces attributions légales et réglementaires, le Conseil d'administration :

- gère toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- contrôle la gestion de la Société et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes, notamment sur les titres de l'entreprise ;
- examine les opérations de financement, d'aval, cautions donnés aux différentes entités du Groupe ;
- étudie toute opération interne ou externe susceptible d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- convoque les assemblées générales et propose les modifications statutaires.

Ces pouvoirs et attributions figurent dans le règlement intérieur du Conseil.

Les comités du Conseil : le Comité d'audit

Jusqu'à présent, la Société n'était pas tenue par l'obligation de constituer un Comité d'audit ou de réunir son Conseil pour remplir cette fonction car aucun mandat d'administrateur n'était arrivé à échéance dans les huit mois suivants la clôture du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2008, sur la base des critères de l'ordonnance 2008-1278 (article 21).

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Jacques DIKANSKY et Thierry LAMBERT arrivant à échéance à la prochaine Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011, la Société a décidé de se mettre en conformité avec les dispositions légales avant la réunion de l'Assemblée générale du 8 juin 2012.

Ainsi, en application des dispositions des articles L.823-19 et L.823-20, issus de la transposition de l'ordonnance 2008-1278 du 8 décembre 2008¹, le Conseil d'administration de NATUREX S.A, dans sa séance du 26 mars 2012, a approuvé la mise en place d'un Comité d'audit et a également adopté le règlement intérieur du Comité d'audit.

Conformément à l'exemption prévue au 4^o de l'article L.823-20 du code de commerce et compte tenu de son statut de « Vamps »², la Société a décidé d'attribuer les compétences du Comité d'audit à son Conseil d'administration.

¹ Ordonnance 2008-1278 du 8 décembre 2008 issue de la transposition de la Directive européenne 2006/43/CE du 17 mai 2006.

² Vamps : Sociétés cotées sur les compartiments B et C de NYSE Euronext Paris. NATUREX S.A est cotée sur le compartiment B.

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

La Société s'est appuyée sur le « Rapport final sur le Comité d'audit » du groupe de travail de l'AMF³ du 22 juillet 2010 pour établir les attributions du Comité.

Conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

En outre, le Comité émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. Il rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité pourra se saisir à tout moment de toute question significative en matière financière et comptable et formuler tous avis ou recommandations au Conseil dans les domaines cités ci-dessus.

Le Conseil pourra également confier au Comité toute autre mission qu'il juge opportune.

► Composition du Comité d'audit

En application de l'article L.823-19 du Code de commerce, c'est au Conseil qu'il incombe de fixer la composition du Comité. Néanmoins, le Comité ne peut être composé que de membres du Conseil (trois membres minimum et deux membres minimum par exception pour les « Vamps »).

Sur la base de l'exemption prévue au 4° de l'article L.823-20 du code de commerce applicable aux sociétés répondant aux critères des « Vamps » et suivant les recommandations du Groupe de travail de l'AMF, le Comité est composé de trois membres parmi lesquels :

- Monsieur Thierry LAMBERT, Directeur Général délégué ;
- Monsieur Stéphane DUCROUX, Administrateur, Vice-Président de Naturex Inc ;
- Monsieur Paul LIPPENS, Administrateur indépendant au regard du code MiddleNext.

En application des dispositions légales en vigueur, l'administrateur indépendant présente des compétences particulières en matière financière ou comptable.

En effet, Monsieur Paul LIPPENS est diplômé de la Solvay Business School de l'Université Libre de Bruxelles et après avoir exercé des fonctions de direction auprès d'établissements bancaires en France et en Belgique, il est depuis 1990, Président de la société FINASUCRE en Belgique. La liste des mandats exercés par les administrateurs de NATUREX figure dans le chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise » du document de référence.

La durée du mandat d'un membre du Comité n'excède pas la durée de son mandat d'administrateur.

Sauf décision contraire du Comité, les commissaires aux comptes sont présents à toutes les réunions.

Outre les commissaires aux comptes, le Comité doit pouvoir entendre dans les conditions qu'il détermine, les acteurs de la Société qu'il juge utiles dans l'exercice de sa mission, parmi lesquels les membres de la Direction générale, les responsables des fonctions financières et comptables, audit interne, contrôle interne, trésorerie, contrôle de gestion, juridique... ainsi que, le cas échéant, les responsables des directions opérationnelles.

► Présidence du Comité

NATUREX s'est conformé aux recommandations du Groupe de travail de l'AMF qui précise que lorsque le Président est un membre exécutif, il s'abstienne d'assister à la réunion du Conseil réuni en formation de Comité d'audit.

Le Président du Conseil peut néanmoins être invité à participer à tout ou partie des réunions.

La Présidence du Comité est confiée à Monsieur Thierry LAMBERT, administrateur et Directeur Général Délégué de la Société, qui assure également les fonctions de Directeur administratif et financier, malgré la recommandation du

³ Rapport final sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 – Groupe de travail présidé par Olivier Poupart – Lafarge, membre du Collège de l'AMF.

Groupe de travail de l'AMF qui invite à confier la présidence du Conseil réuni en formation de Comité d'audit à la personne désignée comme compétente et indépendante.

En effet, compte tenu de sa connaissance historique de la Société et de ses marchés d'une part, et de son expérience en matière comptable et financière d'autre part, il est apparu plus opportun de confier la présidence du Comité d'audit à Monsieur Thierry LAMBERT qui animera et conduira les réunions du Comité d'audit en toute transparence et favorisera les échanges avec les autres membres de manière loyale et transparente.

II.1.5 Activités du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2011

Les travaux du Conseil d'administration

Les travaux du Conseil d'administration durant les réunions au titre de l'exercice 2011 ont porté notamment sur :

► **Les comptes et les décisions de gestion**

- Il a arrêté la situation des comptes semestriels de l'exercice 2011 ;
- Il a décidé de procéder à la dissolution sans liquidation de la société BURGUNDY S.A dans le cadre d'une opération de transmission universelle de patrimoine au profit de NATUREX S.A ;
- Il a accepté que la Société se porte caution pour une de ses filiales ;
- Il a arrêté les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2011 et proposé l'affectation du résultat.

► **La préparation des Assemblées Générales**

- Le Conseil d'administration a arrêté le texte des résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale mixte annuelle 2011.

► **Les questions relatives au capital**

- Il a procédé à l'attribution d'options de souscription au profit de salariés et/ou mandataires sociaux ;
- Il a constaté les augmentations de capital par l'effet du paiement de dividende en actions ;
- Il a décidé de faire usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale du 27 juin 2011 dans sa 11^{ème} résolution et procédé à l'émission et à l'attribution de bons de souscription d'actions en faveur des actionnaires de la Société ;
- Il a constaté l'augmentation de capital de 48,8 millions d'euros consécutive à l'exercice de bons de souscription d'actions ;
- Il a constaté la conversion de 400 000 actions de préférence détenues par la société Natraceutical S.A en actions ordinaires et a modifié les articles 6 et 7 des statuts.

► **Les questions de gouvernance**

- Il a pris acte de la démission de mandats d'administrateurs ;
- Il a procédé à la cooptation d'un administrateur ;
- Il a fixé le montant des rémunérations des administrateurs et les rémunérations exceptionnelles des mandataires sociaux dirigeants ;
- Il a révisé et approuvé son règlement intérieur afin de le rendre conforme aux dernières recommandations de l'AMF et du Code MiddleNext ;
- Il a approuvé le principe de mise en place d'un Comité d'audit, et a décidé de s'attribuer les compétences du Comité d'audit (Conseil réuni en formation de Comité d'audit conformément à l'exemption prévue au 4° de l'article L.823-20) ;
- Il a pris connaissance et approuvé le règlement intérieur du Comité d'audit.

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

► Les conventions de l'article L225-35 et L.225-38 du Code de Commerce

Le détail de ces informations est présenté dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Les travaux du Conseil réuni en formation de Comité d'audit

Le Conseil en formation de Comité d'audit s'est réuni une fois au titre de l'exercice 2011 lors de sa réunion du 26 mars 2012 compte tenu de sa mise en place à cette même date, en présence des Commissaires aux comptes.

Afin de pouvoir se forger une opinion claire et précise sur les sujets à l'ordre du jour, le Comité a auditionné le responsable du Contrôle Financier du Groupe et le responsable Corporate Finance.

Au cours de cette première réunion, ses travaux ont porté sur :

- le règlement intérieur du Comité à soumettre à l'approbation du Conseil d'administration ;
- l'examen des comptes annuels sociaux et consolidés relatifs à l'exercice 2011 ;
- la revue des documents de communication financière prévus pour la publication des comptes annuels sociaux et consolidés (rapport de gestion, communiqué de presse, présentation analystes et investisseurs);
- la revue des travaux sur la gestion des financements et de la trésorerie du Groupe ;
- la revue des principaux risques identifiés ;
- l'approbation des honoraires des Commissaires aux comptes ;
- le calendrier des prochaines réunions et le plan d'actions sur la mise en place de travaux relatifs au contrôle interne au sein du Groupe.

Pour leur part, les Commissaires aux comptes ont présenté leurs travaux relatifs à l'arrêté des comptes annuels sociaux et consolidés et ont fait part de leurs conclusions. Ils ont également communiqué leur déclaration d'indépendance ainsi que la liste des prestations fournies par leur réseau et les honoraires de leur réseau.

Ils ont également remis au Comité leur programme de travail pour l'exercice 2012.

Cette séance a fait l'objet d'un procès-verbal qui a été communiqué au Conseil d'administration.

Aucune évaluation du Comité d'audit n'a eu lieu au cours de cette première réunion.

II.1.6 Liste des mandats des mandataires sociaux exercés au sein du Groupe et en dehors des sociétés du Groupe

Les mandats sociaux en cours dans l'ensemble des sociétés du Groupe sont établis conformément aux dispositions légales mises en place dans le cadre de la Loi NRE en matière de cumul des mandats sociaux.

La liste de mandats et fonctions exercés par les administrateurs au 31 décembre 2011, en conformité avec les exigences de l'article L. 225-21 du Code de commerce, est détaillée dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du présent document.

II.1.7 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les montants des rémunérations de toute nature perçues par les mandataires sociaux sur l'exercice 2011 sont détaillés dans le document de référence au chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise > Rémunération et avantages des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants ».

La typologie des rémunérations et avantages dont bénéficient le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué, est présentée ci-après :

► Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Partie Fixe

Les deux mandataires dirigeants, Monsieur Jacques DIKANSKY et Monsieur Thierry LAMBERT, respectivement Président Directeur Général et Directeur Général Délégué, perçoivent une rémunération au titre de leur mandat au sein de la société NATUREX S.A (France) et NATUREX Inc (Etats-Unis).

Avantages en nature

Les avantages en nature accordés aux deux dirigeants mandataires sociaux concernent uniquement la mise à disposition d'un véhicule de fonction.
Aucun autre avantage n'est accordé.

Partie variable

Aucune partie variable assise sur des objectifs chiffrés n'est versée aux mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants.

Rémunération exceptionnelle

Le Conseil d'administration fixe chaque année, le montant maximum de la rémunération exceptionnelle dont pourra bénéficier chacun des mandataires sociaux dirigeants. Cette rémunération est conditionnée l'atteinte d'un résultat opérationnel positif dans les comptes consolidés du Groupe sur l'exercice écoulé.

► Autres avantages

Les mandataires dirigeants bénéficient d'une indemnité de fin de carrière.

Outre cet avantage, il n'existe au sein du Groupe :

- aucun régime de retraite supplémentaire ou autre avantage social spécifiques aux dirigeants mandataires sociaux ;
- aucun engagement liant les dirigeants mandataires sociaux à la Société ou au Groupe et qui prévoit l'octroi d'indemnités ou d'avantages liés ou résultant de la cessation de leurs fonctions ;
- aucune indemnité qui serait due aux dirigeants mandataires sociaux au titre de clauses de non concurrence ;
- aucun système de prime de départ.

Le dispositif de rémunérations est complété par les éléments suivants :

Plan d'options de souscription d'actions

Les mandataires sociaux bénéficient d'attributions d'options de souscription d'actions. Le détail de ces attributions est disponible dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise > Rémunération et avantages des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants > Principes et règles de détermination des jetons de présence, options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions en faveur des mandataires sociaux » du document de référence.

Les plans d'options de souscription d'actions en vigueur à la date du présent document, attribués par le Conseil d'administration répondent aux caractéristiques suivantes :

- Prix d'exercice : moyenne des cours d'ouverture cotés lors des vingt séances de Bourse précédant l'attribution ;
- Durée de validité : cinq ans à compter de la date d'attribution des options ;
- Période d'exercice : à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution ;
- Indisponibilité fiscale : quatre ans à compter de la date d'attribution des options ;
- Obligation de conservation des actions pendant deux ans à compter de la date de début d'exercice ;

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

- Annulation de plein droit en cas de rupture du contrat de travail ou du mandat social, sauf décès ou départ à la retraite.

Conformément aux recommandations du Code MiddleNext, les plans d'options de souscription d'actions sont liés à des critères de performance : ils ont pour vocation de rémunérer l'implication des mandataires dirigeants et non dirigeants sur l'exercice écoulé. Ainsi, l'attribution d'options de souscription d'actions est soumise à deux conditions : (i) les comptes consolidés de NATUREX devront présenter un résultat opérationnel bénéficiaire pour l'exercice écoulé, et (ii) la Société ne devra pas avoir mis en place de plan social ou plan de sauvegarde de l'emploi au cours de l'exercice écoulé.

Il n'existe pas d'autre dispositif de rémunérations mis en place par le Groupe tels que l'allocation de jetons de présence ou l'attribution gratuite d'actions.

II.1.8 Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires figurent aux articles 30 à 45 inclus des statuts de la Société et sont détaillées au chapitre 3 « Organisation et gouvernement de l'entreprise > Renseignements de caractère général » du document de référence.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire ou voter par correspondance. Toutefois, pour être admis à assister à cette assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter :

- a) Les actionnaires propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits en compte "nominatif pur" ou "nominatif administré", au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris
- b) Les actionnaires propriétaires d'actions au porteur devront être enregistrés au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. Cette attestation de participation devra être annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra être également délivrée à l'actionnaire au porteur souhaitant participer physiquement à l'assemblée qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris. Il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire.

Il est rappelé que, conformément aux textes en vigueur :

- Les actionnaires peuvent obtenir le formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission sur simple demande adressée par lettre simple à leur intermédiaire financier ou à la Société. Cette demande ne pourra être satisfaite que si elle est reçue par la Société 6 jours au moins avant la date de l'assemblée ;
- Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et incluant l'attestation de participation, parvenus au siège de la Société 3 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale ;
- Tout actionnaire ayant transmis son formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou ayant demandé une carte d'admission via son intermédiaire financier peut néanmoins céder tout ou une partie de ses actions. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires ;
- L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter ;
- Tout actionnaire peut formuler des questions écrites, qui devront être adressées au Président du Conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social, accompagnée d'une attestation d'inscription en compte, au plus tard quatre jours ouvrés avec l'Assemblée générale.

Les modalités de mise à disposition des documents préparatoires sont publiées par voie de communiqué et sur le site internet de la Société.

II.1.9 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés aux chapitres 3 « Organisation et gouvernement de l'entreprise » et 4 « Evolution du capital et de l'actionnariat » du document de référence.

II.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe

Dans le cadre de sa démarche permanente d'amélioration du contrôle interne, NATUREX s'appuie sur le cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne et le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites, publiés par l'AMF le 22 juillet 2010.

II.2.1 Périmètre, définition et objectifs de contrôle interne

Périmètre

Les procédures de contrôle interne mises en place sont applicables à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, qui couvrent l'intégralité des activités du Groupe.

Définition

D'après le cadre de référence proposé par l'AMF, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société qui :

- Contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et
- Doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Objectifs

Les objectifs du dispositif de contrôle interne visent plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et d'une façon générale, il contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

La définition du contrôle interne ne recouvre pas toutes les initiatives prises par les organes dirigeants ou le management comme par exemple la définition de la stratégie de la société, la détermination des objectifs, les décisions de gestion, le traitement des risques ou le suivi des performances.

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

Par ailleurs, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

II.2.2 Les composantes du contrôle interne

Conformément au cadre de référence de l'AMF, le dispositif de contrôle interne comprend cinq composantes étroitement liées, dont la mise en œuvre est adaptée aux caractéristiques du Groupe :

- Une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures ou modes opératoires, des outils et des pratiques appropriés ;
- La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- Un dispositif de gestion des risques visant à recenser, analyser et traiter les principaux risques identifiés au regard des objectifs de la Société ;
- Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus, et conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- Une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

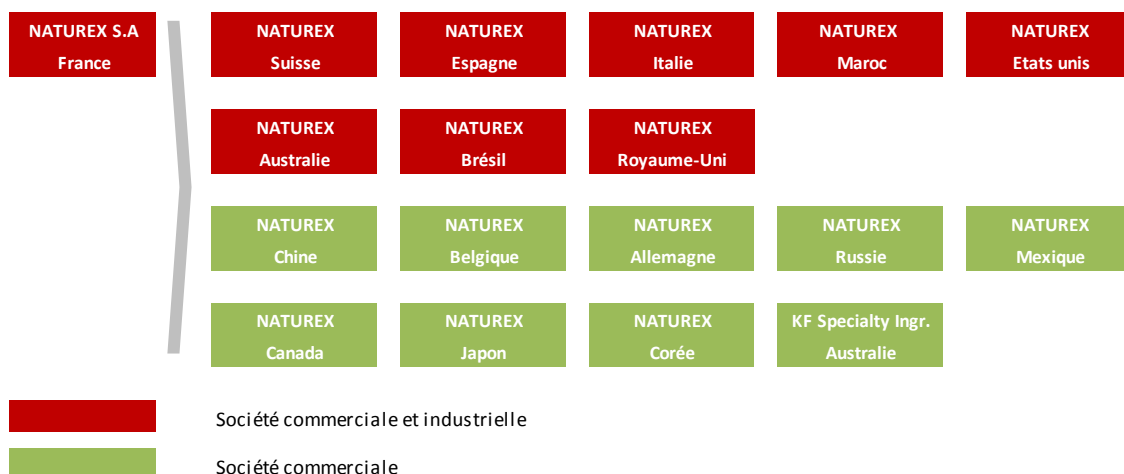
Le cadre du contrôle interne

Le contrôle interne et la gestion des risques au sein de NATUREX relèvent de l'implication de tous les acteurs du Groupe où le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement définis.

Une organisation centralisée et un pilotage de Groupe intégré

Le Groupe exerce ses activités à travers NATUREX S.A à laquelle sont rattachées directement et indirectement 17 filiales opérationnelles au 31 décembre 2011.

Organigramme simplifié NATUREX et ses filiales opérationnelle



L'organigramme juridique complet ainsi que le tableau des filiales et participation du Groupe figurent dans les états financiers consolidés et le document de référence.

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

Compte tenu de sa structure internationale (implantation dans 20 pays au travers de 13 sites industriels et 18 bureaux commerciaux au 31 décembre 2011), NATUREX a adopté une organisation centralisée.

Le pilotage du Groupe est placé sous la responsabilité du Président Directeur Général assisté du Directeur Général Délégué et s'articule autour de deux pôles :

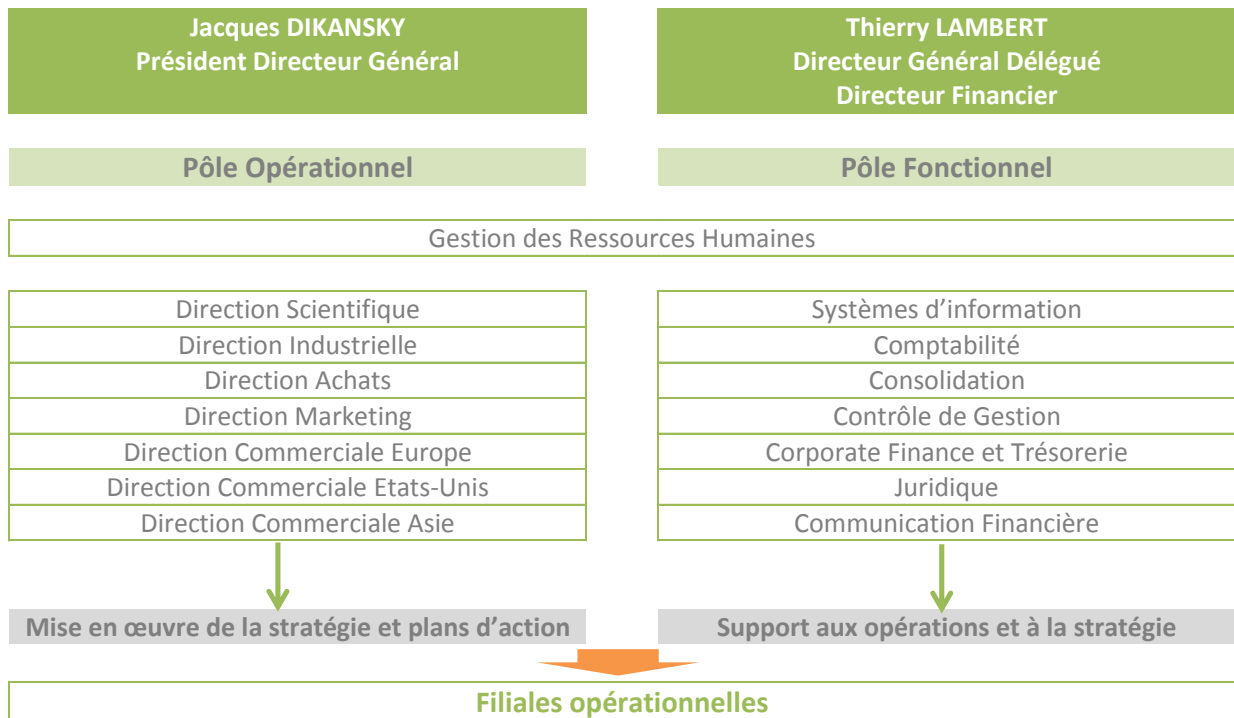
- Un pôle opérationnel, piloté par le Président Directeur Général, intègre les Directions Scientifique, Industrielle, Achats, Marketing et Commerciale.

Ce pôle met en œuvre la stratégie du Groupe relayée par le Président Directeur Général, pilote les plans d'action et veille à l'application des objectifs de la Direction Générale auprès des différentes filiales opérationnelles. Chaque direction opérationnelle au sein de chaque filiale rend compte directement aux différentes directions opérationnelles spécialisées au sein de ce pôle (Direction Scientifique, Direction Industrielle...);

- Un pôle fonctionnel, piloté par le Directeur Général Délégué, intègre au sein de la Direction Financière, les fonctions supports : Gestion des ressources Humaines, Systèmes d'information, Juridique, Comptabilité, Consolidation, Contrôle de Gestion, Corporate Finance et Trésorerie, Communication Financière et Relations Investisseurs.

Ce pôle assure un support aux opérations du Groupe et à la mise en œuvre de la stratégie, il est responsable du bon fonctionnement des outils informatiques, de la production de l'information comptable et financière, veille aux bonnes pratiques de gouvernance et coordonne les actions visant à assurer leur conformité tant au regard des lois et règlement et également au regard des normes et procédures internes. Les services fonctionnels des filiales opérationnelles reportent directement au Directeur Financier qui assure la coordination avec les différents services au sein de ce pôle.

Organigramme fonctionnel



3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

Le contrôle interne et la gestion des risques au sein de NATUREX relèvent de l'implication de tous les acteurs du Groupe où le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement définis.

Cette organisation centralisée a prouvé son efficacité et sa pertinence grâce à la mise en œuvre de véritables synergies entre le pôle opérationnel et le pôle fonctionnel, notamment lors de l'intégration des différentes acquisitions de sociétés (10 acquisitions) sur les 10 dernières années.

Une politique active de gestion des ressources humaines

La gestion des Ressources Humaines est placée sous la direction conjointe du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué. Son rôle consiste à valoriser, maintenir et accroître les compétences du personnel et à favoriser son évolution afin de permettre au Groupe de disposer de personnes qui possèdent les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leur responsabilité et à l'atteinte des objectifs actuels et futurs de NATUREX.

Les mandataires dirigeants de NATUREX sont entourés d'un certain nombre de cadres dirigeants expérimentés dont l'ancienneté au sein du Groupe est supérieure à dix ans. Ces cadres dirigeants constituent un noyau dur qui assure en totale cohésion, la mise en œuvre de la stratégie du Groupe au sein de leur département respectif, et sont garants de la coordination et de la mise en application des plans d'action, à la fois au sein de la Société, du Groupe, et lors de chaque intégration de sociétés.

Un système d'information performant et sécurisé

NATUREX a mis en place un « ERP » (Entreprise Resource Planning) qui assure une gestion intégrée de l'ensemble des processus opérationnels du Groupe (achats, gestion commerciale, gestion des stocks...) en interface avec les outils comptables et financiers (comptabilité générale, contrôle de gestion, trésorerie, consolidation...).

L'organisation et le fonctionnement du Système d'information de NATUREX fait l'objet de mesures de sécurité qui fixent les conditions d'accès au système, de validation des traitements, de sauvegarde et conservation des données et de vérification des enregistrements.

Le déploiement de ce logiciel a contribué à fiabiliser et sécuriser le processus de production des informations, notamment comptables et financières.

Une diffusion maîtrisée des informations en interne

Conformément aux recommandations du cadre de référence de l'AMF, NATUREX dispose de processus qui assurent la communication d'informations pertinentes, fiables et diffusées dans un délai raisonnable aux personnes concernées au sein du Groupe afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités.

L'information et la documentation de NATUREX se décline sous différentes formes :

- La Direction des Ressources Humaines remet à chaque nouveau salarié, le jour de son arrivée, un Livret d'Accueil, le Règlement intérieur ainsi que le Plan de Gestion et Prévention des Risques de la société qu'il intègre et une information sur la Politique Santé-Sécurité-Environnement ;
- Une Charte Informatique, visant à préciser les dispositions relatives à la bonne utilisation des ressources informatiques et des services Internet est également remise aux collaborateurs du Groupe ;
- L'ensemble du personnel est sensibilisé sur l'importance de ses activités et de sa contribution à l'atteinte des objectifs Qualité du Groupe dans le cadre du Système de Management de la Qualité.

Le Manuel Qualité issu du Système de Management de la Qualité mis en place au sein de la Société formalise un certain nombre de procédures générales (ressources humaines, systèmes d'information, commercial-administration des ventes, Recherche & développement, Achats-logistique, Contrôle Qualité, production, Maintenance...), d'instructions techniques et de consignes, de formulaires d'enregistrement, de notes de services...

Ces informations sont essentielles au bon fonctionnement de l'activité et à l'optimisation de la démarche Qualité de NATUREX auprès de ses clients car elles détaillent le déroulement des principaux processus opérationnels et fonctionnels, les actions de prévention des risques identifiés ainsi que les actions correctrices à mettre en place dans le respect des exigences légales et réglementaires applicables.

Ces informations sont accessibles à l'ensemble du personnel depuis le serveur de la Société et sont régulièrement mises à jour.

Egalement, les réunions du Conseil d'administration et du Comité d'audit (Conseil réuni en formation de Comité d'audit) font l'objet de procès-verbaux qui sont formalisés suivant les axes de prise de décisions et d'actions à mener afin d'assurer le relais de l'information auprès des directions opérationnelles et fonctionnelles concernées.

Un processus efficace d'identification, d'analyse et de gestion des risques

Conformément au cadre de référence de l'AMF, la gestion des risques est un dispositif dynamique de NATUREX, défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la Direction Générale.

La gestion des risques constitue un levier de management qui contribue à :

- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- Sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe ;
- Mobiliser tous les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

Pour assurer la pérennité de son développement et la réalisation de ses objectifs, NATUREX cherche sans cesse à anticiper et à gérer les risques auxquels il est exposé dans ses activités.

Compte tenu de la nature multiple des risques auxquels le Groupe est confronté (industriels, environnementaux, qualité...), la gestion des risques est au cœur de la stratégie de NATUREX.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, NATUREX s'est notamment engagé dans des démarches qualité et environnementales, visant à identifier les risques dans ces domaines, améliorer son organisation et accroître la fiabilité des systèmes existants :

- L'application d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) par les directions du pôle opérationnel de la Société, a permis de dresser une cartographie des processus (processus de direction, processus de réalisation, processus support) afin de les identifier (fiches descriptives). Le SMQ évalue les risques associés et définit les moyens de maîtrise par le biais de contrôles, procédures, indicateurs et compétences. Enfin, il propose les plans d'actions à mettre en œuvre ;
- La mise en place d'un Système de Management Sécurité et Environnement permet à NATUREX de détecter toutes anomalies dans le processus industriel et maîtriser les impacts de sa production sur l'environnement ;
- NATUREX s'appuie sur un dispositif de veille légale et réglementaire afin de se conformer aux exigences de son secteur d'activité et d'assurer une connaissance la plus en amont possible des enjeux pour le Groupe et des actions à mettre en œuvre.

Les principaux facteurs de risques auxquels le Groupe est confronté sont identifiés et analysés dans le chapitre 2 « Développement durable > Identification et gestion des principaux facteurs de risques » du document de référence.

La description des risques significatifs est réalisée par la Direction Générale de la Société et les dispositifs pour améliorer leur anticipation et leur traitement sont mis en œuvre par les différentes directions des pôles opérationnels et fonctionnels.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont présentes partout dans l'organisation de NATUREX, à tout niveau et dans toute fonction qu'il s'agisse de contrôles orientés vers la prévention ou la détection, de contrôles manuels ou informatiques ou encore de contrôles hiérarchiques.

Le contrôle interne au sein de NATUREX est facilité par le Système d'Information unique grâce auquel toutes les informations sont disponibles en temps réel depuis l'ensemble des sites du Groupe et s'appuie d'autre part, en grande partie sur le Système de Management de la Qualité pour la formalisation des procédures.

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

La surveillance du dispositif de contrôle interne

Conformément aux recommandations de l'AMF dans son cadre de référence, le dispositif de contrôle interne doit faire l'objet d'une surveillance permanente afin de vérifier sa pertinence et son adéquation aux objectifs du Groupe.

La Direction Générale

La Direction Générale, qu'elle agisse directement ou que ses services agissent par délégation, est responsable de la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il lui incombe de concevoir et mettre en œuvre les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques adaptés à la taille du Groupe, à son activité et à son organisation, et notamment de définir les rôles et responsabilités de chacun.

Il appartient à la Direction Générale de veiller à ce que les informations appropriées sont communiquées dans des délais raisonnables au Conseil d'administration et au Comité d'audit.

Le Conseil d'administration

Conformément à l'article L225-100 du code de commerce, le Conseil d'administration rend compte des risques, dans son rapport de gestion, en donnant notamment :

- une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et les sociétés comprises dans son périmètre de consolidation sont confrontées ;
- des indications sur l'utilisation des instruments financiers (risques financiers) par le Groupe et l'exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie.

L'identification et la description des principaux facteurs de risques du Groupe (risques financiers, juridiques, opérationnels, autres risques...) figurent au chapitre « Développement durable » du document de référence.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit doit examiner et évaluer, lorsque cela s'avère nécessaire, les procédures de contrôle interne, notamment celles concernant les informations financières qui contribuent à la préparation des comptes annuels sociaux et consolidés. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Un règlement intérieur du Comité d'audit, approuvé par le Conseil d'administration du 26 mars 2012, a été formalisé. Le rôle et les missions du Comité d'audit sont détaillés au chapitre I du présent document.

Les Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes ne sont pas, dans le cadre de leur mission légale, partie prenante des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. Ils en prennent connaissance et se font une opinion sur leur pertinence.

Dans le cadre de la certification des comptes, ils peuvent être identifiés au cours de l'exercice des risques significatifs et des faiblesses majeures de contrôle interne susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière.

Ils présentent leurs observations sur le présent rapport sur les procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent l'établissement des autres informations requises par la loi.

Le règlement intérieur du Comité d'audit mis en place le 26 mars 2012 prévoit que les Commissaires aux comptes de NATUREX sont systématiquement présents aux réunions du Comité, ceci afin d'avoir un suivi régulier du contrôle légal des comptes et permettre au Comité de prendre connaissance des principales zones de risques ou d'incertitudes sur les comptes annuels ou consolidés (y compris les comptes semestriels) identifiées par les commissaires aux comptes, de leur approche d'audit et des difficultés éventuellement rencontrées dans l'exécution de leur mission.

II.2.3 Dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

- le reporting comptable mensuel uniformisé ;
- les méthodes comptables communes au sein du Groupe ;
- la réalisation d'arrêtés trimestriels consolidés.

Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

Organisation

La Direction Financière regroupe les services fonctionnels centralisés ci-après :

► Contrôle financier/Consolidation

Ce service assure la centralisation, l'analyse et le contrôle des informations comptables et financières de l'ensemble des filiales du Groupe. Il est également en charge du processus de consolidation pour la production de l'information trimestrielle et des comptes semestriels et annuels.

► Contrôle de gestion

Ce service surveille et contrôle les activités et les projets des directions opérationnelles dans le but d'optimiser la rentabilité du Groupe. Il analyse le reporting mensuel remonté par l'ensemble des filiales du Groupe (stocks, marges, contrôle des coûts...) et établit un suivi des prix de cession intragroupes.

► Corporate Finance

Ce service assure la gestion centralisée de la trésorerie des différentes filiales du Groupe ainsi que le suivi des couvertures de taux et de changes au sein du Groupe. Il coordonne les relations avec les banques partenaires et les banques locales dans le cadre de la recherche de financements pour l'ensemble des projets de développement du Groupe. Il est en outre chargé d'optimiser la gestion du BFR (créances clients, niveau des stocks, délais de règlement fournisseurs). Il pilote également les opérations d'acquisition.

► Juridique

Ce service a pour mission de sécuriser l'activité opérationnelle et fonctionnelle du Groupe au regard des lois et règlements en vigueur (revue des principaux contrats du Groupe, gestion des litiges et contentieux, prévention des risques pénaux ainsi que des risques relatifs au droit commercial et au droit de la propriété intellectuelle). Il prend également en charge la gestion des couvertures d'assurance. Il assure le secrétariat juridique de la Société et coordonne avec des conseils extérieurs les formalités juridiques propres aux filiales.

► Communication financière

Ce service assure la diffusion de l'information relative à la stratégie, à la situation financière et aux résultats du Groupe dans le respect des exigences légales et réglementaires.

Il est notamment chargé des relations avec les autorités de marché, les investisseurs français ou étrangers, les analystes financiers et les actionnaires individuels. Il réalise également une veille sur le marché et l'environnement concurrentiel du Groupe et informe régulièrement le Conseil d'administration des évolutions réglementaires et pratiques de marché en termes de droit boursier, gouvernance, contrôle interne et communication financière.

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

► **Systemes d'information**

Ce service assure la coordination de l'infrastructure système entre le pôle opérationnel et le pôle fonctionnel du Groupe ainsi que la continuité de fonctionnement de l'ERP unique afin de garantir la production et la fiabilité des informations comptables et financières du Groupe. Il a également pour mission de garantir la sauvegarde et la protection des données du Groupe ainsi que la sécurité contre toute intrusion dans les systèmes. Il veille à faire évoluer et adapter les systèmes d'information comptables et financiers en fonction de l'évolution de la taille et des besoins du Groupe.

Relations avec les Commissaires aux comptes

La Société NATUREX S.A est cotée sur NYSE Euronext Paris (compartiment B) et dispose de deux commissaires aux comptes titulaires et de deux suppléants conformément à la loi.

Toutes les filiales du Groupe sont également dotées d'auditeurs externes indépendants.

Dans le cadre des clôtures semestrielles et annuelles des comptes, les Commissaires aux comptes organisent leur intervention de la manière suivante :

- Réalisation d'une revue préalable des procédures du Groupe et des tests de contrôle interne ;
- Organisation d'une réunion préalable à l'arrêté des comptes permettant de définir le programme des revues, le calendrier et l'organisation de leur mission ;
- Revue des états financiers transmis par le service Consolidation ;
- Tenue d'une réunion de synthèse de leurs travaux avec la Direction générale.

Sur cette base, les commissaires aux comptes certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes sociaux et consolidés.

Processus relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière

La production de l'information financière du Groupe se décompose en quatre niveaux :

- La production de l'information financière de chaque société ;
- La vérification de l'information financière de chaque société ;
- La production de l'information financière consolidée ;
- La vérification de l'information financière consolidée.

Production de l'information financière locale

Les informations comptables sont enregistrées pour chaque site sur un logiciel comptable agréé.

Toutes les pièces comptables sont tamponnées de la date de leur réception, et sont directement transmises au service comptable pour enregistrement.

Les pièces comptables émises par des tiers à l'entreprise sont conservées sous leur forme originale et scannées. Les pièces émises par la Société sont importées dans le logiciel comptable informatiquement lors de leur émission, par le biais de l'ERP du Groupe.

Vérification de l'information financière locale

En 2010 et 2011, le Groupe a changé le système comptable de ses sociétés afin que chacune puisse disposer du même logiciel (font exception pour des raisons de législation locale les filiales russes et brésiliennes).

Le contrôle financier du Groupe a un accès en lecture aux systèmes comptables, facilitant ainsi l'assistance technique, le contrôle et l'analyse des données comptables.

Dans un premier temps, la cohérence de l'information financière est revue par les contrôleurs locaux.

Chaque mois, ils ont la responsabilité de produire les reporting demandés par le Groupe et de les commenter. Des procédures internes mensuelles consistent notamment à rapprocher les informations de gestion et les informations comptabilisées, à s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des flux entre les sociétés du Groupe.

A chaque arrêté de comptes, une fiche de justification est établie pour chaque compte comptable afin d'en justifier le solde ainsi que la nature des mouvements.

Dans un second temps, la cohérence et la pertinence de l'information financière sont contrôlées par le Contrôle financier du Groupe, et revue par la Direction Générale.

Chaque mois l'ensemble de l'information financière est contrôlée et revue par le Contrôle financier Groupe, qui s'assure de l'exactitude des informations fournies par croisement avec les données de gestion du Groupe ainsi que de l'application et de la correcte interprétation des normes du Groupe.

Il analyse également la cohérence et la pertinence des données financières de chaque société par le biais des reporting Groupe et en lien direct avec les contrôleurs locaux.

Enfin, l'information financière est certifiée par des auditeurs externes indépendants: d'une part pour répondre à la réglementation locale lorsque cela est nécessaire ou que le groupe souhaite avoir un intervenant indépendant, et d'autre part pour les besoins des comptes consolidés du Groupe, établis suivant des référentiels comptables différents des référentiels locaux.

Il n'existe aucun lien juridique entre les différents cabinets externes des différentes filiales.

Production de l'information financière consolidée

La production de l'information financière consolidée est assurée par le Contrôle financier Groupe.

Le service contrôle financier Groupe conçoit et met en place les méthodes, procédures, référentiels comptables et de gestion du Groupe. En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe NATUREX au titre de l'exercice 2011, sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les informations consolidées sont produites à partir de données des sociétés du Groupe.

Tel que décrit ci-dessus, la cohérence et la pertinence des informations recueillies sont confortées par les procédures de contrôle interne du Groupe. Ces informations ont fait l'objet au préalable d'un contrôle au sein de chaque filiale, puis de contrôles en interne et d'un processus d'audit par des cabinets externes.

Chaque mois, sur la base des reporting mensuels, le contrôle financier Groupe produit un compte de résultat consolidé à destination de la Direction Générale.

Lors de chaque publication de comptes consolidés (compte de résultat et capitaux propres au 31 mars et 30 septembre au titre de l'information trimestrielle, états financiers résumés et complets respectivement au 30 juin et 31 décembre au titre de l'information semestrielle et annuelle), le Contrôle financier Groupe produit les éléments financiers idoines.

Vérification de l'information financière consolidée

L'information financière consolidée est contrôlée chaque semestre par des auditeurs externes et indépendants.

Processus relatif à la communication financière

L'ensemble du processus de communication financière est placé sous l'autorité du Directeur Général Délégué et Directeur Financier de NATUREX S.A et soumis pour approbation au Président Directeur Général et au Conseil d'administration de la Société (information semestrielle et annuelle).

Le service Consolidation Groupe produit l'information nécessaire à la communication financière des résultats et les communique au responsable de la communication financière.

Le responsable de la communication financière prépare les éléments de communication financière (communiqués de presse, présentations analystes et investisseurs, rapport de gestion, document de référence...) conformément aux exigences légales et réglementaires et aux recommandations de l'AMF et des associations de place (MiddleNext).

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

Les Commissaires aux comptes vérifient la cohérence des informations relatives à la situation financière et aux comptes figurant dans le document de référence.

Un calendrier indicatif de diffusion des informations financières est communiqué au marché et à l'AMF en début d'exercice et figure sur le site internet de la Société. Ce calendrier permet de s'assurer d'une communication en conformité avec les exigences des lois et règlements en vigueur portant tant sur la nature de l'information diffusée que sur les délais requis et le principe d'égalité d'information entre les actionnaires.

II.2.4 Les perspectives d'évolution pour l'année 2012

Compte tenu de la mise en place du Comité d'audit en date du 26 mars 2012, NATUREX entend s'engager dans une démarche d'amélioration continue en matière de contrôle interne.

La première réunion du Comité d'audit a dressé le calendrier des plans d'action qui seront mis en œuvre afin d'approfondir sa connaissance des risques (revue des principaux risques du Groupe, cartographie des risques relatifs à l'information comptable et financière) et renforcer son approche en matière de contrôle interne et gestion des risques identifiés.

Cette démarche s'appuiera sur les éléments figurant dans le cadre de référence de l'AMF sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Avignon, le 26 mars 2012

Jacques DIKANSKY

Président Directeur Général

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société NATUREX S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Naturex S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225 37 du Code de commerce.

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 26 avril 2012

Avignon, le 26 avril 2012

KPMG S.A.

AREs X.PERT Audit

Jean Gatinaud

Laurent Peyre

III. Gouvernement de l'entreprise

Les informations ci-après complètent le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place.

III.1 Liste des mandats des mandataires sociaux

Le Groupe NATUREX respecte les nouvelles dispositions légales mises en place dans le cadre de la Loi NRE en matière de cumul des mandats sociaux.

Mandats exercés au sein de NATUREX S.A

Au 31 décembre 2011, la Société est administrée par un Conseil d'administration de cinq membres, dont un administrateur indépendant au regard des critères du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites.

Prénom - Nom	Statut	Age	Date de nomination/renouvellement	Date d'expiration du mandat
Jacques DIKANSKY	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	51 ans	14 juin 2006	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2011
Thierry LAMBERT	Administrateur, Directeur Général Délégué et Directeur Financier	57 ans	14 juin 2006	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2011
Stéphane DUCROUX	Administrateur	38 ans	30 juin 2008	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2013
Jacqueline DIKANSKY	Administrateur	82 ans	27 juin 2011	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2016
Paul LIPPENS	Administrateur indépendant	59 ans	13 septembre 2011 (cooptation)	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2014

En date du 13 avril 2012, le Conseil d'administration de NATUREX S.A a pris acte de l'indisponibilité temporaire pour raisons de santé de Monsieur Jacques DIKANSKY, Président Directeur Général de la Société.

Conformément aux statuts de la Société, Monsieur Thierry LAMBERT, en sa qualité d'administrateur est nommé Vice-Président du Conseil d'administration afin qu'il puisse assurer durant cette période, la présidence des séances du Conseil d'administration, veiller au bon déroulement des travaux menés en coordination avec les autres membres du Conseil et prendre toute décision relative à la gestion de la Société.

Autres mandats exercés au sein du Groupe et en dehors des sociétés du Groupe

Au 31 décembre 2011, la liste de mandats et fonctions exercés par les administrateurs du Groupe, en conformité avec les exigences de l'article L. 225-21 du Code de commerce, s'établit comme suit.

► Mandats et fonctions exercés par les mandataires non dirigeants du Groupe

- Madame Jacqueline DIKANSKY, administrateur de NATUREX S.A n'exerce aucun mandat ni fonction au sein du Groupe NATUREX ou en dehors de ce périmètre.

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

- Monsieur Paul LIPPENS a été coopté par le Conseil d'administration de la Société réuni le 24 août 2011 suite à la démission de la société Edmond De Rothschild Investment Partners, du poste d'administrateur qu'elle occupait au sein de NATUREX S.A au travers de son représentant permanent, Monsieur Pierre-Michel PASSY.

La ratification de sa nomination aura lieu lors de la prochaine Assemblée générale qui se réunira le 8 juin 2012, pour la période restant à courir du mandat de Edmond De Rothschild Investment Partners, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Paul LIPPENS est diplômé de la Solvay Business School de l'Université Libre de Bruxelles. Il a occupé durant sa carrière, qui a débuté en 1977, plusieurs fonctions de direction auprès d'établissement bancaires de renom, en France et à l'international.

Il occupe à ce jour les fonctions de Président au sein des sociétés FINASUCRE, Groupe Sucrier, Iscal Sugar & Galactic. Il est également administrateur de FINASUCRE, Bundaberg Sugar (Australie), Compagnie Sucrière (R.D Congo).

En dehors des sociétés du Groupe FINASUCRE, il est administrateur de FOUNTAIN Industries, Compagnie OPTORG (France), Compagnie HET ZOUTE, Compagnie Immobilière d'Hardelot, CBL-ACP Chambre de Commerce.

► Mandats et fonctions exercés par les mandataires dirigeants du Groupe

Les mandataires dirigeants du Groupe, Monsieur Jacques DIKANSKY, Président Directeur Général de NATUREX S.A, Monsieur Thierry LAMBERT, Administrateur et Directeur Général Délégué de NATUREX S.A et Monsieur Stéphane DUCROUX, Administrateur de NATUREX S.A et Vice-Président de NATUREX Inc., exercent les mandats et fonctions suivants au sein des filiales incluent dans le périmètre du Groupe :

Sociétés incluses au sein du périmètre du Groupe NATUREX	Mandats sociaux exercés		
	Jacques DIKANSKY	Thierry LAMBERT	Stéphane DUCROUX
S.C.I Les Broquetons	Gérant	Gérant	Néant
Naturex S.P.R.L	Gérant	Gérant	Néant
Naturex GmbH	Gérant	Gérant	Néant
Naturex Inc	Président Directeur Général	Vice-Président & Trésorier	Vice-Président
Naturex S.p.A	Président du Conseil	Administrateur	Néant
Naturex Maroc S.A	Président Directeur Général	Directeur Général Délégué	Néant
Naturex UK Ltd	Administrateur	Administrateur	Néant
Naturex Trading Shanghai Co. Ltd	Administrateur	Administrateur	Néant
Naturex A.G	Administrateur	Administrateur	Néant
Naturex Spain S.L	Administrateur	Administrateur	Néant
Naturex Ltd	Administrateur	Administrateur	Néant
KF Specialty Ingredients Pty Ltd	Administrateur	Administrateur	Néant
Naturex Australia Pty Ltd	Administrateur	Administrateur	Néant
Naturex Coöperatief U.A	Administrateur	Administrateur	Néant
Naturex Cooperative LLC	Président Directeur Général	Vice-Président & Trésorier	Néant
Naturex Holdings Inc	Président Directeur Général	Vice-Président & Trésorier	Néant
The Talin Company Ltd	Administrateur	Administrateur	Néant
Naturex Ingredientes Naturales SA de CV	Président Directeur Général	Vice-Président & CFO	Vice-Président
Naturex Inc (Canada)	Président Directeur Général	Vice-Président & Trésorier	Vice-Président & Secrétaire
Naturex K.K	Président	Vice-Président	Néant
Naturex (Corée)	Administrateur	Administrateur	Néant
Burgundy S.A.S	Président	Directeur Général	Néant
Burgundy Iberia	Néant	Administrateur	Néant
Biopolis	Administrateur	Néant	Néant

En dehors des sociétés du périmètre du Groupe NATUREX, les mandataires sociaux dirigeants exercent les mandats et fonctions ci-après :

Sociétés hors du périmètre du Groupe NATUREX	Mandats sociaux exercés		
	Jacques DIKANSKY	Thierry LAMBERT	Stéphane DUCROUX
S.G.D S.C.A	Gérant	Gérant	Néant
S.C.I Avenue La Pinède	Gérant	Gérant	Néant
JDK SARL	Co-Gérant	Co-Gérant	Néant
Naturex Fondation	Président	Administrateur & Trésorier	Néant
Naturex Fund	Président	Administrateur & Trésorier	Néant
Grünes Blatt AG	Gérant	Gérant	Néant

III.2 Rémunération et avantages des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants

Les rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice 2011 par le Groupe NATUREX à chaque mandataire social et membre du Conseil d'Administration de NATUREX S.A (y compris de la part des sociétés contrôlées) au sens des dispositions de l'article L225-102-1 du Code de Commerce, sont détaillés ci-après.

Cette présentation est également établie conformément à la recommandation AMF du 22 décembre 2008 relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (tableaux 1 à 10).

Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Les déterminations des modalités et conditions de rémunérations pour l'exercice 2010 concernant le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué, ont été fixées par le Conseil d'Administration suivant la typologie décrite ci-après :

► Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Partie Fixe

Les deux mandataires dirigeants, Monsieur Jacques DIKANSKY et Monsieur Thierry LAMBERT, respectivement Président Directeur Général et Directeur Général délégué, perçoivent une rémunération au titre de leur mandat sein de la société NATUREX S.A (France) et NATUREX Inc (Etats-Unis).

Avantages en nature

Les avantages en nature accordés aux deux dirigeants mandataires sociaux concernent uniquement la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Aucun autre avantage en nature n'est accordé.

Partie variable

Aucune partie variable assise sur des objectifs chiffrés n'est versée aux mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants.

Rémunération exceptionnelle

Le Conseil d'administration fixe chaque année, le montant maximum de la rémunération exceptionnelle dont pourra bénéficier chacun des mandataires sociaux dirigeants. Cette rémunération est conditionnée l'atteinte d'un résultat opérationnel positif dans les comptes consolidés du Groupe sur l'exercice écoulé.

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

► Autres avantages

Les mandataires dirigeants bénéficient d'une indemnité de fin de carrière.

Outre cet avantage, il n'existe au sein du Groupe :

- aucun régime de retraite supplémentaire ou autre avantage social spécifiques aux dirigeants mandataires sociaux ;
- aucun engagement liant les dirigeants mandataires sociaux à la Société ou au Groupe et qui prévoit l'octroi d'indemnités ou d'avantages liés ou résultant de la cessation de leurs fonctions ;
- aucune indemnité qui serait due aux dirigeants mandataires sociaux au titre de clauses de non concurrence ;
- aucun système de prime de départ.

Principes et règles de détermination des jetons de présence, options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions en faveur des mandataires sociaux

Le dispositif de rémunération est complété par les éléments suivants :

Plan d'options de souscription d'actions

Les mandataires sociaux bénéficient d'attributions d'options de souscription d'actions.

Les plans d'options de souscription d'actions en vigueur à la date du présent document, attribués par le Conseil d'Administration répondent aux caractéristiques suivantes :

- Prix d'exercice : moyenne des cours d'ouverture cotés lors des vingt séances de Bourse précédant l'attribution ;
- Durée de validité : cinq ans à compter de la date d'attribution des options ;
- Période d'exercice : à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution ;
- Indisponibilité fiscale : quatre ans à compter de la date d'attribution des options ;
- Obligation de conservation des actions pendant deux ans à compter de la date de début d'exercice ;
- Annulation de plein droit en cas de rupture du contrat de travail ou du mandat social, sauf décès ou départ à la retraite.

Les plans d'options de souscription d'actions sont liés à des critères de performance : ils ont pour vocation de rémunérer l'implication des mandataires dirigeants et non dirigeants sur l'exercice écoulé. Ainsi, l'attribution d'options de souscription d'actions est soumise à deux conditions : (i) les comptes consolidés de NATUREX devront présenter un résultat opérationnel bénéficiaire pour l'exercice écoulé, et (ii) la Société ne devra pas avoir mis en place de plan social ou plan de sauvegarde de l'emploi au cours de l'exercice écoulé.

Les mandataires sociaux bénéficient d'attributions d'options de souscription d'actions. Les informations relatives à l'attribution et à la levée d'options de souscription d'actions sur l'exercice 2011 sont détaillées ci-après (tableaux 4 et 5).

Les caractéristiques des différents plans d'options de souscription d'actions donnant accès au capital de la Société (tableaux 8 et 9) sont détaillées au chapitre 4 « Evolution du capital et de l'actionnariat > Capital Potentiel » du présent document.

Il n'existe pas d'autre dispositif de rémunération mis en place par le Groupe tels que l'allocation de jetons de présence ou l'attribution gratuite d'actions.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1)

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations brutes dues au titre de l'exercice 2010 aux dirigeants mandataires sociaux ainsi que la valorisation des options de souscription d'actions durant l'exercice.

► **Jacques DIKANSKY, Président Directeur Général**

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(cf tableau 2)</i>	845	805
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice <i>(cf tableau 4)</i>	181	82
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice <i>(cf tableau 6)</i>	-	-
Total	1 026	887

► **Thierry LAMBERT, Administrateur et Directeur Général Délégué**

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(cf tableau 2)</i>	477	490
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice <i>(cf tableau 4)</i>	45	20
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice <i>(cf tableau 6)</i>	-	-
Total	522	510

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

► **Stéphane DUCROUX, Administrateur et Vice-Président de NATUREX Inc.**

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf tableau 2)	306	214
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf tableau 4)	35	16
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (cf tableau 6)	-	-
Total	342	230

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Tableau 2)

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations brutes dues et versées aux dirigeants mandataires sociaux, y compris les jetons de présence et avantages en nature.

► **Jacques DIKANSKY, Président Directeur Général**

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	609	609	578	573
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	235	153	227	189
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature*	1	1	1	1
Total	845	763	805	763
Montant des frais professionnels	304		260	

* Véhicule de fonction

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

► **Thierry LAMBERT, Administrateur et Directeur Général Délégué**

En milliers d'euros	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	357	357	337	333
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	118	121	151	38
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature*	2	2	2	2
Total	477	480	490	373
Montant des frais professionnels	97		125	

* Véhicule de fonction

► **Stéphane DUCROUX, Administrateur et Vice-Président de NATUREX Inc.**

En milliers d'euros	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	284	284	168	168
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	21	21	45	45
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature*	1	1	1	1
Total	306	306	214	214
Montant des frais professionnels	102		102	

* Véhicule de fonction

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants
(Tableau 3)

Aucun jetons de présence ou autres rémunérations bruts, n'ont été dus et versés sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 à des mandataires sociaux non dirigeants.

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social, par l'émetteur et par toute société du Groupe (Tableau 4)

Dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achats ou souscription)	Variation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jacques DIKANSKY	Plan n°14 15 avril 2011	Souscription	10,04 €	18 000	45,33 €	Du 15/04/2014 au 15/04/2016
Thierry LAMBERT	Plan n°14 15 avril 2011	Souscription	10,04 €	4 500	45,33 €	Du 15/04/2014 au 15/04/2016
Stéphane DUCROUX	Plan n°14 15 avril 2011	Souscription	10,04 €	3 500	45,33 €	Du 15/04/2014 au 15/04/2016

En date du 15 avril 2011, le Conseil d'administration de NATUREX S.A s'est réuni afin de procéder à l'attribution d'options de souscription d'actions dans le cadre d'un nouveau plan. Le détail de cette attribution est présenté dans le tableau 8 figurant au chapitre 4 « Evolution du capital et de l'actionnariat > Capital potentiel > Attribution d'options de souscription d'actions » du présent document.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (Tableau 5)

Aucune option de souscription d'actions n'a été levée durant l'exercice par aucun dirigeant mandataire social.

Actions attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (Tableau 6)

Aucune action n'a été attribuée gratuitement durant l'exercice à chaque mandataire social, par l'émetteur et par toute société du Groupe.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau 7)

Néant.

Les tableaux 8 et 9 sont détaillés dans le chapitre 4 « Evolution du capital et de l'actionnariat > Capital potentiel > Attribution d'options de souscription d'actions » du présent document.

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

Autres informations sur les dirigeants mandataires sociaux (Tableau 10)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jacques DIKANSKY		✓		✓		✓		✓
Thierry LAMBERT		✓		✓		✓		✓

Actifs appartenant aux dirigeants

Aucun autre actif n'appartient directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille. Tous les autres actifs appartiennent au Groupe.

Conflits d'intérêt potentiels

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêt potentiels entre les devoirs à l'égard de NATUREX des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés.

3. ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société

En application des articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 222-15-3 du Règlement Général de l'AMF modifié par arrêté du 9 mars 2006 publié au *Journal officiel* le 21 mars 2006, les opérations ci-après ont été réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants mandataires, à la date de dépôt du présent document.

Ces opérations ont fait l'objet de déclarations auprès de l'AMF par les mandataires dirigeants en application des prescriptions légales et réglementaires (Article L.621-18-2).

► Déclarations effectuées par SGD

Instrument Financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire	Montant de l'opération
Actions	Acquisition	5 juillet 2011	Hors marché	1 424	57,00 €	81 168,00 €
Actions	Cession	29 juillet 2011	Hors marché	250 000	56,117 €	14 029 250,00 €
Actions	Acquisition	26 août 2011	NYSE Euronext Paris	200	53,45 €	10 690,00 €
Actions	Acquisition	26 août 2011	NYSE Euronext Paris	200	53,20 €	10 640,00 €
Actions	Acquisition	26 août 2011	NYSE Euronext Paris	210	54,10 €	11 361,00 €
Actions	Acquisition	29 août 2011	NYSE Euronext Paris	250	52,80 €	13 200,00 €
Actions	Acquisition	30 août 2011	NYSE Euronext Paris	280	54,10 €	15 148,00 €
Actions	Acquisition	30 août 2011	NYSE Euronext Paris	350	52,55 €	18 392,50 €
Actions	Acquisition	30 août 2011	NYSE Euronext Paris	300	53,80 €	16 140,00 €
Actions	Acquisition	30 août 2011	NYSE Euronext Paris	200	53,85 €	10 770,00 €
Actions	Acquisition	30 août 2011	NYSE Euronext Paris	300	51,80 €	15 540,00 €
Actions	Acquisition	30 août 2011	NYSE Euronext Paris	74	51,50 €	3 811,00 €
Actions	Acquisition	1 ^{er} sept. 2011	NYSE Euronext Paris	300	52,01 €	15 603,00 €
Actions	Acquisition	1 ^{er} sept. 2011	Hors marché	1 500	52,65 €	78 975,00 €
Actions	Acquisition	2 sept. 2011	Hors marché	1 000	52,32 €	52 320,00 €
Actions	Acquisition	5 sept. 2011	NYSE Euronext Paris	3 800	52,10 €	197 983,80 €
Actions	Acquisition	5 sept. 2011	Hors marché	17 000	52,40 €	890 800,00 €
Actions	Acquisition	5 sept. 2011	Hors marché	5 000	52,07 €	260 350,00 €
Actions	Acquisition	5 sept. 2011	NYSE Euronext Paris	2 500	52,23 €	130 575,00 €
Actions	Acquisition	5 sept. 2011	NYSE Euronext Paris	1 500	52,35 €	78 525,00 €
Actions	Acquisition	5 sept. 2011	NYSE Euronext Paris	1 300	53,70 €	69 812,00 €
Actions	Acquisition	5 sept. 2011	Hors marché	12 000	54,00 €	648 000,00 €
Actions	Acquisition	5 sept. 2011	NYSE Euronext Paris	3 234	52,75 €	170 594,00 €
Actions	Acquisition	9 sept. 2011	NYSE Euronext Paris	147	51,00 €	7 497,00 €
Actions	Acquisition	28 octobre 2011	Hors marché	400 000	50,40 €	20 160 000,00 €

► **Déclarations effectuées par Jacques DIKANSKY**

Instrument Financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire	Montant de l'opération
Actions	Cession	5 sept. 2011	Hors marché	5 000	52,07 €	260 350,00 €

► **Déclarations effectuées par Thierry LAMBERT**

Instrument Financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire	Montant de l'opération
Actions	Cession	6 juin 2011	NYSE Euronext Paris	159	57,82 €	9 193,38 €

III.3 Déclaration générale concernant les dirigeants

A la date du présent document et à la connaissance de la Société, aucun des administrateurs en fonction, au cours des cinq dernières années au moins :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

4. EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

I. Evolution du capital

I.1 Capital social

Au 31 décembre 2011, le capital social, entièrement libéré, s'élève à 11 558 370 euros pour 7 705 580 actions (6 318 272 actions ordinaires et 1 387 308 actions de préférence), d'une valeur nominale de 1,50 euro chacune.

A la date de dépôt du présent document, le capital social s'élève à 11 566 614 euros après prise en compte d'une petite augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions de la part de salariés de la Société.

Le capital social est ainsi composé de 7 711 076 actions d'une valeur nominale de 1,50 euro chacune, réparties de la manière suivante :

- 6 953 768 actions ordinaires (ISIN FR0000054694) ;
- 757 308 actions de préférence, privées de droit de vote (ISIN FR0010833251).

Cette nouvelle répartition intègre d'une part la création d'actions ordinaires nouvelles suite à l'exercice d'options de souscription d'actions, et d'autre part de la conversion d'actions de préférence en actions ordinaires consécutive à des cessions de titres de la part de Natraceutical S.A, intervenues entre le 31 décembre 2011 et la date de dépôt du document de référence.

I.2 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions ordinaires de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action ordinaire donne droit à une voix au moins.

Toutefois, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2001, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ordinaires entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

Conformément à l'article L.225-124 du Code de Commerce, les actions converties au porteur ne bénéficient plus du droit de vote double, tout comme les actions ayant fait l'objet d'un transfert de propriété des actions.

Il a été décidé en outre qu'en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie dudit droit de vote double.

Il n'existe pas de disposition limitative du droit de vote.

Concernant les actions de préférence, celles-ci ainsi que les droits de leurs titulaires, sont régis par les dispositions applicables du Code de commerce, notamment ses articles L. 228-11 et suivants.

Il est précisé que les actions de préférence ont les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires (droits au dividende, droits de souscription) mais sont dépourvues du droit de vote lors des assemblées ordinaires et extraordinaires, et disposent néanmoins du droit de vote en assemblée spéciale.

Les actions ordinaires issues de la conversion des actions de préférence seront assorties d'un droit de vote double à condition que lesdites actions aient été inscrites sur un même compte d'actionnaire pendant une période de deux ans au moins (que ce soit sous la forme d'action de préférence ou celle d'action ordinaire).

I.3 Historique de l'évolution du capital

► **Tableau d'évolution du capital**

Exercice	Nature de l'opération	Nombre de titres émis	Augmentation de capital	Prime d'émission	Valeur nominale	Nombre d'actions	Montant du capital
2005	Augmentation de capital CA du 06/01/2005	414 865	622 297,50 €	10 662 030,50 €	1,50 €	2 579 383	3 869 074,50 €
2005	Augmentation de capital par BSA CA du 06/01/05	2 743	4 114,50 €	93 262 €	1,50 €	2 582 126	3 873 189 €
2005	Augmentation de capital par ABSA	79 000	118 500,00 €	784 470 €	1,50 €	2 661 126	3 991 689 €
2006	Augmentation de capital par BSA CA du 13/03/06	362	543,00 €	12 308,00 €	1,50 €	2 661 488	3 992 232 €
2006	Augmentation de capital par BSA CA du 12/09/06	30 747	45 120,50 €	1 045 398,00 € 34 € / action	1,50 €	2 692 235	4 038 352,50 €
2006	Augmentation de capital	266 148	399 222,00 €	13 227 555,60 €	1,50 €	2 958 383	4 437 574,50 €
2006	Augmentation de capital par BSA CA du 30/11/06	255	382,50 €	8 670,00 €	1,50 €	2 958 638	4 437 957 €
2006	Augmentation de capital par levée d'options de souscription	364	546,00 €	4 317,04 €	1,50 €	2 959 002	4 438 503 €
2006	Augmentation de capital par BSA CA du 26/12/06	229	343,50 €	7 786 €	1,50 €	2 959 231	4 438 846,50 €
2006	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions	8 041	12 061,50 €	95 366,26 €	1,50 €	2 967 262	4 450 908 €
2007	Augmentation de capital par BSA CA du 02/07/07	1 453	2 179,50 €	49 402,00 €	1,50 €	2 968 725	4 453 087,50 €
2007	Augmentation de capital par BSA CA du 31/12/07	18 124	27 186,00 €	616 216,00 €	1,50 €	2 986 849	4 480 273,50 €
2007	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions CA du 31/12/07	660	990,00 €	4 233,90 €	1,50 €	2 987 509	4 481 263,50 €
2008	Augmentation de capital par BSA	7 290	10 935,00 €	236 925,00 €	1,50 €	2 994 799	4 492 198,50 €
2008	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions	18 590	27 885,00 €	208 579,80 €	1,50 €	3 013 389	4 520 083,50 €
2008	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions	1 590	2 385,00 €	18 014,70 €	1,50 €	3 014 979	4 522 765,50 €
2009	Augmentation de capital par levée d'options de souscription	198	297,00 €	2 221,56 €	1,50 €	3 015 177	4 522 765,50 €
2009	Augmentation de capital par BSA CA du 06/03/09	866 863	1 300 294,50 €	15 779 318,71 €	1,50 €	3 882 040	5 823 060,00 €
2009	Augmentation de capital par actions ordinaires AGOE du 30/12/09	961 557	1 442 335,50 €	29 261 703,00 €	1,50 €	4 843 597	7 265 395,50 €
2009	Augmentation de capital par actions de préférence AGOE du 30/12/09	1 520 403	2 280 604,50 €	46 268 273,00 €	1,50 €	6 364 000	9 546 000,00 €

4. EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Exercice	Nature de l'opération	Nombre de titres émis	Augmentation de capital	Prime d'émission	Valeur nominale	Nombre d'actions	Montant du capital
2010	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions CA du 23/08/10	23 192	34 788,00 €	603 920,00 €	1,50 €	6 387 192	9 580 788,00 €
2010	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions AGOE du 30/06/10	23 739	35 608,50 €	578 648,00 €	1,50 €	6 410 931	9 616 396,50 €
2011	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions AGOE du 27/06/11	10 809	16 214,00 €	506 503,00 €	1,50 €	6 421 740	9 632 610,00 €
2011	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription en actions	1 283 840	1 925 760,00 €	45 640 606,00 €	1,50 €	7 705 580	11 558 370,00 €
2012	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions CA du 29/03/12	5 496	8 244,00 €	264 632,40 €	1,50 €	7 711 076	11 566 614,00 €

► Augmentations de capital

Option de paiement du dividende en actions

L'assemblée générale du 27 juin 2011 a proposé aux actionnaires de NATUREX d'opter pour le paiement du dividende en espèces ou en actions entre le 20 juillet et le 20 septembre 2011 inclus.

Le prix d'émission de l'action remise en paiement du dividende a été fixé à 50,64 euros, correspondant à 90% de la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant l'Assemblée générale, diminuée du montant net du dividende.

Deux avis Euronext détaillant les modalités pratiques de cette option sont parus les 21 juin et 18 juillet 2011.

Le Conseil d'administration de NATUREX S.A réuni le 29 septembre 2011, a constaté l'émission de 10 809 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 1,50 euro résultant de l'exercice de l'option du paiement de dividende en actions, et l'augmentation de capital en découlant.

Ces actions portent jouissance au 1^{er} janvier 2011 et se répartissent comme suit :

- 8 073 actions ordinaires nouvelles, sur présentation de 3 134 768 coupons ;
- 2 735 actions de préférence nouvelles, sur présentation de 1 384 572 coupons.

Le capital a ainsi été augmenté de 16 214,00 euros et s'élève au 30 septembre 2011 à 9 632 610,00 euros pour 6 421 740 actions de 1,50 euro de valeur nominale.

Exercice de bons de souscription d'actions

Le Conseil d'administration de NATUREX S.A réuni en date du 30 septembre 2011, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée générale du 27 juin 2011 dans sa 11^{ème} résolution, a décidé d'une augmentation de capital par attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) à ses actionnaires.

Cette levée de fonds avait pour principal objet de contribuer au financement de futurs projets de croissance externe, évoqués par la Société lors de la présentation de ses résultats semestriels 2011 et devait permettre de valoriser le profil boursier de NATUREX grâce à un élargissement du flottant et un accroissement de la liquidité du titre.

En date du 5 octobre 2011, NATUREX a attribué gratuitement à ses actionnaires, un BSA pour chaque action détenue. La période d'exercice des BSA était du 5 au 13 octobre 2011 inclus et les BSA étaient négociables sur NYSE Euronext à Paris sous le code ISIN FR0011128768 :

- 5 BSA donnaient droit de souscrire à 1 action nouvelle pour un prix de souscription de 38 euros par action, soit une décote de 23,69 % par rapport au cours de clôture de l'action NATUREX le 30 septembre 2011 (soit 49,80 euros) ;

- Les BSA non exercés à l'issue de la période d'exercice, soit au plus tard le 13 octobre 2011 à 17h (heure de Paris), ont automatiquement été rachetés à leurs titulaires en application de l'article L. 228-102 du Code de commerce, par la Société agissant en qualité de commissionnaire (au sens de l'article L. 132-1 du Code de commerce), en son nom, mais pour le compte de CM-CIC Securities et Berenberg Bank, établissements en charge du placement. Les actions nouvelles émises par l'exercice des BSA rachetés faisant l'objet d'un placement auprès d'investisseurs institutionnels en France et en Europe, avec certaines restrictions.

En date du 11 octobre 2011, la Société a été informée par le Groupe Natraceutical, qui détenait alors 31,08% du capital et 11,89% des droits de vote de NATUREX S.A, de la cession avant la fin de la période d'exercice des BSA de la totalité des 1 995 502 BSA qu'il détenait.

Ces BSA ont par conséquent fait l'objet d'un reclassement à un prix proche des conditions de marché auprès d'investisseurs institutionnels européens indépendants des membres du Concert et de SGD, qui détenait 13,08 % du capital et 16,41 % des droits de vote de la Société avant opération. Ce reclassement a permis à SGD de se conformer à ses engagements de souscription pris dans le cadre de l'augmentation de capital, c'est-à-dire, d'acquérir 28% des actions nouvelles émises.

En date du 26 octobre 2011, le Conseil d'administration de NATUREX S.A a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital, massivement souscrite par les actionnaires de la Société :

- 95 % du nombre total des bons de souscription d'actions (BSA) ont été exercés, représentant 1 219 857 actions nouvelles, soit un montant de 46 354 566 euros ;
- un placement portant sur les actions correspondant aux 319 915 BSA non exercés a été réalisé le 20 octobre 2011 et clos le même jour par anticipation. Les actions nouvelles ont été placées par CM-CIC Securities et Berenberg Bank, chefs de file et teneurs de livre associés, au prix unitaire de 50,50 € extériorisant ainsi un prix unitaire de rachat des BSA non exercés de 2,5€.

Globalement, cette opération a permis à NATUREX de lever un montant brut de 48 785 920 euros par émission de 1 283 840 actions nouvelles.

Le Conseil d'administration de NATUREX a constaté qu'en raison de l'émission de ces 1 283 840 actions nouvelles ordinaires, le capital social de la Société se trouve augmenté de 1 925 760,00 euros, ainsi porté de 9 632 610 euros à 11 558 370 euros, et composé de 7 705 580 actions de 1,50 euro de valeur nominale.

Exercice d'options de souscription d'actions

Le Conseil d'administration de NATUREX S.A réuni le 29 mars 2012, a constaté la création de 5 496 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1,50 euro, consécutive à l'exercice d'options de souscription d'actions par les salariés de la Société (Plan n°8 du 27 mars 2007, à échéance le 27 mars 2012), ainsi que l'augmentation de capital en découlant.

Le capital a ainsi été augmenté de 8 244,00 euros et s'élève à 11 566 614,00 euros pour 7 711 076 actions de 1,50 euro de valeur nominale.

I.4 Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est déroulée le 27 juin 2011 a accordé de nouvelles autorisations et délégations de compétence au Conseil d'administration de la Société.

I.4.1 Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 juin 2011, a renouvelé les délégations de compétence accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 30 juin 2010, à l'effet d'émettre des actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social.

4. EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires avec maintien du droit préférentiel de souscription

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment de son article L.225-129-2, l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2011 a délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 4 millions d'euros.

Cette délégation est valable pour une durée de 26 mois soit jusqu'au 27 août 2013.

En date du 4 octobre 2011, le Conseil d'administration de la Société a fait usage de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée générale du 27 juin 2011 à l'effet d'augmenter le capital de la Société par attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) à ses actionnaires. Le montant utilisé pour cette délégation s'élève à 1 925 760,00 euros.

Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L.225-136, l'Assemblée Générale mixte du 27 juin 2011 a délégué au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émise à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L.225-148 du Code de commerce.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à quatre millions d'euros.

Cette délégation est valable pour une durée de 26 mois soit jusqu'au 27 août 2013.

Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L.225-136, l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2011 a délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L.225-148 du Code de commerce.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à quatre millions d'euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20% du capital par an.

Cette délégation est valable pour une durée de 26 mois soit jusqu'au 27 août 2013.

Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce, l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2011 a délégué au Conseil d'administration, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée générale, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire.

Cette délégation est valable pour une durée de 26 mois soit jusqu'au 27 août 2013.

Délégation de pouvoirs à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou valeurs mobilières

Connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de Commerce, l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2011 a délégué au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de :

- Procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital social (ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital), en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de Commerce ne sont pas applicables ;
- Procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification des statuts, et faire le nécessaire en pareille matière.

Cette délégation est valable pour une durée de 26 mois soit jusqu'au 27 août 2013.

Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

Connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 225-129-2 et L.225-130 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale mixte du 27 juin 2011 a délégué au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de quarante millions d'euros par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, à réaliser par élévation de la valeur nominale des actions ordinaires existantes et/ou attribution gratuite d'actions ordinaires nouvelles.

Cette délégation est valable pour une durée de 26 mois soit jusqu'au 27 août 2013.

1.4.2 Augmentation du capital de la Société par émission d'actions réservées aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article 225-129-2, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail, l'Assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est réunie le 27 juin 2011, a délégué au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet d'augmenter le capital social par souscription en numéraire et, le cas échéant par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et/ou dirigeants de la Société et des

4. EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

A cet effet, l'Assemblée générale mixte a décidé de :

- Supprimer en faveur de ces personnes, le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises ;
- Limiter le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation, à 3% du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

Le prix de souscription des actions à émettre ne pourra :

- Ni être supérieure à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédent le jour de la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante ;
- Ni être inférieur de plus de 20% ou de 30% à cette moyenne, lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.3332-25 et L.3332-26 du Code de travail est supérieure ou égale à dix ans.

Cette délégation est valable pour une durée de 26 mois soit jusqu'au 27 août 2013.

Le tableau ci-après présente un récapitulatif des autorisations et délégations en cours de validité, accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2011, dans le domaine des augmentations de capital.

4. EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

► **Tableau des autorisations et délégations en cours de validité, accordées par l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2011 au Conseil d'administration, en matière d'augmentation de capital**

Nature de la délégation accordée	Date AGE	Montants autorisés	Echéance de la délégation	Utilisation faite de la délégation accordée
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	27 juin 2011	Cf détail ci-après suivant les délégations de compétence accordées	26 mois jusqu'au 27 août 2013	
- Délégation de compétence afin d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	27 juin 2011	4 000 000 € + montant nominal des actions supplémentaires à émettre, le cas échéant	26 mois jusqu'au 27 août 2013	1 925 760 €
- Délégation de compétence afin d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public	27 juin 2011	4 000 000 € (plafond à imputer sur le plafond nominal de la délégation avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé)	26 mois jusqu'au 27 août 2013	Néant
- Délégation de compétence afin d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier	27 juin 2011	4 000 000 € dans la limite de 20% du capital par an (plafond à imputer sur le plafond nominal de la délégation suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public)	26 mois jusqu'au 27 août 2013	Néant
- Autorisation d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières	27 juin 2011	Dans la limite de 10% du capital social (plafond indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital)	26 mois jusqu'au 27 août 2013	Néant
- Délégation de compétence afin d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	27 juin 2011	40 000 000 € (plafond indépendant des plafonds prévus pour les autres délégations)	26 mois jusqu'au 27 août 2013	Néant
- Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires	27 juin 2011	Dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée générale, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire	26 mois jusqu'au 27 août 2013	Néant
Autorisation d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions réservées aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise	27 juin 2011	Dans la limite de 3% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration	26 mois jusqu'au 27 août 2013	Néant

4. EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Nature de la délégation accordée	Date AGE	Montants autorisés	Echéance de la délégation	Utilisation faite de la délégation accordée
Autorisation en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'art. L.225-209 du Code de commerce	27 juin 2011	Dans la limite de 10% du capital social, en une ou plusieurs fois, par période de 24 mois	24 mois jusqu'au 27 juin 2013	Néant
Autorisation en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société aux salariés et/ou mandataires sociaux	27 juin 2011	Dans la limite de 3% du capital social (plafond conjoint avec l'autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions de la Société)	38 mois jusqu'au 27 août 2014	Néant
Autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre aux salariés et/ou mandataires sociaux	27 juin 2011	Dans la limite de 3% du capital social (plafond conjoint avec l'autorisation en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions)	38 mois jusqu'au 27 août 2014	Néant

I.5 Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

II. Evolution et répartition de l'actionnariat

II.1 Evolution de l'actionnariat au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de NATUREX S.A au 31 décembre 2011 et son évolution comparée au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 :

	31 décembre 2011			31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
NATUREX S.A (1)	4 660	0,06%	-	12 632	0,20%	-	12 588	0,20%	-
SGD (2)	1 605 115	20,83%	24,60%	1 024 167	15,98%	20,34%	1 036 886	16,29%	19,45%
Jacques DIKANSKY	13 190	0,17%	0,20%	15 963	0,25%	0,32%	28 335	0,45%	1,13%
Groupe NATRA	-	-	-	2 416 494	37,69%	19,18%	2 406 631	37,82%	19,15%
Action de concert (3)	1 618 305	21,00%	24,80%	3 456 624	53,92%	39,84%	3 471 852	54,55%	39,73%
Thierry LAMBERT	1 024	0,01%	0,02%	1 011	0,02%	0,02%	989	0,02%	0,02%
Stéphane DUCROUX	4 837	0,06%	0,11%	4 026	0,06%	0,13%	2 511	0,04%	0,10%
Actionnaires dirigeants	5 861	0,07%	0,13%	5 037	0,08%	0,15%	3 500	0,06%	0,12%
Groupe NATRA	1 595 002	20,70%	3,18%	-	-	-	-	-	-
Public	4 481 752	58,16%	71,89%	2 583 857	40,30%	53,00%	2 669 759	41,95%	56,04%
Total actionnaires	7 705 580	100%	100%	6 410 931	100%	100%	6 364 000	100%	100%

(1) NATUREX S.A détient des actions propres dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société Natixis

(2) Le capital de la société SGD est détenu à la date de dépôt du présent document à 41,85% par Jacques DIKANSKY/Famille et à 58,15% par la société FINASUCRE

(3) Il existait une action de concert entre Monsieur Jacques DIKANSKY, la société SGD et le groupe NATRA dans le cadre du pacte d'actionnaires conclu le 30 décembre 2009. Le pacte d'actionnaire ainsi que l'action de concert ont pris fin en date du 28 octobre 2011 compte tenu du franchissement de seuil des droits de vote sous les 5% du Groupe NATRA

Source : Société Générale Securities Service – 31 décembre 2011

II.2 Répartition de l'actionnariat à la date de dépôt du document de référence

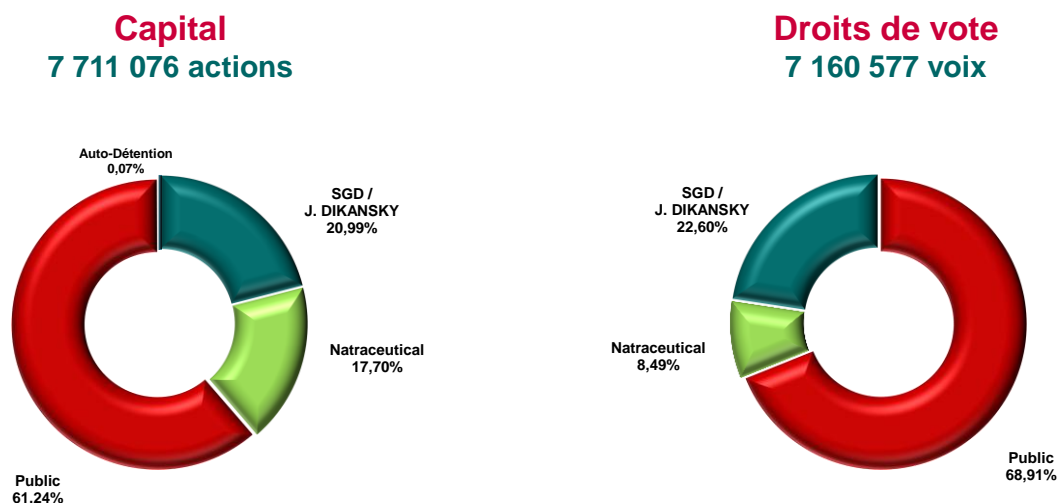
Evolution de l'actionnariat depuis le 31 décembre 2011

Entre le 31 décembre 2011 et la date de dépôt du présent document, les mouvements suivants sont intervenus dans la répartition de l'actionnariat :

- Conformément aux statuts et à la demande de NATRACEUTICAL, la Société a procédé en date du 13 janvier 2012, à la conversion de 400 000 actions de préférence NATUREX détenues par NATRACEUTICAL, en actions ordinaires (Avis Euronext PAR_20120113_01814_EUR du 13 janvier 2012). Cette opération de conversion fait suite à la cession en date du 28 octobre 2011 de 400 000 actions ordinaires NATUREX détenues par NATRACEUTICAL au profit de la société SGD ;
- En date du 29 mars 2012, NATUREX a constaté la création de 5 496 actions ordinaires nouvelles suite à l'exercice d'options de souscription d'actions par les salariés de la Société, donnant lieu à une augmentation du nombre d'actions en circulation ;
- En date du 30 mars 2012, NATRACEUTICAL a vendu hors marché, 230 000 actions de préférence NATUREX, représentant 3% du capital de la Société. Ces actions ont fait l'objet d'une conversion en actions ordinaires afin qu'elles puissent recouvrer les droits de vote attachés (Avis Euronext PAR_20120404_04230_EUR du 4 avril 2012).

4. EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

La répartition du capital et des droits de vote de NATUREX S.A à la date de dépôt du présent document se présente comme suit :



(Société Générale Securities Service – Avril 2012)

Identification de l'actionnariat

Conformément à l'article 263-1 de la loi du 24 juillet 1966, la Société a eu recours auprès d'EUROCLEAR à la procédure des titres au porteur identifiables en date du 29 juillet 2011.

Cette requête sur la répartition de l'actionnariat a permis d'identifier 8 056 porteurs qui détiennent 49,2% du capital de la Société au 29 juillet 2011, répartis comme suit :

- Des investisseurs individuels, qui détiennent 20,0% du capital ;
- Des investisseurs étrangers situés notamment au Luxembourg, au Royaume-Uni, en Belgique et en Suisse, qui détiennent 7,7% du capital ;
- Des investisseurs français et OPCVM, qui détiennent 21,5% du capital.

La Société n'a pas procédé à une nouvelle étude suite à l'augmentation de capital du 4 octobre 2011 qui a eu pour effet de modifier cette répartition, donnant une part plus importante aux investisseurs institutionnels français et étrangers.

Participation des salariés au capital

A la date de dépôt du présent document, il n'existe aucune participation de salariés telle que définie à l'article L.225-102 du Code de commerce.

Auto-Détention

Au 31 décembre 2011, la société NATUREX détenait 4 660 actions en auto détention, représentant 0,06% du capital social. Ces actions sont privées de droits de vote et ne donnent pas droit aux distributions de dividende, ni remboursement de prime d'émission.

Au cours de l'exercice, la Société a cédé 7 000 actions détenues en propre qui correspondaient à des actions acquises lors d'un précédent programme de rachat d'actions devenu caduc.

En date du 24 avril 2012, NATUREX détient 6 347 actions en propre dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec NATIXIS en juin 2009 et qui a été reconduit chaque année sur la base des autorisations conférées par l'Assemblée générale de la Société à l'effet de procéder à des achats et ventes d'actions propres. Ces actions auto-détenues représentent 0,08% du capital de NATUREX.

Auto-Contrôle

Aucune action d'autocontrôle n'est détenue par le biais d'aucune des filiales de la Société.

II.4 Pacte d'actionnaires

Rappel du pacte d'actionnaires signé en date du 31 décembre 2009

L'Autorité des Marchés Financiers a été informée en date du 4 janvier 2010, de la conclusion d'un pacte d'actionnaires entre le groupe SGD et le Groupe NATRA ; ce pacte a été conclu dans le cadre de l'apport par le Groupe NATRA des actifs composant la Division Ingrédients de sa filiale Natraceutical S.A, à la société NATUREX.

Ce pacte était constitutif d'une action de concert et prévoyait un certain nombre d'engagements détaillés dans l'avis AMF 210C0009 publié sur le site de l'AMF en date du 6 janvier 2010.

Ce pacte d'actionnaires est caduc depuis le 28 octobre 2011 et a entraîné la fin de l'action de concert détaillée ci-après.

Action de concert

En date du 28 octobre 2011, suite à une cession de 400 000 titres NATUREX détenus par Natraceutical (Groupe NATRA) à la société SGD, il a été constaté que le Groupe NATRA avait franchi à la baisse le seuil de 5% des droits de vote.

Ce franchissement de seuil à la baisse a entraîné la cessation avec effet immédiat du pacte d'actionnaires conclu entre les parties le 30 décembre 2009.

En conséquence, il a été décidé de mettre fin au concert existant entre Jacques DIKANSKY, la Société SGD et le Groupe NATRA depuis le 30 Décembre 2009.

Compte tenu des intérêts communs et des liens existants entre Jacques DIKANSKY et la Société SGD, l'action de concert entre ces parties est maintenue.

Finalisation de tous les points en suspens entre NATUREX et NATRACEUTICAL

Simultanément à la fin du pacte d'actionnaires et l'action de concert, NATUREX et NATRACEUTICAL (Groupe NATRA) ont réglé les points en suspens ci-après :

- Conformément à l'Accord Cadre (Master Agreement) du 30 septembre 2009, les parties ont défini les termes et conditions d'un potentiel paiement additionnel relatif à la contribution de la Division Ingrédients de NATRACEUTICAL, intégrée à NATUREX. A cette fin, un montant de 8 millions d'euros a été transféré sur un compte séquestre (Escrow Account) en date du 30 décembre 2009.

Sur la base des travaux d'audit effectués par les commissaires aux comptes de chacune des parties, il apparaît qu'aucun ajustement de prix n'est applicable. Par conséquent, le 28 octobre 2011, les parties ont convenu que la totalité du montant figurant sur le compte séquestre est libérée au bénéfice unique de NATUREX. Les deux parties ont renoncé à tout paiement supplémentaire concernant cette transaction, sans préjudice des garanties de passif consenties par chacune d'entre elles, figurant dans l'Accord Cadre du 30 septembre 2009.

- En plus de cet accord, les parties ont décidé de formaliser l'acquisition du terrain et des bâtiments de l'usine de production située à Valence (Espagne), propriété de NATRACEUTICAL Industrial S.A et dont NATUREX était locataire depuis l'acquisition de la Division Ingrédients de Natraceutical. Ces actifs s'élèvent à 8,5 millions d'euros, payables le 30 Juin 2017.

4. EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Participation du concert dans le capital de NATUREX S.A

A la date de dépôt du présent document, le concert « SGD-J.DIKANSKY » représente 20,99% du capital (1 618 305 actions) et 22,60% des droits de vote (1 618 305 voix) de NATUREX.

Monsieur Jacques DIKANSKY a participé à l'augmentation de capital du 4 octobre 2011 en exerçant les bons de souscriptions d'actions attachés aux actions NATUREX détenues, lui permettant de souscrire à 2 199 actions ordinaires nouvelles.

La société SGD a participé à l'augmentation de capital d'octobre 2011 de la manière suivante :

- Exercice de bons de souscription d'actions sur les titres NATUREX détenus par SGD, donnant lieu à la souscription de 829 262 actions ordinaires nouvelles ;
- Exercice de 1 000 000 de bons de souscription d'actions suite à l'information de non-suivi de l'augmentation de capital par la société Natraceutical et du reclassement de ses BSA, donnant lieu à la souscription de 200 000 actions nouvelles ;
- Acquisition de 10 000 actions NATUREX dans le cadre du placement initié par les banques partenaires à la clôture de la période de souscription de BSA.

Les autres déclarations d'acquisition et de cession d'actions NATUREX réalisées par Monsieur Jacques DIKANSKY et la société SGD sont détaillées au chapitre 3 « Organisation et gouvernement de l'entreprise » du présent document, conformément aux obligations des articles L.621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 222-15-3 du Règlement Général de l'AMF.

L'évolution de la participation de Monsieur Jacques DIKANSKY et de la société SGD dans le capital de NATUREX a donné lieu aux déclarations de franchissement de seuil décrites ci-après.

Information relative à la répartition du capital de la société SGD

► FINASUCRE entre au capital de SGD, actionnaire de référence de NATUREX

En date du 29 juillet 2011, la société SGD, actionnaire de référence de NATUREX S.A, a annoncé l'entrée dans son capital de la société FINASUCRE (Société Financière des Sucres).

Dans le cadre d'une première augmentation de capital, la société FINASUCRE a réalisé une prise de participation à hauteur de 25,8% du capital et des droits de vote de la société SGD.

Cette opération a été autorisée par les organes d'administration de SGD et a fait l'objet de la signature d'un protocole d'accord en date du 29 juillet 2011.

Elle a été précédée :

- de la sortie de la société EDRIP (Edmond de Rothschild Investment Partners) du capital de SGD par rachat de ses actions SGD contre notamment 250 000 actions NATUREX représentant 3,90% du capital et 4,89% des droits de vote de NATUREX. EDRIP détenait jusqu'alors 30,2% du capital de la société SGD depuis mars 2009 à travers les fonds Winch Capital et Winch Private Capital.
EDRIP agira seule et en toute indépendance dans la gestion de sa participation dans NATUREX.
- de la transformation de SGD en société en commandite par actions dont Monsieur Jacques DIKANSKY est le gérant et le commandité, à travers la SARL JDK.

Par conséquent, la structure de l'actionnariat de la société SGD à l'issue de la prise de participation initiale de la société FINASUCRE se présentait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Famille DIKANSKY	485 816	72,08%
FINASUCRE	173 780	25,78%
Autres	14 400	2,14%
Total	673 996	100,00%

La société FINASUCRE est un investisseur financier et à ce titre n'a pas pour vocation de prendre part à la gestion de SGD. Monsieur Jacques DIKANSKY, en sa qualité de représentant légal du gérant commandité de SGD exercera seul les droits de vote de NATUREX attachés aux actions détenues par SGD SCA.

Comme annoncé, au cours de l'exercice 2011 la société FINASUCRE a augmenté sa participation et détient à la date de publication du présent document, 58,15% du capital et des droits de vote de SGD SCA, Monsieur Jacques DIKANSKY conservant seul le contrôle de la société SGD.

II.5 Franchissements de seuils

Seuils statutaires

La Société n'a fixé dans ses statuts aucune obligation de déclaration de franchissement de seuil du capital ou des droits de vote, à la hausse ou à la baisse, autres que les seuils légaux.

Seuils légaux

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur (article L.233-7 du code de commerce) doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

- ▶ Ainsi, la Société a été informée des franchissements de seuils ci-après relatifs à l'exercice 2009 :
 - Par courrier réceptionné par la Société en date du 6 janvier 2010, la société Odyssee Venture SAS, domiciliée 26 rue de Berri, 75008 Paris, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 décembre 2009, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la Société, et détenir, pour le compte desdits fonds, 450 319 actions NATUREX, représentant autant de droits de vote, soit 7,08% du capital et 9,08% des droits de vote, sur la base d'un capital composé de 6 364 000 actions (dont 1 520 403 actions de préférence sans droits de vote) représentant 4 957 507 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF ;
 - Par courrier réceptionné par la Société en date du 6 janvier 2010, le CIC Banque de Vizille, domicilié 2 rue du Président Carnot, 69293 Lyon Cedex 02, a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 décembre 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société, et détenir 205 042 actions NATUREX, représentant 284 042 droits de vote, soit 3,22% du capital et 5,73% des droits de vote, sur la base d'un capital composé de 6 364 000 actions (dont 1 520 403 actions de préférence sans droits de vote) représentant 4 957 507 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.
- ▶ Concernant l'exercice 2010, aucun franchissement de seuil légal à la hausse ou à la baisse n'a été déclaré sur la période.
- ▶ Au cours de l'exercice 2011, les franchissements de seuils suivants ont fait l'objet de déclarations auprès de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), conformément à l'article L.233-7 du code de commerce :

Déclaration AMF 211C0730 du 20 mai 2011

- Par courrier en date du 17 mai 2011, complété notamment par un courrier en date du 19 mai 2011, la société par actions simplifiée SGD a déclaré auprès de l'AMF, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 14 décembre 2010, par suite de la conversion de 75 637 actions de préférence sans droits de vote en actions ordinaires, le seuil de 20% des droits de vote de la société NATUREX et détenir individuellement, à cette date, 1 024 167 actions représentant autant de droits de vote, soit 15,98% du capital et 20,28% des droits de vote de la Société¹.

Le concert constitué par M. Jacques Dikansky et le « groupe Natraceutical » n'a franchi aucun seuil et détenait, au 14 décembre 2010, 3 456 624 actions NATUREX (dont 1 450 996 actions de préférence sans droits de vote) représentant 2 021 591 droits de vote, soit 53,92% du capital et 40,04% des droits de vote de la Société.

¹ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 6 410 931 actions (dont 1 450 996 actions de préférence privées de droits de vote), représentant 5 048 923 droits de vote.

4. EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée, à titre de régularisation :

La société SGD a déclaré :

- n'avoir eu recours à aucun financement dans la mesure où SGD a converti 75 637 actions de préférence en actions ordinaires. Le conseil d'administration de NATUREX a constaté, lors de sa réunion du 18 novembre 2010, que les conditions requises pour cette opération étaient remplies ;
 - avoir conclu le 30 décembre 2009 avec les sociétés du groupe Natraceutical (Natraceutical SA, Natra SA, Natra Cacao, Natraceutical Canada, Natraceutical Industrial et Cocoatech) et M. Jacques Dikansky, un pacte d'actionnaires et à ce titre agir de concert avec ces derniers. SGD n'agit de concert avec aucun autre tiers vis-à-vis de NATUREX ;
 - ne pas envisager de poursuivre d'autres opérations de conversion ou d'acquisition d'actions NATUREX et s'être engagée aux termes du pacte d'actionnaires, à ne pas accroître sa participation au-delà de la conversion des actions de préférence en actions ordinaires et l'acquisition de 100 000 droits de vote supplémentaires ;
 - ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de NATUREX ;
 - ne pas envisager de prendre le contrôle de la société NATUREX, étant précisé que le concert « Dikansky Natraceutical » détient 47,76% du capital et 31,97% des droits de vote de la société NATUREX ;
 - ne pas envisager de modifier la stratégie actuellement mise en œuvre par la direction de NATUREX ;
 - n'envisager aucune des opérations listées à l'article 223-17 6° du règlement général de l'AMF ;
 - ne pas envisager de demander la nomination d'un administrateur, étant précisé que le sous-concert Jacques Dikansky (dont SGD fait partie) est représenté par M. Jacques Dikansky, le conseil d'administration étant composé, à la date de la déclaration, d'un total de quatre administrateurs.
- Par courrier en date du 12 mai 2011, complété notamment par un courrier en date du 19 mai 2011, les déclarations de franchissements de seuils suivantes ont été effectuées par les sociétés appartenant au groupe Natraceutical :
- la société anonyme de droit espagnol Natraceutical (Paseo Ruzafa, n° 9 porte 11, 46002 Valence, Espagne), a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 4 mai 2011, le seuil de 30% du capital de la société NATUREX et détenir individuellement, 1 896 181 actions (dont 1 325 753 actions de préférence sans droits de vote) représentant 570 428 droits de vote, soit 29,58% du capital et 11,32% des droits de vote de la Société² ;
 - le « groupe Natraceutical » a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 mai 2011, le seuil de 1/3 du capital et 15% des droits de vote de la société NATUREX et détenir 2 021 424 actions NATUREX (dont 1 450 996 actions de préférence sans droits de vote) représentant 570 428 droits de vote, soit 31,53% du capital et 11,32% des droits de vote de la Société ;
 - le concert « Dikansky-Natraceutical » a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 mai 2011, les seuils de 50% du capital et 1/3 des droits de vote de la société NATUREX et détenir 3 061 554 actions NATUREX (dont 1 450 996 actions de préférence sans droits de vote) représentant 1 610 558 droits de vote, soit 47,76% du capital et 31,97% des droits de vote de la Société.

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions NATUREX sur le marché et hors marché par la société Natraceutical, le 4 mai 2011 et par les sociétés Natra cacao et Cocoatech de l'intégralité de leurs participations le 6 mai 2011.

Déclaration AMF 211C1413 du 1^{er} août 2011

- Par courrier en date du 1^{er} août 2011, la société par actions simplifiée SGD a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 29 juillet 2011, les seuils de 20% des droits de vote et 15% du capital de la société NATUREX et détenir individuellement 775 591 actions représentant autant de droits de vote, soit 12,10% du capital et 15,17% des droits de vote de la Société³.

² Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 6 410 931 actions (dont 1 450 996 actions de préférence privées de droits de vote), représentant 5 037 132 droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 6 410 931 actions (dont 1 384 572 actions de préférence privées de droits de vote), représentant 5 112 999 droits de vote.

- Dans ce même courrier, le concert constitué par M. Jacques Dikansky et le « groupe Natraceutical » a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 juillet 2011, le seuil de 30% des droits de vote de la société NATUREX et détenir 2 787 410 actions NATUREX (dont 1 384 572 actions de préférence sans droits de vote), représentant 1 402 838 droits de vote, soit 43,48% du capital et 27,44% des droits de vote de la Société.

Ces franchissements de seuils résultent d'une cession hors marché d'actions NATUREX par la société SGD dans le cadre d'une restructuration de son capital (cf. notamment communiqué diffusé par la société NATUREX le 29 juillet 2011). Il est précisé que l'opération intervenue au niveau du capital de SGD, désormais constituée sous la forme d'une société en commandite par actions, dont le gérant commandité est la société SARL JDK représentée par M. Jacques Dikansky et dont la famille Dikansky détient 72,08%, au terme de laquelle la Société Financière des Sucres (Finasucre) a pris une participation de 25,78% dans SGD, est sans incidence sur le concert sus-visé.

Déclaration AMF 211C1985 du 4 novembre 2011

- Par courrier en date du 28 octobre 2011, l'AMF a été informée par le Groupe Natraceutical, de la cession en date du 28 octobre 2011, de 400 000 titres NATUREX, ramenant la participation dudit groupe à 3,24% des droits de vote de la Société. En conséquence, le Groupe Natraceutical a notifié à cette même date à la société SGD et à NATUREX, la cessation de plein droit et avec effet immédiat, du pacte d'actionnaires conclu le 30 décembre 2009. La résiliation du pacte d'actionnaires a entraîné de ce fait, avec effet immédiat, la fin du concert ayant existé entre Monsieur Jacques DIKANSKY, la société SGD et le Groupe Natraceutical concernant la Société.
- Par courrier en date du 3 novembre 2011, le Groupe Natraceutical a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 octobre 2011, les seuils de 25% du capital et 5% des droits de vote de NATUREX, et détenir 1 595 002 actions NATUREX (dont 1 387 308 actions de préférence privées de droits de vote), représentant 207 694 droits de vote, soit 20,70% du capital et 3,24% des droits de vote de la Société. A cette occasion, Natraceutical S.A a quant à elle franchi individuellement en baisse, les seuils de 20% du capital et 5% des droits de vote de NATUREX.

Ces franchissements de seuils résultent de la cession par Natraceutical de 400 000 actions ordinaires NATUREX au profit de la société SGD.

Déclaration AMF 211C1987 du 4 novembre 2011

- Par courrier en date du 28 octobre 2011, Monsieur Jacques DIKANSKY a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 octobre 2011, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société en commandite par actions SGD qu'il contrôle, le seuil de 15% du capital de NATUREX et détenir, directement et indirectement, 1 218 305 actions représentant autant de droits de vote, soit 15,81% du capital et 19,03% des droits de vote de la Société. La société SGD a franchi individuellement en hausse le même seuil.

Ces franchissements de seuil résultent de la souscription à l'augmentation de capital de NATUREX (cf Prospectus ayant reçu le visa n°11-442 du 4 octobre 2011).

- Par courrier reçu le 3 novembre 2011, Monsieur Jacques DIKANSKY a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 octobre 2011, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société SGD qu'il contrôle, le seuil de 20% du capital et des droits de vote de NATUREX, et détenir, directement et indirectement, 1 618 305 actions représentant autant de droits de vote, soit 21,00% du capital et 25,27% des droits de vote de la Société. La société SGD a franchi individuellement les mêmes seuils.
Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition de 400 000 actions ordinaires NATUREX auprès de Natraceutical.
- Par courrier reçu le 3 novembre 2011, la déclaration d'intention a été effectuée par la société SGD et Monsieur Jacques DIKANSKY, dans laquelle ils déclarent :
 - que les souscriptions de SGD et Monsieur Jacques DIKANSKY ont été réalisées en fonds propres sans recours à l'endettement ;
 - que le pacte d'actionnaires conclu le 30 décembre 2009 entre SGD, Monsieur Jacques DIKANSKY et les sociétés du Groupe NATRACEUTICAL, a été résilié le 28 octobre 2011, mettant fin à l'action de concert entre les parties ;

4. EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

- que Monsieur Jacques DIKANSKY agit de concert avec la société qu'il contrôle et qu'ils n'agissent de concert avec aucun tiers vis-à-vis de NATUREX ;
- qu'ils envisagent de poursuivre l'acquisition d'actions de NATUREX ;
- qu'ils n'envisagent pas de prendre le contrôle de NATUREX ;
- qu'ils n'envisagent pas de modifier la stratégie actuellement mise en œuvre par la Direction de NATUREX ;
- et qu'à ce titre, ils n'envisagent aucune des opérations prévues à l'article L.223-17 I 6° du règlement général de l'AMF. SGD n'envisage pas de demander la nomination d'un administrateur, étant précisé que SGD, individuellement, n'est représenté par aucun administrateur, que le concert DIKANSKY-SGD est représenté par Monsieur DIKANSKY.

Déclaration AMF 211C2220 du 12 décembre 2011

- Par courrier reçu le 9 décembre 2011, Monsieur Jacques DIKANSKY a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 décembre 2011, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société SGD qu'il contrôle, le seuil de 25% des droits de vote de NATUREX et détenir, directement et indirectement, 1 618 305 actions représentant autant de droits de vote, soit 21,00% du capital et 24,78% des droits de vote de la Société.

Ces franchissements de seuil résultent d'une augmentation du nombre de droits de vote de NATUREX.

- ▶ Postérieurement à la clôture de l'exercice 2011, les franchissements de seuils suivants ont été déclarés auprès de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) :

Déclaration AMF 212C0120 du 20 janvier 2012

- Par courrier reçu le 20 janvier 2012, le Groupe NATRACEUTICAL a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 janvier 2012, le seuil de 5% des droits de vote de la Société et détenir 1 595 002 actions NATUREX (dont 987 308 actions de préférence sans droits de vote), représentant 607 694 droits de vote, soit 20,70% du capital et 8,77% des droits de vote de la Société.

Ces franchissements de seuil résultent de la conversion de 400 000 actions de préférence NATUREX, détenues par NATRACEUTICAL, en actions ordinaires.

II.6 Actions propres

Descriptif du programme de rachat d'actions approuvé lors de l'Assemblée générale du 27 juin 2011

L'Assemblée Générale du 27 juin 2011 a autorisé la Société, dans sa 8^{ème} résolution ordinaire, à procéder à des achats et ventes d'actions propres dans les limites suivantes :

- Part maximale du capital autorisé : 10% du nombre d'actions composant le capital social, soit à titre indicatif au 27 juin 2011, un nombre maximum de 641 093 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme ;
- Montant maximal consacré au programme : 35 260 115 ;
- Prix maximal d'achat par action : 55,00 €.

En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Les objectifs du programme de rachat d'actions par la Société, tels qu'autorisés par l'Assemblée générale du 27 juin 2011 sont les suivants :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action NATUREX par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;

- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée générale des actionnaires dans la neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

L'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Cette autorisation a été donnée pour 18 mois à compter de l'Assemblée générale réunie le 27 juin 2011. Elle met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 30 juin 2010.

Lors du précédent programme de rachat, la Société n'a pas utilisé de produits dérivés et ne détient à ce jour aucune position ouverte sur produits dérivés. La Société n'a également pas fait usage de son autorisation d'annuler les actions détenues.

A la date de dépôt du présent document, la Société n'a pas fait usage de cette autorisation.

Il sera proposé lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, de renouveler cette autorisation afin d'une part de bénéficier d'un nouveau délai de 18 mois, et d'autre part afin d'actualiser le prix maximal d'achat par action et de tenir compte de l'évolution du titre NATUREX.

Bilan du contrat de liquidité

Le mandat d'exécution du programme de rachat d'actions a été confié depuis juin 2009, à la société NATIXIS qui intervient en qualité de prestataire de services d'investissement (PSI) afin de réaliser des achats de titres au nom et pour le compte de la Société, dans le respect des articles 5 et 6 du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, et conformément à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

La Société effectue auprès de l'AMF les déclarations mensuelles relatives aux achats et ventes de titres dans le cadre du contrat de liquidité, procède à la diffusion des bilans semestriels du contrat de liquidité et les publie sur son site internet.

Au titre du contrat de liquidité confié par la société NATUREX à NATIXIS, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2011 :

- 4 660 actions NATUREX
- 145 664,01 euros

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 923 actions NATUREX
- 277 801,85 euros

4. EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

En date du 16 février 2012, la Société a procédé à un apport complémentaire d'un montant de 300 000 euros au contrat de liquidité.

En effet, la qualité des résultats de NATUREX ces dernières années, les augmentations de capital successives et la politique de croissance externe du Groupe ont eu un impact très significatif sur la liquidité naturelle du titre.

Par ailleurs, la présence au capital d'investisseurs ayant une gestion active de leur participation a fortement multiplié le volume d'échanges sur le marché du titre depuis 18 mois.

Dans ce contexte, l'évaluation du dispositif de liquidité réalisée par NATIXIS a montré un besoin d'augmentation des fonds à disposition afin de réduire la volatilité du titre NATUREX tout en lui assurant une liquidité optimale.

III. Capital potentiel

III.1 Attribution d'options de souscription d'actions

L'Assemblée générale mixte du 27 juin 2011 a autorisé le Conseil d'administration, en application des articles L. 225-177 à L. 255-185 du Code de Commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou des options d'achat d'actions existantes de la Société, au bénéfice des membres du personnel salarié, ou de certains d'entre eux, et/ou des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 du Code de Commerce, de la Société ou de sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

L'Assemblée générale a décidé que le nombre total des options qui seront ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 3% du capital de la Société existant au jour de la première attribution.

Le prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat des actions existantes sera déterminé par le conseil d'administration, le jour de l'attribution des options, et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur.

L'Assemblée générale mixte du 27 juin 2011 a pris acte qu'aucune option ne pourra être consentie (i) dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés et annuels sont rendus publics, (ii) dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique, et (iii) moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois à compter du 27 juin 2011.

A la date de dépôt du présent document, la Société n'a pas fait usage de cette nouvelle autorisation.

Sur l'exercice 2011, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation précédemment donnée par l'Assemblée générale mixte du 30 juin 2010, a attribué au cours de sa séance du 15 avril 2011, un total de 57 094 options de souscription d'actions au profit de salariées et/ou mandataires sociaux de la Société ou du Groupe.

Les principales caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

- Prix d'exercice : moyenne des cours d'ouverture cotés lors des vingt séances de Bourse précédant l'attribution, soit 45,33 euros au 15 avril 2011 ;
- Durée de validité : cinq ans à compter de la date d'attribution des options, soit jusqu'au 15 avril 2016 ;
- Période d'exercice : à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 15 avril 2014 ;
- Période d'indisponibilité fiscale de quatre ans ;
- Annulation de plein droit en cas de rupture du contrat de travail ou du mandat social, sauf décès ou départ à la retraite.

4. EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

A la date de dépôt du présent document, compte tenu des options devenues caduques sur les différents plans en vigueur, la dilution maximale résultant des différents plans de souscription d'actions serait de 2,57%.

Il sera proposé lors de l'Assemblée générale du 8 juin 2012, appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011, de renouveler cette autorisation afin de disposer d'un nouveau délai de 38 mois.

► Historique des attributions d'options de souscriptions d'actions

La situation des plans d'options de souscription d'actions en vigueur à la date de dépôt du présent document, mis en œuvre par le Conseil d'Administration suite aux décisions prises lors des Assemblées Générales des 28 juin 2004, 14 juin 2006, 30 juin 2007, 30 juin 2008, 30 juin 2009 et 30 juin 2010, est la suivante :

	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14
Date d'attribution par le Conseil d'administration	23/03/2006	27/03/2007	25/03/2008	13/03/2009	26/04/2010	15/04/2011
Date de l'AG autorisant les attributions	28/06/2004	14/06/2006	30/06/2007	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2010
Prix d'exercice (€)	45,15	49,65	27,54	24,00	30,12	45,33
Point de départ de la période d'exercice	23/03/2009	27/03/2010	25/03/2011	13/03/2012	26/04/2013	15/04/2014
Date d'expiration	23/03/2011	27/03/2012	25/03/2013	13/03/2014	26/04/2015	15/04/2016
Nombre total d'options attribuées	39 196	23 929	47 362	53 650	52 150	57 094
<i>dont 10 premiers attributaires</i>	<i>4 495</i>	<i>4 560</i>	<i>5 600</i>	<i>10 500</i>	<i>12 200</i>	<i>12 000</i>
<i>dont mandataires sociaux</i>	<i>30 500</i>	<i>13 000</i>	<i>33 000</i>	<i>33 000</i>	<i>26 000</i>	<i>26 000</i>
<i>Jacques DIKANSKY</i>	<i>25 000</i>	<i>10 000</i>	<i>25 000</i>	<i>25 000</i>	<i>18 000</i>	<i>18 000</i>
<i>Thierry LAMBERT</i>	<i>3 000</i>	<i>1 500</i>	<i>4 500</i>	<i>4 500</i>	<i>4 500</i>	<i>4 500</i>
<i>Stéphane DUCROUX</i>	<i>2 500</i>	<i>1 500</i>	<i>3 500</i>	<i>3 500</i>	<i>3 500</i>	<i>3 500</i>
Nombre total de bénéficiaires	35	48	59	64	78	195
<i>dont mandataires sociaux</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>3</i>
Nombre d'options caduques	39 196	18 433	4 610	2 942	3 274	1 092
Nombre d'options souscrites	-	5 496	-	-	-	-
<i>dont mandataires sociaux</i>	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options restant à souscrire	0	0	42 752	50 708	48 876	56 002

Les plans 1 à 8, arrivés à échéance, sont totalement caducs et ne figurent donc plus sur ce tableau récapitulatif.

Le plan n°9 est arrivé à échéance le 23 mars 2011, il est par conséquent totalement caduc à la clôture de l'exercice 2011.

Le plan n°10 est arrivé à échéance le 27 mars 2012, il est par conséquent totalement caduc à la date de publication du présent document.

4. EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

► Options consenties aux mandataires sociaux et aux dix premiers salariés non mandataires sociaux sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites	Prix (EUR)	Plan	Date d'échéance
--	--	------------	------	-----------------

Options consenties sur la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011 aux mandataires sociaux par l'émetteur et par toute société du groupe	26 000	45,33	14	15/04/2016
--	--------	-------	----	------------

Options levées sur la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011 par les mandataires sociaux de l'émetteur et de toute société du groupe		Néant		
--	--	-------	--	--

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites	Prix moyen pondéré (EUR)	Plan	Date d'échéance
--	--	--------------------------	------	-----------------

Options consenties, sur la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	12 000	45,33	14	15/04/2016
---	--------	-------	----	------------

Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées, sur la période du 1 ^{er} au 31 décembre 2011, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé		Néant		
---	--	-------	--	--

Le Conseil d'administration de NATUREX a constaté en date du 29 mars 2012, une levée d'options de souscription d'actions correspondant au plan n°8 attribué par le Conseil d'administration du 27 mars 2007 dont l'échéance était au 27 mars 2012 :

- 5 496 options ont été exercées par 22 bénéficiaires salariés, donnant lieu à la création de 5 496 actions ordinaires nouvelles, dont 3 360 attribuées aux dix premiers salariés non mandataires sociaux ;
- Les mandataires sociaux dirigeants n'ont pas exercé leurs options dans le cadre de ce plan.

Compte tenu de l'échéance du plan en date du 27 mars 2012, les options non souscrites sont caduques.

III.2 Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale mixte du 27 juin 2011 a autorisé le Conseil d'administration, en application des articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de Commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, au bénéfice des membres du personnel salarié, ou de certains d'entre eux, et/ou des mandataires sociaux, de la Société ou de sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-1 et L.225-197-2 du Code de Commerce.

L'Assemblée générale a décidé que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra dépasser 3% du capital de la Société existant au jour de la première attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans. Les bénéficiaires devront conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil d'administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

L'Assemblée générale autorise toutefois le Conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservations pour les actions en cause.

Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois à compter du 27 juin 2011.

La Société n'a pas fait usage de cette autorisation sur l'exercice 2011.

A la date de dépôt du présent document, aucune attribution gratuite d'actions n'a été décidée par le Conseil d'administration de la Société.

Il sera proposé lors de l'Assemblée générale du 8 juin 2012, appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011, de renouveler cette autorisation afin de disposer d'un nouveau délai de 38 mois.

IV. Carnet de l'actionnaire

NATUREX est coté depuis octobre 1996 sur NYSE Euronext à Paris, compartiment B



Nombre de titres composant le capital : 7 711 076

- ▶ 6 953 768 actions ordinaires (ISIN FR0000054694)
- ▶ 757 308 actions de préférence (ISIN FR0010833251)

NATUREX fait partie des indices CAC Small, Gaïa Index.

NATUREX est éligible au SRD « long-seulement ».

En décembre 2011, NATUREX a mis en place un programme d'American Depositary Receipt (ADR) sponsorisé de niveau I. Les ADR de NATUREX se négocient de gré à gré aux Etats-Unis sous le symbole NTUXY.

MNEMO : NRX - Reuters : NATU.PA - Bloomberg : NRX:FP - DR Symbol: NTUXY

▶ Gestion des titres

La gestion des titres inscrits en nominatif pur est assurée par l'établissement :

SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICE

Service Nominatif Clientèle Emetteurs

B.P. 81236

44312 NANTES CEDEX 3

▶ Gestion du contrat de liquidité

La gestion du contrat de liquidité est assurée par NATIXIS Corporate Broking.

▶ Suivi analystes

ARROWHEAD, BERENBERG BANK, CM-CIC SECURITIES, ID Midcaps, KEPLER CAPITAL MARKET, NATIXIS, PORTZAMPARC, SOCIETE GENERALE.

4. EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

► Calendrier de communication financière 2012

Informations financières	
Chiffre d'affaires Q1 2012	26 avril 2012
Résultats Q1 2012	29 mai 2012
Chiffre d'affaires 1er semestre 2012	25 juillet 2012
Résultats 1er semestre 2012	30 août 2012
Chiffre d'affaires Q3 2012	5 novembre 2012
Résultats Q3 2012	29 novembre 2012
Chiffre d'affaires annuel 2012	24 janvier 2013
Résultats annuels 2012	27 mars 2013

Diffusion des communiqués à la clôture de la Bourse

► Information auprès des actionnaires individuels et investisseurs institutionnels

Depuis son introduction en Bourse, NATUREX entretient avec ses actionnaires, tant individuels qu'institutionnels, une relation de confiance fondée sur le dialogue et la transparence.

NATUREX s'est engagé à informer ses actionnaires sur son activité, sa stratégie et ses perspectives de développement de manière directe, précise et dans la durée.

A cette fin, NATUREX met à la disposition du public l'ensemble des informations financières publiées (communiqués de presse, document de référence, présentations financières...) par le biais de son site internet www.naturex.com, accessible en version française et anglaise :

Le document de référence

Disponible à la fois en français et en anglais, ce document est téléchargeable depuis le site internet de NATUREX et disponible en version imprimée, sans frais sur simple demande auprès de la Société.

La Lettre aux Actionnaires

Editée deux fois par an, elle est disponible sur le site internet et adressée aux actionnaires identifiés par NATUREX.

Soucieux de nouer un dialogue permanent avec ses actionnaires individuels et institutionnels, NATUREX participe tout au long de l'année à de nombreuses manifestations ou rencontres :

Réunions d'information et visites de sites

Deux réunions SFAF sont organisées chaque année à l'occasion de la présentation des résultats annuels et semestriels à la communauté financière (investisseurs, analystes, presse financière).

NATUREX organise également des visites de sites industriels en France sur son site d'Avignon et en Europe.

Rencontres investisseurs

NATUREX participe à de nombreuses rencontres investisseurs sous forme de one to one, conférences ou road-shows, en France et à l'étranger (Londres, Francfort, Bruxelles, Genève).

Le Salon Actionaria

Evènement incontournable de l'année, NATUREX participe au Salon Actionaria de Paris depuis sa création. Cette manifestation est l'occasion de rencontrer les actionnaires individuels et de dialoguer directement avec eux.

► Evolution de la valeur

	Cours (en €)			Volumes (en nombre de titres)		Capitaux (en millions d'€)
	Moyen (clôture)	Le + haut	Le + bas	Par mois	Par séance de cotation	Total mensuel
Exercice 2008	27,33	37,49	20,15	87 728	4 087	2,38
Exercice 2009	25,54	32,10	18,60	87 895	4 185	2,31
Exercice 2010	33,21	45,00	31,26	118 373	4 967	3,83
Janvier 2011	41,20	43,13	39,46	147 664	7 032	6,32
Février 2011	40,80	42,12	37,32	109 848	5 492	4,62
Mars 2011	41,02	42,90	34,46	301 525	13 110	12,80
Avril 2011	48,15	52,14	43,26	394 607	20 769	19,11
Mai 2011	51,41	57,67	48,71	324 250	14 739	17,42
Juin 2011	54,56	58,51	50,91	236 774	10 762	13,40
Juillet 2011	54,69	61,56	50,17	242 748	11 559	13,83
Août 2011	48,78	53,32	40,74	360 821	15 688	17,76
Septembre 2011	49,80	53,32	46,53	158 012	7 182	8,17
Octobre 2011	50,91	55,62	43,59	204 378	9 732	10,24
Novembre 2011	51,28	55,0	46,09	194 446	8 838	10,01
Décembre 2011	48,21	51,90	46,20	226 040	10 764	10,86
Exercice 2011	48,43	61,56	37,32	241 759	11 306	12,04
Janvier 2012	48,18	51,86	46,65	207 467	9 430	9,95
Février 2012	49,65	50,69	48,32	180 621	8 601	8,96
Mars 2012	51,68	54,50	49,27	140 319	6 378	7,28

Source : NYSE Euronext Paris (Informations mensuelles, Extrêmes et moyennes de la période)

Au cours de l'exercice 2011, le volume moyen mensuel de titres échangés s'est élevé à 11 306 titres générant 12,04 millions d'euros de capitaux sur la période, et le cours moyen de clôture s'est élevé à 48,43 euros par action.

Au 31 décembre 2011, le cours de clôture de l'action NATUREX était de 51,90 euros pour 5 840 titres échangés. La capitalisation boursière s'élevait à 400 millions d'euros.

5. ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2011

ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2011

Une année dynamique, riche en évènements

I. Commentaires sur les comptes consolidés 2011

I.1 Faits marquants

L'exercice 2011 aura été marqué par la poursuite du dynamisme enregistré sur l'exercice précédent, sous les effets conjugués d'une structure renforcée, d'une gamme de produits enrichie et de synergies commerciales qui ont bénéficié aux trois marchés (Food & Beverage, Nutrition & Health et Personal Care) et à toutes les zones géographiques, avec notamment une accélération de la croissance des pays émergents.

Parallèlement, le succès de l'augmentation de capital lancée le 4 octobre 2011 a permis de lever 48,8 millions d'euros avec pour objectif principal de contribuer au financement d'un nouveau cycle de croissance externe, dans le cadre de sa stratégie basée à la fois sur une croissance organique soutenue et une croissance externe porteuse de synergies.

Une augmentation de capitale fortement suivie

Le 4 octobre 2011, NATUREX a lancé une augmentation de capitale par attribution gratuite à ses actionnaires de bons de souscription d'actions (BSA). Chaque action donnant droit à un BSA selon la parité de 5BSA pour une action nouvelle pour un prix de souscription de 38 euros.

Cette opération a été fortement suivie par l'ensemble des actionnaires de la Société (95% des BSA ont été exercés, le solde des BSA non exercés a fait l'objet d'un placement par les chefs de file et teneurs de livre associés auprès d'investisseurs) et a permis de lever 48,8 millions d'euros et de créer 1 283 840 actions ordinaires nouvelles.

Le principal objet de cette levée de fonds était de contribuer au financement de projets de croissance externe et le succès de cette opération réalisée dans un contexte de marché difficile, a confirmé l'intérêt et la confiance des actionnaires envers NATUREX et sa stratégie de développement.

Une première acquisition finalisée fin octobre 2011 : BURGUNDY

La première opération de croissance externe est intervenue dans le mois de l'augmentation de capital, fin octobre 2011. NATUREX a annoncé l'acquisition de BURGUNDY, une société française spécialisée dans la production et la commercialisation d'extraits végétaux pour les industries nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique.

Le paiement de cette acquisition a été réalisé en numéraire sur une valorisation de l'entreprise correspondant à un multiple égal à 1,2 fois le chiffre d'affaires (14 millions d'euros sur les douze derniers mois).

BURGUNDY a été consolidée dans les comptes du Groupe NATUREX à compter du 1^{er} octobre 2011.

Cette acquisition a permis à NATUREX de s'enrichir de deux sites industriels pharmaceutiques de qualité et disposant de capacités importantes d'extraction, de purification et de séchage.

Egalement, NATUREX va pouvoir bénéficier d'un savoir-faire additionnel sur certains principes actifs purifiés et d'extraits titrés (pépins de raisin, réglisse), ainsi que d'une offre enrichie pour une accélération des ventes sur les marchés pharmaceutique et cosmétique.

Renforcement des positions internationales

Fort d'un positionnement industriel et commercial renforcé sur l'exercice 2010 suite à l'intégration de la Division Ingrédients de Natraceutical, NATUREX a poursuivi au cours de l'exercice 2011, le développement de son réseau commercial avec l'ouverture de quatre bureaux commerciaux en Corée, au Japon, au Canada et au Mexique.

Au 31 décembre 2011, NATUREX est présent sur les cinq continents au travers un réseau commercial parfaitement intégré dans 18 pays (France, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Belgique, Allemagne, Russie, E.A.U, Thaïlande, Singapour, Japon, Chine, Corée, Australie, Etats-Unis, Canada, Brésil, Mexique).

Dans le même temps, l'acquisition de BURGUNDY a permis à NATUREX de se doter de deux nouveaux sites industriels pharmaceutiques, en France et en Espagne.

Cette présence géographique élargie présente des atouts stratégiques majeurs et permet :

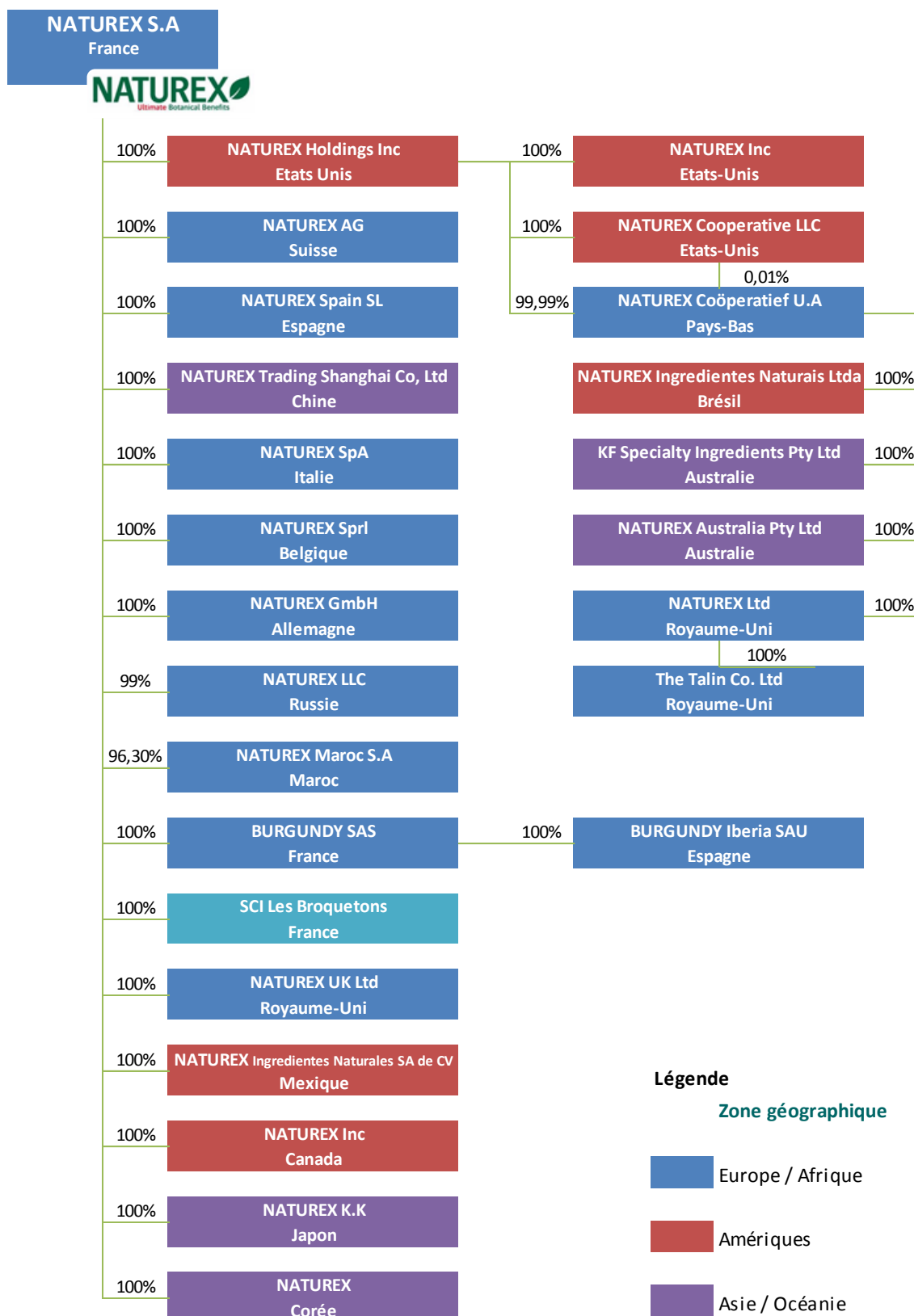
- de gagner en taille et en visibilité ;
- de renforcer les relations avec les clients de NATUREX à travers le monde ;
- de constituer des relais commerciaux à proximité des principaux sites de production ;
- de pénétrer certains marchés grâce à une présence locale.

► Une implantation mondiale équilibrée, à la fois dans les pays développés et les pays émergents



5. ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2011

► Structure juridique au 31 décembre 2011



I.2 Analyse du chiffre d'affaires

Une excellente année de croissance en 2011

+12,3% de croissance organique à périmètre et devises constants

K€ IFRS Données non auditées	Exercice 2011	Exercice 2010	Var. %	Var. % à devises constantes
1 ^{er} trimestre	64 021	51 611	+24,0%	+17,5%
2 ^{ème} trimestre	63 904	60 478	+5,7%	+9,3%
3 ^{ème} trimestre	63 226	58 472	+8,1%	+12,0%
4 ^{ème} trimestre (<i>hors BURGUNDY</i>)	59 718	55 746	+7,1%	+11,1%
Chiffre d'affaires annuel Périmètre constant	250 869	226 307	+10,9%	+12,3%
<i>Intégration de BURGUNDY</i>	2 700	-	-	
4 ^{ème} trimestre (<i>nouveau périmètre</i>)	62 418	55 746	+12,0%	
Chiffre d'affaires annuel Nouveau périmètre	253 568	226 307	+12,0%	

L'année 2011 a été une nouvelle année de forte croissance pour NATUREX, qui a enregistré des niveaux d'activité excellents sur l'ensemble de ses marchés et dans toutes les zones géographiques où le Groupe est implanté.

En octobre 2011, NATUREX a procédé à l'acquisition de la société BURGUNDY, spécialisée dans la production et la commercialisation d'extraits végétaux pour les industries nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique, dont les ventes ont été consolidées à partir du 1^{er} octobre 2011.

Ainsi, le chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2011 s'élève à 253,6 millions d'euros, en progression de 12,0%. A périmètre et taux de change constants, la croissance des ventes est de 12,3%, conformément à l'objectif annuel de croissance annoncé.

L'activité du 4^{ème} trimestre 2011 s'est inscrite dans la même dynamique de croissance que les trimestres précédents et l'intégration des activités de BURGUNDY au sein de NATUREX a généré un chiffre d'affaires additionnel de 2,7 millions d'euros. Le chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2011 s'élève ainsi à 62,4 millions d'euros, en hausse de 12,0%.

5. ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2011

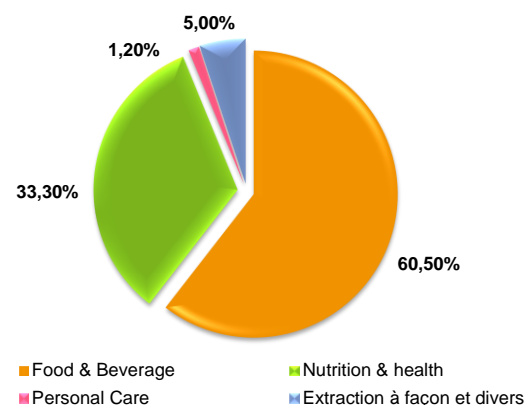
Croissance vive des trois marchés autour d'une offre produits élargie

K€	Exercice 2011*	Exercice 2010	Var.
IFRS Données non auditées			%
Food & Beverage	153 412	137 108	+11,9%
Nutrition & Health	84 496	75 523	+11,9%
Personal Care	3 008	2 709	+11,0%
Divers et extraction à façon	12 652	10 967	+15,4%

* Nouveau périmètre : Intégration du chiffre d'affaires de BURGUNDY sur le 4^{ème} trimestre 2011

La croissance a été bonne sur les différents marchés, l'intégration des activités de BURGUNDY ayant permis de compléter l'offre dans les domaines Nutrition & Health et Personal Care.

- L'activité Food & Beverage réalise un chiffre d'affaires de 153,4 millions d'euros, en hausse de 11,9% ;
- L'activité Nutrition & Health, progresse de 11,9%, pour un chiffre d'affaires de 84,5 millions d'euros, et prend en compte 2,3 million d'euros issu de l'activité nutraceutique de BURGUNDY ;
- L'activité Personal Care enregistre un chiffre d'affaires de 3,0 millions d'euros, en hausse de 11,0% et prend en compte 0,4 million d'euros de ventes réalisées par BURGUNDY.



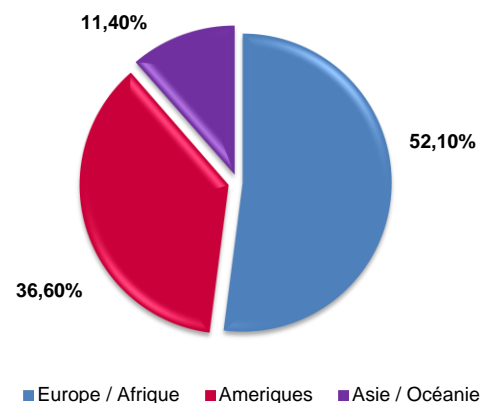
Dynamisme de l'ensemble des zones géographiques

K€	Exercice 2011*	Exercice 2010	Var.
IFRS Données non auditées			%
Europe / Afrique	132 013	117 718	+12,1%
Amériques	92 708	84 107	+10,2%
Asie / Océanie	28 847	24 482	+17,8%

* Nouveau périmètre : Intégration du chiffre d'affaires de BURGUNDY sur le 4^{ème} trimestre 2011

Avec une couverture commerciale élargie à 18 implantations, dont trois ouvertures de bureaux commerciaux sur l'exercice, NATUREX a non seulement renforcé ses positions au niveau mondial, mais a également créé de véritables relais de proximité auprès d'une clientèle locale et régionale, lui permettant de capter la croissance à la fois des marchés matures et des pays émergents :

- La zone Europe/Afrique a enregistré une croissance de 12,1% sur la période, confirmant la solidité du marché européen malgré le contexte macro-économique difficile ;
- La zone Amériques poursuit sa progression, soutenue par le dynamisme des ventes en Amérique du Nord et l'accélération des ventes en Amérique Latine, particulièrement au Brésil ;
- La Zone Asie/Océanie enregistre de belles performances, portée par la



forte croissance des ventes en Asie, et une activité bien orientée en Australie sur les deux derniers trimestres de l'exercice.

Les marchés émergents d'Europe de l'Est, d'Asie, d'Amérique Latine, d'Afrique et du Moyen Orient qui ont représenté 14% des ventes du Groupe sur l'exercice 2011 contre moins de 10% un an auparavant, offrent des perspectives de développement très prometteuses.

I.3 Analyse des résultats consolidés

Compte de résultat

En M€ IFRS	Exercice 2011	Exercice 2010	Variation %
Chiffre d'affaires	253,6	226,3	+12,0%
Marge brute	148,6	132,1	+12,5%
<i>% marge brute</i>	58,6%	58,4%	
Résultat opérationnel courant	30,1	27,3	+10,4%
<i>% marge opérationnelle courante</i>	11,9%	12,1%	
Autres charges opérationnelles	(1,6)	-	-
Autres produits opérationnels	-	-	-
Résultat opérationnel	28,5	27,3	+4,6%
<i>% marge opérationnelle</i>	11,3%	12,1%	
Coût de l'endettement financier net	(4,8)	(5,6)	-13,7%
Autres produits et charges financiers	0,2	(0,7)	
Résultat avant impôt	23,9	21,1	+13,4%
Charge d'impôt	(8,3)	(6,2)	+32,4%
Résultat net, part du Groupe	15,6	14,8	+5,5%
<i>% rentabilité nette</i>	6,2%	6,5%	

La forte dynamique des ventes enregistrée sur l'année 2010 s'est poursuivie sur l'exercice 2011, sous les effets conjugués d'une gamme de produits enrichie et de synergies commerciales ainsi que l'intégration sur le 4^{ème} trimestre 2011, le chiffre d'affaires de l'activité de la société BURGUNDY. Les deux principales activités, Food & Beverage et Nutrition & Health, ont fortement contribué à la croissance ; sur le plan géographique, tandis que les marchés matures d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord ont confirmé leur solidité, les marchés émergents ont fait preuve d'un excellent dynamisme.

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé sur l'exercice 2011 s'élève à 253,6 millions d'euros, en progression de 12,0%. A périmètre et taux de change constants, la croissance des ventes est de 12,3%, conformément à l'objectif annuel de croissance annoncé.

NATUREX a bénéficié sur la période de leviers opérationnels favorables malgré des dépenses engagées dans le but de renforcer sa structure commerciale et des coûts liés à l'intégration de BURGUNDY au sein du périmètre du Groupe (forte réduction des frais de structure pour stopper les pertes et achèvement de l'extension industrielle du site de Reysouze en France)

5. ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2011

La marge brute consolidée suit l'évolution du chiffre d'affaires et s'élève à 148,6 millions d'euros, en hausse 12,5% comparée à l'exercice précédent.

Elle illustre l'évolution du mix produits vers des solutions de plus en plus techniques à forte valeur ajoutée, malgré l'impact négatif de la forte appréciation du Franc Suisse sur le 3^{ème} trimestre 2011 (une partie de l'approvisionnement en matières premières pour les sites de production en Suisse spécialisés dans les poudres de fruits et légumes et les pectines de pommes et citrus, est réalisée localement). Le taux de marge brute s'améliore de 0,2 point à 58,6% du chiffre d'affaires contre 58,4% en 2010.

Le résultat opérationnel courant, en ligne avec la croissance de l'activité, s'est élevé à 30,1 millions d'euros contre 27,3 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Il prend en compte une hausse de 10,5% des charges externes liée à la croissance organique de l'activité et notamment les coûts de développement des bureaux commerciaux (Japon, Corée, Mexique, Canada) créés sur l'exercice afin de renforcer la structure commerciale du Groupe et qui n'ont pas encore pleinement contribué aux résultats, ainsi que les coûts liés à l'intégration de BURGUNDY sur le 4^{ème} trimestre de l'exercice.

Il est précisé que la majeure partie des frais de développement ne répond pas aux critères d'immobilisations visés par la norme IAS 38, notamment en matière de débouchés commerciaux. Ces frais ont donc été inscrits en charge pour un montant de 4,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2011.

Les charges de personnel sont en hausse de 13,7% par rapport à l'exercice 2010 compte tenu du renforcement de la structure commerciale à l'international. Elles ont cependant été bien maîtrisées (19,4% du chiffre d'affaires contre 19,1% en 2010), malgré la forte hausse du Franc suisse par rapport aux autres devises sur le 3^{ème} trimestre 2011, qui a particulièrement sur les charges de personnel et autres coûts de production des deux sites industriels localisés en Suisse.

La marge opérationnelle courante sur l'exercice 2011 a ainsi représenté 11,9% du chiffre d'affaires contre 12,1% un an plus tôt malgré l'intégration de BURGUNDY sur le 4^{ème} trimestre.

Le résultat opérationnel consolidé de l'exercice 2011 s'est établi à 28,5 millions d'euros et intègre 1,6 million d'euros de charges opérationnelles non courantes principalement liées à :

- l'enregistrement en charge des frais d'acquisition pour 0,6 million d'euros compte tenu de l'application de la norme IFRS 3 révisée ;
- des frais de restructuration pour 0,5 million d'euros ;
- la réévaluation des avantages versés au personnel suisse (engagements de retraite) dans le cadre de la norme IAS 19, pour 0,5 million d'euros sans incidence sur la trésorerie du Groupe.

Après prise en compte de ces charges non récurrentes, la marge opérationnelle ressort à 11,3% du chiffre d'affaires.

L'EBITDA¹ à 39,7 millions d'euros contre 36,9 millions d'euros en 2010.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 4,8 millions d'euros, contre 5,6 millions d'euros à l'exercice précédent. Il intègre principalement les intérêts et charges issus des lignes de financement pour 5,3 millions d'euros contre 5,7 millions d'euros en 2010, et des produits financiers pour 0,5 million d'euros contre 0,2 million d'euros un an plus tôt.

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à 0,2 million d'euros contre 0,7 million d'euros en 2010, et concernent des gains de change enregistrés sur la période pour 6,1 millions d'euros et des pertes de change pour 6,0 millions d'euros.

Le résultat net, part du Groupe est en hausse de 5,5% et s'élève à 15,6 millions d'euros, après prise en compte d'une charge d'impôt de 8,3 millions d'euros. Sur l'exercice 2010, le résultat net consolidé s'élevait à 14,8 millions d'euros après une charge d'impôt de 6,2 millions d'euros.

La rentabilité nette représente ainsi 6,2% du chiffre d'affaires contre 6,5% un an auparavant.

Le résultat net par action pour l'exercice 2011 est de 2,3192 euros contre 2,3232 euros pour l'exercice 2010.

¹ EBITDA : Earning Before Tax Depreciation and Amortization / Résultat opérationnel retraité des provisions et des amortissements

I.4 Analyse du bilan

Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2011 s'élève à 426,2 millions d'euros contre 358,1 millions d'euros au 31 décembre 2010.

ACTIF

En M€ - IFRS	31/12/2011	31/12/2010
Actifs non courants	209,9	189,4
Goodwill	93,5	83,9
Autres Immobilisations incorporelles	9,3	6,3
Immobilisations corporelles	103,2	92,3
Actifs financiers	1,2	0,7
Instruments dérivés non courants	0,3	0,5
Impôts différés actifs	2,5	5,7
Actifs courants	216,3	168,7
Stocks	115,2	98,2
Instruments dérivés courants	1,2	0,3
Créances d'impôts exigibles	0,7	3,1
Clients et autres débiteurs	61,6	49,6
Trésorerie et équivalent de trésorerie	37,7	17,5
TOTAL ACTIF	426,2	358,1

► Actifs non courants

Les actifs non courants s'élèvent à 209,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 189,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 et incluent principalement :

- Le goodwill, qui s'élève à 93,5 millions d'euros contre 83,9 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests annuels de dépréciation et comptabilisés à leur coût, déduction faite du cumul des dépréciations.

Des tests de perte de valeur ont été réalisés au 31 décembre 2011, les hypothèses retenues et les taux appliqués aux zones concernées figurent dans la note 7 des états financiers consolidés et annexes.

La variation du goodwill sur la période résulte principalement de l'acquisition de la société BURGUNDY, pour 7,7 millions d'euros, et des taux de conversion différents appliqués au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.

Le goodwill au 31 décembre 2011 se répartit de la manière suivante :

- 39,6 millions d'euros pour la zone Amériques après prise en compte de 1,1 million d'euros d'écarts de conversion positifs ;

5. ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2011

- 51,2 millions d'euros pour la zone Europe-Afrique-Russie intégrant 7,7 millions d'euros d'acquisition de la société BURGUNDY et 0,8 million d'euros d'écarts de conversion positifs ;
 - 2,7 millions d'euros pour la zone Asie dont 0,1 million d'euros d'écarts de conversion positif.
- Les autres immobilisations incorporelles nettes, qui s'élèvent à 9,3 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 6,3 millions d'euros au 31 décembre 2010.
- Les autres immobilisations incorporelles brutes s'élèvent à 14,0 millions d'euros au 31 décembre 2011 dont 0,1 million d'euros d'écarts de conversion, contre 9,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 dont 0,2 million d'euros d'écarts de conversion, et prennent en compte principalement :
- les rachats de portefeuilles clients auprès d'agents distributeurs pour 0,5 million d'euros d'acquisitions ;
 - des acquisitions de logiciels et de marques pour 1,3 million d'euros et 0,2 million d'euros d'entrée dans le périmètre ;
 - des frais de développement capitalisés pour 2,3 millions d'euros correspondants notamment à des investissements en Recherche & Développement (projet italien - ASMF et espagnol - SENIFOOD décrits en note 20 des annexes aux états financiers consolidés) ;
 - des acquisitions d'immobilisations en cours pour 0,5 million d'euros.
- Les immobilisations corporelles nettes, qui s'élèvent à 103,2 millions d'euros contre 92,3 millions d'euros au 31 décembre 2010. Les valeurs brutes des immobilisations corporelles s'élèvent à 164,1 millions d'euros contre 138,4 millions d'euros au 31 décembre 2010.
- La progression de 10,9 millions d'euros des valeurs brutes de ces immobilisations correspond principalement à des investissements réalisés sur les sites industriels du Groupe (outils de production et matériel des laboratoires de R&D) pour 15,7 millions d'euros d'acquisitions, 8,5 millions d'euros relatifs à l'entrée dans le périmètre du Groupe des actifs immobilisés de la société BURGUNDY, et des écarts de conversion positifs à hauteur de 2,1 millions d'euros.
- Les actifs financiers nets, qui s'élèvent à 2,4 millions d'euros contre 0,7 million d'euros au 31 décembre 2010 et correspondent à des titres de participation pour 1,5 million d'euros ainsi qu'à des dépôts et cautionnements pour 0,8 million d'euros.
- 0,3 million d'euros d'instruments dérivés non courants contre 0,5 million d'euros au 31 décembre 2010. Le calcul de la juste valeur des actifs et passifs financiers figure dans la note 9 des états financiers consolidés et annexes.
- 2,5 millions d'euros d'impôts différés actifs contre 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2010.

▶ Actifs courants

Les actifs courants représentent 216,3 millions d'euros contre 168,7 millions d'euros au 31 décembre 2010, et comprennent :

- Les stocks nets, pour 115,2 millions d'euros contre 98,2 millions d'euros au 31 décembre 2010.
- Le stock brut s'élève à 118,1 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 101,0 millions d'euros au 31 décembre 2010. La progression de 17,1 millions d'euros des stocks bruts correspond pour 10,0 millions d'euros à une variation des stocks en ligne avec la croissance de l'activité, 5,0 millions d'euros de stocks appartenant à la société BURGUNDY, et 2,1 millions d'euros d'écarts de conversion positifs.
- La provision sur stock au 31 décembre 2011 s'élève à 2,9 millions d'euros contre 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2010.
- Les instruments dérivés courants pour 1,2 million d'euros contre 0,3 million d'euros au 31 décembre 2010.
- Les créances d'impôt exigibles, pour à 0,7 million d'euros contre 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2010.
- Les créances clients nettes, qui augmentent de 12,0 millions d'euros à 61,7 millions d'euros contre 49,6 millions d'euros au 31 décembre 2010.

5. ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2011

- La provision totale sur créances clients au 31 décembre 2011 s'élève à 1,9 million d'euros dont 1,6 million de provisions sur créances commerciales et 0,3 million d'euros de dépréciation de créances fiscales.
- Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie, qui s'élève à 37,7 millions d'euros contre 17,5 millions d'euros au 31 décembre 2010.

PASSIF

En M€ - IFRS	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux Propres	236,1	168,8
Passifs non courants	103,9	124,3
Dettes financières non courantes	87,3	108,4
Instruments dérivés non courants	2,3	2,5
Avantages du personnel	2,9	2,2
Impôts différés passifs	11,4	11,2
Passifs courants	86,2	65,0
Dettes financières courantes	17,6	9,9
Instruments dérivés courants	0,9	0,7
Provisions courantes	-	0,6
Dettes d'impôts exigibles	1,6	1,3
Fournisseurs et autres créditeurs	65,2	51,2
Concours bancaires	0,9	1,3
TOTAL PASSIF	426,2	358,1

► Capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2011 ressortent à 236,1 millions d'euros contre 168,8 millions d'euros au 31 décembre 2010 et correspondent principalement :

- au résultat net de la période pour 15,6 millions d'euros ;
- de la distribution de 0,6 million d'euros de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 mise en paiement le 30 septembre 2011 avec option de paiement en numéraire ou en actions ;
- de l'augmentation de capital par exercice de bons de souscriptions d'actions lancée le 4 octobre 2011 qui a donné lieu à la levée d'un montant brut de 48,8 millions d'euros et à la création de 1 283 840 actions nouvelles ;
- des variations des autres éléments du résultat global (dont la partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie nette d'impôt et les écarts de conversion).

5. ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2011

► Passifs non courants

- Les instruments dérivés passifs non courants s'élèvent à 2,3 millions d'euros contre 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2010. Le calcul de la juste valeur des actifs et passifs financiers figure dans la note 9 des états financiers consolidés et annexes.
- Le poste avantages du personnel ressort à 2,9 millions d'euros et concerne au 30 juin 2011 exclusivement des provisions pour avantages de personnel, contre 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2010.
- Les dettes financières brutes s'élèvent à 105,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 119,6 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Cette diminution est principalement liée à l'augmentation de capital initiée en octobre 2011 par exercice de bons de souscription en actions qui a permis au Groupe de lever 48,8 millions d'euros, permettant ainsi le remboursement d'une partie des emprunts relatifs au crédit structuré.

Il est rappelé qu'au 30 décembre 2009, le Groupe a mis en place un nouveau crédit structuré. La dette, initialement à taux variable, a été swappée pour partie à taux fixe en 2010.

Ainsi, au 31 décembre 2011, ces emprunts sont à taux fixe à hauteur de 60,7% (64,3 millions d'euros) et à taux variable à hauteur de 39,3% (41,6 millions d'euros).

Les instruments dérivés correspondants ont été souscrits à compter du 31 mars 2010 et sont détaillés dans les notes 5.5 et 9 des états financiers consolidés et annexes.

Les dettes financières brutes se présentent comme suit :

- des emprunts mis en place dans le cadre du crédit structuré pour 104,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 117,1 millions d'euros au 31 décembre 2010. Cette diminution s'explique par le remboursement de 25,4 millions d'euros, la souscription de nouvelles lignes pour 9,1 millions d'euros, 2,6 millions d'emprunts relatifs à la société BURGUNDY récupérés lors de l'entrée au périmètre du Groupe, et 0,8 million d'euros d'impact positif lié aux variations de devises.
- des emprunts liés à des contrats de location-financement pour un montant de 0,4 million d'euros contre 0,3 million d'euros au 31 décembre 2010 ;
- des dettes liées à des participations pour 0,3 million d'euros, contre 0,9 million d'euros au 31 décembre 2010 dont 5,2 millions d'euros issus de l'intégration de la société BURGUNDY au sein du Groupe et 5,8 millions d'euros de remboursements ;
- des concours bancaires pour 0,9 million d'euros contre 1,3 million d'euros au 31 décembre 2010, dont 1,1 million d'euros relatifs à la société BURGUNDY et 1,5 million d'euros de remboursements.

La répartition par échéance de la totalité des dettes financières brutes au 31 décembre 2011 se présente comme suit :

- Exigibilité à un an à hauteur de 17,5%, soit 18,5 millions d'euros ;
- Exigibilité entre 2 et 5 ans, à hauteur de 82,3%, soit 87,1 millions d'euros ;
- Exigibilité au-delà de 5 ans, à hauteur de 0,2%, soit 0,2 million d'euros.

Une partie de la dette initialement libellée en dollar fait l'objet d'une couverture de change à hauteur de 5,9 millions d'euros au 31 décembre 2011. La variation de juste valeur de cet instrument de couverture a dégagé une perte financière de 0,1 million d'euros.

Les dettes financières nettes totales (dettes financières courantes + dettes financières non courantes + concours bancaires nets de la trésorerie) s'élèvent à 68,2 millions d'euros, contre 102,1 millions.

Flux de trésorerie consolidés

En M€ - IFRS	31/12/2011	31/12/2010
Capacité d'autofinancement	42,1	33,4
Impôt versé	(4,5)	(6,3)
Variation du BFR	(11,9)	(10,1)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	25,6	17,1
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(25,9)	(15,7)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	20,9	4,2
Variation de trésorerie	20,6	5,6
<i>Trésorerie de clôture</i>	<i>36,7</i>	<i>16,2</i>
<i>Trésorerie d'ouverture</i>	<i>16,2</i>	<i>10,4</i>
<i>Effet des variations de change sur la trésorerie détenue</i>	<i>(0,1)</i>	<i>(0,2)</i>

L'activité opérationnelle génère 25,6 millions d'euros de flux net de trésorerie positif dont 11,9 millions d'euros de variation négative du besoin en fonds de roulement.

Les flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement représentent un besoin de 25,9 millions d'euros et prennent en compte notamment :

- 6,7 millions relatifs à l'acquisition de Burgundy, net de la trésorerie acquise ;
- 4,6 millions bruts d'investissements incorporels ;
- 14,4 millions d'euros bruts d'investissements corporels ;
- 0,4 million d'euros d'investissements financiers ;
- 0,1 million d'euros de cession d'immobilisations.

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement représentent une ressource de 20,9 millions d'euros et prennent en compte notamment :

- 47,6 millions d'euros de produits issus de l'émission d'action, principalement imputables à l'augmentation de capital par attribution de bons de souscription d'actions d'octobre 2011 ;
- 0,1 million d'euros de distribution de dividende aux actionnaires de NATUREX S.A ;
- 9,1 millions d'euros d'encaissements liés aux nouveaux emprunts ;
- 25,2 millions d'euros de remboursements d'emprunts ;
- 0,2 million d'euros de remboursement de dettes résultant de contrats de location-financement ;
- 5,8 millions d'euros de variation des autres passifs financiers ;
- 0,2 million d'euros de produits de cession d'actions propres ;
- 4,7 millions d'euros d'intérêts financiers versés.

Les variations de taux de change ont eu un effet négatif de 0,1 million d'euros sur la trésorerie contre un effet négatif de 0,2 million d'euros au 31 décembre 2010.

L'ensemble de ces flux explique la variation de trésorerie positive pour 20,6 millions d'euros en 2011, pour une trésorerie à l'actif du bilan de 37,7 millions d'euros.

5. ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2011

1.5 Politique de financement

Afin de financer son développement, NATUREX a signé une convention de crédit structuré en date du 30 décembre 2009, en remplacement d'un précédent crédit structuré datant de décembre 2008.

Cette convention de crédit a été amendée au cours de l'année 2011, de manière à ajouter une tranche d'autorisations à court terme supplémentaire. Cette tranche multidevises (EUR, USD, GBP) est d'un montant de 15 millions d'euros.

Le montant total du crédit structuré s'élève à 155 millions d'euros, réparti de la manière suivante :

- 100 millions d'euros de lignes de crédit amortissables ayant principalement servis au refinancement des crédits précédents ainsi qu'au financement de l'acquisition de la Division Ingrédients de Natraceutical ;
- Une tranche de 20 millions d'euros d'autorisations à court terme. Cette tranche n'est pas utilisée au 31 décembre 2011, contre une utilisation à hauteur de 16,3 millions d'euros au 31 décembre 2010 ;
- Une deuxième tranche de 15 millions d'euros d'autorisations à court terme. Cette tranche n'est pas utilisée au 31 décembre 2011 (tranche mise en place au cours de l'année 2011) ;
- Une tranche de 20 millions d'euros d'autorisations d'investissements (CAPEX). Cette tranche est utilisée à hauteur de 20,0 millions d'euros au 30 juin 2011, contre 11,0 millions d'euros au 31 décembre 2010.

La convention de crédit liant le Groupe aux prêteurs comporte une clause relative au respect de deux ratios bancaires qui doivent être évalués chaque semestre.

Ces ratios sont d'une part un ratio de Gearing défini par le rapport « dettes financières nettes / capitaux propres totaux », et d'autre part, un ratio de Leverage financier défini par le rapport « dettes financières nettes / EBITDA ».

Dans le cas où le Groupe ne respecterait pas les ratios contractualisés et où la majorité des prêteurs en ferait la demande, les prêteurs pourraient demander le remboursement de la dette correspondante.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2011.

Enfin, un nouvel amendement à la convention de crédit a été signé en Janvier 2012. Cet amendement a pour effets majeurs :

- La mise en place d'une nouvelle tranche d'autorisations d'investissements (CAPEX), d'un montant de 30 millions d'euro, tirable sur les années 2012 et 2013 et amortissable de façon linéaire sur les années 2014 à 2018 ; et
- La prolongation jusqu'au 31 décembre 2018 des deux tranches d'autorisations à court terme (tranches de 20 millions et de 15 millions d'euros remboursable au 31 décembre 2016 au plus tard avant mise en place de cet avenant).

1.6 Propriétés immobilières, usines et équipements

Cf note 8 – Actifs non courants des états financiers consolidés et annexes figurant au chapitre 6 du présent document.

1.7 Principales transactions avec les parties liées

Le détail des transactions entre parties liées est donné en note 24 de l'annexe des états financiers semestriels consolidés.

Information sur les rémunérations des dirigeants

L'information relative à la rémunération brute globale des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants relative aux exercices 2011 et 2010, est détaillée dans le chapitre Gouvernement d'entreprise du présent document.

La rémunération brute globale des organes de direction est de 1,9 millions d'euros en 2011 contre 1,6 millions d'euros en 2010. Ces montants incluent rémunérations, avantages en nature et valorisations des stocks options attribuées au cours de l'exercice. Elle est versée par NATUREX Inc (1,3 million d'euros) et NATUREX SA (0,6 million d'euros). Les membres des organes de direction ne bénéficient d'aucun avantage à long terme.

Transactions avec la société SGD

Concernant la société SGD, détentrice de 20.83% du capital et 24.60% des droits de vote, deux natures de transactions ont eu lieu :

- 18 milliers d'euros versés par Naturex SA en rémunération du compte courant présentant à la clôture de l'exercice un solde de 288 milliers d'euros ;
- Au cours de l'année 2011, SGD a cédé au total 250 000 titres pour une valeur de 14 millions d'euros. Elle a également acquis sur le marché 453 069 titres (dont 400 000 auprès du Groupe NATRA pour 21,5 millions d'euros) pour une valeur totale de 24,3 millions d'euros ; et 375 853 titres par exercice de bon de souscription d'actions dans le cadre de l'augmentation de capital pour un montant de 14,4 millions d'euros. Enfin, elle a reçu 2 026 titres en règlement du dividende à hauteur de 0,1 million d'euros.

Autres informations avec les parties liées

- La SCI La Pinède a été constituée par les dirigeants en vue de la construction d'un bâtiment sur un terrain attenant à celui du siège social actuel, et permettant sa future extension.

La partie des terrains achetés par la SCI Les Broquetons (société du Groupe) sera cédée à la SCI La Pinède dès la mise en place des financements.

Au 31 décembre 2011, aucun loyer n'a été versé.

- La société du Groupe Naturex AG louait à des fins d'entrepôts, une partie d'un bâtiment situé sur un terrain jouxtant l'usine de Burgdorf. Ce bâtiment ayant été mis en vente par son propriétaire, il a été acquis par Grünes Blatt, une société immobilière dont les dirigeants sont actionnaires. Cette société a consenti un bail commercial à Naturex AG pour une durée de 10 ans.

Grünes Blatt loue à Naturex AG à des conditions de marchés, pour un montant maximum de 400 milliers de francs suisse, ce dernier loyer étant diminué du montant versé par les tiers, occupant également une partie dudit bâtiment (166 milliers de francs suisse en 2011). En sus, Naturex AG bénéficie du droit de construire sur la partie libre du terrain tout bâtiment qui pourrait lui être nécessaire.

Au cours de l'exercice, le montant des loyers versés s'élève à 63 milliers de francs suisse, correspondant au dernier trimestre, et 200 milliers de francs suisses ont été versés à titre de loyers d'avance à Grünes Blatt.

5. ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2011

I.8 Engagements hors bilan

Le détail de ces engagements figure en note 25.2 de l'annexe aux états financiers consolidés figurant au chapitre 6 du présent document.

Les différents engagements financiers et obligations de la Société peuvent être résumés ainsi :

▶ Engagements donnés

Les engagements donnés par la Société au 31 décembre 2010 représentent :

- Des engagements liés au financement de la Société
 - ▶ 6,5 millions d'euros de garanties des engagements des filiales ;
 - ▶ 99,0 millions d'euros de nantissement de titres et/ou fonds de commerce dans le cadre de la convention de crédit structuré.
- Des engagements liés à l'activité de la Société
 - ▶ 1,1 million d'euros de caution au profit des douanes ;
 - ▶ 0,03 million d'euros de caution au profit de fournisseurs.

▶ Engagements reçus

Les engagements donnés par la Société au 31 décembre 2010 représentent :

- Des engagements liés au financement de la Société
 - ▶ 44,7 millions d'euros en garantie de lignes de crédit.
- Des engagements liés à l'activité de la Société
 - ▶ Une enveloppe illimitée de caution relative aux alcools transportés.

I.9 Contrats importants

Au cours des deux derniers exercices, aucune société du Groupe n'a conclu de contrat important autre que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

À la date de publication du présent document, aucun membre du Groupe n'est partie prenante dans un contrat qui puisse générer une quelconque obligation ou engagement important pour le Groupe dans son ensemble, en dehors des contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

II. Commentaires sur les comptes annuels de NATUREX S.A

II.1 Faits marquants

▶ Variation du périmètre de la période

Sur l'exercice 2011, la Société a créé les filiales suivantes, détenues à 100% :

- NATUREX Inc Canada ;
- NATUREX Kabushiki Kaisha au Japon ;
- NATUREX en Corée ;
- NATUREX Ingredientes Naturales S.A de CV au Mexique ;

La Société a fait l'acquisition en octobre 2011 de 100% du capital de la sociétés BURGUNDY France et de sa filiale BURGUNDY Iberia. Au 31 décembre 2011, la Société a procédé à la dissolution sans liquidation de BURGUNDY France dans le cadre d'une opération de transmission universelle de patrimoine (TUP).

▶ Augmentation de capital

NATUREX S.A a réalisé en date du 4 octobre 2011, une augmentation de capital par attribution gratuite de bons de souscription d'actions à ses actionnaires. Cette opération, dont le principal objectif est de financer un nouveau cycle de croissance externe, a permis de lever 48,8 millions d'euros par la création de 1 283 840 actions nouvelles au prix unitaire de 38 euros. Les frais liés à cette acquisition s'élèvent à 1,8 million d'euros et ont été comptabilisés pour leur valeur nette d'impôt en diminution de la prime d'émission, soit 1,2 million d'euros.

▶ Augmentation de capital de NATUREX Holdings Inc

NATUREX Holdings Inc a procédé en janvier 2011 à une augmentation de capital par incorporation de 6,7 millions d'euros de la dette courante détenue par NATUREX S.A.

▶ Cession des titres Biopolis

Dans le cadre de l'acquisition de la division Ingrédients du groupe Espagnol Natraceutical, Naturex S.A a acquis une participation de 24,9% dans la société Biopolis. Au cours de l'exercice 2011, NATUREX S.A a cédé les titres de Biopolis à sa filiale NATUREX Spain S.L pour une valeur de 0,5 million d'euros.

5. ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2011

II.2 Analyse des résultats annuels

Les comptes annuels de NATUREX S.A sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultat des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Au cours de l'exercice 2011, la Société n'a procédé à aucun changement de méthode.

Compte de résultat

En M€	2011	2010
Chiffre d'affaires	77,2	77,2
Produits d'exploitation	94,7	89,5
Charges d'exploitation	89,5	86,3
Résultat d'exploitation	5,2	3,2
Résultat financier	-	(3,9)
Résultat exceptionnel	(1,6)	(0,8)
Résultat avant impôt	3,6	(1,5)
Impôt sur les bénéfices	(0,3)	(1,1)
Résultat net	3,9	(0,4)

- **Le chiffre d'affaires** de l'exercice 2011 s'élève à 77,2 millions d'euros, identique au chiffre d'affaires de l'exercice précédent. La part des ventes intra-Groupe est en augmentation du fait de la multiplication des filiales opérationnelles et ne figure donc pas dans ce poste.
- **Les charges de personnel et charges sociales** s'élèvent à 13,5 millions d'euros contre 10,6 millions d'euros sur l'exercice 2010. L'effectif moyen compte 253 personnes au 31 décembre 2010 contre 214 personnes au 31 décembre 2010.
- **Le résultat d'exploitation** est un profit de 3,5 millions d'euros contre un profit de 3,2 millions d'euros à l'exercice précédent. Il prend en compte notamment 20,3 millions d'euros d'autres charges externes contre 18,7 millions d'euros au 31 décembre 2010, et 2,4 millions d'euros de dotations aux amortissements et provisions, contre 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2010.
- **Le résultat financier** est nul sur l'exercice 2011 contre une perte de 3,9 millions d'euros à l'exercice précédent.
- **Le résultat exceptionnel** est une perte de 1,6 million d'euros, contre une perte de 0,8 million d'euros à l'exercice précédent. Il prend en compte 1,5 million d'euros de moins-value sur cession d'actifs correspondant à la cession des titres de la société Biopolis.
- **Le résultat net** est un profit de 3,9 millions d'euros contre une perte de 0,4 million d'euros à l'exercice précédent. Il intègre une charge d'impôt de 0,3 million d'euros contre une charge d'impôt de 1,1 million d'euros en 2010.

Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2011 s'élève à 338,8 millions d'euros contre 298,6 millions d'euros au 31 décembre 2010.

ACTIF

En M€	31/12/11	31/12/10
Actif immobilisé	219,8	216,5
Immobilisations incorporelles	15,3	15,1
Immobilisations corporelles	7,2	6,5
Immobilisations financières	197,2	194,9
Actif circulant	107,2	71,0
Stocks et en cours	21,6	21,4
Clients et comptes rattachés	10,7	11,0
Créances diverses	51,8	28,0
Disponibilités	23,1	10,5
Comptes de régularisation et assimilés	2,7	2,3
Ecarts de conversion actif	9,1	8,8
TOTAL ACTIF	338,8	298,6

► Actif Immobilisé

- **Le total de l'actif immobilisé net** est de 219,8 millions d'euros contre 216,5 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Il prend en compte :

- 15,3 millions d'euros d'immobilisations incorporelles contre 15,1 millions d'euros au 31 décembre 2010, principalement constituées de fonds de commerce, de concessions et brevets et de frais de développement.
Le total des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles s'élèvent à 2,2 millions d'euros.
- 7,2 millions d'euros d'immobilisations corporelles contre 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2010, qui représentent principalement des installations techniques, matériels et outillages industriels, des agencements et aménagements divers et du matériel de bureau et informatique.
Le total des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles s'élèvent à 10,1 millions d'euros.
- 197,2 millions d'euros d'immobilisations financières contre 194,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 qui correspondent principalement à des titres de participation et des créances rattachées.

En effet, les acquisitions liées aux participations sur l'exercice 2011 correspondent à :

- L'acquisition de la société BURGUNDY France en octobre 2011 pour 6,0 millions d'euros et 0,5 million d'euros de frais d'acquisition attachés ;

5. ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2011

- L'augmentation de capital de NATUREX Holding Inc à hauteur de 6,7 millions d'euros par incorporation de dettes courantes ;
- L'activation de 0,2 million d'euros en frais d'acquisition de la division Ingrédients de Natraceutical ;
- La création de NATUREX K.K au Japon pour 44 milliers d'euros ;
- La création de NATUREX Corée pour 65 milliers d'euros ;
- La création de NATUREX Inc Canada pour 73 milliers d'euros ;
- La création de NATUREX Mexique pour 3 milliers d'euros.

Les filiales ont procédé au cours de l'exercice au remboursement de 6,8 millions d'euros sur les prêts amortissables. Les créances à moins d'un an s'élèvent à 10,2 millions d'euros. Les titres de la société Biopolis ont été cédés pour un montant de 0,5 million d'euros.

► Actif circulant

- **Le stock brut** s'élève à 21,6 millions d'euros contre 21,4 millions d'euros au 31 décembre 2010.
Le coût des stocks est évalué par lot au prix de revient et comprend les coûts d'acquisition des matières premières, les coûts de production ou de transformation, la quote-part appropriée des coûts indirects fondée sur la capacité normale de production et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.
Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.
Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût d'achat ou le prix de revient s'avèrent inférieur au prix du marché.
Aucune dépréciation n'a été enregistrée au 31 décembre 2011 ni au 31 décembre 2010.
Le stock est réparti de la manière suivante :
 - 5,9 millions d'euros de matières premières au 31 décembre 2011, contre 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 ;
 - 15,6 millions d'euros de produits finis et semi-finis au 31 décembre 2011, contre 16,2 millions d'euros au 31 décembre 2010.
- **Les créances clients et comptes rattachés bruts** s'élèvent à 11,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 dont 5,4 millions d'euros avec les entreprises liées, contre 11,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 dont 5,4 millions d'euros avec les entreprises liées.
Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale. Lorsque l'encaissement d'une créance présente un risque partiel ou total de non réalisation, une provision pour dépréciation est constituée.
Ainsi, les créances clients et comptes rattachés nets s'élèvent à 10,7 millions d'euros au 31 décembre 2011 après prise en compte d'une provision de 0,5 million d'euros (4,5% des créances brutes), contre 11,5 millions d'euros au 31 décembre 2010, après prise en compte d'une provision de 0,6 million d'euros (5,2% des créances brutes).
Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus. Le montant des créances libellées en devises s'élève à 3,2 millions d'euros.
- **Les créances diverses** de l'actif circulant s'élèvent à 51,8 millions d'euros contre 28,0 millions d'euros au 31 décembre 2010 et comprennent notamment :
 - 48,4 millions d'euros de créances relatives aux comptes courants avec les filiales ;
 - 0,3 million d'euros d'avances au personnel ;
 - 2,8 millions d'euros de créances sur l'Etat, impôt sur les bénéficiaires, créances de TVA ;
 - 0,1 million d'euros d'avoirs à recevoir ;
 - 0,1 million d'euros d'autres produits à recevoir ;
 - 0,1 million d'euros d'autres créances.

Les disponibilités au 31 décembre 2011 s'élèvent à 23,1 millions d'euros, contre 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2010. Au cours de l'exercice 2011, la Société a procédé à la vente de SICAV pour un total de 0,4 million d'euros générant un produit de 0,1 million d'euros.

5. ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2011

PASSIF		
En M€	31/12/11	31/12/10
Capitaux Propres	197,1	144,8
Provisions pour risques et charges	1,9	2,1
Emprunts et dettes financières	112,1	127,6
Concours bancaires courants	0,8	1,3
Comptes courants d'associés	0,3	0,6
Fournisseurs et comptes rattachés	13,2	9,9
Autres dettes	5,4	5,4
Produits constatés d'avance	0,4	-
Écarts de conversion passif	7,6	6,9
Total des dettes	151,6	151,6
TOTAL PASSIF	298,6	298,6

- **Les capitaux propres** ressortent à 197,1 millions d'euros contre 144,8 millions d'euros au 31 décembre 2010, après prise en compte notamment du résultat de la période pour 3,9 millions d'euros, du paiement du dividende en actions pour 0,5 million d'euros et de l'augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions pour 48,8 millions d'euros, hors frais.
- **Les provisions pour risques et charges** s'élèvent à 1,9 million d'euros, contre 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2010.
- **Les dettes** s'élèvent à 131,5 millions d'euros contre 144,1 millions d'euros au 31 décembre 2010, dont principalement :
 - 112,1 millions d'euros d'emprunts et dettes financières auprès d'établissements de crédit, contre 127,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 ;
 - 0,8 million d'euros de concours bancaires courants contre 1,3 million d'euros au 31 décembre 2010 ;
 - 13,2 millions d'euros de dettes fournisseurs et comptes rattachés contre 9,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 ;
 - 5,4 millions d'euros d'autres dettes à échéance à moins d'un an, identiques au 31 décembre 2010, dont principalement 1,9 million d'euros de comptes courants avec les filiales, 1,3 millions d'euros de dettes auprès d'organismes sociaux et 1,0 million d'euros de charges à payer sur rémunérations du personnel...
- Les comptes courants d'associés s'élèvent à 0,3 million d'euros contre 0,6 million d'euros au 31 décembre 2010.
- Les produits constatés d'avance s'élèvent à 0,4 million d'euros et correspondent au reclassement de factures de ventes du fait du transfert de propriété non réalisé à la date de clôture de l'exercice.
- Les écarts de conversion à l'actif et au passif s'élèvent respectivement à 9,1 millions d'euros et 7,6 millions d'euros et correspondent principalement à des emprunts et les comptes courants des filiales pour les écarts de conversion à l'actif du bilan, et à des prêts accordés aux filiales et des instruments financiers pour les écarts de conversion au passif du bilan.

5. ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2011

► Information sur les délais de paiement des fournisseurs

En application de l'article L.441-6-1 du Code de commerce et du décret n°2008-1492 du 30 décembre 2008, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par échéance à la clôture de l'exercice 2011 de NATUREX S.A est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Montants	%	Montants	%
Non échues	7 776	64%	4 962	56%
1 à 30 jours	2 128	17%	2 207	25%
31 à 60 jours	991	8%	639	7%
61 à 90 jours	509	4%	451	5%
Plus de 90 jours	773	6%	533	6%
TOTAL	12 177	100%	8 792	100%

Le dépassement de certains délais est justifié par l'étalement de factures significatives du fait de retards de livraison.

II.3 Tableau des résultats sur les cinq derniers exercices

En euros	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capital en fin d'exercice					
Capital social	11 558 370	9 616 396	9 546 000	4 522 469	4 481 264
Nombre actions ordinaires existantes	7 705 580	6 410 931	6 364 000	3 014 979	2 987 509
Nombre maximal d'actions futures à créer	218 098	201 755	177 306	128 964	107 985
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	77 243 526	77 225 365	52 493 871	50 932 798	39 144 116
Résultat courant	5 448 652	-682 228	-417 269	482 420	-1 000 068
Impôts sur les bénéfices	-315 849	-1 131 267	-772 817	-1 060 802	0
Participation des salariés dues au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat net	3 908 053	-353 331	206 903	1 328 217	-1 108 309
Résultat distribué*	770 558	640 393	701 005	387 826	298 751
Résultats par actions					
Résultat net par actions	0,51	-0,06	0,03	0,44	0
Dividende attribué à chaque action*	0,10	0,10	0,11	0,10	0,10
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés	253	214	176	176	151
Montant des charges de personnel	9 341 654	7 448 710	6 269 357	5 798 724	4 667 688
Montant des charges sociales	4 174 409	3 194 899	2 700 295	2 429 328	1 816 144

* Sous réserve de l'approbation de la distribution de dividende lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011

II.4 Activité en matière de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement relatives à NATUREX S.A, enregistrées en charge sur l'exercice 2011 s'élèvent à 2,8 millions d'euros.

Au cours de l'exercice précédent, le Groupe a développé deux projets ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale au travers de ses filiales en Espagne et en Italie, qui se sont poursuivis sur l'exercice 2011 :

- Le projet italien porte sur l'obtention et la mise en conformité de dossiers ASMF (Active Substance Master Files) permettant de répondre à la réglementation européenne sur les médicaments à base de plantes et qui permettra à NATUREX S.p.A. de continuer à commercialiser certains produits sur ce marché et de compléter sa gamme d'extraits certifiés pour les applications pharmaceutiques. Les frais liés à ce projet engagés au cours de l'exercice et immobilisés s'élèvent à 0,4 million d'euros ;
- Le projet espagnol SENIFOOD est un projet approuvé par le Ministère des Sciences et de l'Innovation espagnol. Ce projet a pour but de définir des gammes de produits spécialement élaborés pour les personnes âgées en vue de leur proposer une alimentation adaptée. Les frais liés à ce projet engagés au cours de l'exercice et immobilisés s'élèvent à 1,6 million d'euros.

II.5 Dépenses à caractère somptuaire

Les dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant, se sont élevées à 22,8 milliers d'euros sur l'exercice 2011.

II.6 Proposition d'affectation du résultat et distribution de dividende

Exercice 2011

Il sera proposé à l'Assemblée générale de NATUREX S.A du 8 juin 2012, appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2011, d'affecter le profit de l'exercice clos le 31 décembre 2011, s'élevant à la somme de 3 908 053,21 euros de la manière suivante :

- Prélever la somme de 770 558 euros au titre du dividende ;
- Affecter 5% du bénéfice, soit 195 402,66 euros au poste « Réserves légales » qui sera ainsi porté de 592 651,14 euros à 788 053,80 euros ;
- Affecter le solde du bénéfice, soit 2 942 092,55 euros au poste « Report à nouveau » qui sera ainsi porté de - 351 744,68 euros à 2 590 347,87 euros.

Ainsi, le dividende global revenant à chaque action sera fixé à 0,10 €, et que l'intégralité du montant distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Cette distribution sera mise en paiement le 30 juillet 2012.

► Option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions

Il sera proposé à chaque actionnaire lors de l'Assemblée générale de NATUREX S.A du 8 juin 2012, appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2011, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Le prix de l'action remise en paiement du dividende sera égal à 90% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédent la date de la présente Assemblée générale, diminué du montant net du dividende, conformément aux dispositions de l'article L.232-19 du Code de commerce.

Cette option porte sur la totalité du dividende mis en distribution, soit 0,10€ par action.

5. ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2011

Les actionnaires qui souhaiteraient opter pour le paiement du dividende en actions disposeront d'un délai compris entre le 15 juin 2012 et le 18 juillet 2012 inclus pour en faire la demande auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende et/ou de la société. En conséquence, tout actionnaire qui n'aurait pas opté en faveur du paiement du dividende en actions au terme de ce délai percevra le paiement du dividende en numéraire.

Le paiement du dividende en numéraire sera effectué le 30 juillet 2012.
 Les actions émises en paiement du dividende porteront jouissance du 1^{er} janvier 2012.

Il est précisé que NATUREX a déjà fait usage de cette option lors de l'Assemblée générale du 27 juin 2011 appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2010. En effet, NATUREX S.A a proposé à ses actionnaires d'opter pour le paiement du dividende en numéraire (0,10 euro par action) ou en actions.

Le prix de l'action avait alors été fixé à 50,64 euros, soit une décote de 10 % par rapport à la moyenne des cours de clôture des vingt séances de bourse ayant précédé la date de l'Assemblée générale, diminué du montant net du dividende. Cette option avait donné lieu à la création de 10 809 actions nouvelles ordinaires.

II.7 Dividendes versés au titre des trois exercices précédents

En Euros	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Montant total du dividende versé	640 393,10	701 005,13	388 204,00
Montant du dividende par action	0,10 €	0,11 €	0,10 €

NATUREX n'a pas de politique de distribution de dividende, le Groupe préférant investir dans son développement et sa croissance. La distribution de dividende, dont le montant est purement symbolique, est destinée à fidéliser les actionnaires individuels qui ont confirmé leur confiance envers NATUREX depuis son introduction en bourse. Depuis quelques années, NATUREX propose d'opter pour le paiement du dividende en actions qui rencontre un intérêt certain auprès de ses actionnaires.

La distribution de dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Il est précisé d'une part, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, que les contributions sociales assises sur les revenus mobiliers (11% au total) ont été obligatoirement déduites du montant de dividende brut à verser, pour être reversées au Trésor Public par la société distributrice des dividendes, et d'autre part, que la distribution du dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, soit à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, soit au prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) de 18% prévu à l'article 117 quater I du même code.

► Actions auto détenues privées de dividende

Exercice 2011

L'Assemblée générale qui se réunira le 8 juin 2012 sera amenée à autoriser le Conseil d'Administration à affecter au poste « Report à nouveau », la fraction du dividende éventuellement non distribuée en cas de variation du nombre d'actions éligibles à la distribution de dividendes, en particulier les actions détenues en propre par la Société, avant la date de mise en paiement de ladite distribution.

A titre d'information, au 31 décembre 2011, NATUREX S.A possédait 4 660 actions en auto détention, privées de droit de vote et de droit à versement de dividende.

5. ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2011

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2011

Sommaire

BILAN CONSOLIDE	144
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	145
ETAT RESUME DU RESULTAT GLOBAL	146
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	147
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	150
NOTE 1 INFORMATIONS GENERALES	150
NOTE 2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	152
NOTE 3 DECLARATION DE CONFORMITE.....	157
NOTE 4 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	157
NOTE 5 METHODES ET REGLES D’EVALUATIONS	161
NOTE 6 REGROUPEMENT D’ENTREPRISES	167
NOTE 7 GOODWILL	170
NOTE 8 ACTIFS NON COURANTS	171
NOTE 9 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	172
NOTE 10 STOCKS ET EN COURS	174
NOTE 11 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	174
NOTE 12 DETTES FINANCIERES NETTES	175
NOTE 13 AVANTAGES AU PERSONNEL	178
NOTE 14 PROVISIONS COURANTES	180
NOTE 15 GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	180
NOTE 16 SECTEURS OPERATIONNELS.....	183
NOTE 17 CHARGES DE PERSONNEL	185
NOTE 18 CHARGES EXTERNES ET FRAIS DE DEVELOPPEMENT	186
NOTE 19 AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES.....	187
NOTE 20 AUTRES CHARGES NON COURANTES.....	187
NOTE 21 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS.....	188
NOTE 22 IMPOT SUR LES BENEFICES	188
NOTE 23 CONTRATS DE LOCATION	189
NOTE 24 GESTION DU CAPITAL	190
NOTE 25 PARTIES LIEES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	191
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	193

Bilan consolidé

<i>En milliers d' euros</i>	Note	31/12/2011	31/12/2010
ACTIF NON-COURANT		209 897	189 476
Goodwill	7	93 467	83 867
Autres immobilisations incorporelles	8	9 266	6 311
Immobilisations corporelles	8	103 174	92 313
Actifs financiers	8	1 167	724
Instruments dérivés non courants	9	343	546
Impôts différés actifs	22	2 480	5 716
ACTIF COURANT		216 321	168 665
Stocks	10	115 150	98 227
Instruments dérivés courants	9	1 200	267
Créances d'impôt exigibles		667	3 063
Clients et autres débiteurs	11	61 642	49 648
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	37 662	17 460
TOTAL ACTIF		426 218	358 141

<i>En milliers d' euros</i>		31/12/2011	31/12/2010
Capital		11 558	9 616
Prime d'émission		164 594	118 447
Réserves		44 307	25 882
Résultat de la période		15 628	14 817
CAPITAUX PROPRES		236 088	168 763
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		235 714	168 403
Participations ne donnant pas le contrôle		374	360
PASSIF NON-COURANT		103 904	124 355
Dettes financières non courantes	12	87 327	108 439
Instruments dérivés non courants	9	2 254	2 534
Avantages du personnel	13	2 913	2 202
Impôts différés passifs	22	11 409	11 181
PASSIF COURANT		86 227	65 023
Dettes financières courantes	12	17 588	9 852
Instruments dérivés courants	9	893	702
Provisions courantes	14	40	632
Dettes d'impôts exigibles		1 582	1 321
Fournisseurs et autres créditeurs		65 208	51 222
Concours bancaires	12	916	1 293
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		426 218	358 141

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2011	2010
Chiffre d'affaires	16	253 573	226 306
Production stockée		10 651	12 596
Subventions d'exploitation		2 786	1 753
Autres produits de l'activité		4 185	9 907
Achats consommés		-115 612	-106 843
Charges de personnel	17	-49 112	-43 184
Charges externes	18	-61 360	-55 528
Impôts et taxes		-946	-656
Dotations aux amortissements	8	-12 670	-11 315
Autres charges opérationnelles courantes	19	-1 383	-5 750
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		30 112	27 286
Autres charges opérationnelles non courantes	20	-1 578	-
RESULTAT OPERATIONNEL	16	28 535	27 286
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		502	161
Coût de l'endettement financier brut		-5 302	-5 724
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	21	-4 800	-5 563
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	21	158	-662
RESULTAT AVANT IMPÔT		23 893	21 062
CHARGE D'IMPOT	22	-8 266	-6 244
RESULTAT NET DE LA PERIODE		15 628	14 817
Résultat de la période attribuable aux :			
propriétaires de la société		15 619	14 810
participations ne donnant pas le contrôle		9	8
Résultat par action :	24.2		
résultat de base par action (en euros)		2,3192	2,3232
résultat dilué par action (en euros)		2,2464	2,2519

Etat résumé du résultat global

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
RESULTAT NET DE LA PERIODE	15 628	14 817
Profits / pertes résultant de la conversion des états financiers d'une activité à l'étranger	3 791	10 645
Variation de juste valeur des instruments de couverture	102	-3 236
Impôts différés sur les instruments de couverture	-25	1 079
RESULTAT GLOBAL TOTAL	19 495	23 305
Attribuable aux propriétaires de la société	19 481	23 298
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	14	7

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

Tableau des flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat	15 628	14 818
Ajustements n'ayant pas d'impact sur la trésorerie :		
Dotations nettes d'amortissements et provisions	13 265	5 928
Charges et produits liés aux stocks options	180	139
Plus ou moins values de cessions	148	92
Coût de l'endettement financier net	4 800	5 563
Autres produits et charges financiers	(158)	662
Charge d'impôt	8 266	6 244
Flux de trésorerie lié à l'activité opérationnelle, avant variation de BFR	42 129	33 446
Impôt versé	(4 549)	(6 267)
Variation des stocks	(11 827)	(15 210)
Variation des créances clients et comptes rattachés	(3 432)	(6 432)
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 320	11 583
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	A	25 641
Acquisition de filiale, net de la trésorerie acquise	(6 735)	(957)
Investissements incorporels	(4 571)	(3 994)
Investissements corporels	(14 431)	(11 598)
Investissements financiers	(392)	(76)
Cessions d'immobilisations	120	751
Remboursements immobilisations financières	64	133
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	B	(25 945)
Produits de l'émission d'actions	47 566	639
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère, nets	(118)	(87)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	9 119	27 946
Remboursements d'emprunts	(25 224)	(17 878)
Remboursements des dettes résultants de contrats de location-financement	(151)	-
Variation des autres passifs financiers	(5 760)	(257)
Produits de cession d'actions propres	201	-
Intérêts financiers versés	(4 692)	(6 146)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	C	4 217
Variation de trésorerie	A+B+C	20 638
Trésorerie de clôture	36 746	16 166
Trésorerie d'ouverture	16 166	10 373
Effet des variations de change sur la trésorerie détenue	59	(196)
Variation de la trésorerie	20 638	5 597

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Part du groupe

Part du Groupe <i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Actions propres	Réserves Groupe	Ecart de conversion	Résultat part du groupe	Capitaux propres (part du Groupe)
Capitaux propres au 1er janvier 2011	9 616	118 447	(201)	26 625	(894)	14 810	168 403
Résultat de l'exercice						15 619	15 619
Variation des écarts de conversion					3 785		3 785
Variation de juste valeur des instruments de couverture, nette d'impôt				77			77
Autres éléments du résultat global	-	-	-	77	3 785	-	3 862
Résultat global total de la période	-	-	-	77	3 785	15 619	19 481
Affectation des résultats	-	-	-	14 810	-	(14 810)	-
Distribution de dividendes	16	507	-	(641)	-	-	(118)
Augmentation du capital	1 926	45 641	-	-	-	-	47 566
Exercice stocks options	-	-	-	-	-	-	-
Avantages stocks options	-	-	-	180	-	-	180
Variation des actions propres	-	-	201	-	-	-	201
Quote part minoritaires acquise	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les propriétaires	1 942	46 147	201	14 349	-	(14 810)	47 830
Capitaux propres au 31 décembre 2011	11 558	164 594		41 051	2 891	15 619	235 714

Part du Groupe <i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Actions propres	Réserves Groupe	Ecart de conversion	Résultat part	Capitaux propres (part du Groupe)
Capitaux propres au 1er janvier 2010	9 546	117 265	(201)	24 098	(11 540)	5 247	144 414
Résultat de l'exercice						14 810	14 810
Variation des écarts de conversion					10 646		10 646
Variation de juste valeur des instruments de couverture, nette d'impôt				(2 157)			(2 157)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(2 157)	10 646	-	8 489
Résultat global total de la période	-	-	-	(2 157)	10 646	14 810	23 298
Affectation des résultats	-	-	-	5 247	-	(5 247)	-
Distribution de dividendes	36	579	-	(701)	-	-	(87)
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-
Exercice stocks options	35	604	-	-	-	-	639
Avantages stocks options	-	-	-	139	-	-	139
Variation des actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Quote part minoritaires acquise	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les propriétaires	70	1 183	-	4 684	-	(5 247)	691
Capitaux propres au 31 décembre 2010	9 616	118 447	(201)	26 625	(894)	14 810	168 403

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

Participations ne donnant pas le contrôle

Consolidés <i>en milliers d'euros</i>	Capitaux propres (part du Groupe)	Participations ne donnant pas le contrôle			Capitaux propres	Total Capitaux Propres
		Réserve	Ecart de conversion	Résultat		
Capitaux propres au 1er janvier 2011	168 403	408	(56)	8	360	168 763
Résultat de l'exercice	15 619			9	9	15 628
Variation des écarts de conversion	3 785	-	5	-	5	3 791
Variation de juste valeur des instruments de couverture, nette d'impôt	77	-	-	-	-	77
Autres éléments du résultat global	3 862	-	5	-	5	3 868
Résultat global total de la période	19 481	-	5	9	14	19 495
Affectation des résultats	-	8	-	(8)	-	-
Distribution de dividendes	(118)	-	-	-	-	(118)
Augmentation du capital	47 566	-	-	-	-	47 566
Exercice stocks options	-	-	-	-	-	-
Avantages stocks options	180	-	-	-	-	180
Variation des actions propres	201	-	-	-	-	201
Quote part minoritaires acquise	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les propriétaires	47 830	8	-	(8)	-	47 830
Capitaux propres au 31 décembre 2011	235 714	416	(51)	9	374	236 088

Consolidés <i>en milliers d'euros</i>	Capitaux propres (part du Groupe)	Participations ne donnant pas le contrôle			Capitaux propres	Total Capitaux Propres
		Réserve	Ecart de conversion	Résultat		
Capitaux propres au 1er janvier 2010	144 414	408	(55)		353	144 767
Résultat de l'exercice	14 810			8	8	14 817
Variation des écarts de conversion	10 646		(1)		(1)	10 645
Juste Valeur des instruments de couverture, nette d'impôt	(2 157)				-	(2 157)
Autres éléments du résultat global	8 489	-	(1)	-	(1)	8 488
Résultat global total de la période	23 298	-	(1)	8	7	23 305
Affectation des résultats	-			0	-	-
Distribution de dividendes	(87)				-	(87)
Augmentation du capital	-				-	-
Exercice BSA	-				-	-
Exercice stocks options	639				-	639
Avantages stocks options	139				-	139
Variation des actions propres	-				-	-
Quote part minoritaires acquise	-				-	-
Total des transactions avec les propriétaires	691		-	0	-	691
Capitaux propres au 31 décembre 2010	168 403	408	(56)	8	360	168 763

Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1 Informations générales

1.1 Faits marquants de l'exercice

1.1.1 Augmentation de capital

NATUREX a lancé une augmentation de capital par attribution gratuite de bons de souscription d'actions. En date du 5 octobre 2011, NATUREX a attribué gratuitement à ses actionnaires, un BSA pour chaque action détenue.

L'opération a été massivement suivie par les actionnaires : 95 % du nombre total des bons de souscription d'actions ont été exercés, à ce montant s'ajoutent les BSA non exercés, placés par les chefs de file et teneurs de livre associés, portant le montant total de l'augmentation à 48,8 millions d'euros et la création de 1 283 840 actions nouvelles.

Cette levée de fonds avait pour principal objet de contribuer au financement de projets de croissance externe, et le succès de cette opération réalisée dans un contexte de marché difficile témoigne de l'intérêt et de la confiance des actionnaires envers le groupe.

1.1.2 Acquisition des sociétés BURGUNDY

La première opération de croissance externe est intervenue dans le mois de l'augmentation de capital : NATUREX a annoncé en octobre 2011 l'acquisition de BURGUNDY, renforçant ainsi son positionnement sur les marchés nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique. Fort d'une expertise de douze années dans l'extraction végétale, combinée à une solide connaissance des plantes médicinales et de la phytochimie/biochimie, BURGUNDY figure parmi les principaux acteurs européens du marché des extraits végétaux.

Le Groupe BURGUNDY emploie environ 60 personnes réparties sur deux sites industriels de production, en France (Reyssouze – département de l'Ain) et en Espagne (Palafolls), qui disposent d'importantes capacités d'extraction, de purification et de séchage.

BURGUNDY, comprenant les sociétés BURGUNDY SAS en France et BURGUNDY Iberia en Espagne, est détenue à 100% et intégré dans le périmètre de consolidation à compter du 1er octobre 2011.

Le goodwill comptabilisé s'élève à 7,7 millions d'euros, le coût d'acquisition (égal au prix d'acquisition) à 6,0 millions d'euros.

Cette acquisition permet à la fois de renforcer l'outil industriel du groupe avec deux sites de production dont un agréé pour la vente de produits destinés à l'industrie pharmaceutique. Elle permettra également d'accroître sa capacité à répondre aux besoins de ses clients en développant son expertise dans la nutraceutique, la pharmacie et la cosmétique, grâce à un portefeuille produits complémentaire (dossiers ASMF, nouveaux extraits naturels, principes actifs).

Au 31 décembre 2011, l'intégration est en grande partie terminée, se finalisant par une transmission universelle de patrimoine (TUP) de la société française à NATUREX SA en date du 1^{er} janvier 2012. Le rapprochement de l'entité espagnole de BURGUNDY avec NATUREX SL est prévu en 2012.

1.1.3 Croissance organique maintenue

Le chiffre d'affaires de l'année de 253,6 millions d'euros croît de 12,3% à devise et périmètre constant, et de 10,9% à périmètre constant et devises courantes. Cette dernière augmentation passe à 12,0% après l'intégration de Burgundy, entrée dans le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} octobre 2011.

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

Le Groupe a continué d'exploiter les synergies commerciales provenant de l'acquisition de la Division Ingrédients de Natraceutical, et a commencé d'intégrer au sein de son réseau commercial l'activité de Burgundy.

1.1.4 Croissance organique maintenue

Fort d'un positionnement industriel et commercial renforcé sur l'exercice 2010 suite à l'intégration de la Division Ingrédients de Natraceutical, NATUREX au cours de l'année 2011, a poursuivi le développement de son réseau commercial avec la création de quatre sociétés :

- au Canada : « Naturex Inc » en date du 10 février 2011 et immatriculée auprès de la province du Nouveau-Brunswick ;
- au Japon : « NATUREX Kabushiki Kaisha » en date du 16 mars 2011, en remplacement de la succursale japonaise ;
- en Corée : « NATUREX » en date du 08 avril 2011 ;
- au Mexique : « Naturex Ingredientes Naturales S.A. de C.V » en date du 14 juillet 2011.

1.1.5 Finalisation des points en suspens liés à l'acquisition de la division Ingrédients de Natraceutical

Au mois d'octobre 2011, SGD, actionnaire de référence de Naturex SA, a acheté auprès de Natraceutical, 400 000 titres Naturex, réduisant les droits de vote du Groupe NATRA à moins de 5%, et entraînant de fait la fin du pacte d'actionnaires. En conséquence, les parties ont mis fin au concert existant entre elles depuis le 30 décembre 2009.

Lors du rachat de la division ingrédients de Natraceutical, un complément de prix avait été déterminé, et non reconnu dans les comptes de NATUREX.

Sur la base des travaux d'audit effectués par des experts indépendants, il est apparu qu'aucun ajustement de prix n'est applicable. Par conséquent, le 28 octobre 2011, les deux parties ont renoncé à tout paiement supplémentaire concernant cette transaction, sans préjudice des garanties de passif consenties par chacune d'entre elles, figurant dans l'Accord Cadre du 30 septembre 2009. Cet accord entérine la position adoptée par le groupe et n'a donc pas d'impact sur les comptes consolidés.

1.2 Evènements post-clôture

1.2.1 Acquisition de PEKTOWIN

NATUREX a annoncé en janvier 2012 l'acquisition de 100% du capital de PEKTOWIN, une société polonaise spécialisée dans les pectines et les jus concentrés de fruits et légumes. La date de transfert du contrôle étant en janvier, PEKTOWIN sera intégré dans les comptes consolidés sur l'exercice prochain.

ZPOW PEKTOWIN SA (PEKTOWIN) est une société polonaise située à Jaslo (Sud-Est du pays), spécialisée dans la production de pectines de pommes et de citrus et de jus concentrés de fruits et légumes, ainsi que, dans une moindre mesure, la préparation de produits alimentaires transformés.

Cette acquisition s'inscrit parfaitement dans la stratégie du Groupe d'accélérer son développement international, élargir sa gamme de produits et renforcer sa présence industrielle, notamment dans les pays émergents. Par ailleurs, elle permettra à NATUREX, non seulement de renforcer son outil industriel dans le domaine des pectines, mais également de bénéficier d'une capacité d'extension importante afin de répondre au mieux aux besoins de ses clients. Cette acquisition est accompagnée de l'ouverture d'un bureau commercial à Varsovie.

1.2.2 Acquisition de VALENTINE

Au mois de mars, NATUREX a annoncé l'acquisition de VALENTINE. Cette entreprise indienne est spécialisée dans la production de poudres de fruits et légumes, et de couleurs naturelles à destination de l'industrie agro-alimentaire.

VALENTINE dispose de deux sites de production situés à proximité de Bombay, et d'une structure commerciale. Parallèlement, NATUREX mettra en place un bureau d'achat, afin de pouvoir mieux bénéficier de la richesse des matières premières du pays à l'échelle du Groupe.

Note 2 Périmètre de consolidation

2.1 Sociétés du périmètre et méthodes de consolidation

Au 31 décembre 2011, le périmètre de consolidation est le suivant :

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

Dénomination Sociale	Adresse	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Naturex SA	Site D'Agroparc - BP 1218 84911 AVIGNON Cedex 9 N° SIRET 384 093 563 000 29 Code APE : 2053Z	N/A	N/A	Intégration globale
Burgundy France	Actiparc de Pont de Vaux Les Chapelles Sud 01 190 Reyssouze	100%	100%	Intégration globale
Burgundy Iberia	Poligono Industrial Sector Mas Puigvert Ouest 08389 Palafolls (Barcelona) Spain	100%	100%	Intégration globale
KF Specialty Ingredients Pty Ltd	9 Garling Road, Kings Park, NSW 2148, Australie	100%	100%	Intégration globale
Naturex AG (anciennement Obipektin AG)	Industriestrasse, 8, 9220 Bischofszell Suisse	100%	100%	Intégration globale
Naturex Australia Pty Ltd	9 Garling Road, Kings Park, NSW 2148, Australie	100%	100%	Intégration globale
Naturex Coöperatief U.A	Lairessestraat 154, 1075 HL Amsterdam, Pays -Bas	100%	100%	Intégration globale
Naturex Cooperative LLC	2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA	100%	100%	Intégration globale
Naturex (Corée)	Room 503, Leaders Bldg, 274-4, SeoHyun-dong, Bundang-gu, SeongNam-si, GyeongGi-do, 463-824 Korea	100%	100%	Intégration globale
Naturex GMBH	Kranhais Süd Zolhafen 24, 50678 Köln Allemagne	100%	100%	Intégration globale
Naturex Holdings Inc	2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA	100%	100%	Intégration globale
Naturex Inc	375 Huyler Street South Hackensack, NJ 07606 U.S.A	100%	100%	Intégration globale
Naturex Inc (Canada)	5955 Airport Road Suite 206 Mississauga L4V1R9, Ontario Canada	100%	100%	Intégration globale
Naturex - Ingredientes Naturais Ltda	Av. Buriti 5391 distrito Industrial 69075-000 Manaus Brésil	100%	100%	Intégration globale

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

Dénomination Sociale	Adresse	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Naturex Ingredientes Naturales S.A. de C.V	Sócrates 128, Int. 103 y 104; Col. Polanco, Mexico D.F. 11560 Mexique	100%	100%	Intégration globale
Naturex K.K	TKK Bldg. 8th Floor, 1-2, Kanda- Tomiyamacho, Chiyoda-ku, 101-0043 Tokyo, Japan	100%	100%	Intégration globale
Naturex LLC (anciennement Natraceutical Russia)	15 Krijanovskogo Str. Block 5, Office 211 11728 Moscou, Russie	99%	99%	Intégration globale
Naturex Ltd	Swadlincote, Derbyshire, DE12 6JX, United Kingdom	100%	100%	Intégration globale
Naturex Maroc	Technopole Nouasser BP 42 - 20240 Nouasser Maroc	96%	96%	Intégration globale
Naturex Spa	Via Galileo Ferraris, 44, 21042 Caronno Pertusella (VA) Italie	100%	100%	Intégration globale
Naturex Spain SL (anciennement Xerutan SL)	Autovía A3, salida 343. Camino de Torrent S/N 46930 Quart de Poblet Espagne	100%	100%	Intégration globale
Naturex SPRL	Val d'or Guldelle 96 1200 Brussels Belgique	100%	100%	Intégration globale
Naturex Trading Shanghai Co, Ltd	Room 318, Building 2 N°8 1305, Huajing Road, Xuhui District Shanghai, 200231 China	100%	100%	Intégration globale
Naturex UK	Swadlincote, Derbyshire, DE12 6JX, United Kingdom	100%	100%	Intégration globale
SCI Les Broquetons	Site D'Agroparc - BP 1218 84911 AVIGNON Cedex 9 France	100%	100%	Intégration globale
The Talin Co Ltd	Master House, 107 Hammersmith Road London, W140QH, United Kingdom	100%	100%	Intégration globale
Biopolis	c/ Catedrático Agustín Escardino, 9 Edif. 2 Parc Científic Universitat de Valencia 46980 Paterna (Valencia)	25%	25%	Non consolidée
Sanavie	3 place du marché 1860 Aigle Suisse	35%	35%	Non consolidée

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

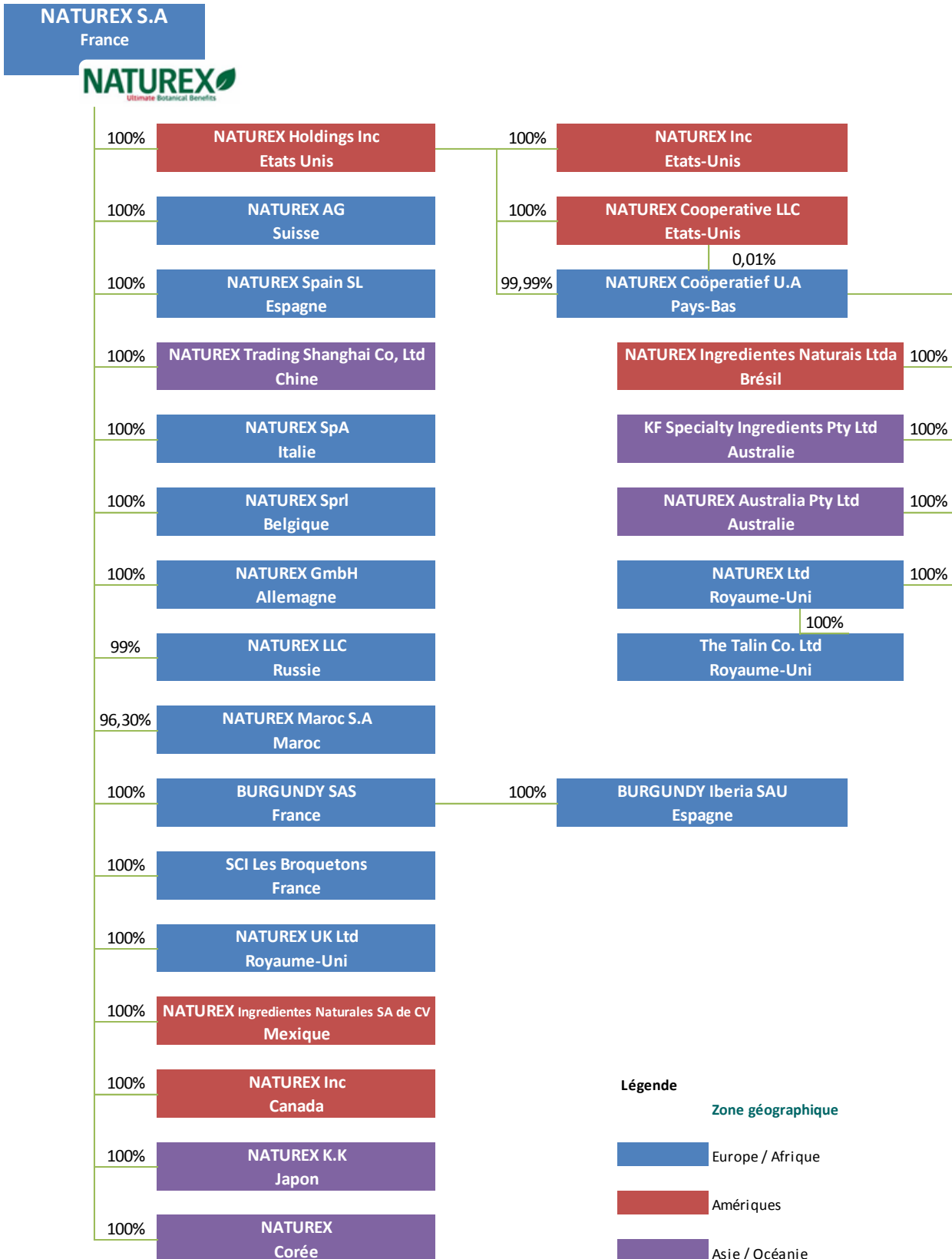
2.2 Variation du périmètre de la période

Six sociétés ont rejoint le groupe en 2011 :

- Burgundy France, acquise et détenue à 100% par Naturex SA ;
- Burgundy Ibéria, acquise et détenue à 100% par Naturex SA ;
- Naturex Inc Canada, créée et détenue à 100% par Naturex SA ;
- Naturex Kabushiki Kaisha au Japon, créée et détenue à 100% par Naturex SA ;
- Naturex en Corée, créée et détenue à 100% par Naturex SA ;
- Naturex Ingredients Naturales S.A. de C.V créée et détenue à 100% par Naturex SA.

La contribution dans le résultat et les capitaux propres de la période est non significative pour les sociétés créées ; pour les sociétés acquises, elle est détaillée en note 6.

2.3 Organigramme



6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

2.4 Sociétés associées et participations

Aucune entreprise du périmètre de consolidation n'est actionnaire ou associée d'une entité ad hoc.

2.4.1 Sanavie

La société n'a pas été en mesure de publier des comptes audités depuis l'exercice 2009, et l'intégralité des actifs liés a été dépréciée. Le groupe Naturex n'est pas engagé au-delà de son investissement, il n'y a donc pas lieu d'évaluer un risque supplémentaire.

2.4.2 Biopolis

Au travers du regroupement d'entreprises avec la Division Ingrédients de Natraceutical, le groupe a acquis 24,9% des parts de la société de recherche et développement Biopolis SL. Le groupe n'ayant pas d'influence notable sur Biopolis, cette participation est présentée dans la catégorie des actifs financiers AFS (Available For Sale) évalués en juste valeur.

Note 3 Déclaration de conformité

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés de Naturex S.A. et de ses filiales (ci-après dénommées le « Groupe ») sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Aucune des normes et interprétations d'application obligatoire en 2011 n'ont eu d'incidence sur les états financiers consolidés annuels.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union Européenne à cette date. Ils ont par ailleurs été préparés conformément aux règles de présentation et d'information financière applicables aux comptes annuels telles que définies dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les états financiers consolidés du Groupe établis en date du 31 décembre 2011 ont été arrêtés par le Conseil d'administration dans sa séance du 26 mars 2012, et seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée qui peut théoriquement les modifier.

Note 4 Principes et méthodes comptables

4.1 Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations seront en vigueur pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2011 et n'ont pas été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés.

Les normes IFRS 10, 11 et 12 relatives à l'analyse du contrôle n'ont pas d'impact sur les exercices antérieurs.

L'amendement IFRS 7 concernant les risques liés au transfert d'actifs et leurs effets, ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers du groupe.

IAS 19 révisée « avantages au personnel » ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers d'ouverture du groupe, l'impact portera sur les exercices futurs.

IFRS 9 relative aux instruments financiers pourrait modifier la classification et l'évaluation des actifs financiers.

4.2 Recours à des estimations et aux jugements

Dans le cadre du processus d'établissement des états financiers consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations, en particulier pour la détermination des provisions et la réalisation des tests de valeur. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base des informations disponibles ou des situations existantes à la date d'arrêté des comptes. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les informations sur les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, susceptibles d'avoir les impacts les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 5 Méthodes et règles d'évaluations – Goodwill
- Note 5 Méthodes et règles d'évaluations – Stocks

4.5 Saisonnalité

L'activité du Groupe est peu soumise à une saisonnalité.

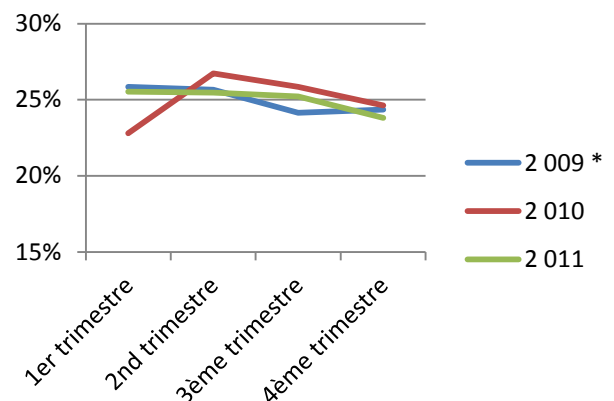
L'approvisionnement d'une part, même s'il se fait par campagne pour certaines matières premières, est globalement réparti sur l'année entière avec un léger pic au printemps et au début de l'été ; tandis que l'approvisionnement en extrait est lui totalement dénué d'effet saisonnier.

Les ventes sont elles aussi peu soumises à une saisonnalité de manière générale. Certaines gammes spécifiques présentent des effets saisonniers comme les colorants et arômes pour boissons du secteur Food & Beverage au printemps et en été, ou quelques gammes de Nutrition & Health qui voient une plus forte progression en automne et hiver, au global elles se compensent entre elles et le mix produit est tel qu'il n'y a pas de saisonnalité marquée.

A titre illustratif de la saisonnalité, le graphique ci-contre reprend la répartition trimestrielle du chiffre d'affaires pour les 3 dernières années.

* La saisonnalité 2009 est présentée sur la base du chiffre d'affaires proforma.

La saisonnalité 2011 ne tient pas compte de l'acquisition de BURGUNDY impactant le 3^{ème} trimestre uniquement.



6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

4.6 Valeur d'entrée des actifs et des passifs

Les dates d'arrêtés des comptes annuels sont toutes fixées au 31 décembre.

Les états financiers consolidés résumés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère à la date d'arrêté des comptes. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions sont comptabilisées au cours historique au moment de leur réalisation.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Lorsque le règlement d'un élément monétaire qui est une créance à recevoir ou une dette payable à une activité à l'étranger, n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, les gains et pertes de change en résultant sont considérés comme faisant partie de l'investissement net dans une activité à l'étranger et sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et sont présentés en réserve de conversion.

Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle.

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de consolidation sont convertis en euros au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique.

Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période, valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives.

Les différences de conversion du bilan sont enregistrées distinctement au poste « Ecart de conversion » dans les capitaux propres et comprennent : l'incidence de la variation des taux de change sur les actifs et les passifs, la différence entre le résultat calculé au taux moyen et le résultat calculé au taux de clôture.

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition de filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de la filiale. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et convertis au taux de clôture.

Les cours de clôture utilisés sont les suivants :

Pays	Devises	Cours de clôture	
		31-déc-11	31-déc-10
Australie	EUR / AUD	1,2723	1,3136
Brésil	EUR / BRL	2,4342	2,2177
Canada	EUR / CAD	1,3215	
Chine	EUR / RMB	8,1625	8,8220
Corée	EUR / KRW	1 498,6900	
Japon	EUR / JPY	100,2000	
Maroc	EUR / MAD	11,1505	11,2412
Mexique	EUR / MXN	18,0512	
Russie	EUR / RUB	41,6714	40,8200
Suisse	EUR / CHF	1,2156	1,2504
UK	EUR / GBP	0,8353	0,8608
USA	EUR / USD	1,2939	1,3362

Les cours moyens utilisés sont les suivants :

Pays	Devises	Cours moyen	
		31-déc-11	31-déc-10
Australie	EUR / AUD	1,3452	1,4597
Brésil	EUR / BRL	2,3094	2,2976
Canada	EUR / CAD	1,3925	
Chine	EUR / RMB	8,9270	9,0104
Corée	EUR / KRW	1 498,6900	
Japon	EUR / JPY	110,8108	
Maroc	EUR / MAD	11,3230	11,1390
Mexique	EUR / MXN	18,0512	
Russie	EUR / RUB	40,9021	40,3850
Suisse	EUR / CHF	1,2376	1,3951
UK	EUR / GBP	0,8738	0,8588
USA	EUR / USD	1,4036	1,3220

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

Note 5 Méthodes et règles d'évaluations

5.1 Goodwill

En application de la norme IFRS 3 révisée, lors d'un regroupement d'entreprises, le Groupe évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le groupe choisit transaction par transaction d'évaluer à la date d'acquisition toute participation ne donnant pas le contrôle, soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Pour les acquisitions réalisées antérieurement au 1er janvier 2010, le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la quote-part du Groupe dans les montants comptabilisés (généralement à la juste valeur) au titre des actifs, passifs et passifs éventuels.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supportait du fait d'un regroupement d'entreprises, ont été pris en compte dans le coût d'acquisition.

Les goodwill sont rattachés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe (UGT).

Les UGT retenues par le Groupe correspondent aux secteurs opérationnels, au nombre de 3, tels que décrit en note 5.10 :

- Amériques,
- Europe, Afrique, Russie,
- Asie.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises », les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an.

Conformément à la norme IAS 36, la méthode de test de perte de valeur des actifs retenue par le Groupe consiste à :

- élaborer des flux de trésorerie après impôt normatif sur la base du plan stratégique de l'UGT considérée ;
- déterminer une valeur d'utilité par une méthode comparable à toute valorisation d'entreprise en actualisant les flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital (Weighted Average Cost of Capital – WACC-) du secteur ;
- comparer cette valeur d'utilité à la valeur comptable des actifs pour déterminer s'il y a lieu de constater une perte de valeur ou non.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré après impôts du capital.

5.2 Immobilisations incorporelles (hors goodwill)

Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe, les frais généraux directement attribuables nécessaires pour préparer l'actif à être utilisé de la manière prévue et les coûts d'emprunt capitalisés. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les autres immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Catégories d'Immobilisations	Durée d'utilité
Clientèles	Linéaire : 12 ans
Logiciels	Linéaire : 3 à 5 ans
Brevets	Linéaire : 10 à 20 ans
Marques	Linéaire : 4 à 5 ans
Frais de développement	Linéaire : 5 ans

5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'immobilisations corporelles.

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Catégories d'Immobilisations	Durée d'utilité
Constructions sur sol propre	Linéaire : 15 à 20 ans
Constructions sur sol d'autrui	Linéaire : 10 à 20 ans
Installations techniques matériels et outillage	Linéaire : 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire : jusqu'à 10 ans

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location financement.

Les subventions d'investissements sont comptabilisées en produits différés et comptabilisées en résultat de façon symétrique sur la durée d'utilisation de l'actif.

Les subventions qui compensent des charges encourues par le groupe sont reconnues de façon symétrique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

5.4 Stocks

Le coût des stocks est évalué par lot au prix de revient et comprend les coûts d'acquisition des matières premières, les coûts de production ou de transformation, la quote-part appropriée des coûts indirects fondée sur la capacité normale de production et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

5.5 Instruments Financiers

5.5.1 Actifs financiers non dérivés

Le Groupe détient les actifs financiers non dérivés suivants : des dépôts et cautionnement, des titres non consolidés, des créances, les équivalents de trésorerie et des actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont constitués de dépôts et cautionnement et de titres non consolidés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, dans les rares cas où la juste valeur ne peut être obtenue, ceux-ci sont évalués au coût historique.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, des pertes de valeurs significatives et durables sont comptabilisées en résultat.

Créances et autres débiteurs

Les créances sont évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeurs. En effet, une dépréciation est constatée dès lors que l'encaissement d'une créance présente un risque, même partiel, de non réalisation.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les comptes bancaires courants, les valeurs mobilières de placement réalisables à très court terme et facilement convertibles en liquidités et qui ne présentent pas de risque significatif d'évolution de valeur.

5.5.2 Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les emprunts et les découverts bancaires.

Excepté lorsqu'ils font l'objet d'une couverture de juste valeur, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.5.3 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques de change et de taux.

Lors de la désignation initiale de la couverture, le Groupe documente formellement la relation entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert, les objectifs de gestion des risques et la stratégie poursuivie lors de la mise en place de la couverture, ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. Le Groupe apprécie, à la mise en place de la relation de couverture et de façon continue, s'il s'attend à ce que les instruments de couverture soient « hautement efficaces » pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts sur la période sur laquelle la couverture est désignée.

Pour une couverture de flux de trésorerie afférente à une transaction prévue, il doit être hautement probable que la transaction se réalisera et cette transaction doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait in fine affecter le résultat. Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations en résultant sont comptabilisées selon les modalités décrites ci-dessous.

Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture dans une couverture de variation des flux de trésorerie attribuable à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable qui pourrait affecter le résultat, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans la réserve de couverture au sein des capitaux propres. Le montant comptabilisé en autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le compte de résultat sur la période au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts affectent le résultat ; ce montant est comptabilisé sur la même ligne du résultat global que l'élément couvert.

Toute partie inefficace dans les variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat.

Le groupe a mis en place des swaps de taux en vue de couvrir ses risques sur flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme non comptabilisé, pouvant affecter le résultat.

Pour la couverture de juste valeur des actifs et passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est comptabilisée au compte de résultat où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture.

Afin de couvrir son risque de change, le groupe a mis en place des couvertures de change sur ses emprunts en devise.

5.6 Activités, actifs et passifs destinés à être cédés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand un groupe d'actifs est destiné à être cédé lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent. La réalisation de la cession est prévue dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus pour la vente ne sont plus amortis à compter de cette présentation.

Pour les activités abandonnées, leur résultat est présenté en distinguant le résultat des activités poursuivies, des activités arrêtées et leurs flux de trésorerie sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

5.7 Avantages du personnel

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le Groupe varient en fonction des obligations légales et de la politique de chaque filiale en la matière. Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

En ce qui concerne les régimes à cotisations définies, les obligations du Groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les charges comptabilisées relatives à ces plans correspondent aux cotisations payées pendant la période de référence.

Conformément à la norme IAS 19, seuls les régimes à prestations définies créent des engagements futurs pour le Groupe. Ils sont constitués d'obligations résultant de régimes de retraite et d'indemnités de cessation de service.

Ces engagements font l'objet d'évaluations périodiques par des actuaires indépendants, sur la base d'hypothèses qui peuvent varier au cours du temps. Ces obligations sont dans la plupart des cas préfinancées par des cotisations employeurs et employés au travers de fonds externes, constituant des entités légales séparées dont les investissements sont soumis aux fluctuations des marchés financiers.

Le Groupe comptabilise, au titre des régimes à prestations définies la totalité des écarts actuariels et la totalité des dépenses au titre des régimes à cotisations définies en charge de personnel.

5.8 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

5.9 Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires consolidé est constitué par le montant des ventes hors taxes résultant des activités courantes des sociétés de l'ensemble consolidé, après élimination des opérations internes.

5.10 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 sur l'information sectorielle, le Groupe définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges,
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance,
- et pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le reporting interne mis à la disposition des principaux décideurs opérationnels, PDG et DG délégué, correspond à l'organisation managériale du Groupe Naturex qui est basée sur une segmentation géographique selon les trois zones suivantes :

- **Amériques** : regroupant les sociétés Naturex Inc, Naturex Ingredientes Naturais Ltda (anciennement Exnama), Naturex Inc Canada et Naturex Mexique ;
- **Europe, Afrique, Russie** : regroupant les sociétés du groupe Naturex SA, Naturex Spa, Naturex Ltd (anciennement Overseal Natural Ingredients), SCI Les Broquetons, Naturex Maroc, Naturex UK Ltd, Naturex AG (anciennement Obipektin AG), Naturex SL (anciennement Xerutan SL), Naturex GMBH, Naturex SPRL, Naturex LLC (anciennement Natraceutical Russia OOO), Burgundy France et Burgundy Iberia.
- **Asie** : regroupant les sociétés du groupe Naturex Trading Shanghai, KF Specialty Ingredients Pty Ltd (ex Kingfood Australia Pty Ltd), Naturex Australia Pty Ltd, Naturex Japon et Naturex Corée.

Le Groupe identifie et présente donc ses secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne à la Direction.

5.11 Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de reporting, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. L'impôt exigible inclut également toute dette d'impôt qui provient de la déclaration de dividendes.

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils seraient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode bilancielle du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ces actifs et passifs.

5.12 Résultat par action

Le résultat et le résultat dilué par action sont présentés pour le résultat attribuable aux propriétaires de la société.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des actions propres.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actions et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

5.13 Avantages sur capitaux propres au profit du personnel

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options d'achat et de souscription d'actions et les offres réservées aux salariés portant sur des actions du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice, de la probabilité de réalisation des conditions d'exercice de l'option, de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque sur la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions, et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

Note 6 Regroupement d'entreprises

6.1 BURGUNDY

En octobre 2011, le groupe a acquis 100% du capital et des droits de vote de Burgundy, une société française spécialisée dans la production et la commercialisation d'extraits végétaux pour les industries nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique elle-même détenant à 100% Burgundy Iberia, pour un prix forfaitaire de 5 988 milliers d'euros entièrement financé en numéraire.

Avant acquisition, la société réalisait un chiffre d'affaires de 14 millions d'euros sur 12 mois glissants.

Les sociétés Burgundy ont été intégrées au 1er octobre 2011 dans les comptes consolidés. Dans la mesure où l'impact sur le périmètre est inférieur à 25%, le groupe ne présente pas de comptes pro forma. Sur la période de consolidation, elles ont apportées au groupe 2,7 millions d'euros de chiffre d'affaires et 0,2 millions d'euros de résultat net.

Les valeurs comptables pré acquisitions ont été déterminées sur la base des normes IFRS applicables à la date d'acquisition. Les montants des actifs et passifs éventuels comptabilisés ont été évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition (confère note 5 - méthodes et évaluations utilisées pour déterminer la juste valeur).

L'affectation provisoire du prix d'acquisition et les actifs et passifs comptabilisés au titre de ce regroupement se détaillent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeurs comptables acquises	Ajustements de juste valeur	Note détaillée	Valeurs comptabilisées à la date d'acquisition
Immobilisations corporelles	3 921	2 000	(a)	5 921
Immobilisations incorporelles	106	-		106
Immobilisations financières	102	-		102
Instruments financiers actifs	-	860	(b)	860
Stocks	3 079	-		3 079
Créances clients et autres créditeurs	7 638	-		7 638
Actifs d'impôts différés		11	(c)	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(748)	-		(748)
Emprunts	(7 812)	-		(7 812)
Passifs d'impôts différés	-	(887)	(c)	(887)
Provisions	(72)	6		(67)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(9 791)	(38)		(9 829)
Dettes d'impôt exigible	(46)	-		(46)
Actifs et passifs nets identifiables	(3 622)	1 952		(1 671)
Goodwill résultant de l'acquisition				7 658
Contrepartie transférée en numéraire				5 988
Trésorerie acquise				(748)
Sortie nette de trésorerie				6 736

Les ajustements de juste valeur sont détaillés ci-après :

- (a) La valeur des bâtiments et terrains a été provisoirement estimée à 5 921 milliers d'euros, dans l'attente que leur juste valeur soit déterminée par des experts indépendants, au cours de l'année 2012.
- (b) La juste valeur des instruments financiers actifs est évaluée à 860 milliers d'euros.
- (c) Les ajustements de valeur ont amené la comptabilisation d'impôts différés, valorisés aux taux des pays auxquels ils se rapportent, soit un total net de 876 milliers d'euros d'impôts différés passifs.

Le goodwill comptabilisé à la date d'acquisition porte essentiellement sur les synergies attendues de l'intégration de ces deux sociétés avec l'activité du groupe dans la production et la distribution d'extraits naturels de spécialité. Conformément à la norme IFRS3, le goodwill est susceptible de révision dans les 12 mois suivant l'acquisition.

6.2 PEKTOWIN

En janvier 2012, le groupe a acquis 100% du capital et des droits de vote de Pektowin, pour un prix forfaitaire de 5,6 millions d'euros entièrement financé en numéraire.

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

L'activité principale de cette société polonaise est la production de pectines et de jus concentrés de fruits et légumes ainsi que la préparation des produits alimentaires transformés (vins de fruits, conserves) à destination de la distribution polonaise. La société réalise un chiffre d'affaires de 11,6 millions d'euros sur 12 mois glissants.

La société Pektowin sera consolidée dans les comptes du groupe à compter du 1^{er} janvier 2012. Dans la mesure où la date d'acquisition est postérieure à la fin de la période de reporting mais antérieure à la date de publication des états financiers, la situation nette de Pektowin au 31 décembre 2011 est présentée dans le tableau ci-dessous.

<i>en milliers d'euros</i>	Valeurs comptables acquises
Immobilisations corporelles	3 172
Immobilisations incorporelles	3
Immobilisations financières	-
Stocks	3 801
Créances clients et autres créditeurs	898
Actifs d'impôts différés	20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(47)
Emprunts	(2 221)
Passifs d'impôts différés	(4)
Provisions	(900)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(792)
Dettes d'impôt exigible	(24)
Actifs et passifs nets identifiables	3 905
Contrepartie transférée en numéraire	5 608
Trésorerie acquise	(47)
Sortie nette de trésorerie	5 655

6.3 VALENTINE

En mars 2012, NATUREX a annoncé l'acquisition de VALENTINE, une entreprise indienne spécialisée dans la production de poudres de fruits et légumes et de couleurs naturelles à destination de l'industrie agro-alimentaire.

Cette acquisition sera consolidée dans les comptes du Groupe à compter du 1^{er} avril 2012. Dans la mesure où l'arrêté des comptes indiens se fait au 31 Mars, ces derniers ne peuvent faire l'objet d'une publication dans le présent rapport.

Cette récente acquisition, s'inscrit une nouvelle fois dans la stratégie de NATUREX d'accélération de son développement en ciblant des marchés dynamiques à fort potentiel de croissance et porteurs de synergies pour le Groupe.

Note 7 Goodwill

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2011	Acquisition	Ecarts de conversion	31/12/2011
Amériques	38 502	-	1 102	39 604
Europe / Afrique / Russie	42 782	7 658	756	51 196
Asie	2 584	-	84	2 668
Total	83 867	7 658	1 942	93 467

L'augmentation de ce poste correspond essentiellement à l'acquisition de Burgundy pour 7 658 milliers d'euros, détaillée en notes 1.1 et 6.

Les goodwill font l'objet de test d'impairment annuels.

Des tests de perte de valeur ont été réalisés au 31 décembre 2011, les hypothèses retenues étaient les suivantes :

- Flux de trésorerie à 5 ans basés sur le réalisé 2011 et des projections pour les 4 exercices suivants. Ces projections sont principalement indexées sur l'expérience passée, ajustée des perspectives d'évolution du marché à moyen et long terme.

Compte tenu du contexte économique international de la fin d'exercice le groupe a utilisé des taux adaptés aux zones concernées :

- taux d'actualisation après impôt, de 10,69 % pour la zone Europe/Asie et de 12.42% pour la zone Amériques, déterminés annuellement selon la méthode de calcul du WACC – Weighted Average Cost of Capital (correspondant à la moyenne pondérée des coûts des capitaux propres et des coûts de la dette) ;
- une valeur terminale sans taux de croissance à l'infini.

Les taux d'actualisation retenus sont des taux après impôt, l'application de taux avant impôt est sans incidence sur les calculs de valeurs d'utilité des UGT.

Un calcul de la sensibilité au taux d'actualisation a été réalisé au 31 décembre 2011, tel que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable. Les taux d'actualisation obtenus sont très supérieurs à ceux utilisés par le Groupe (21% pour la zone Europe, 74% pour la zone Asie et 30% pour la zone Amériques) et mettent en évidence qu'il n'y a pas de risque d'impairment.

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

Note 8 Actifs non courants

8.1 Acquisitions et cessions

Au 31 décembre 2011, les valeurs brutes des immobilisations se décomposaient comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2011	Virements de poste à poste	Entrée de périmètre	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Ecarts de conversion	31/12/2011
Goodwill :	83 867	-	7 658	-	-	1 942	93 467
Incorporelles :	9 201	-	106	4 571	-79	114	13 913
Clientèle	2 523	-	-	543	-	76	3 142
Logiciels et marques	3 688	-	106	1 304	-	21	5 118
Frais de développement	2 762	-	-	2 255	-79	3	4 941
Immobilisations en cours	228	-	-	470	-	15	713
Corporelles :	138 388	-	5 921	14 653	-732	2 149	160 379
Terrains	11 229	-	1 317	1 334	-20	182	14 042
Constructions & Aménagements	67 474	651	1 861	4 202	-122	984	75 051
Inst. Techn. Mat. Outil.	51 359	1 255	1 498	3 884	-270	810	58 535
Autres immob. corporelles	6 370	33	150	2 120	-271	115	8 517
Immobilisations en cours	1 956	-1 939	1 095	3 113	-50	59	4 234
Actifs financiers :	1 931	-	102	393	-64	12	2 374
Titres de participation	1 546	-	-	-	-	-	1 546
Prêts	27	-	-	-	-13	-	14
Dépôts et cautionnements	358	-	102	393	-51	12	814
Total	233 387	-	13 787	19 617	-875	4 218	270 133

Les principaux investissements portent sur l'appareil productif et le matériel des laboratoires de recherche et développement.

Au 31 décembre 2010, les valeurs brutes des immobilisations se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2010	Virements de poste à poste	Ajustement Juste Valeur et coûts d'acquisition	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Ecarts de conversion	31/12/2010
Goodwill :	74 091	-	3 689	-	-	6 087	83 867
Incorporelles :	4 468	140	683	3 854	133	189	9 201
Clientèle	-	-	883	1 547	-	94	2 523
Logiciels et marques	3 130	75	-200	747	122	57	3 688
Frais de développement	1 264	-	-	1 469	-	29	2 762
Immobilisations en cours	74	65	-	91	12	9	228
Corporelles :	119 231	-140	-66	11 978	391	7 776	138 388
Terrains	5 223	4 563	-	202	20	1 260	11 229
Constructions & Aménagements	62 626	-3 672	-	4 531	59	4 048	67 474
Inst. Techn. Mat. Outil.	45 092	81	-66	4 299	148	2 101	51 359
Autres immob. corporelles	4 057	568	-	1 619	163	290	6 370
Immobilisations en cours	2 232	-1 680	-	1 327	-	77	1 956
Actifs financiers :	2 579	-	-629	76	133	38	1 931
Titres de participation	2 175	-	-629	-	-	-	1 546
Prêts	37	-	-	-	14	3	27
Dépôts et cautionnements	366	-	-	76	119	35	358
Actifs non courants détenus en vue de la vente:	802	-	-	-	802	-	-
Total	201 170	-	3 677	15 908	1 459	14 091	233 387

8.2 Amortissements et dépréciations

Au 31 décembre 2011, les amortissements et dépréciations des immobilisations se décomposaient comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2011	Virements de poste à poste	Dotations	Cessions ou mises au rebut	Provisions	Ecart de conversion	31/12/2011
Incorporelles :	2 891	21	1 814	-79	-	-	4 647
Clientèle	197	-	242	-	-	-12	427
Logiciels et marques	1 817	26	807	-	-	12	2 662
Frais de développement	871	-	765	-79	-	-	1 558
Autres immob. incorporelles	5	-5	-	-	-	-	-
Corporelles :	46 075	-21	10 856	-464	-	760	57 206
Constructions & Aménagements	13 776	-	4 595	-9	-	189	18 551
Inst. Techn. Mat. Outill.	28 739	-	5 152	-257	-	491	34 124
Autres immob. corporelles	3 560	-21	1 109	-198	-	80	4 530
Actifs financiers :	1 206	-	-	-	-	-	1 206
Titres de participation	1 206	-	-	-	-	-	1 206
Total	50 172	-	12 670	-543	-	759	63 059

Au 31 décembre 2010, les amortissements et dépréciations des immobilisations se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2010	Virements de poste à poste	Dotations	Cessions ou mises au rebut	Provisions	Ecart de conversion	31/12/2010
Incorporelles :	1 465	-	1 465	80	-	40	2 891
Clientèle	-	-	189	-	-	8	197
Logiciels et marques	1 034	-	834	80	-	30	1 817
Frais de développement	431	-	438	-	-	2	871
Autres immob. incorporelles	-	-	5	-	-	-	5
Corporelles :	35 537	-	9 849	396	-2	1 087	46 075
Constructions & Aménagements	9 011	320	4 132	3	-2	319	13 776
Inst. Techn. Mat. Outill.	24 246	-872	4 894	133	-	604	28 739
Autres immob. corporelles	2 280	552	824	260	-	164	3 560
Actifs financiers :	1 206	-	-	-	-	-	1 206
Titres de participation	1 206	-	-	-	-	-	1 206
Actifs non courants détenus en vue de la vente :	7	-	-	-	-7	-	-
Total	38 216	-	11 315	477	-9	1 128	50 172

Note 9 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Une évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Groupe est effectuée dans la mesure où les données des marchés financiers permettent une estimation pertinente de leur valeur vénale dans une optique non liquidatrice.

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

Catégories comptables		31/12/2011		31/12/2010	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<i>En milliers d'euros</i>					
Prêts et dépôts et cautionnements	Prêts et créances	827	827	384	384
Titres de participation, nets	AFS	340	340	340	340
Instruments dérivés actif non courants	Actifs en juste valeur par le biais du compte de résultat	343	343	546	546
Instruments dérivés actif courants	Actifs en juste valeur par le biais du compte de résultat	1 200	1 200	267	267
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	37 662	37 662	17 460	17 460
Sous-total Actifs financiers		40 372	40 372	18 997	18 997
Prêts bancaires garantis	Passifs au coût amorti	104 231	116 707	117 101	127 035
Contrats de location financement	Passifs au coût amorti	372	416	299	325
Dettes rattachées à des participations	Passifs au coût amorti	313	313	891	891
Instruments dérivés passif non courants	Passifs en juste valeur, instruments de couverture	2 254	2 254	2 534	2 534
Instruments dérivés passif courants	Passifs en juste valeur, instruments de couverture	893	893	702	702
Découverts bancaires	Passifs au coût amorti	916	916	1 293	1 293
Sous-total Passifs financiers		108 979	121 500	122 821	132 780
Total		68 607	81 127	103 824	113 783

Les actualisations des flux de trésorerie futurs ont été évaluées au taux de 10.69%.

Ce taux correspond au WACC calculé pour la zone Europe dans la mesure où la dette est majoritairement souscrite en Europe.

Les valeurs mobilières de placement (juste valeur de niveau 1) et les instruments dérivés (juste valeur de niveau 2) sont les seuls instruments financiers valorisés à la juste valeur.

	Juste Valeur de la classe au 31/12/2011	Cours Cotés	Modèle interne avec paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Valeurs mobilières de placement	-	-		
Instruments dérivés actifs	1 543		1 543	
Titres de participation	340			340
Instruments dérivés passifs	3 147		3 147	

La juste valeur des instruments financiers dérivés s'établit ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	Total Actifs	Actifs courants	Actifs non courants	Total Passifs	Passifs courants	Passifs non courants
Dérivés relevant de la couverture de Flux de trésorerie	870	868	1	3 147	893	2 254
Dérivés de taux	-	-	-	3 111	861	2 250
Dérivés de change	870	868	1	36	32	4
Dérivés relevant de la couverture de Juste valeur	673	332	342	-	-	-
Dérivés de taux	-	-	-	-	-	-
Dérivés de change	673	332	342	-	-	-
Position nette au 31/12/2011	1 543	1 200	343	3 147	893	2 254
Position nette au 31/12/2010	813	267	546	3 236	702	2 534

Note 10 Stocks et en cours

La ventilation des stocks par nature se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2011	Virement de poste à poste	Entrée de périmètre	Variation	Ecart de conversion	31/12/2011
Matières premières	38 587	-2 333	-378	934	507	37 317
Consommables	954	-	23	255	5	1 236
Produits finis et semi finis	61 500	2 333	3 433	8 813	1 542	77 622
En cours de production biens & services	-	-	-	-	-	-
Total Stock Brut	101 041	-	3 079	10 001	2 054	116 175
Provisions	-2 814	-	-	1 826	-38	-1 025
Total Stock Net	98 227	-	3 079	11 827	2 017	115 150

Note 11 Clients et autres débiteurs

Le détail des comptes clients et autres comptes débiteurs se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Créances clients	48 789	42 507
Créances fiscales et sociales	11 728	7 098
Autres créances	2 866	1 608
Total brut	63 383	51 213
Dépréciations	-1 741	-1 565
Total net	61 642	49 648

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

Les pertes de valeur des créances clients et autres débiteurs ont évoluées comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Reclassification	Pertes de valeur	Change	31/12/2011
Créance clients, pertes de valeur	1 565	-	-127	17	1 455
Créances fiscales, pertes de valeur	-	328	17	-59	286
Total	1 565	328	-110	-42	1 741

L'antériorité des créances clients en date de clôture s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Créances clients		Pertes de valeur	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Non Echues	37 097	29 366	-	-
1 à 30 jours	7 989	7 561	-	-
31 à 60 jours	2 049	2 370	-	-
61 à 90 jours	759	973	-561	-
Plus de 90 jours	895	2 236	-895	-1 565
Total	48 789	42 507	-1 455	-1 565

Note 12 Dettes financières nettes

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2011	Nouveaux	Entrée de périmètre	Remboursés	Change	31/12/2011
Emprunts	117 101	9 069	2 630	-25 363	795	104 231
Emprunts liés aux locations financements	299	222	-	-151	-	372
Dettes liées à des participations	891	-	5 182	-5 760	-	313
Sous-total	118 291	9 292	7 812	-31 274	795	104 916
Concours bancaires	1 293	-	1 106	-1 484	-	916
Total dette financière brute	119 585	9 292	8 918	-32 757	795	105 832
Trésorerie	17 460	19 502	358	-	342	37 662
Total dette financière nette	102 125	-10 211	8 560	-32 757	453	68 170

La dette financière nette du groupe s'élève à 68 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 102 millions d'euros au 31 décembre 2010. Cette forte diminution est liée à l'augmentation de capital réalisée en numéraire en octobre et détaillée Note 1.

La dette financière brute s'élève à 106 millions d'euros au 31 décembre 2011, majoritairement composée du crédit structuré.

La convention de crédit liant le groupe aux prêteurs comporte une clause relative au respect des covenants bancaires sur des bases semestrielles.

Au 31 décembre 2011, ces ratios sont respectés.

La répartition par échéance de la dette financière brute se détaille comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	Courant	Non courant
Emprunts	104 603	17 275	87 327
Concours bancaires	916	916	-
Dettes liées à des participations	313	313	-
Total dette financière au 31/12/2011	105 832	18 505	87 327
Total dette financière en % au 31/12/2011		17,5%	82,5%

Total dette financière au 31/12/2010	119 585	11 146	108 439
Total dette financière en % au 31/12/2010		9,3%	90,7%

12.1 Dettes financières non courantes

Les variations de la dette financière non courante se décrivent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2011	Nouveaux	Entrée de périmètre	Remboursés	Transferts en moins d'un an	Change	31/12/2011
Emprunts	108 263	9 069	2 371	-16 526	-16 832	795	87 140
Emprunts liés aux locations financements	176	56	-	-27	-18	-	187
Total dette financière non courante	108 439	9 125	2 371	-16 553	-16 850	795	87 327

12.2 Autres passifs financiers courants

Les variations des autres passifs financiers courants se décrivent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2011	Nouveaux	Entrée de périmètre	Remboursés	Transferts du plus d'un an	Change	31/12/2011
Emprunts	8 838	-	259	-8 838	16 832	-	17 091
Emprunts liés aux locations financements	123	166	-	-123	18	-	184
Dettes liées à des participations	891	-	5 182	-5 760	-	-	313
Total dette financière courante	9 852	166	5 441	-14 721	16 850	-	17 588
Concours bancaires	1 293	-	1 106	-1 484	-	-	916

12.3 Concours bancaires

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Concours bancaires courants	916	1 293
Total	916	1 293

A la date de clôture, le groupe dispose d'autorisations court-terme de 20 millions d'euros, de 15 millions d'euros sur une tranche multidevises (à utiliser en EUR, USD ou CHF) et de 7 millions de dollars.

Au 31 décembre 2011 elles ne sont pas utilisées tandis qu'au 31 décembre 2010 elles l'étaient à hauteur de 16,3 millions d'euros.

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

12.4 Trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Trésorerie	37 662	17 051
Valeurs mobilières de placement	-	408
Total	37 662	17 460

12.5 Répartition de la dette par devises exprimées en euros

La dette répartie par devise après couverture se détaille comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	EUROS	DOLLARS	FRANCS SUISSE	AUTRES
Emprunts	104 603	45 038	41 751	17 581	233
Concours bancaires	916	913	-	3	1
Dettes liées à des participations	313	313	-	-	-
Total dette financière au 31/12/2011	105 832	46 263	41 751	17 584	233
Total dette financière en % au 31/12/2011		43,7%	39,5%	16,6%	0,2%
Total dette financière au 31/12/2010	119 585	51 296	47 531	20 403	355
Total dette financière en % au 31/12/2010		42,9%	39,7%	17,1%	0,3%

Une partie de la dette initialement libellée en dollar fait l'objet d'une couverture de change à hauteur de 5,9 millions d'euros. La variation de juste valeur de cet instrument de couverture a dégagé une perte financière de 139 milliers d'euros.

12.6 Répartition de la dette à taux fixe et à taux variable

<i>En milliers d'euros</i>	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts	104 603	63 966	40 637
Concours bancaires	916	-	916
Dettes liées à des participations	313	313	-
Total dette financière au 31/12/2011	105 832	64 279	41 553
Total dette financière en % au 31/12/2011		60,7%	39,3%
Total dette financière au 31/12/2010	119 585	66 837	52 748
Total dette financière en % au 31/12/2010		55,9%	44,1%

La dette, initialement à taux variable, a été swappée pour partie à taux fixe en 2010.

Les instruments dérivés correspondants sont détaillés en note 5.5 et 9.

Note 13 Avantages au personnel

Les engagements nets du Groupe ont été évalués avec l'aide d'actuaire indépendants et en application d'IAS 19. Le principal plan de retraite du groupe qui constitue un régime à prestations définies est celui de la filiale suisse, représentant 78% de l'engagement net du groupe :

	Total		Régime suisse		Régime italien		Régime français		Autres régimes		
	31/12/2011	31/12/2010	Déc 2011	Déc 2010	Déc 2011	Déc 2010	Déc 2011	Entrée de périmètre	Déc 2010	Déc 2011	Déc 2010
<i>En milliers d'euros</i>											
Juste valeur des actifs du régime	(13 273)	(8 386)	(13 183)	(8 299)	-	-	(90)		(87)	-	-
Valeur actualisée des obligations	16 186	10 588	15 469	10 031	450	434	210	45	87	57	36
Déficit (excédent) du régime	2 913	2 202	2 286	1 732	450	434	119	45	-	57	36

Les engagements, les actifs et la charge au 31 décembre 2011 des régimes français et italiens ont été calculés en projetant l'évaluation au 30 juin 2011.

Les engagements, les actifs et la charge au 31 décembre 2011 du régime suisse ont été évalués au 31 décembre 2011. L'ajustement d'expérience exceptionnel sur le régime suisse a induit une ré-estimation de l'obligation (4 435 milliers d'euros) et de l'actif correspondant (3 917 milliers d'euros), pour un montant net de 509 milliers d'euros comptabilisé en résultat non courant.

La variation de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies se décrit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Valeur actualisée des obligations au 1er janvier	10 588	9 894
Prestations servies par le régime	(968)	(2 180)
Coût des services rendus et coût financiers	794	1 329
Ajustement d'expérience	4 435	
Pertes et (gains) actuariels comptabilisés en résultat	671	(336)
Cotisations employés	378	
Effet des variations de change	289	1 880
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	16 186	10 588

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

La variation de la juste valeur des actifs du régime se décrit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Juste valeur des actifs du régime au 1er janvier	8 386	8 383
Cotisations versées au régime	378	770
Prestations servies par le régime	(890)	(2 486)
Rendement attendu des actifs du régime	321	385
Ajustement d'expérience	3 917	-
(Pertes) et gains actuariels comptabilisés en résultat	547	(258)
Cotisations employés	378	
Effet des variations de change	238	1 592
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre	13 273	8 386

La charge comptabilisée en résultat se décrit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Coût des services rendus et coûts financiers	816	1 329
Ecart actuariel en résultat	82	(336)
Rendement attendu des actifs du régime	(321)	385
Effet des variations de change	175	
Contributions employeurs	(42)	
Charge comptabilisée en résultat	711	1 378

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Taux d'actualisation au 31 décembre (CHF)	2,85%	3.25 %
Taux d'actualisation au 31 décembre (zone EUR)	4,60%	4.27 %
Taux d'augmentation des salaires	de 2% à 6% selon les catégories professionnelles et tranches d'âges	2.00 %
Taux de rendement attendu des actifs (CHF)	3,75%	4.25 %

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les statistiques et les tables de mortalité publiées.

Le portefeuille des actifs suisse se compose d'obligations (30%), d'actions (25%), d'immobilier (15%) et de divers (30%).

Note 14 Provisions courantes

En milliers d'euros	01/01/2011	Reclassement	Entrée de périmètre	Constituées	Consommées	Change	31/12/2011
Autres provisions	632	-328	21	18	-313	9	40
Total provisions	632	-328	21	18	-313	9	40

Aucun passif éventuel significatif n'a été identifié au 31 décembre 2011.

Note 15 Gestion des risques financiers

Les principaux risques susceptibles d'impacter directement les états financiers du Groupe sont détaillés et valorisés ci-après :

- Risque de crédit ;
- Risque de liquidité ;
- Risque de change ;
- Risque de taux.

L'exposition aux risques à caractères non financier est reprise dans le rapport d'activité du document de référence.

15.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Tout d'abord ce risque est limité par plusieurs aspects, notamment le grand nombre de clients du Groupe (la part des 10, 20 et 30 meilleurs clients est détaillée dans le rapport d'activité).

15.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque d'avoir des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, par la mise en place d'une gestion de trésorerie Groupe quotidienne, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes qui porteraient atteinte à la réputation du Groupe.

Le crédit structuré mis en place le 30 décembre 2009 comporte deux tranches d'autorisations à court terme : une tranche Euros de 20 millions d'euros et une tranche multidevises de 15 millions d'euros pouvant être tirée en EUR, USD et CHF. Ces autorisations ne sont pas utilisées au 31 décembre 2011 tandis que 16,3 millions d'euros l'étaient au 31 décembre 2010.

Les autorisations de découverts et en-cours utilisés à la clôture sont détaillés en note 12.3.

La convention de crédit liant le Groupe aux prêteurs comporte une clause relative au respect de deux ratios bancaires qui doivent être évalués chaque semestre. Ces ratios sont (i) d'une part un ratio de Gearing défini par le rapport dettes financières nettes sur les capitaux propres totaux et (ii) d'autre part un ratio de Leverage financier défini par le rapport de la dette financière nette sur l'EBITDA.

Dans le cas où (i) le Groupe ne respecterait pas les ratios contractualisés et où (ii) la majorité des prêteurs en ferait la demande, les prêteurs pourraient demander alors le remboursement de la dette correspondante.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2011.

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

Les échéances contractuelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus	Moins de 1 an	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts	104 231	-116 707	-19 137	-97 309	-262
Passifs relatifs à des contrats de location financement	372	-416	-206	-210	-
Dettes liées à des participations	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	916	-916	-916	-	-
Total au 31/12/2011	105 519	-118 039	-20 259	-97 518	-262

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus	Moins de 1 an	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts	117 101	-127 035	-9 588	-71 163	-46 284
Passifs relatifs à des contrats de location financement	299	-325	-134	-191	-
Dettes liées à des participations	891	-891	-891	-	-
Découverts bancaires	1 293	-1 293	-1 293	-	-
Total au 31/12/2010	119 584	-129 544	-11 906	-71 354	-46 284

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus	Moins de 1 an	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Dérivés de taux d'intérêts (passifs) au 31/12/2011	3 111	-3 483	-571	-2 904	-8
Dérivés de taux d'intérêts (passifs) au 31/12/2010	3 236	-3 511	-265	-1 967	-1 279

15.3 Risque de change

Le Groupe Naturex réalise une part significative de ses opérations en devises et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours de ces devises. Depuis 2010, l'exposition aux devises est significativement modifiée en intégrant en sus du dollar (36% du chiffre d'affaires du Groupe est facturé en dollar), la livre sterling (8%) et le franc suisse (6%). Ces trois devises ainsi que l'euro représentent 95% du chiffre d'affaires du groupe. La dette financière a été restructurée en 2009 afin de correspondre à cette évolution (confère note 14 - Dette financière).

A la clôture de l'exercice, le groupe dispose de dérivés de change sur le franc suisse et le dollar.

Suite aux fortes variations du franc suisse au cours de l'exercice le groupe a couvert une partie de son exposition dans cette devise. Avec le rachat de Burgundy, le groupe a bénéficié des dérivés acquis par la société, couvrant une part de l'exposition au dollar.

<i>En milliers d'euros</i>	2 011	2 010
Dérivés de change USD	1 535	813
Dérivés de change CHF	(15)	-
Dérivés de change PLN	(13)	-
Juste valeur des dérivés de change actifs (passifs)	1 507	813

Les analyses de sensibilités ont permis de déterminer que si le dollar avait baissé de 1% à la clôture, l'impact sur le résultat financier serait une charge de 459 milliers d'euros et l'impact sur les fonds propres serait une augmentation de 47 milliers d'euros.

L'impact d'une baisse de 1% de la livre sterling à la clôture n'aurait pas d'impact sur le résultat financier et impacterait les fonds propres à la hausse de 99 milliers d'euros.

L'impact d'une baisse de 1% du Franc Suisse à la clôture serait une charge de 184 milliers d'euros et une baisse de 91 milliers d'euros sur les fonds propres.

Les actifs et passifs financiers en devise se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	EUR	USD	CHF	GBP	AUTRES	Total
Passifs financiers	46 263	41 751	17 492	1	324	105 832
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts	44 776	41 751	17 489	-	215	104 231
Emprunts leasing	262	-	-	-	110	372
Découverts bancaires	913	-	3	1	-	916
Comptes courants d'associés	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées à des participations	313	-	-	-	-	313
Dépôts	-	-	-	-	-	-
Titres de créance négociables	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	26 479	4 755	1 734	1 536	4 326	38 829
Prêts	-	14	-	-	-	14
Dépôts et cautionnements	306	56	361	-	91	814
Participations	340	-	-	-	-	340
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
Trésorerie	25 833	4 686	1 373	1 536	4 235	37 662
Obligations	-	-	-	-	-	-
Bons du trésor	-	-	-	-	-	-
Position nette avant gestion	19 784	36 996	15 759	-1 535	-4 001	67 002
Hors bilan :						
Nantissement des titres dans le cadre du crédit structuré	-98 957	-	-	-	-	-98 957
Position nette après gestion	118 742	36 996	15 759	-1 535	-4 001	165 960

15.4 Risque de taux

Au 31 décembre 2011, le risque de taux porte principalement sur les emprunts à taux variable et les concours bancaires.

La politique du groupe est de n'utiliser des instruments financiers dérivés dans le seul but de couvrir ses flux financiers, ces instruments ne correspondent pas à des opérations spéculatives.

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

Le groupe n'est pas exposé au-delà des montants détaillés ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	Moins de 1 an	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers	7 627	33 835	91	41 553
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Autres emprunts	6 711	33 835	91	40 637
Emprunts leasing	-	-	-	-
Découverts bancaires	916	-	-	916
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-
Titres de créance négociables	-	-	-	-
Actifs financiers	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Trésorerie	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Bons du trésor	-	-	-	-
Position nette avant gestion	7 627	33 835	91	41 553
Hors bilan :				
Nantissement des titres dans le cadre du crédit structuré	-98 957			
Position nette après gestion	-91 330	33 835	91	41 553

Dans l'hypothèse d'une baisse de 100 points de base des taux d'intérêts, l'impact sur le résultat financier serait de 416 milliers d'euros.

A la date de clôture, les principales caractéristiques en termes de taux sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	2 011	2 010
Instruments à taux fixe :	3 111	3 236
Actifs financiers	-	-
Passifs financiers	3 111	3 236
Instruments à taux variable:	-	-
Actifs financiers	-	-
Passifs financiers	-	-

Note 16 Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels sont définis en note 5.10.

Les informations financières par secteurs opérationnels sont détaillées ci-après :

Au 31 décembre 2011

En milliers d'euros	Amériques	Europe Russie	Afrique Russie	Asie	Océanie	Total des secteurs	Retraitements	Eliminations Intersectorielles	Consolidé
Chiffre d'affaires	93 725	145 414		14 434		253 573	-	-	253 573
Chiffre d'affaires intersecteurs	9 956	113 203		5 204		128 363	-	-128 363	-
Amortissements corporels et incorporels	-1 699	-10 215		-213		-12 127	-543		-12 670
Résultat opérationnel des secteurs	8 755	19 724		1 020		29 500	-902	-63	28 535
Résultat financier						-4 641	-	-	-4 641
Impôt						-8 266	-	-	-8 266
Résultat net						15 628	-	-	15 628

En milliers d'euros	Amériques	Europe Russie	Afrique Russie	Asie	Océanie	Total des secteurs
Total des actifs	106 417		307 902		11 900	426 218
Total des acquisitions d'investissements incorporels	476		4 027		67	4 571
Total des acquisitions d'investissements corporels	2 035		12 381		236	14 653
Total des passifs	17 150		169 240		3 741	190 131

Au 31 décembre 2010

En milliers d'euros	Amériques	Europe Russie	Afrique Russie	Asie	Océanie	Total des secteurs	Retraitements	Eliminations Intersectorielles	Consolidé
Chiffre d'affaires	83 175	129 761		13 371		226 306	-	-	226 306
Chiffre d'affaires intersecteurs	8 986	96 158		4 539		109 682	-	-109 682	-
Amortissements corporels et incorporels	-1 994	-9 166		-155		-11 315	-	-	-11 315
Résultat opérationnel des secteurs	9 281	14 373		1 275		24 929	-	2 357	27 286
Résultat financier						-6 224	-	-	-6 224
Impôt						-6 244	-	-	-6 244
Résultat net						14 817	-	-	14 817

En milliers d'euros	Amériques	Europe Russie	Afrique Russie	Asie	Océanie	Total des secteurs
Total des actifs	99 036		248 662		10 442	358 141
Total des acquisitions d'investissements incorporels	78		3 776		-	3 854
Total des acquisitions d'investissements corporels	1 930		9 651		332	11 912
Total des passifs	17 747		168 100		3 531	189 378

Il n'existe pas de clients représentant plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

La répartition du chiffre d'affaires par famille se répartit comme suit :

En milliers d'euros	2011	Part dans le Chiffre d'affaires 2011	2010	Part dans le Chiffre d'affaires 2010
Food & Beverage	153 411	61%	137 107	61%
Nutrition & Health	84 496	33%	75 523	33%
Personal care	3 008	1%	2 709	1%
Toll & Miscellaneous	12 652	5%	10 968	5%
TOTAL	253 567	100%	226 306	100%

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

Note 17 Charges de personnel

17.1 Effectifs

Effectif	31/12/2011	31/12/2010
Naturex Inc	177	179
Naturex Ingredientes Naturais Ltda.	28	24
Naturex Mexique	2	
Naturex Inc. Canada	3	
Total Amériques	210	203
Naturex SA	253	229
Naturex Maroc	92	93
Naturex S.p.A	80	83
Naturex AG	143	133
Naturex Ltd	89	83
Naturex Spain	44	36
Naturex LLC	7	3
Naturex GMBH	8	6
Naturex SPRL	5	3
Burgundy France	47	
Burgundy Espagne	24	
Total Europe Afrique Russie	792	669
Naturex Australia	9	9
KF Specialty Ingredients Pty Ltd	22	22
Naturex Trading Shanghai Co., Ltd.	17	13
Naturex Corée	2	
Naturex K.K	3	
Total Asie	53	44
Total Groupe	1 055	916

17.2 Stock-options

La valeur des options a été évaluée selon le modèle Black & Scholes et enregistrée selon la norme IFRS 2 en charges de personnel pour un montant de 180 milliers d'euros.

L'avantage au personnel issu de l'attribution de stock-options est calculé en retenant le taux Libor à la date de mise en place du plan. La volatilité prise en compte reflète la moyenne annuelle des 20 séances précédentes la date d'attribution. La période de maturité est équivalente à la durée moyenne entre la date d'attribution et la date de levée, soit 4 ans. Il n'y a pas de possibilité d'exercice pendant les trois ans suivant la date d'attribution. Le dividende versé par Naturex étant très faible, il n'a pas été retenu d'hypothèse le concernant.

La juste valeur de l'avantage accordé au titre du plan approuvé par le conseil d'administration du 15 avril 2011 s'élève à 573 milliers d'euros.

Les différents plans de stock-options sont résumés dans le tableau suivant :

	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14
Date d'assemblée	28/06/2004	14/06/2006	30/06/2007	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2010
Date du conseil d'administration	23/03/2006	27/03/2007	25/03/2008	13/03/2009	26/04/2010	15/04/2011
Type d'option	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Point de départ d'exercice des options	23/03/2009	27/03/2010	25/03/2011	13/03/2012	26/04/2013	15/04/2014
Date d'expiration	23/03/2011	27/03/2012	25/03/2013	13/03/2014	26/04/2015	15/04/2016
Prix de souscription ou d'achat	45,15	49,65	27,54	24,00	30,12	45,33
Nombre total d'options attribuées :	39 196	23 929	47 362	53 650	52 150	57 094
<i>dont les mandataires sociaux</i>	30 500	13 000	33 000	33 000	26 000	26 000
<i>dont les salariés</i>	8 696	10 929	14 362	20 650	26 150	31 094
<i>dont 10 salariés ayant reçu les plus importantes enveloppes</i>	4 495	4 560	5 600	10 500	12 200	12 000
Nombre d'actions souscrites ou annulées au 31/12/2010	39 196	3 807	4 018	1 856	1 660	-
Nombre d'actions exercées sur la période	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions annulées sur la période	-	362	592	1 086	1 614	1 092
Options de souscription ou d'achat restantes	0	19 760	42 752	50 708	48 876	56 002

Note 18 Charges externes et frais de développement

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Achats non stockés	17 009	14 416
Sous-traitance	3 471	3 234
Locations	4 577	4 056
Entretien	4 944	4 042
Assurances	2 070	1 862
Honoraires	6 912	7 539
Publicité, foires, expositions	1 737	1 414
Frais de transports	13 333	11 845
Déplacements	4 685	4 307
Télécommunications	1 286	1 238
Divers	1 336	1 576
Total	61 360	55 528

La majeure partie des frais de développement ne répond pas aux critères d'immobilisations visés par la norme IAS 38, notamment en matière de débouchés commerciaux. Ces frais sont inscrits en charge pour un montant de 4,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2011.

Cependant, au cours de l'exercice, des coûts correspondants à des projets ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ont été activés.

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

Les projets concernent les sociétés italienne et espagnole :

- Le projet italien porte sur l'obtention et la mise en conformité d'ASMF (Active Substance Master File) permettant de répondre à la réglementation européenne sur les médicaments à base de plantes et qui permettra à Naturex S.p.A. de continuer à commercialiser certains produits sur ce marché et de compléter sa gamme d'extraits accrédités pharmacie. Les frais liés à ce projet engagés au cours de l'exercice 2011 et immobilisés s'élèvent à 398 milliers d'euros ;
- Le projet espagnol SENIFOOD est un projet approuvé par le Ministère des Sciences et de l'Innovation espagnol. Ce projet a pour but de définir des gammes spécialement élaborées pour les personnes âgées en vue de leur proposer une alimentation adaptée. Les frais liés à ce projet engagés au cours de la période et immobilisés s'élèvent à 1,6 millions d'euros.

Note 19 Autres charges opérationnelles courantes

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Autres charges	335	2 317
Pertes de valeurs sur actifs circulants	922	3 234
Provisions	-	12
Cessions d'immobilisations	126	187
Total	1 383	5 750

Note 20 Autres charges non courantes

Les autres charges non courantes se détaillent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Restructurations	503	
Réévaluation des avantages au personnel Suisse	509	
Augmentations de périmètre	566	
Autres charges opérationnelles	1 578	-
Autres produits opérationnels	-	-

Les charges de restructuration correspondent principalement aux réorganisations dans le cadre de l'intégration de Burgundy.

La réévaluation des avantages au personnel Suisse est détaillée en note 13.

Les dépenses liées aux croissances externes correspondent aux frais d'acquisition de Burgundy.

Note 21 Charges et produits financiers

21.1 Coût de l'endettement financier net

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Produits financiers	502	161
Intérêts et charges assimilés	-5 302	-5 724
Coût de l'endettement financier net	-4 800	-5 563

21.2 Autres produits et charges financiers

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Pertes de change	-5 950	-10 813
Gains de change	6 108	10 152
Autres produits et charges financiers	158	-662

Note 22 Impôt sur les bénéfices

Ventilation des impôts différés et exigibles du compte de résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Impôt exigible	6 023	5 184
Impôt différé	2 243	1 061
Total impôts	8 266	6 244

Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et théorique

<i>en milliers d'euros</i>	
Résultat net	15 628
Impôt comptabilisé	(8 266)
Résultat net avant IS	23 893
Impôt théorique	7 964
Impact des taux d'imposition locaux	(50)
Impact des différences permanentes	351
Impôt comptabilisé	8 266

Le taux d'imposition du groupe sur la période est de 34,6% contre 30% en 2010.

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

L'augmentation du taux d'impôt effectif s'explique principalement car le Groupe a choisi de ne pas activer les déficits reportables de certaines de ses filiales, dans la mesure où leur recouvrabilité n'est pas certaine.

Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés

en milliers d'euros	31/12/2011		31/12/2010	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Provisions IAS 19	292	-	52	-
Immobilisations incorporelles	37	(3 605)	258	(2 930)
Immobilisations corporelles	963	(6 884)	996	(5 405)
Provisions et autres dettes	1 656	-	2 500	-
Déficits reportables	477	-	358	-
Autres différences temporelles	538	(3 156)	518	(2 846)
Instruments financiers	991	(241)	1 034	-
Actifs (Passifs) d'impôts	4 956	(13 885)	5 716	(11 181)
Compensation	(2 476)	2 476	-	-
Actifs (Passifs) nets d'impôts	2 480	(11 409)	5 716	(11 181)

Note 23 Contrats de location

23.1 Contrats de location financement

En milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2010	Valeur brute 31/12/2011	Valeur nette 31/12/2010	Valeur nette 31/12/2011
Valeur des biens immobilisés	438	571	210	262

23.2 Contrats de location simple

L'échéance des contrats de location simple non résiliables se détaille comme suit :

En milliers d'euros	2011	2010
A moins d'un an	943	732
De un à cinq ans	2 698	1 466
A plus de cinq ans	9 379	9 793

Ces montants correspondent principalement à des locations d'entrepôts et d'usine, conclus il y a plusieurs années.

Il n'est pas prévu de transfert de propriété du terrain.

Le Groupe a déterminé que le contrat de location du terrain est un contrat de location simple. Le loyer réglé au propriétaire au titre du bâtiment est augmenté régulièrement en fonction du niveau des loyers du marché et le Groupe ne supporte pas de risque lié à la valeur résiduelle du bâtiment. Le Groupe a donc considéré que le propriétaire conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés au bâtiment, et a conclu que les contrats du bâtiment sont des locations simples.

Note 24 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

24.1 Gestion du capital

Actions ordinaires et actions de préférences

Au 31 décembre 2011, le capital social est composé de 7 706 milliers d'actions contre 6 411 milliers au 31 décembre 2010, toutes ayant une valeur nominale de 1,50€.

Cette augmentation correspond au paiement du dividende en actions et à une augmentation de capital. Au 30 septembre le groupe a créé 11 milliers d'actions en rémunération du dividende pour les actionnaires ayant opté pour ce mode de versement. En octobre, le Groupe a finalisé une augmentation de capital (décrite en note 1) aboutissant à la création de 1 284 milliers d'actions nouvelles.

Au 31 décembre 2011, ces actions comprennent 1 387 milliers d'actions privées de droit de vote.

Elles avaient été émises en rémunération de l'opération d'acquisition du 30 décembre 2009 et recouvreront le droit de vote dès lors qu'elles seront cédées à des tiers au groupe Natraceutical.

Toutes les actions émises ont été entièrement libérées.

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales.

Les porteurs d'actions préférentielles ont également droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, mais ne bénéficient pas d'un droit de vote par action aux assemblées générales.

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend l'ensemble des écarts de change issus de la conversion des états financiers des activités à l'étranger et de la conversion des passifs désignés comme des investissements de la société dans une filiale étrangère.

24.2 Résultat dilué par action

	2011	2010
Résultat part du Groupe (en milliers d'euro)	15 619	14 810
Nombre d'actions moyen composant le capital	6 734 593	6 374 834
Résultat par action	2,3192	2,3232
Nombre d'options restant à exercer	218 098	201 755
Résultat dilué par action	2,2464	2,2519

Au titre de l'exercice 2010, l'assemblée générale a approuvé le versement d'un dividende d'un montant de 0,10 euro par action en offrant le choix aux actionnaires de se voir verser tout ou partie du dividende en numéraire ou sous forme d'actions avec une décote de 10% par rapport au cours de référence de l'action.

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

En 2010, le dividende versé au titre de l'exercice 2009 était de 0,11 euro par action.

Note 25 Parties liées et engagements hors bilan

25.1 Parties liées

Réserve de conversion

La rémunération brute globale des organes de direction est de 1 889 milliers d'euros en 2011 contre 1 627 milliers d'euros en 2010. Ces montants incluent rémunérations, avantages en nature et valorisations des stocks options attribuées au cours de l'exercice. Elle est versée par Naturex Inc (1 304 milliers d'euros) et Naturex SA (585 milliers d'euros). Les membres des organes de direction ne bénéficient d'aucun avantage à long terme.

Autres opérations avec les parties liées

Concernant la société SGD, détentrice de 20,83% du capital et 24,60% des droits de vote, deux natures de transactions ont eu lieu :

- 18 milliers d'euros versés par Naturex SA en rémunération du compte courant présentant à la clôture de l'exercice un solde de 288 milliers d'euros.
- Au cours de l'année 2011, SGD a cédé au total 250 000 titres pour une valeur de 14,0 millions d'euros. Elle a également acquis sur le marché 453 069 titres (dont 400 000 auprès du groupe Natra pour 21,5 millions d'euros) pour une valeur totale de 24,3 millions d'euros ; et 375 853 titres par exercice de bon de souscription d'actions dans le cadre de l'augmentation de capital pour un montant de 14,4 millions d'euros. Enfin, elle a reçu 2 026 titres en règlement du dividende à hauteur de 0,1 million d'euros.

La SCI La Pinède a été constituée par les dirigeants en vue de la construction d'un bâtiment sur un terrain attenant à celui du siège social actuel, et permettant sa future extension.

La partie des terrains achetés par la SCI Les Broquetons (société du Groupe) sera cédée à la SCI La Pinède dès la mise en place des financements.

Au 31 décembre 2011, aucun loyer n'a été versé.

La société du Groupe Naturex AG louait à des fins d'entrepôts, une partie d'un bâtiment situé sur un terrain jouxtant l'usine de Burgdorf. Ce bâtiment ayant été mis en vente par son propriétaire, il a été acquis par Grünes Blatt, une société immobilière dont les dirigeants sont actionnaires. Cette société a consenti un bail commercial à Naturex AG pour une durée de 10 ans.

Grünes Blatt loue à Naturex AG à des conditions de marchés, pour un montant maximum de 400 milliers de francs suisse, ce dernier loyer étant diminué du montant versé par les tiers, occupant également une partie dudit bâtiment (166 milliers de francs suisse en 2011). En sus, Naturex AG bénéficie du droit de construire sur la partie libre du terrain tout bâtiment qui pourrait lui être nécessaire.

Au cours de l'exercice, le montant des loyers versés s'élève à 63 milliers de francs suisse, correspondant au dernier trimestre, et 200 milliers de francs suisses ont été versés à titre de loyers d'avance à Grünes Blatt.

25.2 Engagements hors bilan

Engagements reçus		
<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements liés au financement du groupe		
Lignes de crédit	39 910	24 490
Engagements liés à l'activité du groupe		
Caution relative aux alcools transportés	Illimitée	Illimitée
Engagements donnés		
<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements liés au financement du groupe		
Garanties des engagements des filiales	6 453	7 966
Nantissement des titres et/ou fonds de commerce dans le cadre de la convention de crédit structuré	98 957	111 907
Nantissement de fonds de commerce et hypothèques immobilières dans le cadre d'emprunts souscrits par les sociétés avant leur intégration au sein du groupe	850	-
Engagements liés à l'activité du groupe		
Caution au profit des douanes	1 077	1 273
Caution au profit de fournisseurs	31	123

6. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Naturex S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note 5.1 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 5.1 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 28 avril 2011

KPMG S.A.

Jean Gatinaud

Avignon, le 28 avril 2011

AREs X.PERT Audit

Laurent Peyre

7. ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES

ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2011

Sommaire

BILAN.....	196
COMPTE DE RESULTAT.....	197
NOTE 1 INFORMATIONS GENERALES	198
NOTE 2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	199
NOTE 3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	201
NOTE 4 STOCKS ET EN COURS	203
NOTE 5 CREANCES	204
NOTE 6 AUTRES CREANCES	204
NOTE 7 DISPONIBILITES	204
NOTE 8 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	205
NOTE 9 NATURE DES ECARTS DE CONVERSION	205
NOTE 10 CAPITAUX PROPRES	205
NOTE 12 DETTE FINANCIERE	208
NOTE 13 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.....	209
NOTE 14 AUTRES DETTES	209
NOTE 15 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	209
NOTE 16 CHIFFRE D'AFFAIRES	210
NOTE 17 AUTRES PRODUITS	210
NOTE 18 RESULTAT FINANCIER	210
NOTE 19 RESULTAT EXCEPTIONNEL	211
NOTE 20 RESULTAT FISCAL.....	211
NOTE 20 EFFECTIF MOYEN	211
NOTE 22 ENGAGEMENTS	212
NOTE 23 REPARTITION DU CAPITAL	213
NOTE 24 REMUNERATION DES DIRIGEANTS	213
NOTE 25 ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT	213
NOTE 26 DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	214
NOTE 27 LISTE DES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	214
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	215
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	217

Bilan

Actif

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2011		31/12/2010
		Valeur Brute	Amort./ prov.	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE		232 544	12 761	219 783
Immobilisations incorporelles	2	17 559	2 244	15 315
Immobilisations corporelles	2	17 341	10 097	7 245
Immobilisations financières	3	197 644	420	197 223
ACTIF CIRCULANT		107 657	451	107 206
Stocks et en cours	4	21 583	-	21 583
Clients et comptes rattachés	5	11 178	451	10 727
Créances diverses	6	51 810	-	51 810
Disponibilités	7	23 086	-	23 086
Comptes de régularisation et assimilés	8	2 696		2 696
Ecart de conversion actif	9	9 067		9 067
TOTAL ACTIF		351 963	13 212	338 751

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Capital		11 558	9 616
Primes d'émission, de fusion, d'apport		178 368	132 221
Réserve légale		593	593
Réserves statutaires		885	1 526
Réserves réglementées		28	28
Résultat à nouveau		-352	2
Résultat de l'exercice		3 908	-353
Provisions réglementées		2 082	1 185
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	10	197 071	144 818
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11	1 885	2 111
Emprunts et dettes financières	12	112 100	127 561
Concours bancaires courants		768	1 293
Comptes courants d'associés		312	589
Fournisseurs et comptes rattachés	13	13 197	9 869
Autres dettes	14	5 414	5 377
Produits constatés d'avance	15	367	-
Ecart de conversion passif	9	7 637	6 944
TOTAL DETTES		139 795	151 634
TOTAL PASSIF		338 751	298 563

7. ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES

Compte de résultat

<i>en milliers d'euros</i>	Note	31/12/2011	31/12/2010
Chiffres d'affaires	16	77 244	77 225
Port facturé		223	262
Production stockée		-547	2 949
Production immobilisée		510	343
Autres produits d'exploitation	17	17 261	8 677
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		94 691	89 456
Achats consommés		52 180	53 537
Autres charges externes		20 292	18 680
Impôts et taxes		931	714
Charges de personnel		9 342	7 449
Charges sociales		4 174	3 195
Dotations aux amortissements et provisions		2 408	2 469
Autres charges		196	214
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		89 523	86 257
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 167	3 198
Produits financiers		9 029	7 224
Charges financières		9 030	11 105
RESULTAT FINANCIER	18	-	-3 881
Produits exceptionnels		1 477	159
Charges exceptionnelles		3 052	961
RESULTAT EXCEPTIONNEL	19	-1 575	-802
RESULTAT AVANT IMPOT		3 592	-1 485
Impôt sur les bénéfices	20	-316	-1 131
RESULTAT NET		3 908	-353

Notes annexes aux états financiers annuels

Note 1 Informations générales

1.1 Faits majeurs de la période

Poursuite du développement organique

Le chiffre d'affaires reste stable à 77,2 millions d'euros. Cette stabilité s'explique essentiellement par l'évolution du mix entre les ventes hors Groupe (- 15%) et Groupe (+9.2%). En effet, du fait de la poursuite des implantations à l'étranger, la commercialisation est de plus en plus assurée via les filiales de distribution, et masque en réalité une évolution positive de l'activité. Ce phénomène s'accélère du fait de la poursuite de l'implantation commerciale à l'étranger. Sur l'exercice, la Société a créé des filiales au Japon, Corée, Canada et Mexique.

Le résultat net après impôt est en forte progression et s'établit à 3,9 millions d'euros, ceci grâce notamment à l'amélioration du résultat financier.

Autres faits marquants

▶ **Augmentation de capital de 48,8 millions d'euros**

Avec comme principal objectif la poursuite sa croissance externe, Naturex a réalisé avec succès en octobre une augmentation de capital par attribution gratuite de bon de souscription d'actions. 1 283 840 actions au prix unitaire de 38€ ont été créées portant l'augmentation à 48.8 millions d'euros. Les frais liés à cette opération s'élèvent à 1,8 millions d'euros, ils ont été comptabilisés pour leur valeur nette d'impôt en moins de la prime d'émission (1,2 million d'euros).

▶ **Acquisition de la société Burgundy**

En octobre Naturex a acquis pour 6 millions d'euros la société française Burgundy spécialisée dans la production et la commercialisation d'extraits végétaux pour les industries nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique.

Le Groupe BURGUNDY emploie environ 60 personnes réparties sur deux sites industriels de production, en France (Reyssouze – département de l'Ain) et en Espagne (Palafolls), qui disposent d'importantes capacités d'extraction, de purification et de séchage.

Les frais liés à cette acquisition ont été comptabilisés en titres pour un total de 512 milliers d'euros.

Cette opération a été entièrement financée en numéraire.

Au 31 décembre 2011, l'intégration est en grande partie terminée, se finalisant par une transmission universelle de patrimoine (TUP) de la société française à NATUREX SA en date du 1er janvier 2012.

▶ **Augmentation de capital de Naturex Holdings Inc.**

Naturex Holdings Inc a procédé à une augmentation de capital en janvier par incorporation de 6,7 millions d'euros de la dette courante détenue par Naturex S.A.

7. ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES

▶ Cession des titres BIOPOLIS

Naturex a cédé les titres BIOPOLIS à sa filiale Espagnole Naturex Spain S.L. pour un total de 509 milliers d'euros.

1.2 Evènements post clôture

▶ Acquisition de PEKTOWIN

NATUREX a annoncé en janvier 2012 l'acquisition de 100% du capital de PEKTOWIN, une société polonaise spécialisée dans les pectines et les jus concentrés de fruits et légumes.

ZPOW PEKTOWIN SA (PEKTOWIN) est une société polonaise située à Jaslo (Sud-Est du pays), spécialisée dans la production de pectines de pommes et de citrus et de jus concentrés de fruits et légumes, ainsi que, dans une moindre mesure, la préparation de produits alimentaires transformés.

Le prix d'acquisition s'élève à 5,6 millions d'euros.

Cette acquisition est accompagnée de l'ouverture d'un bureau commercial à Varsovie.

▶ Acquisition de Valentine

NATUREX a annoncé l'acquisition de VALENTINE, une entreprise indienne spécialisée dans la production de poudres de fruits et légumes et de couleurs naturelles à destination de l'industrie agro-alimentaire.

Cette troisième acquisition, depuis l'augmentation de capital d'octobre 2011, s'inscrit une nouvelle fois dans la stratégie de NATUREX d'accélération de son développement en ciblant des marchés dynamiques à fort potentiel de croissance et porteurs de synergies pour le Groupe.

1.3 Principes et méthodes

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Au cours de l'année 2011, Naturex S.A. n'a procédé à aucun changement de méthode.

Note 2 Immobilisations corporelles et incorporelles

2.1 Méthode comptable

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque les critères de reconnaissance des frais de développement sont réunis, ils sont activés. Les autres frais de recherche et développement sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué afin de comparer la valeur nette de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les immobilisations à leur valeur actuelle. En application de l'avis n° 2006-12 du 24 octobre 2006 du Conseil National de la comptabilité, le plan d'amortissement initial reste inchangé; la dotation aux amortissements de l'exercice est constatée à hauteur de celle qui aurait été pratiquée si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée; la reprise de provision pour dépréciation qui en résulte et les dotations aux amortissements correspondantes sont constatées en résultat exceptionnel.

2.2 Acquisitions et cessions

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2011	Transfert poste à poste	Acquisitions	Cessions ou mise au rebut	31/12/2011
Frais d'établissement, de recherche et de développement	189		71		260
Concessions, brevets et droits similaires	2 082		1 144		3 226
Fonds commercial	13 988		165	948	13 206
Autres immobilisations incorporelles	490				490
Immobilisations en cours ⁽¹⁾	-		378		378
Total Immobilisations incorporelles	16 749	-	1 758	948	17 559
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	71		-		71
Terrains	261				261
Installations techniques, matériels et outillage industriels	6 427	171	652	22	7 228
Installations générales, agencements, aménagements divers	6 262		552	21	6 792
Matériel de transport	511		213	45	680
Matériel de bureau et informatique	1 171		301	9	1 463
Mobilier	169		37		206
Immobilisations en cours ⁽²⁾	223	-171	588		640
Total immobilisations corporelles	15 095	-	2 344	97	17 341
Total Général	31 844	-	4 101	1 045	34 900

(1) dont 315 milliers de frais de développement et 63 milliers d'euros d'acquisition de logiciel.

(2) les 640 milliers d'euros sont constitués d'installations de production en cours.

2.3 Amortissement des immobilisations

Nature	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	4 ans
Brevets	Linéaire	20 ans
Frais R&D	Linéaire	5 ans
Fonds commercial	non amorti	-
Construction sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	7 ans
Matériel de laboratoire	Linéaire	5 ans
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau & informatique	Linéaire	4 et 5 ans
Mobilier	Linéaire	7 ans

7. ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES

2.4 Amortissements et dépréciations

Au 31 décembre 2011, les amortissements et dépréciations des immobilisations se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2011	Dotations de l'exercice	Provisions de l'exercice	Cessions ou mise au rebut	31/12/2011
Frais d'établissement, de recherche et de développement	112	60			171
Concessions, brevets et droits similaires	1 034	549			1 584
Fonds commercial	-				-
Autres immobilisations incorporelles	490				490
Total immobilisations incorporelles	1 635	609	-	-	2 244
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	71				71
Installations techniques, matériels et outillage industriels	4 158	677		18	4 817
Installations générales, agencements, aménagements divers	3 213	600		6	3 808
Matériel de transport	328	97		45	380
Matériel de bureau et informatique	735	182		7	910
Mobilier	94	17			111
Total immobilisations corporelles	8 599	1 573	-	76	10 097
Total général	10 235	2 182	-	76	12 341

2.5 Biens en crédit-bail

Il n'existe aucun contrat de crédit-bail en cours au 31 décembre 2011.

Note 3 Immobilisations financières

3.1 Acquisitions, provisions et cessions

En milliers d'euros	01/01/2011	poste à poste	Acquisitions	cessions / diminution	Ecart de conversion	31/12/2011
Participations majoritaires	112 027	-	13 592	-	-	125 619
Sanavie	420	-	-	-	-	420
Biopolis	1 175	-	-	1 175	-	-
Créances rattachées	73 934	-	-	8 857	-535	65 612
Instruments financiers (échange de devises)	8 535	-	-	2 571	88	5 876
Dépôts et cautionnements	76	-	256	215	-	116
Total immobilisations financières brutes	196 167	-	13 848	12 819	-447	197 644

En milliers d'euros	01/01/2011	Dotations	Reprises utilisées	reprises non utilisées	Ecart de conversion	31/12/2011
Sanavie	420	-	-	-	-	420
Biopolis	835		-666	-169		-
Total provisions	1 255	-	-666	-169	-	420

Les acquisitions liées aux participations se décomposent comme suit :

- Acquisition de la société Burgundy (France) en octobre pour 6 millions d'euros et 512 milliers d'euros de frais d'acquisition rattachés ;
- Augmentation de capital de Naturex Holdings Inc à hauteur de 6,7 millions d'euros par incorporation de dettes courantes ;
- Activation de 171 milliers d'euros en frais d'acquisition de la division ingrédients Natraceutical ;
- Création de Naturex K.K. (Japon) pour 44 milliers d'euros ;
- Création de Naturex Corée pour 65 milliers d'euros ;
- Création de Naturex Inc Canada pour 73 milliers d'euros ;
- Création de Naturex Mexique pour 3 milliers d'euros.

Les filiales ont procédé au cours de l'exercice au remboursement de 6,8 millions d'euros sur les prêts amortissables. Les créances à moins d'un an s'élèvent à 10,2 millions d'euros.

Tel qu'indiqué en note 1.1, les titres Biopolis ont été cédés pour montant de 509 milliers d'euros à Naturex Spain S.L.

Un contrat de couverture de change a été conclu en 2010 en vue de couvrir l'exposition de la dette libellée en dollar. La société a pris l'option de comptabiliser le contrat sous forme d'un prêt dans la devise initiale et d'un emprunt dans la devise échangée. L'amortissement sur l'exercice s'élève à 2,6 millions d'euros.

3.2 Evaluation des titres de participation – Dépréciation

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisitions.

Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité, cette valeur d'utilité étant notamment déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres, aux perspectives de développement et au chiffre d'affaires réalisé par la filiale. Les perspectives de développement sont appréciées sur la base d'une expérience passée et de divers facteurs.

Il est donc possible que les réalisations futures diffèrent des estimations retenues pour l'appréciation de la valorisation du portefeuille de titres.

7. ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES

3.3 Tableau des filiales et participations

Filiales		Titres	Provision	Créances	QP Capital	Capital	Réserves,	Résultat	Chiffre	Cautions et aval
<i>En milliers d'euros</i>		Valeur brute		rattachées	détenue		Prime émission et RAN		d'affaires	
Naturex Holdings Inc	USA	52 380	-	48 080	100%		56 668	-970	-	4 910
Naturex Maroc	Maroc	6 245	-	-	96,34%	2 210	8 675	48	9 902	1 543
SCI Les Broquetons	France	580	-	-	100%	495	175	40	445	-
Naturex SpA	Italie	8 422	-	-	100%	1 200	6 757	-1 071	21 786	-
Naturex SL	Espagne	11 414	-	-	100%	11 414	483	1 148	16 331	-
Naturex AG	Suisse	38 793	-	17 489	100%	12 577	19 475	2 778	60 905	-
Naturex U.K.	Royaume-Uni	148	-	-	100%	120	315	56	-	-
Naturex Trading Shanghai	Chine	600	-	42	100%	687	203	75	4 590	-
Naturex SPRL	Belgique	100	-	-	100%	100	50	-371	5 828	-
Naturex GMBH	Allemagne	150	-	-	100%	150	-26	51	10 465	-
Naturex LLC	Russie	100	-	-	99%	36	63	379	4 451	-
Naturex K.K.	Japon	44	-	-	100%	50	-	-65	515	-
Naturex Corée	Corée	65	-	-	100%	67	-	-78	-	-
Naturex Inc Canada	Canada	73	-	-	100%	76	-	420	2 825	-
Naturex Ingrédients Naturelles SA DE CV	Mexique	3	-	-	100%	3	-	-67	33	-
Burgundy S.A.S.	France	6 500	-	-	100%	1 800	760	-2 377	8 562	-
Sanavie	Suisse	420	420	-	34,79%	NC	NC	NC	NC	-
Total		126 040	420	65 612						

Note 4 Stocks et en cours

4.1 Méthode comptable

Le coût des stocks est évalué par lot au prix de revient et comprend les coûts d'acquisition des matières premières, les coûts de production ou de transformation, la quote-part appropriée des coûts indirects fondée sur la capacité normale de production et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût d'achat ou le prix de revient s'avèrent inférieur au prix du marché.

4.2 Ventilation par nature de stocks

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Matières premières	5 948	5 197
Produits finis et semi-finis	15 635	16 182
Total	21 583	21 380

Il n'y a pas de provisions sur stocks à la clôture.

Note 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsque l'encaissement d'une créance présente un risque partiel ou total de non réalisation, une provision pour dépréciation est constituée.

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Créances brutes	11 178	11 528
<i>Dont entreprises liées</i>	5 401	5 369
Provisions	-451	-551
Créances nettes	10 727	10 976

Le montant des créances libellées en devises est de 3,2 millions d'euros.

La variation des provisions clients sur l'exercice est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2011	Dotations	Reprises		changement de méthode	Autre	31/12/2011
			Utilisée	Non utilisée			
comptes Clients	551	226	111	216	-	-	451
	551	226	111	216	-	-	451

Note 6 Autres créances

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes courants filiales	48 360	25 609
Etat, impôt sur les bénéfices	2 105	1 187
Avances au personnel	269	487
TVA déductibles	350	337
Créances TVA	379	227
Avoirs à recevoir	139	100
Autres produits à recevoir	105	44
Autres créances	104	55
Total	51 810	28 046

Note 7 Disponibilités

Naturex a procédé à la vente de ses SICAV au cours de l'exercice pour un total de 420 milliers d'euros générant un produit de 12 milliers d'euros.

7. ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES

Note 8 Charges constatées d'avance

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Charges sur financement	1 420	1 610
Charges d'exploitation (hors production)	875	529
Charges sur investissements	243	-
Charges sur production	159	176
Total	2 696	2 314

Les charges de financement correspondent aux frais d'émission du crédit structuré amortissables sur la durée de l'emprunt.

Note 9 Nature des écarts de conversion

<i>En milliers d'euros</i>	Actif	Passif
Comptes clients	1	143
Comptes fournisseurs	167	7
Emprunts	7 529	-
Instruments financiers		734
Prêts aux filiales	-	6 587
Comptes courants de filiales	1 369	166
Total	9 067	7 637

Note 10 Capitaux propres

10.1 Variation des capitaux propres

Le capital est divisé en 7 705 580 actions de 1,50 € de valeur nominale entièrement libérées.

7. ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2011	Affectation Résultat 2010	Opération en capital	Amortissements dérogatoires	Dividendes	Résultat 2011	31/12/2011
Capital	9 616	-	1 926	-	16	-	11 558
Prime d'émission d'actions	131 870	-	45 641	-	506	-	178 017
Prime de fusion	351	-	-	-	-	-	351
Réserve légale	593	-	-	-	-	-	593
Réserves indisponibles	28	-	-	-	-	-	28
Réserves statutaires	1 526	-	-	-	-640	-	885
Report à nouveau	2	-353	-	-	-1	-	-352
Amortissements dérogatoires	1 185	-	-	897	-	-	2 082
Résultat (Perte)	-353	353	-	-	-	3 908	3 908
	144 818	-	47 567	897	-119	3 908	197 071

L'augmentation de capital est détaillée comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Nombre de titres	Prix exercice	Prime émission	Capital social
Païement dividende en actions	10 809	50,64	531	16
Frais d'augmentation de capital			-25	
Augmentation de capital par émission de BSA	1 283 840	38,00	46 860	1 926
Frais d'augmentation de capital			-1 220	
TOTAL	1 294 649		46 147	1 942

7. ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES

10.2 Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire relatif aux frais d'acquisition de titres de participation sur une durée de 5 ans.

Les différents plans de stock-options par souscription sont résumés dans le tableau suivant :

	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14
Date d'assemblée	28/06/2004	14/06/2006	30/06/2007	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2010
Date du conseil d'administration	23/03/2006	27/03/2007	25/03/2008	13/03/2009	26/04/2010	15/04/2011
Type d'option	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Point de départ d'exercice des options	23/03/2009	27/03/2010	25/03/2011	13/03/2012	26/04/2013	15/04/2014
Date d'expiration	23/03/2011	27/03/2012	25/03/2013	13/03/2014	26/04/2015	15/04/2016
Prix de souscription ou d'achat	45,15	49,65	27,54	24,00	30,12	45,33
Nombre total d'options attribuées :	39 196	23 929	47 362	53 650	52 150	57 094
<i>dont les mandataires sociaux</i>	<i>30 500</i>	<i>13 000</i>	<i>33 000</i>	<i>33 000</i>	<i>26 000</i>	<i>26 000</i>
<i>dont les salariés</i>	<i>8 696</i>	<i>10 929</i>	<i>14 362</i>	<i>20 650</i>	<i>26 150</i>	<i>31 094</i>
<i>dont 10 salariés ayant reçu les plus importantes enveloppes</i>	<i>4 495</i>	<i>4 560</i>	<i>5 600</i>	<i>10 500</i>	<i>12 200</i>	<i>12 000</i>
Nombre d'actions souscrites ou annulées au 31/12/2010	39 196	3 807	4 018	1 856	1 660	-
Nombre d'actions exercées sur la période	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions annulées sur la période	-	362	592	1 086	1 614	1 092
Options de souscription ou d'achat restantes	0	19 760	42 752	50 708	48 876	56 002

Note 11 Provisions pour risques et charges

11.1 Méthode comptable

Les provisions pour risques et charges sont évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux, engagements de garantie et risques liés au cours normal des opérations de la société susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources.

Les dettes et créances en devises des pays ne participant pas à la "zone euro" sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération, et figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écarts de conversion" (après prise en compte des opérations de couverture). Les pertes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque de change.

Les engagements de départ en retraite sont calculés par des actuaires indépendants conformément aux dispositions de la convention collective de l'Union des Industries Chimiques, et à la recommandation du CNC du 1er avril 2003. La méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées : elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié. L'obligation est partiellement financée au travers d'un versement externe dans le cadre d'une assurance vie collective dont l'actif est évalué à la juste valeur.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- les rémunérations futures calculées à partir des rémunérations actuelles en intégrant une réévaluation annuelle de 2% à 6 % selon les catégories professionnelles et tranches d'âge (y compris l'inflation long terme) ;
- actualisation au taux de 4,60 % ;
- taux de charges moyen de 42% ;
- taux de rotation du personnel déterminé par tranche l'âge ;

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés ; ils font l'objet d'une mention en engagement hors bilan.

Au 31 décembre 2011, la valeur actualisée de l'obligation s'élève à 165 milliers d'euros et la juste valeur du fonds à 90 milliers d'euros, soit un engagement net de 74 milliers d'euros.

Il n'existe pas de régime spécifique aux dirigeants.

11.2 Variation des provisions

En milliers d'euros	01/01/2011	Dotations	Reprises		changement de méthode	Autre	31/12/2011
			Utilisée	Non utilisée			
Pertes de change (1)	2 111	1 885		2 111	-	-	1 885
Autres	-			-			-
	2 111	1 885		2 111	-	-	1 885

(1) Pertes latentes issues de la réévaluation des dettes et créances en devises.

Note 12 Dette financière

En milliers d'euros	Total	1 an	2 à 5ans	+ 5 ans
Emprunts	98 957	15 791	83 166	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
Dettes rattachées à des participations	8 312	312	-	8 000
Instruments financiers (échange de devises)	5 143	2 571	2 571	
Concours bancaires	768	768		
Total dettes financières 31/12/2011	113 180	19 443	85 737	8 000
Total dettes financières 31/12/2010	129 443	11 882	66 838	50 724

Les risque de taux et change afférents sont couverts d'une part par la souscription de dérivés de taux, et d'autre part via l'octroi de prêts aux filiales à des conditions de taux et périodicités identiques à la dette sous-jacente. L'exposition résiduelle au risque de change porte sur 6% de la dette libellée en devises, et le risque de taux est entièrement couvert.

7. ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES

Note 13 Fournisseurs et comptes rattachés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes fournisseurs	12 749	9 545
<i>Dont entreprises liées</i>	1 149	1 377
Factures à recevoir	448	325
Total	13 197	9 869

Les dettes fournisseurs en devise s'élèvent à 3 682 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Toutes les dettes sont à moins d'un an.

Note 14 Autres dettes

Les autres dettes sont à échéance à moins d'un an et se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes courants filiales	1 869	1 558
Organismes sociaux	1 325	1 064
<i>Dont charges à payer</i>	668	466
Charges à payer rémunération du personnel	1 010	721
Charges à payer d'exploitation	690	1 002
Etat	388	348
<i>Dont charges à payer</i>	307	225
Charges à payer de production	92	72
Charges à payer financières	11	22
Investissements	10	536
Divers	19	55
Total	5 414	5 377

Note 15 Produits constatés d'avance

367 milliers d'euros de factures de ventes ont été reclassées en produits constatés d'avance du fait du transfert de propriété non réalisé à la date de clôture de l'exercice.

Note 16 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Etats-Unis	26 592	28 011
Autres pays	38 056	37 181
France	12 595	12 034
Chiffre d'affaires	77 244	77 225

Note 17 Autres produits

Les services rendus et refacturés par la société mère à ses filiales se sont fortement développés pour accompagner leur développement rapide. De ce fait, le poste « autres produits » a fortement progressé sur l'exercice.

Note 18 Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	2011	2010
Produits	9 029	7 224
Intérêts entreprises liées	3 403	3 203
Gains de change	2 244	2 275
Reprise de provision de perte change	2 111	1 647
Reprise de provision sur titres de participation	835	-
Divers	436	99
Charges	9 030	11 105
Coût de l'endettement	4 432	5 043
Pertes de change	2 069	2 115
Provisions perte de change	1 885	2 111
Provision sur titres de participations	-	835
Intérêts entreprises liées	211	586
Divers	433	415
Résultat financier	-1	-3 881

7. ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES

Note 19 Résultat exceptionnel

<i>En milliers d'euros</i>	Produits	Charges
Amortissements dérogatoires	-	897
Cessions d'actifs	1 477	2 144
Divers	-	10
Total	1 477	3 052

La moins-value sur cession d'actifs correspond à la vente des titres Biopolis.

Note 20 Résultat fiscal

<i>En milliers d'euros</i>	Produits	Charges
Crédit d'impôt Recherche	1 200	
Produit d'intégration fiscale	20	
Credit d'impôt mécénat	34	
Crédit impôt famille	12	
Charge d'impôt de l'exercice		951
total	1 266	951

La SCI les Broquetons est intégrée fiscalement dans Naturex SA. La convention d'intégration fiscale précise que la prise en charge par Naturex de l'impôt sur le résultat d'ensemble fait naître à son profit une créance sur la SCI égale au montant de l'impôt qui serait dû par la filiale si elle était imposée séparément. En application de ce principe, Naturex a comptabilisé un produit d'intégration fiscale de 20 milliers d'euros correspondant à l'impôt dû par la SCI.

Note 20 Effectif moyen

L'effectif moyen au cours l'année 2011 a été de 253 personnes.

Au 31 décembre 2011, cet effectif est de 264 personnes (y compris les expatriés et les salariés des bureaux de Dubaï et Singapour) se répartissant comme suit :

Catégorie	Effectif
Cadres	107
Agents de maîtrise	34
Employés	67
Ouvriers	56
Total	264

Note 22 Engagements

22.1 Engagements donnés

Engagements donnés <i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements liés au financement de la société		
Garanties auprès des établissements bancaires au profit des filiales	6 452	7 966
Nantissement des titres et/ou fonds de commerce acquis dans le cadre de la convention de crédit structuré.	98 957	111 907
Engagements liés à l'activité de la société		
Engagements indemnités départ à la retraite	74	-
Caution en faveur de naturex SL dans le cadre d'un projet R&D	240	-

22.2 Engagements reçus

Engagements reçus <i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements liés au financement de la société		
Lignes de crédit	35 000	3 700
Engagements liés à l'activité de la société		
Caution relative aux alcools transportés	Illimitée	Illimitée

22.3 Engagements de dérivés de taux

Les contrats dérivés de taux ne sont pas comptabilisés au bilan. La valorisation à la mark-to-market s'élève à 3 millions d'euros à la clôture.

7. ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES

Note 23 Répartition du capital

Actionnaires	Nombre d'actions détenues au 31/12/2011	Droits de vote au 31/12/2011
Jacques DIKANSKY	0,17%	0,20%
SGD	20,83%	24,60%
Groupe Natra	20,70%	3,18%
Thierry LAMBERT	0,01%	0,02%
Stéphane DUCROUX	0,06%	0,11%
Public	58,23%	71,89%

Note 24 Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations brutes versées aux dirigeants par la société s'élève à 324 milliers d'euros. Le détail des rémunérations versées aux dirigeants est repris en chapitre III du rapport d'activité du Groupe.

Note 25 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les différences temporaires d'impôt sont décomposées comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2011
Contribution sociale de solidarité	150
Profits de change latents	455
total	605

Créance d'impôt correspondante : 202 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2011, la créance fiscale du groupe est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2010	Variation	31/12/2011
Crédits d'impôts	-1 187	-918	-2 105
Impôts dus à l'étranger	25	-14	11
total	-1 162	-932	-2 094

Note 26 Dépenses de recherche et développement

Le montant des dépenses de recherche et développement passées en charge sur l'exercice est 2.8 millions d'euros.

Note 27 Liste des transactions avec les parties liées

Aucune transaction d'une importance significative, non conclues à des conditions de marché au sens du décret n°2009-267, concernant les parties liées n'a été opérée au cours de l'exercice.

7. ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société NATUREX S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de la correcte application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

7. ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 28 avril 2011

Avignon, le 28 avril 2011

KPMG S.A.

AREs X.PERT Audit

Jean Gatinaud

Laurent Peyre

7. ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

▶ Avenant n°2 à la convention d'ouverture de crédits multidevises du 16 décembre 2009

- Personnes concernées : Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet : Sur autorisation du conseil d'administration du 2 février 2011, un avenant à la convention d'ouverture de crédits multidevises du 16 décembre 2009 conclue avec un groupe d'établissements bancaires a été signé le 15 avril 2011. Cet avenant réitère les sûretés initialement consenties par la société Naturex Holdings Inc. sur la totalité de ses actions ou titres de la société Naturex Inc., en garantie de financements complémentaires relatifs à l'acquisition de l'ensemble immobilier de Valence et d'une tranche additionnelle de crédit revolving d'un montant de €. 15 000 000.
- Modalités : La valeur nette comptable des titres de la société Naturex Inc. dans les livres de la société Naturex Holdings Inc. s'élève à USD 65 719 329 au 31 décembre 2011.

▶ Convention de cession de l'activité commerciale japonaise à la société Naturex K.K.

- Personnes concernées : Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet : Sur autorisation du conseil d'administration du 6 juin 2011, une convention de cession d'actifs détenus par la succursale japonaise de la société Naturex S.A. a été conclue le 1er juillet 2011 avec la société Naturex K.K.
- Modalités : Le prix de cession s'est élevé à €.17 062,88.

▶ Convention de sous-location de l'extension du siège social par la SCI Avenue La Pinède

- Personnes concernées : Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet : Sur autorisation du conseil d'administration du 8 septembre 2011, un contrat de sous-location a été signé le 29 mars 2012 entre la société Naturex S.A. et la société civile immobilière Avenue La Pinède en vertu duquel la SCI Avenue La Pinède louera le bâtiment correspondant à l'extension du siège social à la société Naturex S.A.
- Modalités : Le bail a une durée ferme de 9 ans. Le loyer annuel a été fixé à €. 700 000. Aucun loyer n'a été versé au titre de l'exercice 2011.

7. ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES

▶ **Vente d'un terrain à la SCI Les Broquetons**

- Personnes concernées : Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet : Sur autorisation du conseil d'administration du 8 septembre 2011, un contrat de vente d'un terrain a été signé le 29 mars 2012 entre la société Naturex S.A. et la société civile immobilière Les Broquetons, en vertu duquel la SCI Les Broquetons achète un terrain destiné à la construction de places de parking dans le cadre de l'extension du siège social, à la société Naturex S.A.
- Modalités : Le terrain a été cédé à sa valeur nette comptable, soit € 311 713,48.

▶ **Cautionnement de la société Naturex Spain S.L.**

- Personnes concernées : Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet : Dans le cadre du projet « Estrategias de microencapsulacion de l'alimentacion funcional » réalisé par la filiale espagnole Naturex S.L., sur autorisation du conseil d'administration du 13 septembre 2011, la société Naturex S.A. s'est portée caution pour sa filiale Naturex Spain S.L.
- Modalités : Le montant de la caution s'élève à € 240 112,37.

▶ **Avenant n° 3 à la convention d'ouverture de crédits multidevises du 16 décembre 2009**

- Personnes concernées : Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet : Sur autorisation du conseil d'administration du 7 décembre 2011, un avenant à la convention d'ouverture de crédits multidevises du 16 décembre 2009 conclue avec un groupe d'établissements bancaires a été signé le 12 janvier 2012. Cet avenant réitère les sûretés initialement consenties par la société Naturex Holdings Inc. sur la totalité de ses actions ou titres de la société Naturex Inc., en garantie des tranches Revolving dont l'échéance est prolongée par l'avenant n° 3 ainsi que leur extension en garantie des obligations au titre de la tranche additionnelle CAPEX 2.
- Modalités : La valeur nette comptable des titres de la société Naturex Inc. dans les livres de la société Naturex Holdings Inc. s'élève à USD 65 719 329 au 31 décembre 2011.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

▶ **Lettre de Soutien Financier à la société Burgundy Botanical Extracts Iberica S.A.U.**

- Personnes concernées : Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet : Sur autorisation du conseil d'administration du 26 janvier 2012, la société Naturex S.A. a signé une lettre de soutien financier au profit de sa filiale, la société Burgundy Botanical Extracts Iberica S.A.U., afin de permettre à cette dernière de poursuivre normalement son activité sur l'exercice 2012.

II. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

► Convention de prestations de services Groupe

- Avec les sociétés suivantes : SCI Les Broquetons, Naturex Inc, Naturex SpA, Naturex UK Ltd, Naturex Maroc S.A., Naturex Trading Shanghai Co Ltd, Naturex SL, Naturex A.G., Naturex Ltd, Naturex Ingredients Naturais Ltda, KF Speciality Ingredients Pty Ltd, Naturex LLC, Naturex SPRL, Naturex GmbH, Naturex Australia Pty Ltd , Naturex Inc (Canada), Naturex Ingredients Naturales SA de CV, Naturex (Corée), Naturex K.K.
- Personnes concernées : Messieurs Jacques Dikansky, Thierry Lambert et Stéphane Ducroux
- Nature et objet : Sur autorisation du conseil d'administration du 26 avril 2010, une convention de « management support services agreement » a été conclue le 3 mai 2010 entre la société Naturex S.A. et ses filiales (directes ou indirectes), en vertu de laquelle la société Naturex S.A. leur fournit un certain nombre de services et une assistance dans de nombreux domaines (ressources humaines, juridique, financier, recherche et développement, marketing,...). La rémunération de ces services se détaille comme suit :
 - Garantie financière : 0,8% du montant garanti,
 - Services de recrutement : montant fixe par recrutement effectué,
 - Autres services : Salaires des employés ayant fourni le service augmenté d'une marge de 5%, les autres coûts résultant du service fourni sont augmentés d'une marge de 8%.
- Modalités : La rémunération facturée par la société Naturex S.A. à ses filiales au cours de l'exercice 2011 s'est élevée à €.13 534 216.

7. ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES

▶ **Convention de gestion de trésorerie Groupe**

- Avec les sociétés suivantes : SCI Les Broquetons, Naturex SpA, Naturex UK Ltd, Naturex A.G., Naturex Ltd, Naturex KF Speciality Ingredients Pty Ltd, Naturex SPRL, Naturex GmbH, Naturex Australia Pty Ltd, Naturex Inc, Naturex Inc (Canada), Naturex Ingredientes Naturales SA de CV, Naturex (Corée), Naturex K.K, Burgundy Iberia S.A.U, Burgundy S.A.S, Naturex Holdings Inc, Naturex Cooperative LLC, Naturex Coöperatief U.A.
- Personnes concernées : Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet : Sur autorisation du conseil d'administration du 26 avril 2010, un contrat de « Group Cash Management» a été conclu le 3 mai 2010 entre la société Naturex S.A. et ses filiales (directes ou indirectes), en vertu duquel la société Naturex S.A. assure auprès de ses filiales la gestion de trésorerie centralisée. Par un avenant en date du 30 juin 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, le taux d'intérêt applicable à la position journalière de trésorerie a été fixé à 3,5 %.
- Modalités : Les intérêts versés/reçus par la société Naturex S.A. au titre de l'exercice 2011 se sont élevés à :
 - intérêts versés : €. 23 501
 - intérêts reçus : €.1 027 707

▶ **Prêt accordé par la société Naturex A.G. au profit de la société Naturex S.A.**

- Une convention de prêt et son amendement ont été conclus le 31 octobre 2010 entre les sociétés Naturex S.A. et Naturex A.G. en vertu duquel la société Naturex A.G. accorde un prêt à long terme à la société Naturex S.A.. Ce prêt, d'un montant de €.8 000 000, résulte de la conversion du compte-courant de trésorerie que la société Naturex A.G. détenait sur la société Naturex S.A. à la date de l'accord. A l'échéance du 31 octobre 2013, ce prêt pourra faire l'objet de remboursements anticipés ou être prorogé d'un commun accord. Le taux d'intérêt applicable est le taux EURIBOR majoré d'une marge de 1%.
- Modalités : Les intérêts versés au titre de l'exercice 2011 se sont élevés à : €. 187 994.

▶ **Location de bureaux auprès de la SCI Les Broquetons**

- Nature et objet : La société Naturex S.A. loue à la société civile Les Broquetons, sise même adresse, les locaux dans lesquels s'exerce l'activité sociale.
- Modalités : Votre société a versé un loyer de €. 449 989 au titre de l'exercice 2011.

► **Conventions de prêts accordés par la société Naturex S.A. au profit des sociétés Naturex A.G., Naturex Holdings Inc., et Naturex Inc.**

- Des conventions de prêts ont été conclues le 30 décembre 2009 par la société Naturex S .A. au profit de ses filiales, directes ou indirectes, suivantes:
 - Naturex A.G.,
 - Naturex Holdings Inc.,
 - Naturex Inc.

Les prêts accordés aux sociétés Naturex A.G. et Naturex Inc. sont à échéance du 31 décembre 2016, le prêt accordé à la société Naturex Holdings Inc. est à échéance du 30 novembre 2016.
Le taux d'intérêt applicable est le taux LIBOR majoré d'une marge définie chaque année.

- Modalités : Au 31 décembre 2011, les prêts accordés par la société Naturex S.A. au profit de ses filiales ainsi que les intérêts reçus au titre de l'exercice 2011 calculés au taux LIBOR plus 1% se détaillent comme suit:
 - Prêt accordé à Naturex A.G.: CHF 21 260 000, intérêts reçus : €.496 874 ;
 - Prêt accordé à Naturex Holdings Inc.: USD 35 753 476, intérêts reçus : €.1 284 389 ;
 - Prêt accordé à Naturex Inc.: USD 7 440 510, intérêts reçus : €.267 289.

Paris La Défense, le 26 avril 2012

KPMG S.A.

Jean Gatinaud
Associé

Avignon, le 28 avril 2011

AREs X.PERT Audit

Laurent Peyre
Associé

8. EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES

EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES

2012, année de transition

I. Des acquisitions porteuses de synergies

I.1 Point sur le programme d'acquisition

L'augmentation de capital réalisée en octobre 2011 avait pour objectif principal de financer un nouveau cycle de croissance externe représentant environ 5 à 6 acquisitions.

La levée de 48,8 millions d'euros a permis à ce jour de finaliser trois acquisitions entre le 4^{ème} trimestre 2011 et le 1^{er} trimestre 2012 :

Sociétés acquises	Prix d'acquisition* VE	Paiement cash	Reprise de dettes	Date de consolidation	Zone Géographique	CA estimé en 2012
BURGUNDY	14,2 ME	6,0 ME	8,2 ME	1 ^{er} octobre 2011	France, Espagne	10 ME
PEKTOWIN	8,2 ME	5,6 ME	2,6 ME	1 ^{er} janvier 2012	Pologne	8 ME
VALENTINE	Info confidentielle			1 ^{er} avril 2012	Inde	2 ME

En date du 13 avril 2012, NATUREX a annoncé l'indisponibilité temporaire pour raisons de santé de Monsieur Jacques DIKANSKY, Président Directeur Général.

Conformément au mode de gouvernance de la Société figurant dans les statuts, Monsieur Thierry LAMBERT, en sa qualité d'administrateur et de Directeur Général Délégué, assurera durant cette période la présidence des séances du Conseil d'administration et veillera au bon déroulement des travaux du Conseil en étroite collaboration avec les administrateurs, parmi lesquels, Monsieur Stéphane DUCROUX, Vice-Président de NATUREX Inc. et Monsieur Paul LIPPENS, administrateur indépendant et Président de FINASUCRE.

Sur le plan opérationnel, l'organisation centralisée du Groupe NATUREX et le pilotage intégré des différentes filiales permettront de poursuivre les plans d'actions mis en place pour 2012, malgré l'éloignement temporaire de Monsieur Jacques DIKANSKY, sans conséquences sur la marche des affaires du Groupe.

L'équipe de direction, constituée depuis plusieurs années de cadres dirigeants très expérimentés, assurera aux côtés de Monsieur Thierry LAMBERT, la gestion opérationnelle quotidienne du Groupe en coordination avec les différentes filiales, et poursuivra notamment le processus d'intégration des sociétés acquises.

Le programme d'acquisition en cours devrait par conséquent être ralenti.

I.2 Une présence industrielle dans deux pays émergents

Acquisition de Pektowin en Pologne

NATUREX a annoncé en janvier 2012 l'acquisition de 100% du capital de PEKTOWIN, une société polonaise spécialisée dans les pectines et les jus concentrés de fruits et légumes.

Créée en 1963, PEKTOWIN est une société polonaise implantée à Jaslo sur un terrain de 20 hectares, situé dans le Sud-Est de la Pologne, riche en cultures maraîchères et fruitières.

La société, qui emploie près de 320 personnes, a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 12,5 millions d'euros sur l'exercice 2011, réparti de la manière suivante :

- Une activité principale (environ 67% du chiffre d'affaires) autour d'un savoir-faire historique et d'un outil industriel polyvalent pour la production de pectines (pommes et citrus) et de jus concentrés de fruits et légumes (pommes, betteraves rouges, radis noirs...);
- Des activités secondaires (environ 33% du chiffre d'affaires) dédiées en grande majorité à la préparation de produits alimentaires transformés (vin de fruits, conserves...), à destination de la distribution polonaise.

La clientèle de l'activité principale est constituée d'acteurs nationaux et internationaux de l'industrie agro-alimentaire polonaise (58% des ventes) mais également européenne (36% des ventes) avec une présence à souligner en Europe de l'Est, et russe (6% des ventes).

Sur l'exercice 2011, PEKTOWIN a réalisé un Ebitda d'environ -0,4 million d'euros pour un résultat opérationnel d'environ -0,7 million d'euros. Le résultat net est une perte de près d'1 million d'euros, imputable essentiellement aux activités secondaires.

NATUREX prévoit de mettre en œuvre rapidement des mesures afin de sortir dans les meilleurs délais les activités secondaires du périmètre du Groupe.

L'acquisition de PEKTOWIN représente un véritable intérêt stratégique pour NATUREX sur le plan industriel, lui permettant d'une part de doubler sa capacité de production dans les pectines, en complément de l'usine suisse de Bischofszell, et d'autre part de se doter d'un nouvel outil de production dans le domaine des jus concentrés.

NATUREX va en effet développer une gamme complète de concentrés de fruits et légumes afin :

- d'intégrer en partie l'approvisionnement en matières premières pour ses sites de production de poudres de fruits et légumes ;
- de satisfaire aux besoins et favoriser le développement de sa nouvelle gamme de couleurs, Vegebrite™ (nouvelle offre de « Colouring Foodstuffs»);
- d'offrir à l'ensemble de ses clients une gamme complète de jus concentrés de fruits et légumes.

Dans le même temps, l'implantation commerciale de NATUREX à Varsovie (Pologne) et la pénétration actuelle de PEKTOWIN dans l'industrie agro-alimentaire polonaise vont renforcer significativement la présence du Groupe en Europe de l'Est auprès d'une clientèle élargie, et favoriser localement la promotion et la commercialisation de l'ensemble de ses gammes de produits.

Cette acquisition représente un point d'étape important dans le développement de NATUREX car elle constitue une ouverture stratégique vers les pays d'Europe de l'Est qui offrent d'excellentes perspectives commerciales pour l'ensemble des gammes de produits du Groupe.

A ce jour, l'intégration de PEKTOWIN est en bonne voie pour les activités principales et des mesures sont en cours pour la sortie du périmètre du Groupe des activités secondaires. Le Groupe a précisé être confiant en sa capacité à porter la rentabilité de PEKTOWIN au niveau des standards du Groupe dès 2013

L'installation d'une ligne spécialisée de jus concentrés devrait permettre le démarrage de cette activité sur le deuxième semestre 2012.

Acquisition de VALENTINE en Inde

NATUREX, a annoncé le 21 mars 2012, l'acquisition de VALENTINE, une entreprise indienne spécialisée dans la production de poudres de fruits et légumes et de couleurs naturelles à destination de l'industrie agro-alimentaire.

VALENTINE dispose de deux sites de production situés à proximité de Bombay et figure parmi les principaux acteurs indiens sur le marché des poudres de fruits et légumes et des couleurs naturelles.

Fort de son expertise dans les techniques de formulation et d'atomisation, VALENTINE a su fidéliser au fil des années, une clientèle de grande qualité parmi les grands noms de l'industrie agro-alimentaire indienne, constituée à la fois de sociétés locales et de filiales de multinationales.

VALENTINE, qui affiche un taux de croissance de 30% par an ces deux dernières années, emploie une cinquantaine de personnes.

Cette acquisition constitue un point d'entrée stratégique dans un pays qui compte 1,2 milliard d'habitants et dont le PIB par habitant de 3 700 USD lui permet de se classer au 4^{ème} rang mondial¹. De plus, le développement important

¹ PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat. Classement après les Etats-Unis, la Chine et le Japon. Source : Statistiques-mondiales.com

8. EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES

d'une classe moyenne jeune et urbaine dont les codes de consommation sont largement influencés par la culture occidentale, représente de réelles opportunités de croissance pour l'industrie agro-alimentaire indienne.

La réalisation de cette opération offre des avantages stratégiques majeurs pour NATUREX, lui permettant :

- de devenir un producteur local en Inde afin de renforcer sa pénétration sur ce marché en forte croissance, l'image de producteur local étant un facteur important de succès dans le métier de NATUREX. Cette première implantation industrielle en Asie vient compléter les pôles de production régionaux du Groupe en Europe et dans la zone Amériques, notamment pour les couleurs naturelles ;
- d'assurer la promotion de l'ensemble des gammes de produits du Groupe en bénéficiant de la structure commerciale existante et de nouer des relations de proximité avec l'industrie agro-alimentaire indienne.

Parallèlement, NATUREX met en place un bureau d'achat, à l'image de celui créé il y a plusieurs années en Chine, afin de pouvoir mieux bénéficier de la richesse des matières premières du pays (herbes, épices, extraits de plantes...) à l'échelle du Groupe.

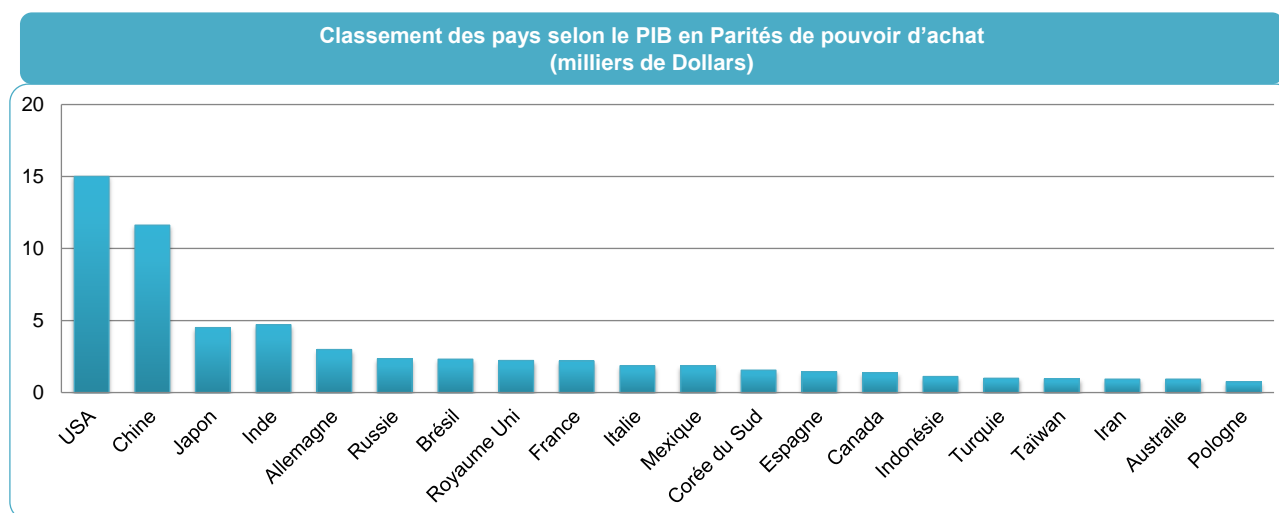
L'intégration de VALENTINE est en cours et ne devrait pas poser de problèmes majeurs, la société est rentable et bénéficie d'une belle clientèle.

II. Des tendances de marché qui offrent de belles perspectives

► Poids grandissant des pays émergents dans l'économie mondiale²

Les pays développés représentent 64,1% du PIB mondial en USD, contre 35,9% pour les pays émergents. Cependant, si l'on compare le poids des pays développés et des pays émergents en parité de pouvoir d'achat, alors les premiers représentent 51% contre 49% pour les seconds.

Le poids des pays émergents dans l'économie mondiale ne va cesser de croître ces prochaines années compte tenu de leur dynamisme.



² Source : statistiques-mondiales.com

II.1 Croissance toujours vive dans les pays développés

La tendance de fond en faveur du naturel s'est installée durablement dans les pays matures d'Amérique du Nord et d'Europe Occidentale, animée par une prise de conscience générale :

- Des consommateurs, mieux informés, qui adoptent un mode de vie plus sain et orientent leurs choix vers des produits naturels de confort, de santé ou d'apparence ;
- Des industriels de l'agro-alimentaire qui multiplient les innovations afin de renouveler leur offre et se différencier de la concurrence en proposant des produits naturels et santé ;
- Des réglementations qui se durcissent progressivement.

Ces marchés, demeurent de véritables moteurs de croissance, soutenus par une réglementation de plus en plus incitative en termes de substitution des produits de synthèse par des produits d'origine naturelle.

La taille et l'expertise de NATUREX lui permettent de tirer parti de ces évolutions réglementaires de plus en plus contraignantes pour certains intervenants.

II.2 Croissance très rapide dans les pays émergents

Conséquence de la mondialisation, les tendances du naturel, de la santé et du bien-être ont franchi les frontières.

L'émergence d'une classe moyenne urbaine dont les codes de consommation sont influencés par la culture occidentale pousse les acteurs locaux et les multinationales de l'agro-alimentaire implantées localement à adopter le naturel dans leur offre afin de répondre à cette nouvelle demande.

Les réglementations locales adoptent de plus en plus les standards occidentaux.

Le terrain de jeu de NATUREX se trouve ainsi considérablement élargi et compte tenu de ses implantations, le Groupe est bien positionné pour répondre à cette croissance rapide.

III. Un très bon début d'année 2012

Le Groupe NATUREX a publié en date du 26 avril 2012, le chiffre d'affaires relatif au 1^{er} trimestre de l'exercice 2012.

I.1 Croissance des ventes de 14,8% sur le 1^{er} trimestre 2012

K€ IFRS Données non auditées	1 ^{er} trimestre Exercice 2012	1 ^{er} trimestre Exercice 2011	Var. %	Var. % à devises constantes
Chiffre d'affaires	73 473	64 021	+14,8%	+12,6%

Le chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre 2012 s'élève à 73,5 millions d'euros en croissance de 12,6% à devises constantes, et intègre :

- 69,6 millions d'euros de chiffre d'affaires issu du périmètre historique, en hausse de 8,8% malgré un effet de base élevé sur le 1^{er} trimestre 2011 ;
- 2,4 millions d'euros de chiffre d'affaires additionnel généré par les activités de BURGUNDY, légèrement ralenties par les travaux d'extension du site industriel de Reyssouze en France ;
- 1,4 million d'euros de ventes réalisées par PEKTOWIN, dont l'activité comporte une saisonnalité significative, les ventes de jus concentrés étant plus importantes sur le 2^{ème} semestre.

Par ailleurs, les effets de change de +1,8% traduisent l'impact favorable de l'évolution de certaines devises, principalement le dollar américain, par rapport au 1^{er} trimestre 2011.

8. EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES

Il est précisé, à titre d'information, que les activités secondaires en cours d'abandon de PEKTOWIN ont généré 0,7 million d'euros de ventes, non prises en compte dans le chiffre d'affaires du trimestre.

1.2 Des tendances très positives sur les trois marchés et les trois zones géographiques

Forte croissance des trois marchés

K€ IFRS Données non auditées	1 ^{er} trimestre Exercice 2012	1 ^{er} trimestre Exercice 2011	Part CA %	Var. %
Food & Beverage	47 828	40 156	65,1%	+19,1%
Nutrition & Health	22 026	19 581	30,0%	+12,5%
Personal Care	1 293	548	1,8%	+135,9%
Divers et extraction à façon	2 326	3 736	3,2%	-37,7%

Les trois marchés ont contribué positivement à la croissance du trimestre, portés par une offre de plus en plus complète et un accompagnement de plus en plus personnalisé en termes d'applications.

- L'activité Food & Beverage réalise un chiffre d'affaires de 47,8 millions d'euros en hausse de 19,1% et confirme le dynamisme des gammes, en particulier dans les couleurs naturelles ;
- L'activité Nutrition & Health, progresse de 12,5%, pour un chiffre d'affaires de 22,0 millions d'euros confirmant son positionnement solide sur le marché nutraceutique et sa percée sur le segment pharmaceutique, notamment grâce à la gamme de principes actifs et d'extraits titrés de BURGUNDY ;
- Les ventes de l'activité Personal Care ont été multipliées par près de 2,5 sur le 1^{er} trimestre, non seulement grâce aux gammes de BURGUNDY sur ce segment, mais également grâce aux initiatives commerciales ciblées qui commencent à porter leurs fruits.

Par ailleurs, l'activité d'extraction à façon a été plus faible sur ce trimestre compte tenu d'un décalage de commandes mais connaîtra un très bon niveau sur le 2^{ème} trimestre 2012.

Croissance soutenue de l'ensemble des zones géographiques

K€ IFRS Données non auditées	1 ^{er} trimestre Exercice 2012	1 ^{er} trimestre Exercice 2011	Part CA %	Var. %
Europe / Afrique	37 865	36 349	51,5%	+4,2%
Amériques	27 871	20 970	37,9%	+32,9%
Asie / Océanie	7 738	6 702	10,5%	+15,5%

La dynamique de croissance initiée en 2011 s'est poursuivie sur le 1^{er} trimestre avec la progression de toutes les zones géographiques :

- Les marchés matures d'Europe et d'Amérique du Nord constituent toujours les principaux contributeurs de la croissance malgré des tendances de consommation plus tendues en Europe sur le trimestre ;
- La zone Asie / Océanie enregistre une belle progression à la fois portée par une activité solide en Australie et la croissance rapide des ventes en Asie ;
- Les marchés émergents d'Europe de l'Est, d'Asie, d'Amérique Latine, d'Afrique et du Moyen Orient bénéficient de conditions dynamiques et riches en opportunités de croissance. Ils représentent sur le trimestre 15,9% des ventes du Groupe contre 16,2% au 1^{er} trimestre 2011.

Fort de ce dynamisme et grâce à l'engagement des équipes partout dans le monde, NATUREX est confiant en sa capacité à poursuivre activement son développement en consolidant ses positions et en créant des synergies

commerciales avec ses récentes acquisitions.

IV. Prévisions

L'année 2012 sera une année de transition.

Par conséquent, NATUREX ne donne aucune prévision sur l'exercice 2012 compte tenu d'une part de l'intégration sur cette période des trois acquisitions réalisées et des frais de restructuration qui pourraient peser sur la marge opérationnelle, et d'autre part de la finalisation du programme d'acquisition dans les prochains mois.

Le Groupe demeure néanmoins confiant en sa capacité à générer une croissance organique positive, le périmètre historique poursuivant sa croissance tandis que les trois acquisitions devraient apporter un chiffre d'affaires additionnel compte tenu de leur rythme d'activité actuel.

Il est précisé que pour l'exercice 2011, NATUREX avait communiqué les objectifs suivants, à périmètre et devises constants (document de référence 2011 déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2011 sous le numéro D.11.0389) :

- Croissance des ventes à deux chiffres
- Marge opérationnelle entre 12% et 13% du chiffre d'affaires

Ces objectifs ont été présentés en détail dans l'actualisation du document de référence 2010 déposé auprès de l'AMF le 3 octobre 2011 sous le numéro D.11-0389-A01 dans le cadre du prospectus relatif à l'augmentation de capital d'octobre 2011, en précisant toutefois que les charges fixes liées au développement soutenu du Groupe pourrait en partie limiter la progression de la marge opérationnelle.

En date du 30 novembre 2011, lors de l'annonce des résultats à 9 mois, NATUREX a indiqué que les prévisions de rentabilité 2011 ne pourraient être confirmées compte tenu des pertes opérationnelles existantes de BURGUNDY ainsi que les coûts d'acquisition et de restructuration engagés dans le cadre de son intégration pesant sur la rentabilité opérationnelle de NATUREX sur le dernier trimestre de l'exercice 2011.

Lors de l'annonce des résultats annuels 2011 le 28 mars 2012, NATUREX a annoncé un chiffre d'affaires annuel consolidé en hausse de 12,3% à périmètre et taux de change constants, en ligne avec l'objectif de croissance à deux chiffres, et une marge opérationnelle à 11,9% du chiffre d'affaires, légèrement au-dessous de l'objectif annoncé.

9. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 8 JUIN 2012

PROJETS DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 8 JUIN 2012

A titre ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de la société NATUREX arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 3 908 053,21 euros. L'Assemblée générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 22 801 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice net de 15 627 582 euros soit un bénéfice (part du groupe) de 15 618 629 euros.

Troisième résolution

Affectation du résultat et fixation du dividende

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- prélever la somme 770 558 euros au titre du dividende ;
- d'affecter 5 % du bénéfice soit 195 402,66 euros au poste « Réserve Légale » qui sera ainsi porté de 592.651,14 euros à 788 053,80 euros
- d'affecter le solde du bénéfice soit à 2 942 092,55 euros au poste « Report à nouveau » qui sera ainsi porté de - 351 744,68 euros à 2 590 347,87 euros

L'Assemblée générale constate que le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,10€, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le paiement sera effectué le 30 juillet 2012.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondantes aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2008	388 204,00 € soit 0,10 €/action		
2009	701 005,13 € soit 0,11 €/action		
2010	640 393,10 € Soit 0,10 €/action		

Quatrième résolution**Option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide d'offrir à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Le prix de l'action remise en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de la présente Assemblée générale, diminuée du montant net du dividende, conformément aux dispositions de l'article L. 232-19 du Code de commerce.

Cette option porte sur la totalité du dividende mis en distribution, soit 0,10 € par action.

Si le montant du dividende auquel l'actionnaire a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, il pourra :

- Soit obtenir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces à la date d'exercice de l'option ;
- Soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire.

Les actionnaires qui souhaiteraient opter pour le paiement du dividende en actions disposeront d'un délai compris entre le 15 juin 2012 et le 18 juillet 2012 inclus pour en faire la demande auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende et/ou de la société. En conséquence, tout actionnaire qui n'aurait pas opté en faveur du paiement du dividende en actions au terme de ce délai percevra le paiement du dividende en numéraire.

Le paiement du dividende en numéraire sera effectué le 30 juillet 2012.

Les actions émises en paiement du dividende porteront jouissance au 1er janvier 2012.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Président et au Directeur Général Délégué à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, de constater la réalisation de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option du paiement du dividende en actions, de modifier les statuts en conséquence et de procéder aux formalités de publicité.

Cinquième résolution**Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions**

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Sixième résolution**Ratification de la cooptation de Monsieur Paul LIPPENS**

L'Assemblée générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Paul LIPPENS, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 13 septembre 2011, en remplacement de la société Edmond De Rothschild Investment Partners, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Paul LIPPENS exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Paul LIPPENS a fait savoir qu'il acceptait ses fonctions d'administrateur de la Société et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Septième résolution**Nomination de Monsieur Olivier LIPPENS en qualité d'administrateur**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de désigner Monsieur Olivier LIPPENS en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Monsieur Olivier LIPPENS a fait savoir qu'il acceptait ses fonctions d'administrateur de la Société et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul de mandats qu'une même personne peut occuper.

9. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 8 JUIN 2012

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques DIKANSKY

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle, Monsieur Jacques DIKANSKY aux fonctions d'administrateur de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Monsieur Jacques DIKANSKY a fait savoir qu'il acceptait ses fonctions d'administrateur de la Société et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul de mandats qu'une même personne peut occuper.

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Thierry LAMBERT

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle, Monsieur Thierry, Patrick LAMBERT aux fonctions d'administrateur de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Monsieur Thierry, Patrick LAMBERT a fait savoir qu'il acceptait ses fonctions d'administrateur de la Société et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul de mandats qu'une même personne peut occuper.

Dixième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 27 juin 2011.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action NATUREX par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée générale des actionnaires dans la onzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat

sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 100 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 77 055 800 euros.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

A titre extraordinaire

Onzième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1. Donne au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
2. Fixe à 24 mois à compter de la présente assemblée soit jusqu'au 8 juin 2014, la durée de validité de la présente autorisation,
3. Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Douzième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1. Autorise le Conseil d'administration dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 à L. 225-185 du Code de Commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi,
2. Fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée générale la durée de validité de la présente délégation,
3. Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
 - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel,
 - d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce,tant de la Société NATUREX que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;
4. Décide que le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social existant au jour de la première attribution, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'administration au titre de l'autorisation qui suit.

9. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 8 JUIN 2012

5. Décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur.
6. Décide qu'aucune option ne pourra être consentie :
 - ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les états financiers annuels consolidés sont rendus publics,
 - ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,
 - moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
7. Prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.
8. Délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
 - Fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R.225-142 du Code de Commerce,
 - Fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de six (6) ans, à compter de leur date d'attribution,
 - Prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
 - Accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire,
 - Sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.
9. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le Conseil d'administration au titre de l'autorisation qui précède.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil d'administration, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- Le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
 - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution

Modification de l'article 23 des statuts de la Société relatif aux pouvoirs du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 23 des statuts de la société relatif aux pouvoirs du Conseil d'administration comme il suit :

ARTICLE 23 - POUVOIRS DU CONSEIL

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration peut également décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Quinzième résolution

Formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

10. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

I. Responsable du Document de Référence

Vice-Président du Conseil d'Administration

Monsieur Thierry LAMBERT

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 13 avril 2012, a pris acte de l'indisponibilité temporaire pour raisons de santé de Monsieur Jacques DIKANSKY, Président Directeur Général de NATUREX S.A et a nommé Monsieur Thierry LAMBERT en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration de NATUREX S.A.

Attestation

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant ci-joint dans les chapitres¹ « 2. Développement durable, 3. Organisation et gouvernement de l'entreprise, 4. Evolution du capital et de l'actionariat, 5. Analyse des résultats de l'exercice 2011, 8. Evolutions récentes et perspectives », présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Cette lettre ne contient aucune observation.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 193 et 215 et ne contiennent aucune observation, de même que celles incorporées par référence pour l'exercice 2010 dont les rapports des contrôleurs légaux figurent en pages 179 et 200 du document de référence 2010 déposé à l'AMF sous le numéro D.11-0389 en date du 28 avril 2011.

Les informations financières incorporées par référence pour l'exercice 2009 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 144 et 169 du document de référence 2009 déposé à l'AMF sous le numéro D.10-0387 en date du 30 avril 2010. Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au titre de cet exercice (page 144 du document de référence 2009) contenait une observation.

Le 26 avril 2012

Thierry LAMBERT

Vice-Président du Conseil d'Administration

Directeur Général Délégué

NATUREX S.A

¹ Informations mentionnées aux articles L.225-100, L.225-100-3, L.225-102 et L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce

II. Responsable du Contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

KPMG S.A.

Représenté par Monsieur Jean GATINAUD

Immeuble le Palatin - 3 cours du triangle
92 939 Paris La défense Cedex

Durée du présent mandat : 6 ans
Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

ARES X PERT AUDIT

Représenté par Monsieur Laurent PEYRE

26 boulevard Saint Roch - BP 278
84 011 Avignon

Durée du présent mandat : 6 ans
Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Commissaires aux Comptes suppléants

KPMG Audit ID SAS

Représenté par Monsieur Raymond CROSNIER

1 rue de la Pellerine
35 300 Fougères

Durée du présent mandat : 6 ans
Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Monsieur Olivier ROUSSET

26 boulevard Saint Roch - BP 278
84 011 Avignon Cedex 9

Durée du présent mandat : 6 ans
Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

10. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

III. Politique d'information

Responsable de l'information financière

Thierry LAMBERT

Vice-Président du Conseil d'administration de NATUREX S.A,

Directeur Général Délégué et Directeur Financier

Téléphone : +33 4 90 23 96 89

E-mail : t.lambert@naturex.com

Communication financière / Relations Investisseurs

Carole ALEXANDRE

Téléphone : +33 4 90 23 96 89

E-mail : c.alexandre@naturex.com

L'acte constitutif et les statuts de la société NATUREX S.A ainsi que tous les documents légaux et les informations financières historiques des précédents exercices peuvent être consultés au siège social de la Société :
Pôle Technologique d'Agroparc – BP 1218 – 84 911 Avignon Cedex 09

Le site Internet www.naturex.com met également à disposition du public l'ensemble des communiqués de presse et documents publiés par le groupe NATUREX.

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE SCHEMA DU REGLEMENT CE N°809/2004

Rubriques	Pages
1. Personnes responsables	
1.1 Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence	235 à 237
1.2 Déclaration des personnes responsables du document de référence	235
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 Présentation des contrôleurs légaux des comptes	236
2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	N/A
3. Informations financières sélectionnées	
3.1 Informations financières historiques sélectionnées	3-4, 144 à 149, 196-197
3.2 Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires et données comparatives couvrant les mêmes périodes de l'exercice précédent	N/A
4. Facteurs de risques	
4.1 Risques particuliers liés à l'activité	48 à 52
4.2 Risques industriels et liés à l'environnement	49, 51
4.3 Risques de marché	47, 180 à 183
4.4 Risques juridiques	48, 49
4.5 Assurances et couverture des risques	52
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Historique et évolution de la Société et du Groupe	1, 119 à 142
5.2 Investissements	130-131, 171-172, 200-201
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	2, 5 à 17
6.2 Principaux marchés	12 à 17, 18 à 32
6.3 Événements exceptionnels ayant eu une influence sur l'activité de la Société	119-120, 150 à 152, 198-199
6.4 Dépendance de la Société à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5 Positionnement concurrentiel de la Société	29 à 31
7. Organigramme	
7.1 Organisation du Groupe	2, 121
7.2 Liste des filiales	152 à 156, 203
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles consolidées	131, 171 à 172
8.2 Impact environnemental	41 à 46, 50
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	119 à 142
9.2 Résultat d'exploitation	124-125, 135

11. TABLES DE CONCORDANCE

Rubriques	Pages
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Capitaux de la Société	148-149, 205 à 207
10.2 Informations relatives aux flux de trésorerie de la Société	130, 147
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de la Société	131, 175 à 177
10.4 Restriction à l'usage des capitaux pouvant ou ayant influé sur les opérations de la Société	N/A
10.5 Sources de financement attendues et nécessaires pour honorer des investissements futurs	N/A
10.6 et certains ou des immobilisations corporelles importantes	
11. Recherche et développement, brevets et licences	140, 162, 186-187, 214
12. Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances ayant affecté l'activité de la Société au cours de l'exercice 2011 et jusqu'à la date de dépôt du présent document de référence	18 à 26, 119-120, 223 à 228
12.2 Tendances et événements divers susceptibles d'affecter l'activité de la Société au cours de l'exercice 2012	18 à 26, 223 à 228
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14. Organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale	
14.1 Composition des organes d'administration de direction et de surveillance	60, 84
14.2 Conflits d'intérêts au sein des organes d'administration de direction et de surveillance	92
15. Rémunérations et avantages	
15.2 Dirigeants mandataires sociaux	86 à 92
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Fonctionnement des organes d'administration de direction et de surveillance	59 à 94
16.2 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine	59
17. Salariés	
17.1 Effectifs	33 à 40, 185, 211
17.2 Participation et intéressement	N/A
17.3 Stock-options	113 à 115, 185-186
18. Principaux actionnaires	
18.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	104-105
18.2 Evolution de l'actionnariat	104-105
18.3 Pactes d'actionnaires	106
18.4 Informations relatives au contrôle de l'émetteur	104 à 111
19. Opérations avec des apparentés	131-132, 191, 214

Rubriques	Pages
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats	
20.1 Informations financières historiques	3-4, 139
20.2 Informations financières pro forma	N/A
20.3 Etats financiers	143 à 192, 195 à 214
20.4 Vérifications des informations historiques annuelles	193-194, 215-216
20.5 Date des dernières informations financières	143, 195
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7 Politique de distribution des dividendes	140-141
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	52
20.9 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	119-120, 223 à 228
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	95 à 102
21.2 Acte constitutif et statuts	53 à 58
22. Contrats importants	N/A
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24. Documents accessibles au public	237, 245 à 249
25. Informations sur les participations	149, 157, 203

11. TABLES DE CONCORDANCE

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DANS LE RAPPORT DE GESTION

Rapport financier annuel

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du Rapport financier annuel visé aux articles L.451-1-2 I du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

La table de concordance suivante renvoie aux extraits du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport financier annuel.

Eléments requis par les articles L.451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF		Pages
1.	Comptes consolidés du Groupe	143
2.	Comptes annuels de la Société	195
3.	Rapport de gestion	Cf ci-après
4.	Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel	235
5.	Rapport des Commissaires aux comptes	193 et 215
6.	Honoraires des Commissaires aux comptes	244
7.	Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	59 à 81
8.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	82-83

Rapport de gestion

Le Rapport de gestion sur l'exercice 2011 rendant compte des éléments mentionnés ci-après est inclus dans le présent Document de référence. Il a été arrêté par le Conseil d'administration de NATUREX S.A le 26 mars 2012.

Eléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlement général de l'AMF	Pages
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société durant l'exercice écoulé (L.225-100 et L.232-1 du Code de Commerce)	134 à 141
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe durant l'exercice écoulé (L.225-100-2 et L.233-26 du Code de commerce)	119 à 133
Résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité (L.223-6 du Code de commerce)	183-184, 203
Evolution prévisible et perspectives d'avenir (L.232-1 et L.233-6 du Code de commerce)	223 à 228
Activités en matière de recherche et développement (L.232-1 et L.233-26 du Code de commerce)	140, 162, 171, 186-187, 214
Prises de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France (L.233-6 du Code de commerce)	119, 150, 167-168, 198
Informations relatives aux questions d'environnement et conséquences environnementales de l'activité (L.225-100, L.225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce)	41 à 46, 50-51
Informations relatives aux questions de personnel et conséquences sociales de l'activité (L.225-100, L.225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce)	33 à 40
Description des principaux risques et incertitudes (L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	47 à 52
Politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers (L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	47, 180 à 183
Exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie (L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	180 à 183
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées à l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faites de ces délégations au cours de l'exercice (L.225-100 du Code de commerce)	96 à 103
Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L.225-100-3 du Code de commerce)	84 à 94, 95 à 115
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (L.225-102 du Code de commerce)	105
Informations sur les délais de paiement des fournisseurs (L.441-6-1 du Code de commerce)	139
Tableau des résultats des cinq derniers exercices (R.225-102 du Code de commerce)	139
Identité des actionnaires détenant plus de 5% ; autocontrôle (L.233-13 du Code de commerce)	104 à 106
Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société (L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du Règlement général de l'AMF)	93-94
Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (L.225-102-1 du Code de commerce)	86 à 92
Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice (L.225-102-1 du Code de commerce)	84 à 86
Informations sur les achats et ventes d'actions propres (L.225-211 du Code de commerce)	111 à 113
Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices (243 bis du CGI)	141
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels (L.232-6 du Code de commerce)	199

12. ANNEXES AU DOCUMENT DE REFERENCE

ANNEXES

AU DOCUMENT DE REFERENCE

- I. Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leur réseau_ 244
- II. Document d'information annuel _____ 245

I. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leur réseau

Les honoraires des Commissaires aux Comptes de la Société et membres de leur réseau pris en charge par le Groupe NATUREX au titre de l'exercice 2011, en comparaison avec l'exercice 2010, se répartissent de la manière suivante :

En millier d'euros	31/12/2011						31/12/2010					
	KPMG et affiliés		ARES X PERT		Autres		KPMG et affiliés		ARES X PERT		Autres	
	Euros	%	Euros	%	Euros	%	Euros	%	Euros	%	Euros	%
Mission d'audit												
a Certification et examen des comptes individuels et consolidés												
Société consolidante	310	33%	103	11%	-	0%	240	25%	110	12%	-	0%
Filiales intégrées globalement	195	20%	-	0%	201	21%	169	18%	-	0%	195	20%
b Autres interventions												
Société consolidante	40	4%	5	1%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Filiales intégrées globalement	-	0%	-	0%	-	0%	6	1%	-	0%	-	0%
Sous total mission d'audit (1)	545	57%	108	11%	201	21%	415	56%	110	15%	195	20%
Autres prestations												
c Juridique, fiscal et social												
Société consolidante	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Filiales intégrées globalement	26	3%	-	0%	73	8%	4	0%	-	0%	14	2%
d Autres prestations												
Société consolidante	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Filiales intégrées globalement	-	0%	-	0%	1	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Sous total des autres prestations (2)	26	3%	-	0%	74	8%	4	1%	-	0%	14	2%
Total (1) + (2)	571	60%	108	11%	274	29%	419	57%	110	15%	209	28%

12. ANNEXES AU DOCUMENT DE REFERENCE

II. Document d'information annuel

Le présent document d'information annuel est établi en application de l'article L.451-1-1 du code monétaire et financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1^{er} janvier 2011 et la date de dépôt du document de référence, pour satisfaire aux obligations législatives et réglementaires.

II.1 Information réglementée

Communiqués sur comptes, résultats, chiffre d'affaires

Date de publication	Nature de l'information
25/01/2011	Chiffre d'affaires annuel 2010 : +21,6% de croissance organique. Objectif largement dépassé
31/03/2011	2010 : Une stratégie gagnante et des résultats remarquables
25/04/2011	Excellent 1 ^{er} trimestre : +17,5% de croissance organique à devises constantes
30/05/2011	Résultats 1 ^{er} trimestre 2011 : Un excellent début d'année
26/07/2011	NATUREX confirme son dynamisme : +13,1% de croissance des ventes semestrielles à données comparables
25/08/2011	De solides performances au 1 ^{er} semestre 2011
27/10/2011	La dynamique de croissance se poursuit : +12,7% de croissance organique à devises constantes sur 9 mois
30/11/2011	Forte progression opérationnelle sur 9 mois 2011
25/01/2012	Une excellente année de croissance en 2011. Objectif annuel de chiffre d'affaires atteint : +12,3% de croissance organique à périmètre et devises constants
28/03/2012	Résultats annuels 2011 : Une excellente année de croissance
26/04/2012	Un très bon début d'année

Activité de l'émetteur (acquisitions, cessions...)

Date de publication	Nature de l'information
24/10/2011	NATUREX annonce l'acquisition de BURGUNDY et renforce ainsi son positionnement sur les marchés nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique
21/12/2011	NATUREX annonce l'acquisition de PEKTOWIN, une société polonaise spécialisée dans les pectines et les jus concentrés de fruits et légumes
06/03/2012	Réalisation définitive de l'acquisition de PEKTOWIN
21/03/2012	NATUREX s'implante en Inde : Acquisition de VALENTINE, producteur indien de poudres de fruits et légumes et de couleurs naturelles

Mise à disposition de documents

Date de publication	Nature de l'information
02/05/2011	Mise à disposition du document de référence 2010
10/06/2011	Mise à disposition des documents préparatoires à l'AGM du 27 juin 2011
25/08/2011	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2011

II.2 Information permanente

Rapports financiers, prospectus

Date de publication	Nature de l'information
02/05/2011	Document de référence 2010
25/08/2011	Rapport financier semestriel 2011
04/10/2011	Actualisation du Document de référence
04/11/2011	Note d'opération

Présentations

Date de publication	Nature de l'information
25/01/2011	Présentation du chiffre d'affaires annuel consolidé 2010
04/04/2011	Présentation des résultats annuels 2010
14/09/2011	Présentation des résultats du 1 ^{er} semestre 2011
03/04/2012	Présentation des résultats annuels 2012

Autres communiqués

Date de publication	Nature de l'information
06/01/2011	Calendrier de communication financière et prochains évènements 2011
16/02/2011	NATUREX éligible au SRD « long-seulement » à compter du 16 février 2011
20/05/2011	Assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 27 juin 2011
11/07/2011	Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2011 et option de paiement du dividende en numéraire ou en actions
29/07/2011	FINASUCRE entre au capital de SGD, actionnaire de référence de NATUREX
23/08/2011	Modification de la date de publication des résultats consolidés semestriels 2011
04/10/2011	Lancement d'une augmentation de capital par attribution de bons de souscription d'actions
13/10/2011	Reclassement des bons de souscription d'actions (BSA) attribués au groupe NATRACEUTICAL
21/10/2011	Clôture et résultats de l'augmentation de capital : NATUREX lève 48,8 millions d'euros
02/11/2011	Fin du concert entre J. DIKANSKY/SGD et le groupe NATRA. Finalisation de tous les points en suspens avec NATRACEUTICAL
10/11/2011	Participation de NATUREX au Salon Actionaria les 18 et 19 novembre 2011
16/11/2011	L'évolution du chiffre d'affaires de NATUREX saluée par le palmarès « Deloitte Technology Fast 50 »
25/11/2011	Communication des opérations de stabilisation réalisées
19/12/2011	Mise en place d'un programme d'ADR sponsorisé de niveau I : Une nouvelle étape dans le développement de NATUREX aux Etats-Unis
10/01/2012	Calendrier de communication financière et prochains évènements 2012
20/01/2012	Modification de la date de publication du chiffre d'affaires annuel 2011
13/04/2012	NATUREX annonce l'indisponibilité temporaire de Monsieur Jacques DIKANSKY, Président Directeur Général

12. ANNEXES AU DOCUMENT DE REFERENCE

Rachat d'actions / Contrat de liquidité

Date de publication	Nature de l'information
06/01/2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité
05/07/2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité
04/01/2012	Bilan semestriel du contrat de liquidité
22/02/2012	Apport complémentaire au contrat de liquidité

Information relative au nombre total de droits de vote et d'action composant le capital

Date de publication	Nature de l'information
06/01/2011	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Décembre 2010
10/02/2011	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Janvier 2011
03/03/2011	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Février 2011
08/04/2011	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Mars 2011
05/05/2011	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Avril 2011
25/05/2011	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social au 20 mai 2011
08/06/2011	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Mai 2011
24/06/2011	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social au 22 juin 2011
05/07/2011	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Juin 2011
02/08/2011	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Juillet 2011
06/09/2011	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Août 2011
07/10/2011	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Septembre 2011
04/11/2011	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Octobre 2011
07/12/2011	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Novembre 2011
04/01/2012	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Décembre 2011
18/01/2012	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social au 17 janvier 2012
03/02/2012	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Janvier 2012
05/03/2012	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Février 2012
10/04/2012	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Mars 2012

II.3 Autres publications

Lettre aux actionnaires

Date de publication	Nature de l'information
24/06/2011	Lettre aux actionnaires – juin 2011
17/11/2011	Lettre aux actionnaires – novembre 2011

Assemblées Générales

Date de publication	Nature de l'information
10/06/2011	Guide de convocation à l'AGOE du 27 juin 2011
10/06/2011	Formulaire de vote
10/06/2011	Demande de documents et renseignements
10/06/2011	Rapport des Commissaires aux comptes sur les opérations sur le capital prévues aux résolutions 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 de l'AGOE du 27 juin 2011
13/06/2011	Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Exposé des motifs des projets de résolutions

Publications BALO

Date de publication	Nature de l'information
20/05/2011	Avis préalable à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2011
10/06/2011	Avis de convocation à l'AGOE du 27 juin 2011

Dépôt Greffe du Tribunal de Commerce d'Avignon

Date de publication	Nature de l'information
Septembre 2011	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes annuels 2010 de la Société NATUREX S.A - Rapport Général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels - Comptes consolidés annuels 2010 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Rapport de gestion de la Société et du Groupe - Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes - Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et aux procédures de contrôle interne mise en place par NATUREX

12. ANNEXES AU DOCUMENT DE REFERENCE

II.4 Diffusion de l'information réglementée

Dans le cadre de la Directive Transparence, qui harmonise les obligations d'information, de diffusion et de conservation de l'information réglementée des sociétés cotées, transposée par l'AMF à compter du 20 janvier 2007, NATUREX a sélectionné ACTUSNEWS Wire diffuseur professionnel d'informations financières réglementées, agréé par l'AMF.

Par le biais de ce diffuseur, NATUREX diffuse ses informations financières à travers toute l'Union Européenne, aussi bien en direction des professionnels de la finance et des agences de presse que sur les sites Internet des principaux supports financiers européens.

II.5 Disponibilité de l'information

En version électronique

L'ensemble des informations réglementées et périodiques est mis en ligne en français et en anglais, sur le site internet de NATUREX (www.naturex.com), le site de son diffuseur (www.actusnews.com) et de NYSE Euronext Paris (www.euronext.fr).

Les parutions BALO sont disponibles sur le site Internet du Bulletin des annonces Légales Obligatoires (BALO) : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>.

Les comptes annuels déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Avignon peuvent être consultés sur le site <http://www.infogreffe.fr>.

Les archives de l'information réglementée diffusée par NATUREX sont disponibles sur le site des journaux officiels désigné par l'AMF afin de stocker les informations réglementées des sociétés cotées :

<http://www.info-financiere.fr/search.php?action=search&by=societe&q=NATUREX&x=5&y=9>

En version imprimée

Tous les documents mentionnés dans le présent Document d'information annuel sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la Société :

NATUREX S.A

Service Actionnaires

Pôle Technologique d'Agroparc – BP 1218 – 84 911 Avignon Cedex 09

Tel. : +33 4 90 23 96 89

E-mail : c.alexandre@naturex.com

NATUREX S.A

Site d'Agroparc – BP 1218 – 84 911 Avignon Cedex 9 – France

SA au capital de 11 566 614 € - RCS Avignon B384 093 563

Tél : 33 (0)4 90 23 96 89 – Fax : 33 (0)4 90 23 73 40 – E-mail : naturex@naturex.com
Site Internet : www.naturex.com

NATUREX 
Ultimate Botanical Benefits